

2 250

Bibliothèque valaisanne.

# HISTOIRE DU VALAIS

PAR

LE R. P. FURRER

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

ROGER DE BONS.

TOME I<sup>er</sup>

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SION

A. GALERINI, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1873

*Mussler*

5N

1125



Bibl. cant. US Kantonsbibl.



1010021944

SN 1125



HISTOIRE  
DU VALAIS

PAR

LE RÉV. PÈRE FURRER,  
*Provincial de l'ordre des Capucins  
en Suisse,*

traduite de l'allemand

par

ROGER DE BONS.

---

TOME I<sup>er</sup>

---

SION,  
A. GALERINI, ÉDITEUR.  
1873



---

IMPRIM. ZURCHER & FURRER à ZURICH.

---

## PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

---

En offrant au public une traduction de l'Histoire du Valais par le R. Père Sigismond Furrer, nous croyons devoir exposer en peu de mots le système que nous avons suivi dans ce travail. Notre traduction est le plus souvent littérale. Autant que possible et en tenant compte du génie de deux langues aussi dissemblables, nous nous sommes efforcé de rendre très-exactement et phrase par phrase, l'œuvre originale. Des coupures ont cependant été pratiquées çà et là. Elles sont peu nombreuses et elles ne portent que sur des passages d'un intérêt très faible, qui ralentissent la marche du récit en l'allongeant sans utilité réelle. Des juges compétents nous ont engagé à procéder ainsi et nous nous sommes d'autant plus volontiers rendu à leur avis que nous le partageons complètement. Nous ne pensons pas avoir manqué à l'auteur qui nous eût très-

## IV

probablement autorisé des deux mains à agir comme nous l'avons fait.

Des notes indiquent les points où nos idées et nos renseignements divergent de ceux du Père Furrer. Elles sont clair-semées par la raison fort simple que notre intention n'a point été de relever tout ce qui, dans les énoncés et les appréciations de l'auteur, pouvait fournir matière à discussion.

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de témoigner ici toute notre reconnaissance à M. Léopold de Sépibus, ancien conseiller d'Etat, qui a bien voulu, avec une complaisance parfaite, revoir avec nous quelques pages de notre travail, pour rendre cette traduction parfaitement exacte. Il y s'agissait principalement de certains passages peu clairs ou écrits dans le dialecte du pays.

Ses conseils nous ont été fort utiles et nous ont aidé à mener l'entreprise à bonne fin.

Nous espérons que nos compatriotes accueilleront favorablement cet ouvrage. Nous serions heureux s'il pouvait développer le goût des recherches historiques dans un pays où il y a encore tant à faire sous ce rapport. Le champ est vaste : Bocard et Furrer nous ont ouvert la voie. C'est à la génération présente à s'y engager résolument.

Sion, septembre 1873.

ROGER DE BONS.

---

**LE RÉV. PÈRE FURRER.**  
~~~~~

Il naquit à Unterbæch, district de Rarogne, le 23 décembre 1788. Son enfance s'écoula calme et paisible auprès de ses parents. Dès qu'il fut en âge de commencer ses études, il suivit les leçons de l'abbé Aloys Werlen. Les heureuses dispositions qu'il annonçait éveillèrent chez son maître une si vive sympathie pour lui que ses parents cédèrent aux instances de l'abbé et envoyèrent leur fils au collège de Sion. Il y fut promptement apprécié et peu de temps après, il était désigné pour complimenter le Grand-baillif Stockalper. Ses études achevées, Furrer n'eut pas d'hésitation sur le choix d'une carrière et il entra, à l'âge de vingt-un ans, dans l'ordre des capucins. Les Français ayant envahi le Valais, notre futur historien se réfugia à Fribourg où il fit sa profession religieuse le 8 juin 1811. Il prit pour nom de religion celui de Sigismond que porta jadis un roi que l'Eglise a placé au nombre des saints et dont il est question dans

l'histoire du Valais. Le 22 décembre de la même année, il dit sa première messe avec cette sainte joie dont on lisait l'expression sur sa figure vénérable lorsqu'il célébra à Sion, le 17 janvier 1862, le cinquantième anniversaire de son entrée dans le sacerdoce.

Après un séjour dans le couvent de Lucerne et dans celui de Fribourg, Furrer fut appelé à Soleure et de là à Sion où il eut comme élève le père Théodose qui devint plus tard une des gloires de l'ordre. Il s'occupait surtout de prédication et il exposa ses idées sur cette matière dans une brochure intitulée : *L'art de la prédication, ou lettre de St-François de Sales à l'Archevêque de Bourges sur la manière de prêcher*. En 1835, on l'appela au gardianat de Soleure et l'année suivante, il était nommé provincial et revêtait par le fait la plus haute dignité de la province suisse. En cette qualité il eut une large sphère d'activité et il introduisit dans l'Ordre mainte réforme que l'expérience a dès lors sanctionnée et dont l'utilité n'est plus contestée par personne.

Furrer occupa de 1848 à 1850 la chaire de philosophie du Lycée cantonal de Sion.

## VIII

Comme on le voit, cette existence n'offre rien de particulièrement saillant: elle s'écoule presque tout entière entre les murs d'un cloître, partagée entre la prière, la prédication et le travail. C'est le propre de certaines natures d'élite de vivre ainsi dans l'obscurité et le silence, sans jamais rechercher le vain éclat d'une gloire mondaine. Les investigations historiques, dont surtout le premier volume de ses écrits est le résultat, offrirent un large aliment à l'activité de Furrer et furent comme le délassement de ses fatigues sacerdotales. Deux autres volumes succédèrent à celui-là: l'un contient une topographie complète du Valais, l'autre les chartes les plus importantes relatives à l'histoire du canton.

L'âge était venu et avec lui les infirmités. Dès les premiers jours de 1865, le vénérable religieux déclina rapidement: il expira le 1<sup>er</sup> juin. Il avait 77 ans. Avec lui s'éteignirent une belle intelligence, un cœur noble, en un mot, un prêtre dont la mémoire est en vénération et dont le souvenir sera durable.

---

## CHAPITRE I.

## LE VALAIS AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Les plus anciens peuples connus en Valais. — Origine celtique. — Comment ils vinrent en Valais. — Ils le défendirent courageusement. — Ce pays était important à raison de ses passages : il fut souvent menacé. — Nourriture, vêtements, occupations et usages. — Les Romains menacent sa liberté. — L'alliance avec les Cimbres ne lui est pas toujours favorable. — Marius sauve l'honneur des Romains. — Origine probable du mur de Gamsen. — Horderich l'Helvétien. — Le général Sergius Galba à Octodure. — Le joug romain supportable dans le principe. — Religion des Valaisans.

Le Valais, que l'on appelle aussi la Vallée du Rhône, du nom de ce fleuve important, et qui est la plus grande vallée de la Suisse, était déjà habité longtemps avant la naissance du Christ par plusieurs races peu nombreuses. Les plus importantes étaient les *Vibériens*, connus aussi sous le nom de Jubériens, du terme latin Jugo,

qui répond à l'appellation de Furka et que Mr. de Castelli désigne sous le nom de *Viperi*, lequel semble un dérivé du terme latin *Vipera*, en allemand *Natter* (Naters) : ils habitaient la vallée depuis la source du Rhône jusqu'en dessous de Brigue. De ce point jusqu'au delà de Sion, on trouvait les *Sédunois*, dont le nom, en langue celte, veut dire *habitants des collines* ; les *Véragriens*, autour de Martigny (Octodure) ; enfin, plus loin, les Nantuates. A côté de ces différents peuples ou plutôt avant eux, Polybe nomme les *Ardiens* (Ardon ?) qui faisaient paître leurs troupeaux sur les Alpes septentrionales, là où une neige éternelle ne recouvrait pas le sol. Festus parle aussi des *Tummeniens* (Tourtemagne ?) ; des *Tilangiens*, des *Habilkones* et des *Daliternes*. Quelques auteurs mentionnent aussi les *Ambrons* (voisins du Rhône) et les Gessates. Il est probable que les habitants de la vallée se nommaient *les Vales* ; ceux qui vivaient sur les hauteurs s'appelaient les *Ardiens*. Quoique libres et menant une vie sauvage, on les a souvent compris dans la désignation d'*Helvètes* (habitants des montagnes).

On ne sait pas exactement d'où sont venus

ces peuples et ces tribus ; mais on les croit Celtes, comme les habitants de la Gaule voisine et parce que plusieurs noms de localités sont dérivés de leur langue, p. ex., Ernen, Mörell, Brigue, Octodurum, Sedunum, Tarnade, Turtig, etc. Les derniers descendants des Cimbres, vaincus par les Romains, se retirèrent dans les montagnes et peuplèrent les vallées autour du Gothard, où ils vécurent sans communication avec le monde.

Les peuples anciens, à demi sauvages, abandonnaient souvent leur pays natal en qualité de chasseurs, de guerriers, de bergers ou de brigands, pour aller piller ou pour s'établir dans un pays plus fertile. Le fer et le feu à la main, ils s'emparaient de ce qui leur plaisait et chassaient au loin les habitants, qui étaient ainsi forcés d'aller à la recherche d'une autre patrie.

Le Valais était riche en gibier et en pâturages. Les occasions d'y exercer le brigandage n'y manquaient pas non plus. Que ces premiers habitants y soient venus volontairement ou par force, toujours est-il que ce pays leur devint bientôt cher. Aussi, déjà avant la naissance du Christ, le défendirent-ils héroïquement contre le plus célèbre et le plus redoutable adversaire

de ce temps. L'amour de la patrie et la nécessité enflammaient leur courage. Ils succombèrent, il est vrai, devant la supériorité du nombre et la tactique de leur ennemi, mais ils y gagnèrent le renom de peuplade courageuse. Ce dernier leur rendit les enfants qu'il avait pris comme otages, quitta le pays et, quoique vainqueur, les traita avec douceur, comme nous le verrons bientôt.

Déjà à cette époque, l'importance du Valais était manifeste aux yeux des peuples voisins, à raison des passages qu'il offrait pour passer de l'Italie dans les Gaules : c'est pourquoi il fut souvent traversé, pillé et devint le théâtre de guerres fréquentes.

Les habitants se nourrissaient des produits de leur chasse, du commerce et du brigandage.

Leur vêtement consistait en peaux d'animaux. Leurs habitations étaient des cavernes ou des huttes construites avec des troncs et des branches d'arbres. Leurs armes se composaient de lances et d'épieux ; leurs projectiles étaient des pierres ou des flèches lancées au moyen d'arbâletes. Sauvages comme cette nature inculte, ils passaient leur vie dans l'oisiveté. La chasse et la guerre contre leurs voisins étaient leur seule

occupation. Ils clouaient contre la porte de leur hutte ou de leur caverne les cornes et les ramures des bêtes qu'ils abattaient et même les têtes de leurs ennemis tombés dans la lutte. Plus ces têtes étaient nombreuses, plus le vainqueur était glorieux, tant l'homme sans culture peut se faire une idée fausse et horrible de l'honneur !

A cette époque, les Romains constituaient en Italie un peuple puissant. Ils avaient de vastes pays sous leur domination et ils étendaient leurs bras redoutables jusqu'en Valais. Ce voisinage, dangereux pour leur liberté, appela les Valaisans aux armes. L'ambitieux qui annexe sans relâche éveille la défiance et la haine. Les Romains, devenus puissants dans les Gaules par suite de leurs conquêtes ou par des alliances imposées, occasionnèrent la première guerre que nous allons raconter.

Vers l'année 113 avant la naissance du Christ, les Cimbres descendirent du Nord. Les Teutons (Allemands) et d'autres peuples, entr'autres les Tigurins et les Ambrons (Valaisans ?) se joignirent à eux. Ces hordes sauvages se composaient de plus de 300,000 guerriers, suivis de leurs

femmes et de leurs enfants, et emportaient toutes les dépouilles des peuples qu'ils avaient vaincus. Cette multitude s'avavançait, pillant et devastant, à travers les Gaules. A l'embouchure du Rhône, à Aix (Arles ?), ils rencontrèrent l'armée romaine, qu'ils heurtèrent et mirent en déroute. Alors le consul Julius Cassius franchit les Alpes valaisannes, pour prendre l'ennemi à dos et le détruire. Mais celui-ci fit volte face, remonta le Rhône jusqu'au lac de Genève, et arriva à Ville-neuve, où il rencontra l'armée romaine que, dans une bataille acharnée, il vainquit et dont il détruisit la fleur et les généraux (107 av. J.-C.). Une seconde armée dut capituler et acheter sa liberté et un retour honteux en Italie au moyen de la cession de ses armes et de ses bagages. Peu de temps après, les Romains, habitués à vaincre, revinrent avec une armée redoutable, mais affaiblie par la jalousie et la mésintelligence de ses chefs. Ils furent également vaincus sur les bords du Rhône. Cent mille Romains trouvèrent la mort dans le combat, car leurs adversaires, ensuite d'un vœu fait à leur dieu *Teut*, ne faisaient pas de quartier. Aussi noyèrent-ils les chevaux et jetèrent-ils toutes les dépouilles de l'en-

nemi, or et argent, dans les flots du Rhône. L'épouvante saisit alors le Sénat et le peuple romain. Dans cette extrémité, les regards se tournèrent vers C. Marius, que l'on considéra comme le dernier espoir de la grandeur romaine. C'était un homme qui ne devait qu'à lui-même la haute position qu'il avait acquise par sa prudence, sa sobriété, son inflexibilité et sa ténacité à poursuivre son but\*). En dessous de Genève, près de l'embouchure de l'Isar dans le Rhône, il exerça longtemps son armée en laissant l'ennemi, qui négligeait le fruit de sa victoire, défilier le long de son camp en accablant d'injures les Romains, jusqu'à ce que la rage de ses soldats ne connût plus de bornes. Alors il lève son camp (101), défait les Ambrons et les Teutons et passe les Alpes pour voler au secours de Catullus, assailli par les Cimbres. Il les bat complètement en les surprenant et en profitant à propos des brouillards qui les aveuglaient et du soleil qui les éblouissait.

On trouve la preuve de la mésintelligence qui régnait entre les peuplades du Valais dans l'exis-

---

\*) On voit le nom de Marius gravé sur un rocher au col d'Evolène. On en conclut qu'il a utilisé ce passage.

tence d'une muraille fort ancienne qui coupait la vallée près de Gams et qui n'offrait que certains passages soigneusement dissimulés. Mr. Boccard pense que cette construction a été élevée contre les Savoyards, après la retraite de Pierre (XIII siècle). On ignore si ce mur est l'œuvre des tribus primitives, ou bien peut-être celle des Rhétiens contre les Valaisans.\*)

On ne sait pas mieux si les Valaisans ont pris part à l'évènement que nous allons raconter.

Un homme en Helvétie s'était enrichi par la guerre et le pillage. On le craignait et on l'honorait. Horderich (c'était son nom, dont les Romains ont fait Orgétorix) possédait 10,000 esclaves : il visait à devenir l'autocrate des Helvètes et il espérait arriver au faite du pouvoir par la guerre. Aussi y poussait-il ses compatriotes. Dans ce but, il engagea le peuple, par ses flatteries, à abandonner ce sol âpre et ingrat pour aller s'établir dans les plaines fertiles de la Gaule. Les Helvètes, dans leur crédulité, applaudirent

---

\*) Voyez dans l'*Indicateur des antiquités suisses* une dissertation où l'on prétend au contraire que le mur dont s'agit était tout simplement destiné à servir de barrière continue contre les eaux. (*Note du trad.*)

à ces propositions, puis découvrirent la fourberie d'Orgétorix. Celui-ci se tua pour échapper à la vengeance populaire. Cependant les Helvètes exécutèrent son plan. Après avoir incendié leurs 12 villes et leurs 400 villages, ils quittèrent le sol natal au nombre de 400,000 âmes, parmi lesquels 92,000 guerriers, emportant avec eux des vivres pour trois mois. Ils s'avancèrent vers le Rhône et Genève. Jules César franchit les Alpes, arrive près de cette ville, détruit le pont établi sur le fleuve et refuse aux Helvétiens le passage. Un choc terrible a lieu ; les Romains sont vainqueurs et les montagnards sont forcés de regagner leurs montagnes.

C'est ainsi que le plus grand dictateur du monde apprit à connaître et à estimer la valeur de ce peuple. Il chercha dès lors, en les traitant avec douceur, à habituer les Helvètes au joug des Romains. En agissant ainsi, il voulait faire de ceux-là les défenseurs des Alpes contre les peuples du Nord.

Peu de temps après, l'ambition de Rome trouva un prétexte pour asservir complètement les races encore indomptées des Alpes. Des colporteurs, qui transportaient leurs marchandises par le Col Pen-

nin (le St.-Bernard actuel), à destination de Genève, se plainquirent à Jules-César des taxes exagérées que leur extorquaient les habitants de la partie inférieure de la vallée du Rhône. Ils les accusaient même de brigandage. Alors César envoya Sergius Galba à Octodurum (Martigny). Celui-ci vainquit dans quelques rencontres les Sédunois, les Véragriens et les Nantuates, s'empara de leur forts et après avoir reçu de toutes parts des envoyés et des otages, il commença à établir un camp retranché près de la Dranse à Octodurum, pour en faire l'emplacement d'une troupe d'occupation. Le peuple habitait en face du camp. Mais les travaux n'étaient pas achevés, que les Sédunois, les Véragriens et leurs alliés arrivèrent en masses nombreuses, en poussant des cris terribles et assaillirent sans relâche l'ennemi dans ses murs déjà redoutables. Celui-ci, fatigué d'un combat prolongé, prend dans cette nécessité pressante un parti décisif. Par toutes les portes du camp, en rangs serrés, les Romains font une sortie furieuse et se fraient un passage à travers les bandes ennemies. Dix mille hommes furent frappés à mort en défendant leur patrie. De tous côtés on vit des villages en flammes, mais nos

ancêtres préférèrent leur mort et celle de leurs enfants à l'esclavage et cela avec raison, car si la servitude est plus dure que la mort, la liberté seule donne du prix à la vie. Vainqueurs, les Romains honorèrent le courage de leurs adversaires. Ils leur rendirent leurs enfants pris comme otages, transportèrent leurs quartiers d'hiver sur un autre point et rendirent leur joug supportable. Tarnade (Agaune) devint un poste de surveillance. Dès ce moment, leur patrie devint pour les Valaisans l'objet de leur amour, en raison des sacrifices et du sang qu'elle leur avait coûtés. Le joug des Romains ne devint lourd pour eux que sous le règne de Tibère.

Comme d'autres peuples plus éclairés, les Valaisans adoraient le soleil, la lune, les étoiles et d'autres êtres. Ils leur sacrifiaient des animaux et des fruits et leur offraient, dans les circonstances importantes, des holocaustes humains, non pas seulement de leurs ennemis captifs, mais aussi de femmes et d'enfants. C'est ainsi que l'homme sans révélation et sans culture peut se faire une idée étrange de la divinité et du culte qu'il lui doit.

On trouve encore en Valais bien des noms de localités qui dérivent des divinités païennes : Deisberg, Gobbisberg, Gotthelfen, Pennberg, Alpes Pennines, Mont Jou (St.-Bernard). Il existait encore au X<sup>e</sup> siècle sur cette dernière sommité un temple de Jupiter, où les habitants du voisinage allaient consulter des oracles. A St.-Maurice, à Sion, à Sierre et sur d'autres points, on trouvait des temples de Jupiter, de Mars, de la déesse de la santé, de celle de la guerre. Il y avait aussi en Valais beaucoup de tombeaux, p. ex., celui du Préfet Campanus, fils de Valérie, découvert à Valère. L'asile mortuaire des Romains était Tarnade : dans ce lieu leurs sépultures étaient moins exposées à être violées. Le pavé et les murs de l'ancienne église et du cimetière offraient un grand nombre de pierres funéraires. On sait que l'empereur Antoninus Severus fit transporter de Narbonne à Tarnade les restes de son fils. Des prêtres et des prêtresses y étaient établis pour y accomplir les rites funéraires.

---

## CHAPITRE II.

L'empereur Auguste. — Langue du Valais. — Le Valais sous les mauvais empereurs romains, en particulier sous Maximien. — La légion Thébéene. — L'introduction de la religion chrétienne.

L'empereur Auguste gouverna longtemps et humainement le Valais par des préfets habitant Valère, colline qui a pris le nom de l'un d'eux et par des garnisons de soldats, qui veillaient à l'ordre dans le pays et gardaient les frontières : ils avaient un poste à Tourbillon. Les habitants du pays furent déclarés citoyens romains, ce qui constituait une faveur exceptionnelle. Des Romains s'établirent sur divers points de la vallée, là où le sol leur parut fertile. Peu à peu, les indigènes, abandonnant leur manière primitive de vivre, s'adonnèrent à la culture des champs et de la vigne. On leur apporta des pays chauds éloignés plusieurs sortes de semences : les soldats de l'empereur Aurélius Probus se distinguèrent par des dons pareils (276—282). Des habitations plus confortables s'élevèrent. On bâtit des villages et des villes comme *Tarnade* (Agaune, actuellement St.-Maurice), *Octodure*, *Sion* et *Brigue*. Ces quatre

villes, de même que les quatre tribus, reçurent des Romains des privilèges. L'an 48 avant J.-C., Jules-César fit à Tarnade une citadelle, dont la garnison surveillait les provinces voisines. Les Valaisans de Brigue, de Sion, d'Octodure et de Tarnade se sentaient de plus à plus attirés vers les Romains, ce que proclame clairement l'inscription qu'offrait l'arc de triomphe élevé à Nice à l'empereur Auguste, l'année de la naissance de J.-C. Pline nous a laissé une description de ce monument. Ils nommaient ce prince leur protecteur et leur père, et lui élevèrent des arcs de triomphe dans les quatre localités importantes du pays. Les quatre tribus du Valais érigèrent à Tarnade un monument pareil en l'honneur de Drusus, fils de Tibère, dans la première année de son règne et dans la 14<sup>e</sup> de celui de son père. Licinius, fils adoptif de Maximien, eut le même honneur à Martigny. On voit encore à Martigny-Bourg, encadrée dans une muraille, une pierre présentant la tête de Vespasien et celle de ses deux fils, Titus et Domitien. Un autre monument nomme Constance, fils de Constantin « le bonheur de l'empire. »

L'empereur, dans le but de favoriser les relations, le commerce et l'industrie, fit améliorer les passages conduisant en Italie et en fit établir de nouveaux. La plus importante de ces routes, non seulement du Valais, mais bien de l'Europe, était celle du *Mont de Jupiter*, où déjà il y avait une maison de refuge (*mansio*). Citons encore le *passage de Sempronius* (Cimpron, Simplon), le col de *Gries*, celui d'*Auguste*, appelé plus tard col de *Théodule*. Plus la culture s'étendait dans le pays, moins ces passages étaient utilisés. Le Valais eut toujours beaucoup d'importance comme porte de l'Italie : chaque souverain voisin voulait l'avoir en sa possession, ce qui occasionna à cette contrée plus de mal que de bien.

Pendant les 500 années de la domination des Romains, la langue celte fit place à la langue latine. C'est alors que surgirent les noms latins de *Campus* (Gampel), *in Pratis* (Bratsch), *in Salinis* (Salgesch), *Villa, Pratum falconis* (Pralfalcon), *Campus planus* (Champlan), *Campus doli* (Chandolin), *forum claudii* (Martigny), *Pons Sirri* (Baltschieder), *Bivium* (Bisig), *Verdunum* (Verdan), *Annivisium fines* (Finges), etc.

Le sort de nos ancêtres dépendait en grande partie du souverain. Lorsque ceux-ci étaient pacifiques et justes, ils envoyaient des gouverneurs doux et cléments dans les provinces et les sujets s'en trouvaient bien. Après Auguste, les Romains eurent beaucoup à souffrir des mauvais empereurs, les chrétiens surtout, que dix tyrans envoyèrent à la mort par milliers. Les empereurs Dioclétien et Maximien se distinguèrent par leur férocité. Le second fit massacrer, en 302, une de ses légions qui campait près d'Agaune, (Tarnade), parce que ces guerriers refusèrent de sacrifier aux dieux et de poursuivre les chrétiens.

Cette sainte légion, originaire de la Thébaïde, se composait des premiers chrétiens connus en Valais. On l'appelle du nom de St.-Maurice et ses compagnons. Le lieu qu'ils ont arrosé de leur sang a pris d'abord la dénomination d'*Agaune* (lieu de combat), puis plus tard celle de *St.-Maurice*. L'exemple héroïque et les prières de ces martyrs entraînèrent les habitants à renoncer au culte des dieux des Gaulois et des Romains pour adorer le vrai Dieu et son fils Jésus-Christ.

L'histoire fait mention de St.-Ogger, évêque, qui, en 310, c'est-à-dire huit ans après le martyre des Thébéens, vint d'Italie prêcher l'Evangile en Valais. Elle parle également, vers l'an 323, de Sulpice, qui devait sa réputation à ses mœurs austères et à sa vie sainte. Elle nous transmet également le nom de saint Sempronius qui, d'après le témoignage de saint Athanase, était du nombre des 34 évêques de la Gaule du célèbre concile de *Tardika*, où se trouvaient réunis, au nombre de 500, les prélats de 35 provinces de l'Occident (*Dist. dict. des conciles*).

Peu d'années après, nous trouvons, de 349 à 351, saint Théodore, que l'on tient pour le premier évêque résidant en Valais. Sa piété et sa science amenèrent les Valaisans à la connaissance de Jésus-Christ. Il assista, en 381, au concile d'Aquilée, construisit une église à Tarnade et mourut plein de mérites en 391.

Les cinq évêques suivants ont répandu en Valais le christianisme par leurs prédications et leur exemple : Elie et Florentin, martyrs, Maurice, Silvius et Protais. St. Elie mourut à Orta, dans l'île Julius. St. Florentin mourut à St. Pierre-des-Clages, avec son diacre Hilaire, après un cruel

martyre. Les Vandales, entre autres supplices, leur arrachèrent la langue.\*)

L'empereur Constantin-le-Grand, après avoir embrassé le christianisme, contribua à la diffusion de la doctrine de Jésus. Quelques-uns de ses successeurs suivirent ses traces. Gratien, en particulier, fit rétablir par le préfet Asclépiodote (377), les églises détruites en Valais par Maximien. Vers la même époque (390), St. Théodule, évêque du Valais, donna une règle aux religieux qui s'étaient établis sur le lieu du martyre de la légion thébéenne. Il les prit même sous sa direction et ses successeurs l'imitèrent ; mais, en 478, l'évêque Léonce confia le monastère aux soins de St.-Séverin et transporta sa résidence épiscopale à Octodure. Telle fut l'origine de cette célèbre abbaye.

Au commencement du V<sup>e</sup> siècle, et même avant cette époque, la plupart des peuples du Nord, Alains ? Suèves, Vandales, Allemanes et Bourguignons, vinrent s'établir, en hordes innombrables, dans les pays du midi, dont ils chassèrent ou

---

\*) Ce fait, d'après Mr. l'abbé Gremaud, s'est passé ailleurs. (Note du traducteur.)

détruisirent les habitants. Affaiblis par la luxure, la débauche et la discorde, les Romains et leurs chefs ne purent les refouler. La chute de l'empire et l'invasion de ces peuples sauvages eurent leur contre-coup en Valais. Les Vandales, les plus cruels de ces envahisseurs, s'emparèrent de Sion, dévastèrent le Valais, et firent un grand massacre de ses habitants.

---

### CHAPITRE III.

#### LE VALAIS SOUS LES BURGUNDES.

(430—534.)

Les nouveaux habitants. — Leur religion, leurs mœurs, leur justice, leur langue. — Les deux conciles de Sigismund. — Fondation de l'abbaye de St.-Maurice. — Le roi Sigismund fait mettre à mort son fils Siegrich et retombe dans l'hérésie arienne. — On l'attaque de deux côtés. — Dans son abandon, il se convertit, fait pénitence, et il est tué. — Règne de courte durée de Gondemar et fin du royaume des Burgundes. — L'abbé de St.-Maurice reçoit les ossements de cette famille royale, qui est honorée comme martyr.

Le nombre des anciens habitans du Valais avait bien diminué. Beaucoup d'entre eux s'é-

taient réfugiés dans les montagnes. Profitant des terrains laissés vacants, les Burgundes, qui formaient une tribu des Vandales, s'établirent en Valais, au milieu des habitants disséminés dans la plaine. Leur nom dérive du mot allemand *Burg*, qui signifie forteresse : ils hérissaient de châteaux leurs frontières. Ces nouveaux-venus, qui constituaient la tribu la moins féroce de toutes ces hordes, fondèrent un royaume qui comprenait les pays voisins, au midi et à l'occident. Les Romains les laissèrent faire, dans l'idée qu'ils sauraient leur être utiles, pour la défense de divers passages, contre l'invasion des peuples étrangers. Attila, roi des Huns, tua leur chef. Après avoir vécu en république, pendant une trentaine d'années, ils élurent pour roi *Gundioch*, d'origine vandale.

Les Bourguignons adoptèrent le christianisme, fondèrent des églises et des couvents et destinèrent de riches bénéfices à l'entretien des ecclésiastiques. Ils embrassèrent l'arianisme. Le pays conquis se partageait d'ordinaire entr'eux et chaque soldat possédait sa métairie et des esclaves du travail desquels il vivait. C'est là l'origine des petites seigneuries du Valais. Plusieurs de ces

métairies formaient un district, que l'on nommait *Cent*. Le juge, qui y rendait la justice, était *Centenier* (*Centgraf*). Le tribunal se réunissait en plein air, dans un lieu que l'on appelait *Mallus* : il connaissait de toutes les causes. Plusieurs *Cents* formaient un *Comté*, à la tête duquel était placé un *Comte*, qui obéissait à un *Duc*. Celui-ci, en temps de guerre, prenait le titre de général ; les comtes étaient ses officiers, et les hommes libres, les soldats. Cette dernière catégorie n'avait pas d'autre obligation, vis-à-vis de ses chefs, que de faire la guerre avec eux. En temps de paix, ceux-ci s'occupaient de chasse ou de pêche, de la surveillance des esclaves et d'exercices militaires. Ils n'avaient aucune disposition pour la culture intellectuelle : aussi l'ignorance, la superstition, la rudesse des mœurs dominèrent-elles bientôt. Tous les vestiges de l'art romain disparurent. La liberté était la seule chose dont ils fissent cas. Leur vêtement ne se composait que d'une peau. La langue latine prit le nom de langue *romane*. Le peuple parlait un mélange de celte, de romain, de burgunde et d'allemand.

L'hérésie arienne est sans doute la cause de la lacune que nous trouvons dans la liste des

évêques du Valais, de 463 à 516, où ne figure aucun prélat, sauf *Dominique*, dont l'existence est révoquée en doute. Guilliman seul parle d'un évêque *Rusticus* qui, vers l'année 500, ramena bien des Valaisans à la foi chrétienne. St.-Avitus, archevêque de Vienne, et St.-Théodore II, évêque du Valais, réussirent à convertir au catholicisme Sigismond, que son père Gondebald venait de proclamer roi à *Quadriorum* près de Genève. Sigismond fit beaucoup pour l'Eglise. Il augmenta le couvent de St.-Maurice. Les ossements des martyrs furent placés dans l'enceinte, et pour entretenir convenablement les religieux, le roi fit à l'abbaye une donation considérable de terres dans les environs de Lyon, la capitale de son père, de Vienne, de Grenoble, de Genève, de Vaud, de Besançon et, en Valais, à Sierre, Bernone(?), Loèche et Bramois. Plus tard, il fit don au couvent de terres situées à Ollon, Conthey, Vouvry, Autan (Volléges), Salvan, Autanelle et de toutes les Alpes, depuis les bords du lac jusqu'à Martigny, avec toutes les cultures, champs, vignes, bois d'oliviers etc. Cette donation eut lieu à St.-Maurice, dans un synode où se trouvaient, au dire des uns, soixante évêques et autant de

comtes. Les évêques ordonnèrent que, vu la grande affluence des pèlerins, l'office serait psalmodié nuit et jour dans l'église du couvent.

On fit venir de quatre autres couvents assez de religieux pour que leur nombre s'élevât à 500. On leur donna comme supérieur et successeur de St.-Séverin St.-Hynemond. Pendant tout ce siècle, il n'y eut que de saints abbés. A peine les évêques furent-ils de retour du concile, que St.-Théodore II mourut. Constance lui succéda. La bonne entente des évêques et du roi amena de nouveau la tenue d'un concile, qui fut présidé par St.-Avitus, archevêque de Vienne. Il eut lieu à Epaune, localité située près de St.-Maurice, qui fut peu de temps après ensevelie sous l'éboulement de la montagne voisine. Dans cette sainte assemblée, on élabora plusieurs ordonnances très-sages. Le 22 septembre suivant, l'église de St.-Maurice, complètement achevée, fut consacrée par les 25 évêques présents au concile, et St.-Avitus adressa au peuple un discours en latin, langue alors généralement répandue.

Après cette époque de calme et de riant avenir, des malheurs inouïs fondirent sur le Valais. L'ambitieuse Constance, seconde femme du roi

Sigismond, entraîna celui-ci au meurtre de son fils Sigéric (522), puis elle le fit retomber dans l'hérésie arienne. Deux saints évêques furent exilés par lui. Cet acte suscita la colère des parents de Sigismond, qui étaient : au midi, le puissant roi des Ostrogoths, Théodorich, grand-père de la victime Sigéric, qui détruisit Martigny ; au couchant, le roi des Francs, Clodomir, qui voulut avec ses frères venger sur Sigismond le parricide dont ce roi dénaturé s'était rendu coupable, ainsi que le fratricide commis par Gondebald sur Chilpéric à Genève, Godegisel à Besançon et Gondemar à Vienne.

Pénétré de douleur au souvenir de ses fautes, Sigismond se retire à St.-Maurice, où il se soumet à une dure pénitence. Mais ses sujets irrités se saisissent de sa personne, — il vivait tantôt à l'abbaye, tantôt sur le plateau de Vérossaz — et le livrent à Clodomir, qui le traîne captif à Orléans, avec sa femme et ses deux fils Gistald et Gondebald (523).

Là-dessus Gondemar, frère de Sigismond, se déclare roi de Bourgogne. Clodomir, à cette nouvelle, fait égorger les prisonniers et marche contre le nouveau monarque. L'intrépide Gondemar résiste

et réussit à vaincre : il tue Clodomir et règne pendant dix ans sur la Bourgogne, jusqu'à ce que, en 534, Clotaire de Soissons et Childebert le vainquirent et détruisirent son royaume ; lui-même disparut dans la mêlée. C'est ainsi que le Valais tomba sous le sceptre des rois francs.\*)

---

## CHAPITRE IV.

### LE VALAIS SOUS LES FRANCS.

(535—770.)

Les rois Mérovingiens entr'eux. — Ils sont généreux à l'égard de l'Eglise. — Inondations. — Destructions. — Chute de rochers. — Soulèvements. — Invasions des Longobards. — Petite vérole. — Invasion des Sarrasins et des Huns, qui s'établissent dans les vallées du midi. — Mœurs et habitudes du pays. — Le serment, l'épreuve du feu et le duel sont autorisés comme preuves juridiques. — Le patricien Alothus

---

L'abbaye de St.-Maurice fit demander par son chef les corps de Sigismond et de ses fils, et elle les obtint. On les conserve, dans des réceptacles forts intéressants à divers titres, à l'abbaye et à la paroisse.

et l'évêque Leudemund. — Rois bienfaisants. — Couvent de St.-Martin à St.-Maurice. — Situation religieuse. — Persécution de St.-Amé. — La noblesse néglige les lettres. — Les chancelleries tenues par des ecclésiastiques.

A peine remis de cette invasion étrangère et des changements qui en furent la conséquence, les Valaisans virent fondre sur eux de nouveaux malheurs. La France, jeune encore, divisée entre plusieurs rois de la race Mérovingienne, était constamment en proie aux horreurs de la guerre et le peuple en souffrait douloureusement. Clotaire et Childebert tuèrent les deux fils de leur frère Clodomir, et enfermèrent le troisième, appelé Clodoald, dans un couvent qui a gardé son nom (St.-Cloud).

Des événements extraordinaires signalèrent cette époque. Parmi les plus importants, nous citerons les suivants : Au commencement du V<sup>e</sup> siècle, une inondation dévasta le pays et obligea l'évêque Elie à transporter le siège épiscopal de Martigny à Sion. Dans le laps de temps compris entre les années 520 et 530, Martigny fut dévasté par le roi des Ostrogoths et à plusieurs reprises par des hordes de passage ; enfin, en 580, par des inondations

terribles. Tout cela détermina l'évêque Agricola à fixer également sa résidence à Sion, ville qu'ont dès lors toujours habitée ses successeurs. Dans les environs de St.-Maurice, le mont Taurus ensevelit sous ses décombres Tauredunum et Epaune, le château, leurs habitants et leurs richesses, les environs; intercepta le Rhône de tel manière que ce fleuve forma un vaste lac en amont de la digue, jusqu'à ce que le poids des eaux ayant rompu cette barrière, elles couvrirent de limon le Bas-Valais et enflèrent à un telle point le lac Léman que ses flots, inondant le littoral, détruisirent villages, églises et villes, et passèrent même par-dessus les remparts de Genève. Combien de fois le Rhône aura-t-il été arrêté dans son cours par des éboulements descendus des montagnes!

Pendant que la race royale des Francs se détruisait ainsi elle-même, il se produisit en Valais des faits bien tristes. La chronique de St.-Marius rapporte que, l'année 565, l'évêque Agricola, dont nous venons de parler, fut assailli à St.-Maurice, lui, son clergé et les bourgeois de la localité par des séditions, qui l'attaquèrent pendant la nuit et le maltraitèrent. Les *Longobards*, établis depuis peu en Italie, firent des incursions dans

le Valais par le St.-Bernard et le Simplon (568 — 569). Ces invasions dévastatrices se répétèrent en 574, 575, 579 et 595. Les Lombards occupèrent St.-Maurice pendant deux ans, de 575 à 577. Vaincus partiellement et fort diminués en nombre, ils furent complètement détruits près de Bex par le patrice *Theudfried* (Bugnion). Non contents d'avoir tout ravagé sur leur passage, ils laissèrent dans le pays la petite vérole, inconnue jusqu'alors et qui fit beaucoup de victimes, car alors la vaccine n'était pas découverte. A son apparition, les gens effrayés fuyaient les bourgs et les villages, laissant les morts sans sépulture. La seule mesure prise à ce sujet par l'autorité fut l'observance plus rigoureuse du dimanche et des fêtes de Pâques.

Pendant quelque temps, le Valais fut à l'abri de nouvelles incursions, mais en 730 et en 746, des hordes de Sarrasins l'envahirent, le pillèrent et en détruisirent les églises. Des tribus de ce peuple s'établirent dans les vallées latérales inhabitées. Des Huns doivent s'être fixés dans le Val d'Anniviers.

Les rois Francs ne changèrent rien du reste à l'organisation du pays. En fait de lois, on n'a-

vait alors que les coutumes, et comme preuves juridiques le serment, l'épreuve du feu ou le duel à mort.

Tous les crimes étaient expiés par le paiement d'une amende. Les parties choisissaient leurs juges parmi les gens de leur race, de sorte que les anciens habitants nommaient un Romain, les nouveaux un Bourgunde. Ces juges rendaient la justice *in Mallus*, sous la présidence de leur comte. Un patrice administrait le pays composé des cantons actuels du Valais, de Genève, Berne, Fribourg et Soleure, de la Savoie et de la Haute-Bourgogne. Dans les villes de second rang, on avait des châtelains au lieu de comtes. Parmi les comtes ou juges suprêmes, on cite en Valais le patrice *Aegila*, qui doit avoir habité le château de Seta, *Richomer* et *Aletheus*, de race bourgunde. Le dernier s'efforçait de recouvrer la couronne bourgunde, qu'il avait perdue : il se souleva contre le roi Clotaire (615) et paya cette témérité de sa vie. Il attira dans son parti l'évêque Leudemond, qui était en grande faveur à la cour. Ce prélat devait conduire la reine en un lieu sûr. Elle refusa de le suivre, et, tombé en disgrâce, il passa la Furka. Rentré plus tard en fa-

veur, il prit possession du siège épiscopal de Sion. Les rois des Francs, en leur qualité de chrétiens, favorisaient la diffusion de la religion du Christ. Ils firent aux prêtres des donations considérables en terres et en serfs. Par leurs ordres s'élevèrent de nombreuses églises : les fidèles s'y rassemblaient pour le service divin et pour l'instruction religieuse. Maint couvent, où l'innocence trouvait un refuge, le pécheur une occasion de conversion et les jeunes gens, même de haute naissance, une éducation chrétienne, maint couvent, disons-nous, leur doit sa fondation. C'est ainsi que le roi Théodorich II (596—613) bâtit en Valais, à peu de distance de St.-Maurice, un monastère de femmes sous le vocable de St.-Martin. Le roi Gontram, qui régnait avant Théodorich, (591—593), rebâtit le cloître de St.-Maurice, brûlé par les Longobards. Les religieux du monastère lui firent don, par reconnaissance, de l'un des anneaux du chef de la légion thébéenne, que les rois bourgundes tenaient en grande vénération. Sous le règne du même roi, on bâtit à Sion le premier château épiscopal. Le couvent de St.-Maurice compte, parmi les souverains qui lui octroyèrent des privilèges,

plusieurs rois Francs, imitateurs de Gontram, tels que *Clotaire* (584—628), *Clovis II* (638—655), *Théodoric III* (670—691), *Dagobert II* (711—715), *Chilpéric II* (715—720), *Chilpéric III* (742—754).

Ces souverains provoquèrent la réunion de plusieurs conciles, tels que celui de 527 à Carpentras et celui de 529 à Orange, où Constance (541—549) et Rufus, évêque de Martigny, figurèrent parmi les prélats, enfin celui de 585 à Mazon, où parut Héliodore, évêque de Sion, et beaucoup d'autres. Malgré ces beaux dehors, qui sont loin d'être l'expression de ce profond sentiment religieux dirigeant l'homme pendant toute sa vie, les rois Mérovingiens ne furent ni des chrétiens parfaits, ni de bons souverains. Ils n'avaient que le nom de chrétiens, mais nullement l'esprit du christianisme. Il semble que dans cette race le vice, la tyrannie, la cruauté et l'esprit de vengeance fussent héréditaires. Le peuple n'avait que sa liberté; ses rois étaient en proie à des querrelles de famille. Aussi les sujets, quoique d'un naturel généreux, avaient-ils peine, malgré les efforts du clergé, à sortir de cet état de sauvagerie.

Amé, l'éminent prélat valaisan, fut, sous le règne de Dietrich III, exilé du pays, parce qu'il reprochait sa cruauté au maire du palais Eberwein, qui avait fait crever les yeux à St.-Léodegar, évêque de Sens.

Riche de terres et de fiefs, la noblesse recherchait la guerre et s'occupait peu de sciences, de droit et de législation. De là vient que les chancelleries et même les tribunaux civils étaient occupés par des ecclésiastiques. Les grands du royaume surent profiter des dissensions, qui régnaient au sein de la famille royale. Dans leur détresse, les rois se virent forcés de céder à la noblesse beaucoup de seigneuries. Les détenteurs de fiefs profitèrent de l'occasion pour se faire octroyer en toute propriété les terres dont ils n'étaient que les tenanciers. C'est ainsi que se multiplièrent les seigneuries et que le pouvoir royal diminua. La noblesse nommait les Maires du palais, qui eurent bientôt tout le pouvoir dans leurs mains. La race de Pépin d'Héristal, le dernier de ces dignitaires, fut riche en hommes prudents et courageux. Les Mérovingiens finirent par devenir l'objet du mépris du peuple, qui leur enleva le pouvoir royal en 751, pour le placer sur

la tête de Pépin, père de Charlemagne qui fut le souverain et le bienfaiteur de notre pays.

---

## CHAPITRE V.

### LE VALAIS SOUS CHARLEMAGNE ET SES SUCCESEURS DE MÊME RACE.

(770—788).

Charlemagne. — Le Valais et l'évêque Willicarius. — Charlemagne va trois fois en Italie, assure les passages qui y conduisent et améliore les routes. — Le Valais régi par un comte, qu'on croit avoir été l'évêque lui-même. — Les fiefs deviennent des propriétés ; petites seigneuries. — Organisation intérieure introduite par Charlemagne. Ce monarque, ami des écoles et de la langue allemande. — Sa façon simple de vivre. — Son amour du travail. Il protège l'agriculture et pousse ses enfants au travail. — Il fait choix de bons évêques. — Réponse aux trois questions : 1<sup>o</sup>) Charlemagne a-t-il donné à l'évêque du Valais le comté et la préfecture du pays ? 2<sup>o</sup>) A quel évêque les a-t-il donnés ? 3<sup>o</sup>) Pour combien de temps ? — St.-Aetheus, évêque, obtient l'investiture et le privilège de l'exemption pour l'abbaye de St.-Maurice. — L'évêché de Sion relève de l'archevêché de Tarentaise, après avoir relevé successivement de ceux de Milan, de Lyon et de Vienne. — L'évêque Conrad. — Mort et béatification de

Charlemagne. — L'abbaye sous Louis le Pieux. — Dilapidation d'Arnolphe. — Les religieux diminués de 500 à 32. — Le comté du Valais sous les fils de Louis. — Plainte du Pape Benoît III. — Démêlés au sujet du comté du Valais. — En 882, Conrad donne le titre de comte à son fils Rodolphe. — Celui-ci se fait couronner roi à St-Maurice en 888 et s'empare des revenus de l'Abbaye.

En 768, les deux fils de Pépin, Charles et Carloman, succédèrent à leur père sur le trône des Francs. Carloman mourut trois ans après et Charles régna seul sur tous les pays d'occident, avec force et sagesse, jusqu'en 814.

Le Valais ne jouit pas seulement des fruits généraux de ce gouvernement paternel ; il lui dut des bienfaits particuliers, dont il fut redevable à sa position géographique et à la bienveillance du monarque pour le clergé.

A cette époque (764—780), Willicaire, personnage d'une haute distinction, était évêque de Sion. Il avait occupé antérieurement le siège archiépiscopal de Vienne en Dauphiné. Chassé de son diocèse par une invasion des Sarrasins, il dut s'enfuir avec d'autres évêques, mais les biens de l'église demeurèrent dans les mains de laïques.

Willicaire vint chercher un asile au couvent de St.-Maurice (739). Devenu abbé, il accueillit en 753, dans les murs du monastère, le pape Etienne II et les envoyés du nouveau roi des Francs. Sa signature figure parmi celles des prélats réunis au synode d'Attigni. Après la mort de Carloman, il fut le premier évêque qui salua Charles comme roi de France.

En reconnaissance, ce monarque fit don à l'évêque de la commanderie de St.-Maurice, d'après l'usage introduit par son grand-père Charles Martel pour récompenser ses guerriers.

Les Longobards occupaient toujours les défilés des Alpes et se fiaient plus encore à cette possession qu'à leur sauvage intrépidité renommée au loin. Leur roi Didier était en guerre avec le pape Adrien. Celui-ci demanda du secours à Charles, qui réunit ses troupes, passa les Alpes en évitant les points que les Longobards avaient fortifiés, fit leur roi prisonnier, l'envoya au cloître de Corbey et se fit couronner roi des Lombards à Miian, en 774. Charlemagne ayant été rappelé en Allemagne, les Lombards se soulevèrent de nouveau ; mais le monarque revint en Italie en 776 et pu-

nit les révoltés, qui ne le croiaient pas même averti de leur sédition.

Dès lors, le Valais n'eut plus rien à craindre de ces voisins, sectateurs de l'arianisme, car Charlemagne faisait garder les passages donnant accès en Italie. Ce monarque franchit le mont Jou en 800. Il fit rétablir les routes qui, depuis le règne d'Auguste et de Licinius, étaient fort négligées, et construire des ponts hardis, faveur précieuse pour un pays plein de ravins et d'abîmes. Le pont remarquable de St.-Pierre porte son nom. Le Valais, du reste, est riche en ouvrages analogues.

L'historien Müller dit à ce sujet : « Charles n'avait pas appelé un duc au commandement de ces pays montagneux qui séparaient son royaume de Lombardie du reste de ses états. Peut-être lui semblait-il dangereux de confier le pouvoir sur ces territoires importants à un seul de ses grands. Il combla d'honneurs l'évêque de Coire : dans tout le reste de l'Helvétie et de la Rhétie, des comtes administraient en son nom le pays. Il doit avoir remis le comté du Valais à l'évêque Willicaire. »

Ce qui, en principe, constituait seulement un fief concédé par le roi se transformait peu à peu

en propriété. Les possesseurs inféodaient ensuite leur terre à un seigneur, à la Vierge ou au patron d'un couvent de qui ils la recevaient de nouveau à titre de fief. C'est là l'origine d'une quantité de petites seigneuries.

Après avoir assuré son pays contre les attaques extérieures, Charlemagne s'occupa d'y faire fleurir l'ordre, la paix, le droit et la justice, qui seuls pouvaient assurer le bonheur de ses sujets. Quand il arrivait quelque part, il constatait si tout marchait bien. Il tenait surtout à s'assurer de la façon dont ses officiers rendaient la justice : dans ce but, il accueillait quiconque avait quelque réclamation à formuler. Quand il ne pouvait se rendre lui-même dans le lieu où des plaintes s'élevaient contre l'administration, il envoyait des délégués vérifier les faits. Quiconque avait enfreint ses ordres était démis de ses fonctions. Pour répandre l'instruction parmi ses sujets, il établit un grand nombre d'écoles dans les couvents qu'il fonda. Ces écoles, il les visitait souvent, encourageant par de bonnes paroles les élèves studieux, admonestant au contraire sévèrement les paresseux, surtout lorsqu'ils appartenaient aux classes

élevées, et leur disant que les emplois ne seraient pas accordés à la naissance, mais au mérite. De toutes les manières, il s'efforçait de faire fleurir les sciences et les arts. Lui-même prêcha d'exemple, en apprenant à écrire lorsqu'il était déjà roi. Il parlait les langues latine, grecque, italienne et allemande, et fit tous ses efforts pour en répandre l'étude. Il introduisit l'usage de la langue allemande dans la chaire et dans les tribunaux, où jusqu'à lui on n'avait parlé que le latin, à l'église et à la cour. Mais on n'écrivait que fort peu en langue allemande. En tout cas, il ne nous reste de son règne qu'un *Bater unjer* (Pater) dû à la plume d'Ulphilas, évêque des Visigoths de 360 à 380, et un fragment traduit de St.-Luc. C'est à Charlemagne qu'on fait remonter la fixation de l'alphabet allemand.

Charlemagne était d'une grande sobriété et d'une parfaite simplicité dans sa manière de vivre. Ses vêtements étaient d'ordinaire l'ouvrage de la reine. Il avait l'oisiveté en horreur et s'occupait sans relâche, surveillant lui-même l'instruction de ses enfants et de ses petits-enfants et faisant travailler ses filles à des ouvrages de soie et de laine. Il favorisa particulièrement l'agriculture,

cette grande nourricière du genre humain, et ne dédaigna pas de s'occuper de ses fermes et de ses métairies. C'est ainsi qu'il pouvait remédier à bien des abus et soulager bien des misères.

Comme Charlemagne confia nombre de seigneuries à des évêques, il eut toujours soin de présenter pour les sièges épiscopaux les hommes les plus qualifiés pour les occuper.

Nous touchons ici à une question capitale de l'histoire de notre pays, question dont la solution seule peut jeter un jour complet sur son passé pendant plusieurs siècles, savoir :

Charlemagne a-t-il fait don à l'évêché de Sion du comté et de la préfecture du Valais, ainsi que des droits de suzeraineté et de régalie ? A quel évêque fit-il ce don ? Pour combien de temps ?

On n'étaie le fait du don du comté et de la préfecture du Valais à l'évêque que sur une vieille légende où figurent Charlemagne et St.-Théodule. Voici, en quelques mots, ce qu'elle raconte :

Du temps du grand roi, Théodule vivait dans le pays bourguignon. Issu de la noble famille de Gramont, ce prélat pratiquait si bien les vertus

chrétiennes que tous les cœurs étaient à lui et que sa réputation de sainteté avait volé bien au-delà des frontières de son diocèse. Il passait aux yeux de tous pour un père et pour un modèle des plus grandes perfections. Nommé à l'évêché de Sion après la mort du titulaire, il y répandit les mêmes bienfaits et les mêmes enseignements. Sur ce nouveau siège épiscopal, ses vertus brillèrent d'un éclat particulier. Sa réputation parvint jusqu'à Charles, qui convia Théodule à un concile. Dans cette circonstance, le mérite de Théodule apparut. L'empereur, bourrelé de remords, supplia les évêques de demander à Dieu le pardon d'un crime dont il se sentait coupable. Ces prélats lui promirent de dire les uns 30, les autres 20, d'autres enfin 10 messes. Théodule se contenta d'en promettre une seule. Là-dessus grand étonnement de la part de l'empereur et des évêques. On se sépara et les prélats revinrent dans leurs diocèses. Théodule, de retour à Sion, pria et pleura nuit et jour pour le salut de l'empereur. Puis il offrit le sacrifice de la messe dans l'intention demandée, et un ange vint lui annoncer que ses prières étaient exaucées et que le crime, dont il lui indiqua la nature, était par-

donné. Revenus auprès de l'empereur à l'époque qui leur avait été fixée, les évêques s'empressèrent de lui annoncer qu'ils avaient tenu leur promesse. Charlemagne les remercia.. Théodule prit le prince à part, lui enjoignit de remercier Dieu, car un ange était venu lui dire que sa faute était remise, parce qu'il s'était avoué coupable, et lui prouva qu'il savait en quoi il avait péché. L'empereur, au comble du bonheur, voulut l'accabler de marques de sa bienveillance et lui promit de lui accorder tout ce qu'il lui demanderait. L'évêque réclama alors de Charles, en faveur de St.-Marie de Sion, la préfecture du diocèse, en l'assurant qu'à cette condition Dieu et la vierge Marie lui seraient favorables, car il est toujours pénible, dit-il, pour les serviteurs de l'autel qui ont charge d'âmes, de vivre sous le joug séculier. Mais on voit souvent les hommes ignorants, qui redoutent peu la puissance spirituelle, s'incliner devant le glaive à deux tranchants et revenir à de meilleurs sentiments.

Charles accorda à l'évêque ce qu'il lui demandait et lui adjugea à perpétuité, et après lui à ses successeurs, le comté du Valais.

La légende de St.-Charlemagne est toute pareille ; elle ajoute cependant que le monarque fit don à St.-Théodule du comté et de la préfecture du pays, avec tout le territoire et tous les droits de suzeraineté que lui-même possédait, droits que symbolisait le port du glaive à deux tranchants.

Comme cette légende donne à Charlemagne la qualification de saint, on en conclut qu'elle n'est pas antérieure au XII<sup>e</sup> siècle, car la canonisation de ce roi date de 1168. Un fait certain, c'est que cette légende n'est pas d'origine valaisanne, puisqu'elle porte à la fin :

« Charles fut le protecteur des églises, des veuves et des orphelins, des pauvres et des prisonniers, le promoteur de la béatification de nos saints Félix, Régule et Exupère, le fondateur et le bienfaiteur de cette église bâtie en l'honneur de ces saints. » Or ces trois corps sont à Zurich.

L'observation a de l'importance, parce qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on a objecté à l'évêque de Sion que cette légende a été composée en faveur du prélat. Jean de Müller, le père des historiens de la Suisse, admet le fait de la donation. « En Valais, dit-il, l'évêque de Sion était gouverneur. On

confiait volontiers cette charge aux prélats dans les pays où le courage sauvage des habitants demandait d'autre frein que la seule crainte, et dans les défilés importants, où la puissance d'un homme d'épée pouvait éveiller la méfiance. » C'était bien le cas, attendu que « du temps de Charlemagne, chacun vivait pour soi. Dans les pays où règne la vie pastorale, on trouve encore le spécimen de cette façon de vivre. Nos pères ne recherchaient que la liberté. Ils savaient pourquoi le loup a des dents, le bœuf des cornes et l'homme des armes. Ils étaient pauvres et libres. L'Helvétie entière et la Rhétie vivaient sous le régime monarchique, gouvernées par des comtes soit laïques soit ecclésiastiques et leurs vassaux. Depuis la cabane de Meinrad (Einsiedeln) jusque dans les montagnes du Valais, dans ces vallées où de nos jours des pâtres libres, pacifiques, aisés, paissent leurs troupeaux, les forêts séculaires couvraient de leurs ombrages jusqu'aux Alpes pennines. Après des guerres sanglantes contre son père et ses frères, Lothaire, petit-fils de Charles, reçut, en 843, avec le royaume d'Italie, le comté du Valais, possession confirmée en 855. Mais en 859, il les céda à son frère aîné Louis. Il con-

serva toutefois pour lui l'hospice des Alpes pennines, car il était roi des comtes, sans être comte lui-même. Ainsi faisait-on sous le règne des Carolingiens. »

Voyons à qui appartenait le comté sous les Rodolphes, pendant le second royaume des Burgundes. Ici encore écoutons Müller : « Rodolphe I, par reconnaissance pour son ami et chancelier l'évêque de Sion, lui laissa ou lui donna le comté du Valais. L'amitié de l'évêque Dietrich (Walter) lui était précieuse. » En effet, celui-ci l'avait couronné, de concert avec d'autres évêques et lui était venu en aide contre l'empereur Arnolphe. On ne saurait inférer une preuve du fait qu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, le chapitre de Sion disait au comte de Savoie que Charlemagne lui avait octroyé les droits régaliens mais il est possible que ces droits lui viennent de cet empereur, qui trouva prudent de confier le pouvoir aux évêques dans ces défilés. »

En 1365, l'empereur Charles IV reconnut et confirma la donation de Charlemagne. En 1477, des écrivains publics déclarèrent la légende vraie et très-ancienne.

En tous cas, les donations ou confirmations sui-

vantes sont vraies et certaines : celle de l'an 899, du roi Rodolphe, qui appert des manuscrits de Brienne conservés à la bibliothèque royale de Paris ; celle de 999, faite par Rodolphe III à l'évêque Hugo, dont le diplôme de donation dit formellement que le comté a été dans le principe reçu par l'entremise de St. Théodule. La 3<sup>m</sup>e est celle de l'empereur Henri VI, faite le 7 Mai 1189, à l'évêque Guillaume et à ses successeurs ; elle porte en termes formels : à l'avenir les évêques recevront le comté de la main de l'empereur. La 4<sup>e</sup> date de 1365, et elle est faite par Charles IV à l'évêque Guichard Tavelli ; la 5<sup>e</sup> de 1517, de Charles-Quint à l'évêque et cardinal Schinner ; la 6<sup>e</sup> enfin de l'empereur Ferdinand à l'évêque Hildebrand Jost. Les comtes de Savoie reconnurent aussi ce don, en établissant chaque nouvel évêque en leur nom ou au nom de l'empereur.

La deuxième difficulté est celle-ci :

A quel évêque Charlemagne a-t-il fait cette donation ?

Pendant le règne de ce monarque, nous trouvons sur le siège épiscopal de Sion, de 764—780, Willicaire et de 780—813 St.-Aetheus. Tous

deux furent les favoris de l'empereur, le premier pour l'avoir, avant tous les autres prélats, acclamé comme roi; le second, en raison de ses vertus et des liens de parenté qui les unissaient. Tous deux étaient ses confidents et l'accompagnèrent en Italie. La congrégation à qui nous devons la *Gallia christiana* dit: « Willicaire et son successeur Alethé ont certainement reçu le comté de l'empereur, si jamais un évêque valaisan l'a reçu. On sait en effet que la tradition raconte que ce comté a été donné par Charlemagne, en 802 ou 805, à St.-Théodule, évêque de Sion, et à ses successeurs. Mais sur quoi repose cette tradition, sur des documents écrits ou sur des témoignages contemporains ou encore sur le fait de la vie de ces saints? Rien de pareil ne peut être avancé. Elle ne repose que sur des légendes où figurent Charlemagne et St.-Théodule, légendes dont l'origine est peu fondée et en lesquelles au reste on ne peut avoir beaucoup de foi. Ce St.-Théodule III, dont l'existence ne nous est révélée que par cette légende, ne fut évêque de Sion ni en 802 ni en 805; à cette date, c'était St.-Aletheus qui occupait le siège épiscopal. Nous ajouterons encore: Que signifie ce don de la préfec-

ture du pays, quand il appert que les empereurs ont toujours agi comme l'ayant conservé, sans en excepter Charlemagne lui-même et ses successeurs? Dans le cours du même siècle (850), nous trouvons Clotaire qui cède à son frère Louis, à qui appartenait l'Italie, une partie de son royaume au-delà du Jura, c.-à-d., les villes de Genève, Lausanne et Sion, avec leurs évêchés, leurs couvents et leurs seigneuries. En 1157, Frédéric Barberousse fait une donation analogue à Berthold de Zähringen, pour le pays d'Arles. Son fils, Henri VI, s'est réservé l'évêché de Sion, en disant que les prélats avaient reçu antérieurement les droits régaliens et autres de la main des ducs de Savoie, ce qui résulte de divers documents, dont aucun ne remonte avant le 12<sup>m</sup>e siècle. Donc, ou bien cette donation n'eut jamais lieu, ou elle n'a commencé à être invoquée qu'après les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. Cependant certains droits de suzeraineté ont été remis et confirmés aux évêques de Sion, non pas par Charlemagne, mais bien par un autre Charles, droits confirmés et étendus par Charles IV et par Charles V en faveur du cardinal Schinner, auquel il devait beaucoup. Quoique l'amour de la vérité nous arrache

cet aveu, nous n'entendons point enlever aux Valaisans ces traditions historiques, que nous nous déclarons prêts à accepter, aussitôt quelles nous paraîtront mieux mises en lumière. »

Ainsi s'exprime cet ouvrage. Il s'en rapporte à une autre association scientifique non moins savante que pieuse et véridique, les Bollandistes, qui citent à ce sujet nombre d'historiens distingués. Charles, évêque de Novarre au XVII<sup>e</sup> siècle, soutenait que le 16 août on fêtait Théodore I, nommé aussi Théodule, qui figura, du temps de St.-Ambroise, au concile d'Aquilée, ce qui a quelque probabilité, car un peuple prend volontiers pour patron du pays son premier évêque. Buttler, auteur d'une *Vie des Saints*, place au 16 août la fête de Théodore II, qui assista en 516 au synode tenu à Agaune.

Mais tout le Valais célèbre au 16 août la fête de St.-Théodule III, patron du pays. D'après l'*Italia christiana*, cet évêque de Sion invita, au IX<sup>e</sup> siècle, les prélats de Genève et d'Aoste à lui venir en aide pour recueillir les ossements des martyrs de la légion thébéenne.

Murer fait concorder toutes ces variantes en fixant au 16 août la fête des trois saints.

Une chose est certaine, c'est que la fête de St.-Théodule ou Théodore a été de temps immémorial célébrée en Valais, en Suisse, en France et en Italie. Un manuscrit du chœur de la cathédrale de Sion, écrit sur parchemin en 1460, déclare être établi d'après les anciens usages de cette église et il contient la légende et la fête de St.-Théodule.

Ce qui parle en faveur de St.-Théodule III, c'est le fait que la célèbre corporation de St.-Maur dit que Charlemagne, passant en Valais à son retour de Rome en 801, envoya à Sion, par son chapelain et évêque Théodore, une parcelle de la sainte-croix, laquelle est conservée à Valère. Ce Théodore est-il le même personnage que l'évêque du Valais ? Dans ce cas, St.-Aletheus aurait été évêque à St.-Maurice et Théodore ou Théodule à Sion et cela par la raison que St.-Théodule et sa légende sont l'ouvrage de la tradition nationale, basée cependant sur des faits réels, dont le souvenir vit parmi le peuple et dont le récit s'est transmis de génération en génération, avec des adjonctions émanées de la poésie populaire. Ces adjonctions concordent parfaitement avec la trame du récit et ne reposent point

sur le dire de savants. Dans sa description du Frauenmünster de Zurich, Erhard Dursteler dit : « Dans la donation ou fondation de Charlemagne est mentionné Théodore, évêque consécrateur de l'église de Zurich. » (*Voyez Hottinger, Histoire ecclésiastique de la Suisse, Tome I, p. 368*).

Tout ce que nous venons de dire a pour but d'écartier tous les doutes, et nous admettons l'existence de St.-Théodule III. Le seul auteur connu de la légende de St.-Théodule est Ruodbertus, que l'on croit Valaisan. Il écrivait en 1491, ainsi longtemps après que notre légende était déjà reconnue comme très-ancienne et après que le missel de Sion avait été recopié. Le manuscrit en langue latine de l'église de St.-Théodule est à la bibliothèque de Thouan, mais il n'est pas d'une grande exactitude. Dans cette légende, il est question du voyage aérien que St.-Théodule et sa cloche firent de Rome à Sion sur le dos du démon. Une copie postérieure, d'après le manuscrit de St.-Etienne de Bisach, parle du miracle de la multiplication du vin. Si des contradictions ou des faits inadmissibles se rencontrent dans ces actes, on doit les attribuer non pas à la malice, comme l'insinuent les Bollandistes,

mais à la naïveté de l'époque. Ajoutons encore, avec Ernest Bidermann (1668) : « Par suite des guerres, les archives épiscopales ont été si souvent pillées que les habitants ont à peine quelques souvenirs des temps anciens. »

La troisième difficulté serait donc ainsi résolue en partie, c.-à-d., Charlemagne a-t-il donné à perpétuité le comté aux évêques ? Deux mots encore à ce sujet. De ce que nous avons dit et de la suite de cette histoire, il ressort ou bien que Charlemagne n'a pas donné à perpétuité le comté, ou bien que malgré la donation il a été retiré aux évêques, ou bien encore que pendant longtemps ceux-ci n'en purent ou n'en voulurent pas faire usage, chose parfaitement admissible, car les empereurs eux-mêmes n'étaient pas assez puissants pour contraindre toujours les citoyens à obéir, comme il appert de l'histoire d'Henri VI et de Charles IV. Le plus vraisemblable est ceci : Charlemagne aura, comme c'était son habitude, donné le comté à la patronne du pays, à la sainte-Vierge, en remettant ce pouvoir entre les mains de l'évêque régnant ; mais comme lui-même était un monarque élu, il est difficile d'admettre que cette donation ait lié ses successeurs.

Mr. Kerz fait à ce sujet la remarque suivante : Combien de donations impériales peuvent-elles être prouvées au moyen de documents ?

On fête St.-Théodule dans tous les évêchés voisins, c.-à-d., dans ceux de Lausanne, de Besançon, de Bâle, de Constance, de Coire et de Genève.

Outre l'investiture des biens de l'évêché, de ses droits anciens et nouveaux et de l'abbaye d'Agaune, Aletheus reçut de son cousin l'empereur, pour l'abbaye, des propriétés considérables en France, et une aiguière en or, du poids de 66 marcs, ornée de pierres précieuses, enfermée dans un vase d'agate, le tout recouvert d'un cristal de travail arabe.

Sous le règne de cet abbé, l'évêché de Sion fut réuni à l'archevêché de Tarentaise, mesure que le titulaire de ce dernier siège n'eut pas de peine à obtenir du pape Adrien I, auprès duquel il fut envoyé trois fois en mission, deux fois par Charlemagne et la troisième par le concile de Francfort en 794. C'est ainsi que l'évêché de Sion eut successivement pour métropole Milan, Lyon dès 390, Vienne dès 510 et Tarantaise dès 793, jusqu'à ce que le cardinal Schinner le fit

admettre sous la juridiction immédiate du St.-Siège. La résidence épiscopale fut transférée par Léonce, en 463, d'Agaune à Octodure et vers 580 par St.-Héliodore à Sion.

Après la mort du saint évêque Aletheus, les chanoines de St.-Maurice élurent pour leur supérieur l'évêque Adalongus, membre de la communauté. Conrad, son successeur sur le trône épiscopal, paraît avoir été également abbé, car Walfried Strabon, doyen du couvent de St.-Gall, dans sa longue homélie en l'honneur de la légion thébéenne, homélie adressée à Conrad, apostrophe ainsi ce prélat en terminant : « Si tu travailles fidèlement et de toutes tes forces à la glorification de ces saints, une paix éternelle sera ton partage, car moi Strabon, quoique pauvre pécheur, j'espère aussi, par ce petit travail, obtenir de Dieu le pardon de mes fautes. »

Charlemagne mourut en 814. Le Valais, en raison de la piété et des bienfaits de ce monarque, célèbre sa fête le 18 janvier et son image se trouve dans la plupart des églises du pays.

Sous le règne de Louis, fils de Charlemagne, prince pieux mais faible, tout alla à la dérive en Valais. Les richesses et les privilèges de l'abbaye

de St.-Maurice s'étaient accrus dans des proportions immenses sous les rois Francs jusqu'à Charlemagne, de telle façon qu'elle avait quelque chose de royal. A la demande de Charlemagne, le pape Adrien I émancipa (780) l'abbaye, ses biens, ses droits et ses libertés aussi bien de la juridiction de l'évêque du Valais que de tout autre. Louis marchait sur les traces de ses ancêtres, et cette abbaye royale à tous les points de vue, lui parut un apanage convenable pour le fils d'un empereur. Il en fit don à son fils Arnolphe le bâtard et y ajouta le comté du Valais en 817. Ce soi-disant abbé gratifia le monastère de la forêt qui recouvrait l'ancienne Epaune, mais il administra les biens des religieux de telle manière qu'en moins de six ans tout avait été dissipé. Louis, à la nouvelle de ces désordres, se hâta de venir (824) à St.-Maurice, où il rétablit en partie l'ancien état des choses, en dédommageant l'abbaye de ses pertes par le don de vastes propriétés, de cloîtres et de châteaux. Déjà à cette époque, le chiffre des moines était tombé de 500 à 32. La direction en fut confiée à un abbé. Les chanoines, de leur propre autorité, éli-saient souvent aussi l'évêque de Sion. Sur les ins-

tances de l'empereur, le pape Eugène II confirma tous ces privilèges, c'est-à-dire, l'élection libre et l'indépendance de juridiction et autorisa l'abbé à porter la mitre.

En 843, par le traité de Verdun, la France fut séparée de l'Allemagne. Charles-*le-Chauve* garda la France et Louis obtint pour sa part l'Allemagne. Lothaire I eut la partie de l'Europe comprise entre ces deux royaumes, c'est-à-dire celle qui s'étend depuis les Pays-Bas jusqu'en Italie, et qu'il appela de son nom Lorraine. Ce monarque succéda à son frère naturel dans la possession du comté du Valais.

Ce pays, en 855, échut à son second fils Lothaire II; le bailliage de St.-Maurice devint l'apanage de Humbert, beau-frère de ce dernier, duc des pays s'étendant du Jura à Zug. Humbert fut accusé d'inceste avec sa sœur Theutberga, comme il appert de la lettre du pape Benoît III (855—858), où nous lisons : « Dans le monastère élevé sur le lieu du martyr des Thébéens et que les papes ont comblé de faveurs, le désordre est à son comble et il n'est plus question de discipline. Au lieu d'en partager les revenus, selon l'usage, entre les serviteurs de Dieu, on les dis-

sipe avec les hommes les plus pervers, avec des chiens et des oiseaux ; la juridiction du monastère a été arrachée à Aymon, abbé et évêque. » Cette lettre fut adressée à tous les évêques de France en 856.

Ceux-ci tinrent l'année suivante à Quierci un synode pour porter remède aux maux de l'église et de l'état. Theutberga fut répudiée et Humbert privé de ses états. Celui-ci, pour venger le déshonneur de sa sœur et la perte de son apanage, eut recours aux armes. Lothaire fut vaincu dans trois rencontres consécutives, les rebelles ayant su profiter des gorges des montagnes, pour s'y défendre, tandis que l'armée impériale ne s'avancait qu'avec peine et lenteur à travers les défilés. Comprenant qu'il serait difficile de conquérir et de garder ce pays, il céda Genève, Lausanne et Sion en 859, à son frère Louis, empereur et roi d'Italie, à l'exception de l'hospice du Mont-Jou (*Perz-Monument*), et il abandonna pour toujours l'Helvétie. Louis, dès ce moment, ne cessa de poursuivre Humbert, qu'il battit et tua près d'Orbe en 866 ; il donna les pays où commandait le vaincu à Conrad d'Auxerre, comte de Paris, et c'est ainsi que celui-ci devint maître du Valais.

En ce temps-là (875), Charles-le-Chauve, roi des Français, passa le Rhône à St.-Maurice pour se rendre en Italie. Le fils de l'empereur d'Allemagne voulut l'en empêcher, mais il n'y parvint point et dut abandonner les Alpes. (*P. Daniel S. J.*)

La Bourgogne, que se disputaient les Carlovingiens lorrains et français, trouva bon, après la mort de Louis-le-Bègue (879), de se constituer en un état indépendant, en élevant à la royauté un comte du pays, Boson, qui fut élu à Mantaille. On le nomma en même temps abbé-commanditaire de St.-Maurice. Comme il remplissait ses doubles fonctions à la satisfaction de tous et qu'il était puissant, il conserva la couronne, qu'il transmit à son fils Louis, encore en bas âge.

Conrad, de son côté, cherchait à consolider sa puissance. En 882, il donna à son fils, Rodolphe de Strätlingen, le titre de *Comte du Valais*, et en 886, il l'admit à prendre part au gouvernement. A cette époque, tout l'empire fut réuni sous le sceptre de Charles-le-Gros, qui ne fit autre chose que changer la monarchie en une anarchie. Au milieu des troubles, il fut enfermé en 887 au couvent de Reichenau. Boson mourut la même

année. Rodolphe s'empessa de profiter des circonstances et prit le titre de prince de l'Helvétie Romande, dans un Champ-de-Mai tenu à Orbe ; il appela ensuite (888) les grands, les archevêques et les évêques de son pays à St.-Maurice, et les poussa à le nommer roi de Bourgogne. Pour enlever à cette façon d'agir tout caractère d'usurpation, il se fit couronner par les évêques, comme étant les représentants les plus accrédités des peuples. La crainte et l'espérance lui attirèrent bien des partisans dans la Haute-Bourgogne, partisans qu'il récompensa au moyen des fiefs innombrables de l'abbaye. Rodolphe fut en conséquence proclamé roi et fonda ainsi le second royaume de Bourgogne.

---

## CHAPITRE VI.

### LE VALAIS SOUS LES RODOLPHES.

Sommaire : Rodolphe, avec l'appui de l'évêque Walther I, se maintient en Valais. — Le château de la Soie, résidence du préfet Aegilas, rend de bons services. — Sion incendié pour la première fois. — L'empereur dévaste le Bas-Valais. —

Il meurt en 899. — Nouvelle invasion des Sarrasins. — Mort de Rodolphe. — Rodolphe II lui succède. — Il veut soumettre l'Helvétie : il est battu et épouse Berthe, fille de son vainqueur. — Les Huns en Valais. — Droit du plus fort. — Henri I. — Othon le Grand. — Rodolphe II, fils de Conrad. — Opinion de Luitprand sur les Sarrasins. — Dangers des routes. — Politique prudente de Conrad. — Les Sarrasins s'établissent à Saas. — Louange de l'évêque Eberhard. — Eloge de Conrad. — Panégyrique de son frère, bienfaiteur de l'Entremont. — Son frère dilapide la fortune du couvent de St.-Maurice. — Rodolphe III. — Il fait don à l'évêque de Sion du comté du Valais en 999. — Il est si généreux vis-à-vis de l'église que celle-ci doit lui venir en aide. — L'empereur Henri II maître du Valais. — L'empereur Conrad II.

Rodolphe s'empressa d'envoyer partout des émissaires chargés d'obtenir qu'on le reconnût, et autorisés à faire en son nom les plus belles promesses, ce qui fit réussir son entreprise. On le proclama roi dans la Franche-Comté et le Jura. Irrité de tant d'audace, l'empereur d'Allemagne, *Arnoïphe*, petit-fils de Charles-le-Gros, prince spirituel et impétueux, pénétra en Valais avec des troupes nombreuses tirées de l'Italie et de l'Allemagne et y soutint une guerre contre Rodolphe pendant toute l'année 893. Celui-ci fut

favorisé par la configuration montueuse du pays, par ses vallées étroites, et en outre secouru par l'évêque *Walter I*, qui l'avait aidé à monter sur le trône, et par les habitants qui lui furent fidèles, dans l'espoir sans doute qu'il saurait mieux les défendre que le petit-fils de Charles. Ils le soutinrent entr'autres au moyen des châteaux du pays, parmi lesquels on cite celui de *la Soie*, dans lequel le gouverneur burgunde, comte *Aegilas* doit avoir habité au 7<sup>e</sup> siècle. Des constructions analogues, c'est-à-dire des châteaux forts, s'élevèrent en grand nombre à cette époque. Dans l'Allemagne centrale, on en avait bâti du temps de Charlemagne et sur le Rhin et en France déjà antérieurement. Les Normands, armés légèrement, ne s'entendaient pas à les attaquer. Il arrivait souvent que le mur d'enceinte du château embrassait tout un village, comme on le voit encore à Saillon.

Arnolphe brûla Sion, pilla St.-Maurice, détruisit Bex et dévasta tout, le fer et le feu à la main, depuis le lac jusqu'au St.-Bernard. Mais les Valaisans furent aussi indomptables que leurs forteresses. Ils cachèrent et défendirent Rodolphe jus-

qu'à ce que la mort d'Arnolphe (899) leur rendit un peu de repos.

Müller dit à ce sujet : « Si les habitants des montagnes étaient unis par une alliance, ils formeraient l'état le plus fort de l'Europe. » Mais il leur faut pour cela conserver l'amour de la liberté et la simplicité de mœurs des ancêtres et savoir, en cas de nécessité, abandonner la plaine.

L'amitié de l'évêque Dietrich fut précieuse à Rodolphe. Il en fit son chancelier et lui donna en reconnaissance le comté du Valais. C'est de cette époque que date la possession de la forteresse de la Soie par l'évêque de Sion, possession souvent attaquée. D'après une chronique, il doit avoir jeté les fondements de l'église cathédrale de Sion.

La paix fut de nouveau troublée par une invasion des Sarrasins qui, venus du midi, pénétrèrent en 903 jusqu'à St.-Maurice ; ils furent vaincus par Rodolphe I, aidé des Valaisans et des Helvétiens. Ce monarque mourut en 912. Payerne, qu'il fit enceindre de murailles, était le lieu de sa résidence. Outre cette localité, il affectionnait St.-Maurice, où il ceignit la couronne et fut enseveli.

Son fils, Rodolphe II, lui succéda. Les Valaisans durent suivre ce monarque marchant à la conquête de l'Helvétie, mais il fut battu et repoussé à Winterthur. Il assura à ceux-ci en ces temps de guerres, quelque repos au moyen de deux traités. Le premier fut conclu avec l'empereur d'Allemagne, Conrad I de Franconie, qui vint en 909 à St. Maurice pour y vénérer les reliques des martyrs; le second avec le puissant duc allemand Burkard, lequel lui donna sa fille Berthe en mariage. Berthe fut plus utile aux sujets de son époux que la conquête d'un grand pays (*Müller*). Cette princesse était le type de la ménagère et de la mère du peuple, si bien que le temps de la reine Berthe est resté proverbial. Elle tissait elle-même les vêtements du roi et s'en allait, chevauchant sur sa haquenée, visiter ses métairies et s'assurer que tout y allait bien. Elle et son fils Conrad *le Pacifique* fondèrent des villes, des couvents et des cures. Aussi obtint-elle la plus belle renommée et la reconnaissance de ses sujets. Cette noble femme, issue de la maison d'Autriche, était fort bien disposée pour le Valais et il est à regretter que, soit par négligence, soit par suite d'événements fâcheux,

les monuments de sa bienveillance n'aient pas été conservés. Elle fonda aussi à Aeschi, dans la vallée de Frutigen, l'église d'Amsoldingen, et la dédia à St.-Maurice. Il est fort possible que cette église ait été fréquentée par les habitants des montagnes de Sierre, car à cette époque les édifices affectés au culte étaient rares. Les paroisses en dehors du siège épiscopal n'ont été établies qu'à dater du X<sup>e</sup> siècle. En Valais même, elles ne prirent naissance que plus tard. D'abord s'élevèrent des chapelles desservies par des prêtres que l'évêque y envoyait. On doit à la générosité de quelques chanoines la fondation des bénéfices de Loèche, Viège, Naters et Glis. Aussi parle-t-on encore aujourd'hui dans le pays des longues distances que nos ancêtres avaient à franchir pour se rendre à la messe. Les gens de Zermatt venaient à l'office à Sion, en passant par le Val d'Hérens; ceux de Visperterbinen allaient à Naters; ceux de Saas à Viège, ceux d'Anniviers et, pendant un temps, ceux de Loèche à Chippis; ceux de Löttschen à Châtillon, etc.

C'est par des fondations de ce genre que les cœurs nobles savent exercer dans le présent et dans l'avenir une heureuse influence sur les hommes.

Ces riantes perspectives de bonheur furent assombries par des jours néfastes. Pendant que Rodolphe II tentait la conquête de l'Italie (924), les Huns (Magyars), firent une incursion dans le Valais. Vivant en quelque sorte à cheval, ils apparaissaient soudain, lançant leurs flèches meurtrières même en fuyant et revenant à la charge lorsqu'on s'y attendait le moins. Presque chaque année ils tentaient d'audacieux coups de main, dévastant tout sur leur passage par le fer et le feu et emmenant ce qu'ils ne tuaient pas. Ces terribles ennemis s'emparèrent des gorges du Simplon et du St.-Bernard, ainsi que du défilé de St.-Maurice. Le droit du plus fort, le seul que reconnaissent les hommes grossiers et sans culture, régnait en maître. Toutes ces hordes donnèrent beaucoup à faire à l'empereur Henri I (919—936) et à son fils Othon (936—973), le constructeur de la cathédrale de Sion, et enfin au roi Rodolphe II.

Celui-ci mourut en 939, le 11 juillet. Il fut enseveli à St.-Maurice, à côté de son père. Henri I était mort une année auparavant. L'amitié de cet empereur valut à Rodolphe une partie de l'Helvétie allemande, comme l'amitié de Hugo

pour son fils Conrad, roi d'Italie, la Bourgogne avoisinante.

Le successeur d'Henri sur le trône impérial fut son fils Othon, qui mérita le surnom de Grand. Le successeur de Rodolphe II comme roi de Bourgogne fut aussi son fils Conrad, qui avait appris l'art de la guerre dans les campagnes d'Othon, son beau-frère. Conrad n'eut que trop souvent à déployer ses connaissances militaires contre les hordes sauvages qui envahissaient fréquemment le pays. Huns et Sarrasins s'y succédaient sans relâche.

Au VIII<sup>e</sup> siècle déjà, ces barbares firent une incursion en France. Charles-Martel les battit près de Poitiers en 732. On en fut délivré jusqu'en 889. Cette année-là, une poignée de pirates s'établirent en Provence. D'autres passèrent le Mont-Cenis en 908 et s'emparèrent de l'abbaye de Novalèse et de plusieurs forteresses. En 911, ils étaient maîtres de tous les passages des Alpes donnant accès en France et en Italie et ils faisaient de fréquentes incursions dans les plaines du Piémont et du Montferrat. L'an 930, ils pénétrèrent dans le Valais, où ils firent plus de ravages encore que les Huns. Vaincus par le roi

Conrad, ils revinrent bientôt à la charge. Hugo, roi d'Arles, se décida, en 942, à mettre un terme à leurs brigandages en s'emparant de *Fraxinetum*, leur principal repaire, avec l'aide d'une flotte grecque. Mais Bérenger, qui lui disputait la couronne lombarde, l'empêcha d'exécuter son dessein et Hugo dut se résigner à signer avec les Sarrasins un traité en vertu duquel leurs conquêtes leur furent confirmées, à condition qu'ils occupassent le Mont-Jupiter (Mont-Jou) et en fermassent le passage à Bérenger, qui s'était enfui d'Allemagne. «Etrange manière de défendre ses Etats, dit à ce sujet Luitprand. Hérode aussi n'hésita pas à faire massacrer des innocents pour conserver son royaume, et toi, dans le même but, tu laisses libres des gens qui ont mérité la mort.» Puis, apostrophant le Mont-Jou, il s'écrie : «Et toi, sur tes arêtes glacées tu laisses périr des gens pieux et tu offres un asile à tous les vices. Malheureux ! tu n'as pas honte de protéger des brigands qui vivent dans le sang et le pillage ! Que dirai-je ? Que la foudre de Jupiter te pulvérise et te détruise à jamais.»

Dès cette époque, les Sarrasins se marièrent en Valais, tout en continuant leurs incursions dévastatrices. En 940, ils allèrent jusque dans

les Grisons, où ils pillèrent Dissentis et la cathédrale de Coire. Ils passèrent de là à St-Gall et en 954, ils poussèrent jusqu'au Jura. Berthe, mère de notre roi Conrad, dut pour leur échapper se réfugier dans une tour bâtie sur le lieu où s'éleva plus tard Neuchâtel. Vaincus près d'Orléans et rejetés en Suisse, ils vinrent s'établir surtout dans les alpes valaisannes.

Aussi longtemps que ces hordes vécurent dans notre pays, dans le Bas-Valais surtout, les étrangers, pas plus que les nationaux, n'y trouvèrent quelque sécurité. Les édifices consacrés au culte, l'abbaye de St-Maurice, l'église de St-Pierre, furent pillés et détruits par ces barbares.

Des évêques et leur clergé, estimant le Valais un asile assuré, s'y étaient réfugiés, mais leur attente fut déçue. Le sentiment du danger forçait les pèlerins allant à Rome de se réunir en caravanes de 4 à 500 personnes, moyen insuffisant, car malgré cette précaution l'évêque de Tours Robert fut, dans le milieu du X<sup>e</sup> siècle, égorgé lui et toute sa suite dans une auberge d'Orsières, au pied des Alpes. St-Majolus, abbé de Cluny, fut saisi en 972, à Orsières également, par les Sarrasins et ne dut sa liberté qu'au paiement d'une

rançon de 1000 florins d'argent et de 11 onces d'or.

Voyant l'inutilité de ses efforts, Conrad eut recours à une politique prudente. Il excita les Arabes (Sarrasins) contre les Hongrois (Huns), promettant aux premiers son appui contre les seconds. Puis il plaça ses troupes en embuscade et attendit le résultat de la lutte des deux hordes. Le combat s'étant engagé, il tomba sur les soldats déjà épuisés par une lutte sanglante et détruisit les deux armées. Cette façon d'agir, bien qu'elle eût réussi, n'était que le fait d'un parjure et un moyen peu louable. Vaincus, les Sarrasins survivants allèrent s'établir dans les vallées de Saas et d'Entremont, tandis que les Huns peuplèrent le Val d'Anniviers, comme nous l'avons déjà dit.

Le roi Conrad eut un frère du nom d'Eberhard, qui fut évêque de Sion en 959 et qui se distinguait par une grande aménité de caractère. On trouve dans les archives du Valais des vers à sa louange :

«Eberhard, fils du roi Rodolphe, évêque et seigneur de Sion, m'a donné ordre de t'écrire, ô étoile de la mer ! Eberhard a échangé la terre contre le ciel brillant qu'il a su mériter par ses

vertus. Le père adoucit les mœurs du pays et brille encore par les vertus de son fils, la bonté, la droiture, la moralité et la gaîté. En lui rivalisent d'éclat la générosité et la douceur, la piété et la compassion et la foi couronne le tout. O mère, nous t'en supplions! Laisse vivre notre pasteur, et s'il vient à mourir, que ta main, ô Vierge, le conduise à Celui qui s'est nourri de ton lait.»

Pour défendre le pays contre de nouvelles incursions, les châteaux se multiplièrent sur des rochers inaccessibles. Dans la suite des temps, ces constructions devinrent la demeure des seigneurs et furent l'objet de la haine du peuple.

Le règne de Conrad, après que les barbares se furent entr'égorgés sur les lieux où ils avaient répandu des flots de sang innocent, dura encore 40 ans et fut calme, malgré les événements qui se passèrent en France et en Italie. On dut cette paix à la douceur, à la modération, à la justice et à la prévoyance de ce roi. C'est à juste titre que le nom de *pacifique* lui fut décerné. Après avoir gouverné pendant 57 ans, il mourut le 19 oct. 993, regretté de tous. Son épitaphe montre cependant que sa notion de la vertu n'était guère plus idéale que celle de ses contemporains : *Trabe-*

*atus exterius, vestis aspera subtus erat*, c.à-d. la vertu ne le domina pas tout entier.

Pendant ces temps paisibles, bien des malheurs furent réparés et firent place à des choses utiles, tout le monde voulant, comme dit le proverbe, vivre d'après l'exemple du roi. De nouvelles églises s'élevèrent, des fondations pieuses s'accumulèrent, qui favorisaient et excitaient l'essor de la religion et de la vertu.

Un autre frère du roi Conrad, Hugo, évêque de Genève, fit rebâtir l'église du Bourg-St.-Pierre, détruite par les Sarrasins, ainsi qu'il appert de l'inscription qui existe encore actuellement dans ce village, et qui nous apprend que le sang coula à flots dans le voisinage\*). Ce prélat bienfaisant mourut en 1010.

---

\*) *Ismaëlita cohors Rhodani cum sparsa per agros  
 Igne, fame et ferro sœviret tempore longo,  
 Vertit in hanc vallem pœninam messis falcem,  
 Hugo præsul Genevæ, Christi post ductus amore,  
 Struxerat hoc templum Petri sub honore sacratum.  
 Omnipotens illi reddat mercede perenni  
 In VI decima domus hæc dicata Kalenda  
 Solis in Octobrem CVI.... descensio mensem.*

Parmi les nombreux fils du roi Conrad, nous citerons Burkard, archevêque de Lyon et abbé de St.-Maurice (983—1016), qui laissa périlcliter la fortune du monastère de telle façon qu'en 1014 les revenus suffisaient à peine à l'entretien de six chanoines; ce nombre descendit même jusqu'à deux.

Le successeur de Conrad sur le trône de Bourgogne fut son fils Rodolphe III. L'histoire l'a surnommé *le Paresseux*, en raison de sa faiblesse hautaine. Il laissa se dissoudre son royaume déjà à demi détruit et hâta même sa décomposition. Les grands du royaume, irrités contre lui, prirent les armes et le vainquirent. Alors sa tante Adélaïde, veuve de l'empereur Othon, intervint d'une façon si heureuse pour son neveu que les grands lui accordèrent une paix honorable. Ce monarque eut recours au gouvernement paternel des

---

C'est-à-dire: Après que les Maures eurent longtemps ravagé le pays par le feu, la famine et le fer, l'évêque Hugo a réconforté cette vallée par son enseignement et il a élevé par amour du Christ, ce temple à St.-Pierre. Que le Tout-Puissant l'en récompense dans la vie éternelle.

évêques. Il donna le comté de Tarentaise à l'archevêque Amizo, en 996. Ce prélat avait occupé le siège de Sion et était parent du roi. Trois ans après, c.-à-d. en 999, sur les instances de la reine Adeltrude, de son frère Burkard, dont nous venons de parler, et de l'évêque de Genève, il donna le comté du Valais à l'évêque de Sion Hugo, «pour sa fidélité et ses services, comme il était d'usage de récompenser les fidèles, et à St.-Marie et à St.-Théodule, qui le premier l'a reçu,» (textuel) et il en mit en pleine possession dit évêque Hugo et ses successeurs, à la condition toutefois de ne jamais aliéner cette donation à l'église de Dieu et de St.-Marie.

Il restitua également, en 1017, au couvent de St.-Maurice, où il résida souvent, Naters, Loèche, Vouvry et, le 15 février 1018, encore d'autres possessions. Mais le roi Rodolphe se trouva bientôt dans une situation précaire, les princes de sa famille ayant aliéné leurs terres patrimoniales et en ayant fait des donations aux églises et aux couvents. Pour remédier à cet état de choses, on eut recours au moyen suivant: Chaque fois qu'un bénéfice devenait vacant, et que l'assemblée des grands du royaume était dans le cas d'y nommer

un autre titulaire, on retenait une partie des revenus qui y étaient attachés, et Rodolphe III les employait à son usage. Sans enfants et sans alliés, il chercha un protecteur dans son gendre Henri II, surnommé le *Saint*, qu'il institua héritier de son royaume de Bourgogne en 1016. Les grands du royaume virent dans ce fait un acte de haute trahison et ils déclarèrent que l'autorité royale serait conférée librement par l'élection. La même année, ils forcèrent Rodolphe à s'enfuir à Strasbourg, et en 1018 ce roi y fit don de son royaume à l'empereur Henri. Les seigneurs bourguignons refusèrent obéissance à ce dernier, parce qu'il n'avait pas été élu par eux. Henri envoya contre eux ses Souabes, commandés par l'évêque Werner de Strasbourg, sous les ordres duquel combattirent ses deux frères, le comte Radbod de Habsbourg et le chevalier Lanzelin. Habsbourg, quoique situé en Bourgogne, se trouvait dans la partie demeurée allemande, tandis que de l'autre côté de la ligne de séparation qui passe par le milieu du Valais, par le comté de Gruyère, l'Uechtland et le Nugerol, la langue romane dominait et avait remplacé l'idiome des conquérants allemands de ce pays. Les Bourguignons furent

complètement battus sur les bords du Léman. Toute la Bourgogne se soumit à l'empereur Henri, qui la gouverna sous le nom de royaume d'*Arles* et y plaça comme préfet Bérold de Saxe, souche de la maison de Savoie. Henri mourut en 1024 et Rodolphe III lui survécut.

L'empereur nouvellement élu, Conrad II, neveu de Rodolphe, éleva aussi des prétentions sur la Bourgogne, non pas par droit d'hérédité, mais comme appartenant à l'empire d'Allemagne par donation. Rodolphe transféra ce pays à lui et à son fils Henri III. Conrad dut ajouter à ses autres droits sur la Bourgogne celui de la conquête. Il vainquit, en 1030, d'une manière complète, le duc Ernest de Souabe et ses deux partisans, les comtes de Kibourg et de Ravensburg avec l'aide du fidèle comte de Nellenburg.

L'empereur Conrad avait évidemment le plus grand intérêt à réunir de nouveau la Bourgogne à son empire, de crainte qu'elle ne passât à la France.

Un an après sa mort, Rodolphe III envoya à l'empereur la lance et l'anneau de St.-Maurice. Il décéda en 1032.

---

## CHAPITRE VII.

LE VALAIS SOUS LES EMPEREURS D'ALLEMAGNE ET  
LES COMTES DE SAVOIE.

(1034—1152.)

Sommaire : Actions de Conrad. — St.-Bernard de Menthon. — Souffrances du Valais. — Les petits fiefs deviennent héréditaires. — La Trêve-Dieu (Treuga Dei). — La maison de Savoie. — Le Valais lui échoit. — Beaucoup de nobles s'y établissent. — Constructions de châteaux. — Le Valais sous le pape Grégoire VII. — Henri IV. — Les de la Tour. — L'évêque Hermanfried facilite à l'empereur le passage des Alpes. — L'empereur refuse à sa belle-mère Adélaïde la préfecture du Valais. — Il donne à l'évêque Naters et Loèche. — Il crée chevaliers les de la Tour. — Hermanfried est en haute considération. — La maison de Savoie gouverne non seulement l'abbaye, mais l'évêché et le pays. — L'investiture à la Morge. — On bat monnaie à St.-Maurice. — Première croisade. — Situation de l'abbaye. — Repeuplement de celle-ci par des chartreux. — Leur éloge. — Amédée III vient en aide à l'abbaye par l'abolition des abbés commanditaires. — Le monastère du St.-Bernard et le Chapitre de Valère obtiennent la même faveur. — Les croisades et leurs suites. — La chevalerie. — Sa splendeur. — On doit à la religion les établissements les plus beaux et les plus utiles. — Les hôpitaux en Valais.

Peu de temps après son avènement au pouvoir en 1028, Conrad passa en Italie, accompagné de

deux rois, Rodolphe III son oncle et Canut-*le-Grand*, roi de Danemark et d'Angleterre, le héros du Nord, qui avait sous son pouvoir, outre les Iles Britanniques, toute la Scandinavie et qui donna sa fille à Henri, fils de Conrad. Ce dernier fut couronné empereur à Milan. Son adage était : «La justice est le premier de mes devoirs, qu'elle me soit facile ou non». Et en effet, souvent il se laissait arrêter, même en grand appareil royal, par des pétitionnaires et des suppliants. Il débuta dans son gouvernement en allant visiter toutes ses provinces, rendant la justice, établissant l'ordre, et réunissant si bien en lui la bonté et la gravité que l'on disait à son sujet qu'aucun monarque n'avait au même degré que lui mérité l'honneur de s'asseoir sur le trône de Charlemagne.

La mort de Rodolphe III occasionna de nouveaux dissentiments et de nouvelles luttes. Le comte Odo de Champagne, qui avait été remis à l'ordre dans la bataille au bord du Léman, se souleva de nouveau et s'empara des provinces welches du royaume de Bourgogne. Puis il descendit sur Vienne et prit possession du royaume d'Arles. Du nord, l'empereur Conrad se dirigea en toute hâte sur Morat, mais cette ville résista à ses

attaques aussi bien que le château de Neuchâtel. Manquant des engins nécessaires pour un siège, il se transporta à Payerne où, ayant réuni autour de lui les seigneurs burgundes, il se fit rendre hommage par eux et sanctionna leurs libertés. Pareille cérémonie eut lieu à Constance ; y prirent part la royale veuve Immergarde, le comte Humbert, deuxième souche de la maison de Savoie et nombre d'autres seigneurs des pays bourguignons. Le comte Odo dut céder à la force, mais en 1034 il se souleva de nouveau. Conrad arriva sous les murs de Genève et força Gérold, autre prétendant à la couronne burgunde, de lui en ouvrir les portes. L'archevêque de Milan Héribert et Boniface, margrave de Toscane, vinrent avec leurs troupes se réunir à l'empereur, en passant par les alpes valaisannes. Conrad fit répéter à Genève l'élection et l'hommage de Payerne, et se fit couronner par Héribert comme souverain du royaume d'Arles. Odo se souleva une troisième fois pendant que l'empereur était en Italie, mais il fut défait et tué à Bar, en Lorraine, en 1036, par le fidèle duc Gottfried (Gopilo). Six mille de ses soldats périrent dans la mêlée.

Le passage du Mont-Jou, utilisé par les armées, par les commerçants, par les pèlerins et autres voyageurs, offrait toujours des dangers, bien que le pape Adrien I eût recommandé à Charlemagne les cols des hautes alpes, bien que des prêtres s'y fussent établis et que la pieuse institution de St.-Bernard eût été fondée déjà en 962, au dire de quelques-uns. Les nouveaux habitants de ces sommets étaient grossiers et cruels. Ils avaient élevé une barrière entre le lac et le rocher et la porte ne s'en ouvrait qu'aux voyageurs qui acquittaient un péage assez élevé. Le roi du pays, Rodolphe III, y fut même rançonné en 1016. Il recourut à Henri II, mais les choses n'en allèrent pas mieux. En 1026, les monarques dont nous venons de parler furent, en passant les Alpes, témoins oculaires de ces désordres et Canut adressa une plainte au pape et à l'empereur au sujet des sévices exercés contre ses sujets qui se rendaient à Rome. Rodolphe comprit que cette plainte le regardait et promit de faire abolir le péage. Conrad fit connaître à tous les évêques et à tous les princes du royaume que les passants ne seraient plus incommodés à l'avenir et que les communications étaient libres. Pour faciliter

la circulation sur ce point, où tant de dangers et de difficultés attendaient le voyageur, St.-Bernard de Menthon, archidiaque d'Aoste, éleva sur la montagne une maison de refuge. Le brigandage et les meurtres fréquents qui s'y commettaient et surtout l'affreuse idolâtrie qui y régnait le poussèrent à cette œuvre de charité, que l'univers entier apprécie et qui date déjà du IX<sup>e</sup> siècle. Que cet établissement de charité remonte à cette époque ou à une autre postérieure, toujours est-il qu'en 1049 le pape Léon X, en franchissant ce passage y trouva une communauté de chanoines réguliers. En 1123, Richard, évêque de Novarre, confirma la fête et le culte de vénération rendu par ses ouailles à Bernard de Menthon. Un auteur contemporain nous apprend que Bernard vivait lorsqu'Henri était roi des Lombards. Il s'agit ici d'Henri IV (1056—1106); Marcus Lutz nous dit que le saint naquit le 15 juillet 923 et qu'il mourut le 27 mai 1008. En ce temps-là, le grand et petit St.-Bernard portaient le nom de St.-Nicolas de Myra, jusqu'à ce qu'on eût choisi St.-Bernard pour le patron de ces deux fondations. Mais dès que la mémoire de cet illustre prélat commença

à être vénérée, le peuple donna son nom à la montagne elle-même\*).

La religion seule enfante ces sociétés, ces associations, dont le dévouement est admirable et la durée incroyable. Dans la seule année 1845, trois personnes du couvent ont péri sur la montagne, victimes de leur dévouement aux malheureux.

La guerre dont nous venons de parler et qui dura près de vingt ans, eut, comme toutes les autres, des conséquences heureuses et des suites fâcheuses.

Le Valais en particulier en souffrit beaucoup et fut souvent le théâtre de luttes sanglantes. Odo pénétra dans nos vallées avec son armée, victorieuse d'abord, et s'empara de Martigny et d'Aoste. L'historien Jean de Müller nous raconte un trait horrible de Wippo, lequel fut accompli

---

\*) Pour plus de détails sur cet établissement, voyez «Essai historique sur le mont St.-Bernard, par Chrétien Desloges, docteur de Montpellier.» — «Le Grand-St.-Bernard, par un ecclésiastique du diocèse de Sion.» — «Leben des heil. Bernhards von Menthon. Luzern 1835.»

quand le margrave Boniface franchit le St.-Bernard pour aller au secours de l'empereur Conrad : «Lors de sa retraite de Morat, on lui vola des chevaux au moment où on leur distribuait la nourriture. Il fit couper le nez et les oreilles des habitants du village voisin et il remplit trois boucliers de ces trophées sanglants. Le fils d'une comtesse n'échappa à la mutilation qu'en payant une rançon en or d'un poids égal à cette partie de sa tête. Cet acte horrible eut lieu pendant la marche de Boniface vers les Alpes, dans l'Allobroge ou la Bourgogne (Bas-Valais ou Genève).

Conrad sanctionna, par une constitution datée du 28 Mai 1037, l'hérédité des petits fiefs, de sorte que le fief passa du père au fils et au petit-fils et du frère au frère. Cette mesure ouvrit la voie à la transmission, par héritage, des grands fiefs.

Pendant ces démêlés au sujet de l'octroi de la couronne, la passion de la guerre et le droit du plus fort avaient fait en Bourgogne de tristes progrès. Grâce à la liberté complète dont jouissaient nos aïeux, le droit du plus fort régnait en maître et ce n'étaient pas seulement les princes

qui vidaient leurs querelles par les armes, la petite noblesse même s'y croyait autorisée. La France et les pays burgundes étaient plus que l'Allemagne imbus de cet esprit querelleur. Le peuple, déjà soumis à l'influence romande, avait plutôt de l'aversion contre l'Allemagne. Le brigandage n'avait pas à cette époque le caractère odieux que nous lui attribuons. Les faits d'armes étaient seuls honorables, quel qu'en eût été le mobile. Les choses allèrent si loin que non seulement les nobles s'attaquaient entr'eux, mais que les sujets mêmes déclaraient la guerre à leurs seigneurs\*).

L'empereur et tous les princes cherchaient les moyens de mettre un frein à cette manie de guerroyer et l'Allemagne surtout soupirait après une paix générale : elle ne fut pas facile à obtenir. L'empereur voulait-il régler cette liberté effrénée, aussitôt la noblesse criait qu'on avait dessein de lui ravir ses privilèges. Des abus profondément enracinés ne sont pas abolis en un seul jour, pas plus qu'un chêne centenaire ne

---

\*) Les marmitons de l'évêque de Würzbourg envoyèrent un jour un cartel à ce prélat, qui ne laissa pas d'en être effrayé.

tombe au premier coup de hache. La noblesse était alors trop puissante et il était prudent de n'aller que lentement en besogne. Aussi, dès l'abord, n'eut-on pas l'air de vouloir supprimer le droit du plus fort, mais on agit comme si l'on avait eu seulement l'intention de le soumettre à certaines règles.

Le pouvoir spirituel fit ce qui eût été impossible à l'autorité civile et sut exercer ainsi une influence extrêmement bienfaisante. Il dut toutefois faire quelques concessions à l'esprit du siècle, suivant l'usage du clergé, qui demande rarement plus qu'il ne peut obtenir. L'Eglise établit la Trêve-Dieu (*Treuga Dei*). Un abbé de Cluny prêcha d'abord qu'il avait reçu de Dieu l'ordre d'annoncer cette trêve, qui fut acceptée en 1027 à Roussillon. Hugo, évêque de Lausanne, réunit les archevêques d'Arles, de Vienne et de Besançon sur une colline des environs de sa ville épiscopale et ces prélats y proclamèrent la Trêve-Dieu, d'après laquelle aucun chrétien ne pouvait prendre les armes contre un autre depuis mercredi, au coucher du soleil, jusqu'au lundi, une heure avant son lever; en outre, dès l'avent jusqu'au 8<sup>e</sup> jour après l'Epiphanie, et enfin depuis

la Septuagésime jusqu'au 8<sup>e</sup> jour après la fête de Pâques. Dans ces jours que J.-C. a particulièrement sanctifiés par sa naissance, ses souffrances et sa mort, toute lutte à main armée était interdite, sous peine, pour les belligérants, d'être exclus de la communauté chrétienne lorsqu'ils persistaient malgré trois avertissements. Tout évêque qui ne se conformait pas à cette règle était démis de son épiscopat. Les papes appuyèrent de tout leur pouvoir ces résolutions et les conséquences en furent heureuses, car les brigands mêmes craignaient les foudres de l'Eglise et avaient du respect pour les ministres de la religion. Ce respect universel explique pourquoi l'on inféodait volontiers des domaines aux évêques et aux abbés, afin de les placer sous la protection d'une église. C'est la raison de cette grande quantité de fiefs allodiaux ou ecclésiastiques que l'on trouve aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Si l'esprit de discorde ne fut pas supprimé par le fait, l'expédient adopté eut au moins pour résultat de faire comprendre aux hommes que le ciel réproûve les querelles.

Le clergé du Valais, comme celui de la Bourgogne, adopta ces mesures d'humanité. Quelques auteurs disent même que l'évêque de Sion *Eber-*

*hard*, fils de Robert II, fut présent à la réunion de Lausanne où la Trêve-Dieu fut décrétée.

Au commencement, les empereurs n'essayèrent même pas de supprimer ces usages féroces, mais ils s'efforcèrent de les adoucir. Frédéric Barbe-rousse statua d'abord que le provocateur devait avertir trois jours d'avance celui qu'il se proposait d'assaillir. Les cartels étaient conçus en ces termes: «Nous, Noble NN., faisons savoir à vous, NN., que dans l'impossibilité d'obtenir de vous satisfaction, nous vous déclarons la guerre à feu, à sang et à pillage, aussi bien à vous qu'à vos partisans.» Les voies de fait commençaient trois jours après l'envoi du cartel. En 1038, Conrad confirma la Trêve-Dieu, qui fut ainsi introduite partout.

A côté du droit du plus fort, les jugements de Dieu (*Ordalia*) étaient à cette époque une autre manière de rendre la justice. C'était en quelque sorte tenter Dieu! C'est ainsi qu'en 1024 l'impératrice Ste. Cunégonde dut recourir à cette épreuve pour établir sa fidélité conjugale. Pierre, évêque de Florence, ayant été accusé de simonie en 1067, abandonna son diocèse et le moine Pierre dut subir l'épreuve de feu pour prouver

la fausseté de cette accusation. Lorsque le roi d'Espagne Alphonse voulut, en 1091, introduire dans ses états le missel romain, le peuple et le clergé s'y opposèrent, voulant s'en tenir à ce qui existait. Le clergé accepta l'épreuve du glaive et de l'épée, épreuve qui tourna à son avantage, mais le roi ne se tint pas pour battu. Guillaume de la Tour-Châtillon dut marcher sur un fer rouge pour prouver un droit féodal contesté par l'abbé de St.-Maurice.

Une autre conséquence de ces longues guerres fut le sentiment de la liberté, qui s'éveilla dans le cœur du peuple et qui jeta la base de son émancipation future.

La chute du royaume burgunde favorisa la maison de Savoie. Bérold, premier comte de cette famille, était déjà vice-roi d'Arles. Son fils Humbert *aux blanches-mains* fut, comme lui, fidèle à l'empereur, qu'il accompagna à Rome en 1027 (année où il succéda à son père dans le gouvernement du comté), et il rendit à ce monarque de grands services dans la guerre contre Odo (Eudes), comte de Champagne. Il lui fit hommage aussitôt après la mort de Rodolphe, en allant à sa rencontre jusqu'à Constance, avec

la reine douairière Immergarde. Pour le récompenser de sa fidélité, l'empereur lui fit don du Valais et du Chablais, pays qui constituaient une bonne partie de la Bourgogne. Il le fit également proclamer, en grande pompe, comte de Savoie, et le plaça sur le trône des vice-rois d'Arles. (*Mirifice donati redierunt. — Wippo. Vita Conradi Salici.*)

Il ressort de diverses circonstances que la puissance de la maison de Savoie s'étendait même sur une partie du Haut-Valais, que les chroniqueurs appellent *épiscopal*. Citons-en quelques unes: 1° la reconstruction de l'église de Valère, comme monastère des femmes, par l'un de ces comtes; 2° la fondation d'un autre couvent de religieuses sur le Ringacker de Loèche; 3° l'hôpital des Johannites de Salquenen avec un prieuré, établissement qui était lié à l'hôpital de St.-Jacques, sur le Simplon, et qui était sous la dépendance de celui de Conflans; 4° la donation faite par Amédée III à l'évêque St.-Garin, de Naters et de Loèche; et 5° les seigneuries nombreuses et considérables que les comtes de Savoie possédaient dans le Haut-Valais. Ils avaient en effet le comté de Mœrel, la châtellenie de Châ-

tillon et le majorat de Lechen, que les de la Tour eurent d'abord en fief, et enfin la vallée d'Hérens, qui était inféodée aux de Rarogne. Les Tavelli prêtaient serment de fidélité au comte de Savoie, en considération de Granges; 6<sup>o</sup> (ceci est la preuve la plus frappante de la domination des comtes en Valais), l'établissement dans le pays d'un grand nombre de familles nobles originaires du Val d'Aoste, de la Savoie ou même du Dauphiné. Nous mentionnerons les de Longino, les de Gresiacco et les de Campesio, qui vinrent de la Savoie; les de Vilette-Chevron de la Tarentaise; les Châtillon d'Aoste; les Morestelli et les de la Tour du Pin à Châtillon, ainsi que les Boson, Guigo et autres, du Dauphiné. Les de Rarogne et les de Rinckenberg, dans l'Oberland bernois, où ils dominaient déjà du temps des rois burgundes, vinrent de Thuisis dans la Rhétie; les de Viège Hübschbourg et après eux les Blandrati de Novarre et les Mangepani de Mœrel, comme les d'Aragno et de Graniola, furent probablement originaires de l'Italie. Les premiers étaient alliés à la maison de Rarogne.

Ainsi le pays, la juridiction ou le comté de l'évêque, pas plus que celui du comte, ne formaient

un tout compacte, mais étaient morcelés dans le Haut comme dans le Bas-Valais.

Le diplôme de collation de l'empereur Henri IV qualifie le territoire soumis aux comtes de «petites propriétés», (*terrulæ morcles cum alpe martina in comitatu nostro*); ce territoire n'était remarquable en effet que comme constituant le commencement de sa domination sur l'Helvétie romane. La plupart des vallées et des alpes du lac de Genève appartenaient aux barons d'Allinges et de Blonay ou au couvent de St.-Maurice.

De cette époque date la construction d'une quantité de tours, de châteaux et de forteresses bâtis souvent sur des rochers inaccessibles, hantés seulement par les aigles, les vautours et les hérissons. Outre la forteresse de la Soie, dont nous avons déjà parlé, l'histoire nomme la tour du noble J. Mans ou Bergmann, à Loèche-les-Bains (1000); la forteresse de Châtillon; le château de Salquenen; le château de Martin Jono, du Bourg-St.-Pierre (1012); le château et le fort de Saillon (1013); le château d'Ernen; le château-neuf d'Ulrich, comte de Lenzburg, qui en fit don à l'évêque; les châteaux des barons Mangepani et Dürrenberg à Mörel (1060); le

fort imprenable de Beauregard, à l'entrée de la vallée d'Anniviers (1097) et le château d'Enfer à Brigue (1098). Les châteaux de Sembrancher, de Martigny, de St.-Maurice et de Monthey sont beaucoup plus anciens, et les dates qu'ils portent ne sont pas celles de leur construction.

Il y avait plusieurs sortes de gentilshommes, tels que les comtes, les chevaliers, les barons et les feudataires libres. Venaient ensuite le peuple et les châtelains.

Outre les manoirs, les forteresses et les châteaux-forts, il s'éleva à cette époque des métairies, qui donnaient à leurs possesseurs des droits et des libertés. Dans les endroits écartés, on bâtissait des couvents et des cloîtres, et c'est ainsi que les vallées de notre pays furent successivement habitées jusqu'aux sources du Rhône.

Lorsque plus tard les comtes luttèrent contre des rivaux, pour augmenter leur puissance, la petite noblesse ne voulut pas rester en arrière. Se sentant trop faible pour aspirer plus haut, elle tourna ses regards vers le peuple, qu'elle s'efforça de réduire en servitude, afin de pouvoir dominer davantage.

Pendant que le Valais fut sous la domination de la Savoie, les évêques du diocèse furent le plus souvent originaires de ce dernier pays. Déjà en 1037, nous trouvons sur le siège épiscopal de Sion un fils du comte Humbert, du nom d'Aymon II, qui était en même temps abbé-commandataire de St.-Maurice et administrateur du Chablais (*Caput lacu*). Il fit de riches donations à l'évêché, entr'autres du château de Saillon et de plusieurs seigneuries à Sierre, Orsières, Grengiols, Ayent, Vissoye, Suen dans le val d'Hérens, avec les serfs pour cultiver les terres. De ces libéralités ressort la preuve que la maison de Savoie avait beaucoup de possessions dans le Haut-Valais.

En 1047, Aymon II reçut à l'abbaye de St.-Maurice le pape Léon IX, qui y séjourna trois jours et y célébra la fête du lieu. Il fit don de l'abbaye à son frère Burkard.

Les souverains du Valais savoisien furent, durant ce siècle, les comtes de Savoie dont les noms suivent : de 1035 à 1047, Humbert, qui fit beaucoup de fondations pies et bâtit des églises qu'il dota richement ; de 1047 à 1050, Amédée I, mort sans postérité ; de 1050 à 1055, Odon, frère

d'Amédée, époux d'Adélaïde, comtesse de Suse; de 1055 à 1095, Amédée II, qui reçut de Henri VI le comté de Bugey enfin, de 1095 à 1103, Humbert II.

Outre ces querelles et ces luttes, cette époque, nous offre le spectacle d'une avidité telle que les tenanciers des bénéfices vendaient quelquefois ceux-ci. L'Etat et l'Eglise présentaient un triste aspect.

Jusqu'en l'année 1054, les évêques furent nommés par le peuple et le clergé. Dès lors, les princes se mêlèrent souvent de cette élection. Comme les évêques tenaient les fiefs du prince, l'investiture leur en était faite par la tradition de l'anneau et du bâton. Ceci fut interdit en 1075, par le pape Grégoire VII, qui imposa aux ecclésiastiques l'obligation d'une vie exemplaire. Ses ordonnances lui valurent beaucoup d'ennemis, surtout parmi les princes, mais il persévéra et eut la satisfaction de voir ses efforts obtenir le succès désiré. L'excommunication réduisit les plus récalcitrants. Aux grands maux, les grands remèdes!

A la tête des adversaires du pape se trouvait l'empereur Henri IV. Parmi ses partisans du Valais

l'histoire nomme Aymon de la Tour-Châtillon, qui fut créé baron et choisi comme majordome de l'évêque, à cause de sa puissance.

Pendant la longue querelle des Investitures entre la trône et l'autel, l'évêque du Valais fut Hermanfroi, chanoine de St.-Maurice, l'un des hommes les plus distingués de son temps.\*) Excommunié comme partisan d'Henri IV par le pape Grégoire VII, il agit avec tant de sagesse qu'il resta en haute estime auprès des deux adversaires. Les princes ayant menacé l'empereur de le déposer s'il ne se faisait pas relever de l'excommunication qu'il avait encourue, ce monarque se rendit en Italie pour faire sa soumission au Souverain-Pontife, malgré la rigueur de la saison (1076). La difficulté était de trouver un chemin qui ne fut pas au pouvoir de ses adversaires. Le St.-Bernard même était occupé par les Savoisiens. A Vevey, il rencontra Adélaïde de Suse, veuve du comte Odon et tutrice du jeune comte Amédée. Quoiqu'elle ne fût pas de son parti, qu'elle lui gardât même rancune

---

\*) Peut être le même qui était évêque d'Auxerre.

d'un affront fait à sa fille Berthe qu'il avait épousée, et enfin qu'il lui eût refusé la préfecture de Sion et quatre autres évêchés, il en obtint cependant, soit par d'autres générosités, soit par l'influence d'Hermanfroi, le passage libre par les Alpes de son territoire. C'était au cœur de l'hiver: il fallait vaincre mille difficultés et le voyage pressait. L'empereur récompensa largement les montagnards pour l'aide qu'ils lui prêtèrent. La montée offrit de grands dangers, mais la descente fut encore plus difficile, à cause de la neige et des glaces. A peine les hommes purent-ils éviter des chutes extrêmement périlleuses, en s'aidant des pieds et des mains et en recourant à toutes les précautions usitées en pareille circonstance. La reine et les dames de sa suite durent se laisser envelopper de peaux de bœufs, puis on les fit glisser sur la neige. Les chevaux ne furent d'aucune utilité: on dut leur lier les jambes et les traîner comme les ballots de marchandises; aussi périrent-ils pour la plupart. Le voyage de Vevey à Canossa dura 10 jours (du 10 au 20 janvier 1077.)

Hermanfroi reçut de l'empereur, deux années plus tard, (30 déc. 1079), Naters et Loèche,

souvent concédés à divers possesseurs. La première donation connue est celle qu'en fit, en 517, le roi St.-Sigismond à l'abbaye de St.-Maurice. Vers la fin du 6<sup>e</sup> siècle, Gontran, roi des Francs, en fit cadeau à l'évêque lorsque ce prélat transféra son siège à Sion. Sous le second royaume de Bourgogne, ces terres furent réunies à celles de la couronne par les abbés-commandataires de la famille royale. En 1010, Rodolphe III les rendit à l'abbaye. Henri IV ayant été excommunié, Rodolphe de Rheinfelden se proclama empereur et comte-abbé de St.-Maurice, et s'empara, en cette qualité, de ces biens sur lesquels il autorisa également son fils Berthold à élever des prétentions. Lorsqu'Henri IV fut de nouveau reconnu comme empereur, il en fit don à l'évêque Hermanfroi. Comme l'empereur installa les comtes de Savoie dans le pays de Bugey et autres, ces comtes disputèrent aux évêques de Sion Loèche et Naters, ainsi que le comté. Amédée III voulut même que l'évêque St.-Guérin reprît ces biens comme fiefs. Touché enfin des vertueux procédés du saint prélat, Amédée III modifia ses prétentions et lui rendit toutes ces terres en 1138. Dès cette époque, les évêques demeurèrent

en paisible possession de ces territoires ainsi que des droits de suzeraineté dans le Haut-Valais (*Cibrario, documenti etc.*)

Hermanfroi fut, jusqu'à sa mort, chancelier du royaume de Bourgogne.

A l'exemple de l'empereur, plusieurs papes surent mettre à profit la haute capacité de cet évêque : citons Victor II (1055 — 1057), Nicolas II (1058 — 1061), Alexandre II (1061 — 1073). Il représenta le St. Siège auprès des cours de France et d'Angleterre et dans plusieurs conciles, à Lisieux en Normandie (1055), où, en qualité de légat du pape Victor II, il eut la préséance, en 1063 à Châlons, en 1072 à Winchester en Angleterre, où il fut appelé par le roi Guillaume à l'occasion du démêlé existant entre York et Cantorbéry. Hermanfroi assista au sacre de Philippe, roi de France, et à celui de Guillaume, roi d'Angleterre. Il présida, dans la Grande-Bretagne, deux conciles tenus en 1062 et 1070. Il fut employé au service du pape dans les années 1064, 1065, 1067 et 1072. Il figure encore en 1084 comme chancelier de Bourgogne.\*)

---

\*) Ses relations avec les Normands laissent présumer qu'il était lui-même originaire de leur pays et qu'il appartenait à la famille déjà citée. La famille des barons

Sous le règne des quatre successeurs de Conrad II, jusqu'à Frédéric Barberousse, l'influence des empereurs d'Allemagne sur la Bourgogne ne fut plus considérable et la plupart des seigneurs bourguignons réussirent à se rendre complètement indépendants.

La puissante comtesse Adélaïde en agissait à son aise avec les biens de l'abbaye de St.-Maurice. Elle fit un don de reliques en 1070 à St.-Annon, archevêque de Cologne. En 1066, Amédée II se signa comte et abbé de St.-Maurice. Humbert II institua comme abbé-commandataire un seigneur de Briançon, de la Tarentaise. Amédée III se nomma lui-même abbé.

Nous verrons bientôt, chaque fois que le comté ou l'évêché devenait vacant, les évêques, originaires le plus souvent des états du comte, recevoir de celui-ci l'investiture, l'administration du pays, les droits de la grande route jusqu'en dessous de

---

de Rarogne est probablement de la même nationalité. Leur prédilection pour les noms des princes normands, tels que Guillaume et Guiscard, l'indique : on sait que la tradition se perpétuait dans les noms. Ils signaient de Thusis, ce qui signifie chez les Rhétiens *Toscan*, qualification qui équivaut à Normand.

Martigny, la chancellerie etc. Le fait se présente entr'autres en 1108 et 1308. Les actes soit procès-verbaux de ces hommages (*homagiorum*) prêtés à la Morge, entre les deux résidences de Sion et Conthey, se retrouvent presque tous. Le comte de Savoie possédait encore le droit regalien de battre monnaie pour tout le Valais. La frappe avait lieu à St.-Maurice et l'évêque, ou à son défaut le clergé, décidait de l'acceptation des monnaies. On raconte qu'Humbert II, qui se croisa avec 300,000 européens en 1095, fit à son retour beaucoup de fondations pies, probablement aussi en Valais.

Mais la restauration de l'abbaye de St.-Maurice fut l'œuvre de son fils, Amédée III, (1103—1149). En 1108, il l'autorisa à renoncer au prieuré d'Abondance et à placer à la tête de ce dernier couvent un abbé qui pût mieux le diriger.

L'abbaye était dans un triste état. Les 32 chanoines que Louis-le-Pieux y avait rétablis avaient diminué en nombre de telle façon qu'il n'y en avait plus que 7 en 984 et 2 en 1017: ils imitaient la manière de vivre de leur abbé-commandataire. Amédée supprima les quelques chanoines séculiers qui auraient dû suivre la règle

d'Aix-la-Chapelle. Hugo, évêque de Grenoble, lui envoya de la solitude de la Grande-Chartreuse, fondée en 1080, des enfants de St.-Bruno, sur lesquels le cardinal Bona s'exprime ainsi : « Ces religieux font l'admiration de l'univers. Ils vivent dans la chair comme s'ils n'en avaient point. Ce sont des anges sur la terre, à l'imitation de St.-Jean-Baptiste dans le désert. Ils constituent la couronne de la fiancée du Christ. Ce sont des aigles qui prennent leur essor vers les cieux. » Amédée prit aussi l'abbaye sous sa protection contre des seigneurs puissants, comme les Allinges, qui s'adjugèrent en 1138 Salvan et Autanelle (Vernayaz), et qui prétendaient conserver ces terres. Rainald, frère du comte, étant mort en 1143, il n'y eut plus, dès lors, d'abbé-commandataire et il fut loisible aux religieux d'élire librement leurs abbés.

Amédée fut aussi bienfaisant à l'égard de l'hospice du St.-Bernard. Il lui fit don, en 1125, de toutes les terres que Boson et Amédée d'Allinges, Pierre de la Porte St.-Ours et autres vassaux, tenaient en fief de lui, depuis la fontaine couverte jusqu'au Val Noria. En 1137, 1177, 1183 et 1189, il augmenta encore ses

dons, de telle manière que le couvent possédait dans divers diocèses 88 bénéfices. L'enthousiasme provoqué par les croisades contribua puissamment à ces générosités. En 1189, le comte Thomas prit le couvent sous sa protection. L'empereur Henri VI fit de même en 1180. Le pape Alexandre III confirma, en 1177, tout ce qui y existait. Les chapitres de Valère et de Sion datent également de cette époque, puisqu'en 1131 nous trouvons le premier doyen.

En 1095, fut décrétée la première croisade en Terre-Sainte pour arracher ce pays des mains des infidèles. Le Valais fournit à ces expéditions des évêques, des chevaliers et des personnes de tout âge et de tout sexe. Dans le cours de deux siècles, il y eut sept croisades. Des millions de chrétiens se dirigèrent vers la Palestine et des centaines de mille d'entr'eux succombèrent sans grand résultat. Toutefois les croisades eurent leurs avantages. Les nations, les peuples, se mirent en contact, devinrent plus humains les uns envers les autres, le commerce fut favorisé, le sentiment de la justice et de la liberté éveillé par l'aspect du despotisme sauvage qui opprimait l'Asie. La grande différence existant entre les possesseurs de fiefs nobles, les serfs et les campagnards,

s'effaçait toujours davantage par l'écllosion de la bourgeoisie libre des villes s'adonnant à l'industrie, au commerce, aux sciences et aux arts. De même, le contraste entre l'état des seigneurs et celui de leurs esclaves disparut successivement et les seigneurs endettés durent permettre à des milliers de serfs d'acheter leur liberté, de porter les armes et d'aller en guerre, ce qui jusqu'alors n'avait été permis qu'aux chevaliers et aux nobles. L'esprit chevaleresque acquit un nouveau lustre des vœux que faisaient les seigneurs de voler à la délivrance de tant de chrétiens réduits en esclavage, car ces vœux constituaient tout chevalier en soldat de Dieu et de la chrétienté.

Le chevalier se distinguait de l'homme libre ou soldat par le port de l'épée destinée à redresser les torts, de la même manière que l'on distingue de nos jours le militaire exercé d'un soldat de landwehr ou d'un paysan armé. L'expérience ayant bientôt appris que l'on pouvait bien mieux compter en guerre sur des vassaux exercés et rompus au métier des armes que sur des miliciens ne combattant qu'en cas de nécessité, la milice fut de plus en plus négligée et l'honneur de porter les armes et d'aller en campagne réservé presque ex-

clusivement aux vassaux et c'est ainsi que prit naissance une catégorie de gens qui n'étaient que par les armes et pour les armes, c'est-à-dire les *chevaliers*.

Leurs principales qualités étaient la religion, l'honneur et le courage. A sept ans, ils apprenaient, en qualité de pages, la pratique des devoirs les plus faciles de leur condition future : ils servaient les chevaliers et les hôtes, bridait les chevaux, bandaient l'arc et l'arbalète, nettoyaient les armes et s'exerçaient, en montant à cheval et en faisant de l'escrime pour fortifier leur corps. Les jeunes filles étaient formées à la piété. A quatorze ans, le jeune homme devenait apte à porter les armes : il ceignait une épée et prenait le titre d'*écuyer*. Il continuait ses exercices de manière à augmenter ses forces en avançant en âge. A vingt ans, l'*écuyer* dont la conduite était irréprochable était armé chevalier. Il se préparait à cette importante cérémonie par le jeûne et la prière, par la confession et la communion, par des ablutions et des veilles dans les églises ou les chapelles. Enfin sonnait pour lui cette heure glorieuse entre toutes. Dès l'apparition du soleil, évêques, prélats, abbés, chevaliers et dames, en costumes d'apparat, arrivaient

dans le sanctuaire. Des pages déposaient l'armure, la masse d'armes, le bouclier et l'épée; des dames apportaient le casque, les éperons et le ceinturon. Puis l'aspirant, par un serment solennel, jurait «de dire la vérité, de soutenir le droit, de défendre la religion, ses ministres, ses autels, de protéger les faibles et les pauvres, les veuves et les orphelins, de sauver l'innocence en danger, de ne supporter aucune injure contre les dames et les jeunes filles, et de combattre les infidèles.» Là-dessus, les pages le revêtaient d'une armure complète, lui ceignaient l'épée; les dames lui remettaient le casque, le bouclier et la lance et dans cet équipement il recevait, au nom de St.-Georges, chevalier, trois coups de plat d'épée sur le cou ou sur l'épaule, comme la dernière offense qu'il dût supporter patiemment, puis il était déclaré chevalier.

Était exclu des tournois, dont l'un tenu à Zurich, en 1165, compta 14 princes, 91 comtes, 84 barons, 133 chevaliers et 302 nobles, était exclu des tournois, disons-nous, quiconque avait déshonoré des femmes ou des filles, quiconque avait manqué à la règle, les parjures, les infâmes, les fuyards, les traîtres, les méchants, les assassins,

les voleurs d'églises, de couvents, de veuves ou d'orphelins, les brigands de grand chemin, les querelleurs, les novateurs et les nobles qui s'adonnaient au change et à l'usure. L'Eglise condamna ces tournois, aussitôt qu'il fut constaté qu'on en abusait.

Le plus bel ornement de la chevalerie furent les ordres spirituels de chevaliers. Ils apparurent en 1048. La première chapelle près du St.-Sépulcre, avec un couvent et un hôpital, était consacrée à St.-Jean-Baptiste : les frères-hospitaliers prirent en conséquence le nom de Johannites. Ils s'engageaient à soigner les pauvres et les malades, et surtout à secourir les pèlerins. Pour faciliter les pèlerinages, des hôpitaux s'élevèrent au bord des routes et s'enrichirent par de nombreuses donations. En 1118, un ordre de chevalerie fut fondé et divisé en trois classes : les chevaliers, les chapelains et les servants d'armes. Les premiers guerroyaient, les seconds faisaient le service divin, les troisièmes soignaient les malades et devaient escorter les pèlerins. Depuis 1530, on appelle cet ordre les chevaliers de Malte.

Les hôpitaux connus de l'ordre de Malte ou des Johannites étaient en Valais l'hôpital de St.-

Jacques sur le Simplon et celui de St.-Jean à Salquenen. D'après des documents, l'origine de ces chevaliers remonte à l'année 1187, où ils furent chassés de Jérusalem par Saladin et où ils s'établirent à Acri en Italie. La fondation fut faite probablement par des nobles de Savoie et les deux hôpitaux de notre pays, à Granges et en Anniviers, doivent être attribués sans doute aux mêmes personnages, car ils relevaient de la commanderie de Chambéry et du prieuré de Lombardie. Salquenen fut réuni à celui du Simplon (*in collibus de monte Simplono*) en 1235.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et par l'entremise de l'évêque Boniface, s'éleva l'hospice de St.-Antoine destiné surtout aux pèlerins, comme nous le verrons en son temps. Un autre fut érigé à Viège, près du pont; d'autres enfin furent bâtis sur le chemin de l'Italie, à St.-Maurice, Martigny, Orsières. On trouvait également des refuges dans la vallée de Viège, p. ex. à Herbriggen et à Bilgisch (Bilger).

La congrégation du St.-Esprit, qui existait autrefois dans la plupart des paroisses et qui subsiste encore dans quelques-unes, où l'on distribue des aumônes le jour de la Pentecôte,

cette congrégation doit sa fondation aux Hospitaliers du St.-Esprit, institués vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle par Guido, comte de Montpellier, pour le soulagement des pauvres et des malades, des enfants trouvés et des orphelins. Guido consacra à cette institution sa personne et sa fortune.

C'est ainsi que la religion ennoblit les établissements existants et en crée de nouveaux.

La haute noblesse commença au 11<sup>me</sup> siècle à prendre des armoiries héréditaires. La petite noblesse l'imita au 12<sup>me</sup>. Ce furent les croisades qui donnèrent naissance à cet usage.

Le comte Amédée, voulant se croiser pour la seconde fois, emprunta à l'abbaye de St.-Maurice, en 1147, la grande aiguière d'or que le monastère avait reçue de Charlemagne et lui donna en hypothèque Bagnes et Volléges. Dans l'impossibilité de faire honneur à ces engagements, le comte Humbert céda à l'abbaye les dits territoires et par le fait le couvent obtint la seigneurie de Bagnes.

A dater de l'épiscopat d'Hermanfroi, nous ne savons plus rien de ses successeurs sur le trône épiscopal de Sion sauf leurs noms: Gausbert, Othon, Villencus II du Faucigny (1107—1115),

Boson et St.-Guérin. A l'occasion de ce dernier, St.-Bernard écrivait, en 1138, aux moines de l'hospice dont il était l'abbé : « Notre pasteur et le vôtre a été élevé à ce poste par la Providence. Il a, en peu de temps, fait de grandes choses et désiré en faire de plus grandes encore. Sa courte vie a autant contribué à l'édification que l'aurait fait une longue carrière. »

Ce saint évêque sut agir avec tant de sagesse envers le comte Amédée III, que celui-ci le laissa en paisible possession de la souveraineté du Haut-Valais.

En ce temps-là, il éclata un schisme qui amena en Valais des changements et une scission dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

---

## CHAPITRE VIII.

### LE VALAIS SOUS LA MAISON DE ZÆHRINGEN.

Sommaire : Frédéric I. — Le schisme en Valais. — Le Valais est enlevé à la maison de Savoie et donné à celle de Zähringen. — Histoire de cette dernière maison. — Henri VI annexe le Valais à l'empire, et le donne à l'évêque. — Zähringen

soutient la donation. — Le Valais ne veut pas appartenir aux Zähringen et recourt aux armes, — Il s'en sert en 1160, 1182, 1185, 1187 et 1186. — Le Valais érigé en principauté en 1189 et donné à un ami des Hohenstaufen. — Guillaume I. — L'évêque du Valais a donc été le représentant de l'empire (ou préfet). — Signe de l'investiture. — Les Valaisans dans le Grindelwald. — Berthold V, en paix avec l'empereur, combat le comte Thomas de Savoie et le Valais: il est battu à la Gemmi, à Ulrichen en 1211, dans la vallée de Balt-schieder et dans le val de Löttschen.

Frédéric I, surnommé Barberousse, succéda à l'empereur Conrad III et régna de 1152 à 1190. En 1153, il répudia sa première femme pour épouser Béatrix, l'héritière de Bourgogne. Le pape Adrien IV ayant témoigné son mécontentement de cette conduite, la bonne entente cessa entre le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique. Après la mort d'Adrien, il y eut même scission. L'empereur n'était pas du parti d'Alexandre III (1159—1181), le chef légitime de l'Eglise, mais il soutenait les anti-papes Victor III, puis Pascal III et Calixte III. La division éclata pareillement en Valais. Louis, évêque de Sion (1150—1157), reconnaissait le pape Victor. Le pape légitime, Alexandre III, l'insinue dans une bulle adressée à

Amédée de la Tour, successeur de Louis à l'évêché de Sion. Il est dit dans cette pièce que Louis avait aliéné les biens de son église sans le consentement de son chapitre. Et, en effet, il céda Saillon à la maison de Savoie. Au contraire, l'abbé de St.-Maurice, Rodolphe III, prélat qui a bien mérité de l'Eglise, reconnaissait le pape légitime.

C'est ce que firent également St.-Pierre de Tarantaise, évêque métropolitain de Sion et St.-Humbert III, comte de Savoie (1149-1188). Par son mariage avec Béatrix, l'empereur devint le possesseur du comté de la Haute-Bourgogne, alors connue sous le nom de Franche-Comté, c'est-à-dire indépendante de tout duc: ce souverain voulait ainsi rattacher cette province à l'empire par un lien plus étroit. Berthold IV perdit de cette manière tout ce qui en Bourgogne avait été concédé à son père et en fut peu dédommagé. L'empereur lui fit cession en 1156 des chapitres de Genève, de Lausanne et de Sion. Cette donation lui fut faite sans doute pour s'attirer l'amitié d'un prince aussi puissant que l'était Berthold IV de Zähringen, en lui confiant un pays si important, par les passages des Alpes surtout. Après la mort

de Raynold, père de Béatrix, Berthold IV reçut (1169) la préfecture d'Arles, ce qui était plutôt honorifique qu'avantageux. Ce nouveau maître étranger ne plut ni aux Valaisans ni à leurs voisins et ce, dit-on, à cause des mœurs de Berthold et de la langue allemande qu'il parlait, mais, selon plus de probabilité, à raison de son dévouement à l'empereur excommunié. La guerre éclata et elle ne finit qu'avec la maison de Zähringen. Le Valais prit le premier les armes. Alors Berthold IV, à la tête d'un corps de troupes, franchit les alpes valaisannes en 1160 et soumit la vallée tout entière.

Humbert III, comte de Savoie, avait épousé Anna, sœur de Berthold, connue en Savoie sous le nom de l'Allemande ou Germania. Berthold avait fait de son beau-frère une sorte de surveillant. Il lui vendit même, argent comptant, la châteltenie et l'investiture des droits de suzeraineté. C'est ainsi que s'explique le pouvoir qu'exerçait le comte sur la vallée du Rhône, dont il ouvrait et fermait à volonté les passages. Humbert jouit pendant quelque temps de ces largesses et de l'augmentation de sa puissance, car aux libéralités déjà reçues en 1126 (*terrulae*

morcles cum alpe martinaa: Loèche et Naters) s'en ajoutèrent d'autres qui ouvrirent la voie à de nouvelles donations. Il obtint donc d'exercer le pouvoir souverain, de transférer les droits de haute suzeraineté à l'évêque et aux feudataires impériaux dans l'évêché. La première transmission de cette espèce à l'élection d'un évêque, eut lieu à la nomination d'Amédée de la Tour, alors doyen de l'église métropolitaine de Valère. Toutefois, il est certain que ce transfert eut lieu en 1160 et 1170, mais plus probablement après la mort de Rainold. L'évêque Amédée transféra à son frère Guillaume de la Tour la majorie de Sion. Celui-ci eut ainsi le pas sur tous les autres seigneurs du pays et devint plus puissant que les lois. Les barons chevaliers de la Tour-Châtillon portaient les mêmes armes que les de la Tour du Pin. Aymon fut le premier de cette famille qui se distingua: il avait pris parti pour l'empereur Henri IV. Ce malheureux prince le créa chevalier. Raymond fut le second: il accompagna, en 1145, avec Guillaume son fils aîné, le comte Amédée III en Syrie. Raymond doit avoir vécu encore en 1181, année de la fondation de la ville de Berne. Il eut, outre Guillaume, trois

autres fils : Walter, Rodolphe et Amédée, qui devint évêque. Walter assista, en 1165, au tournoi de Zurich. Rodolphe ne paraît plus dans l'histoire\*) mais bien Guillaume. Après son retour des croisades, Guillaume eut avec l'abbé de St.-Maurice, de qui il tenait des fiefs, un différend qui dura longtemps. Il administrait ses fiefs, Ollon et Vouvry, comme un seigneur indépendant. Il concédait le droit de chasse, empêchait les veuves de se remarier, s'emparait de leurs biens comme aussi des successions sans héritiers, troublait les gens de Granges dans leurs droits et menaçait les frontières de Conthey et de Vétroz.

En 1157, par l'entremise de l'évêque Louis, un accord fut conclu entre l'abbé et son vassal. Guillaume dut prouver ses prétentions par le serment, par des témoins et par l'épreuve du feu. Il paraît que la paix fut sincère et durable, car vingt ans après (1177), à l'occasion de la cession de Bagnes et de Volléges, nous voyons le

---

\*) Voir, dans les mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse romande, l'histoire complète des sires de la Tour-Chatillon, par Mr. de Charière. (*Note du trad.*)

même Guillaume donné comme ôtage et caution à l'abbé par le comte Humbert III.

Le différend entre Guillaume et l'évêque de Sion dura plus longtemps. Tant que le frère de Guillaume occupa le siège de Sion, les affaires allèrent bien, mais, à la mort de ce prélat, la querelle commença avec son successeur Conon, surtout à l'occasion de la mayorie de Sion, laquelle s'étendait du pont de Sierre au pont de Riddes. En 1181, on en vint enfin, par l'entremise de l'archevêque de Tarentaise, à un accord sur les droits de la ville et bourgeoisie de Sion. Il y fut décidé, du consentement des bourgeois de la ville, que la haute et basse juridiction de la cité appartiendrait à l'évêque; qu'il pourrait, en cas de nécessité, disposer de la milice; et qu'il conserverait la taille annuelle comme la taille extraordinaire.\*)

Ensuite de cet arrangement, l'évêque demeura le seigneur spécial des étrangers et il offrit à quiconque viendrait vendre ou acheter en ville sa protection et un sauf-conduit pour quatorze jours. Si l'évêque leur refusait cette protection,

\*) Au sujet de la taille, il fut fait, la même année, un accord à la Lonza. (Müller).

les bourgeois de la ville pouvaient y pourvoir en sauvegardant toutefois les droits épiscopaux. Il fut accordé au prélat de conserver ses gens de service, c'est-à-dire le portier, le cuisinier et le domestique, qui ne devaient être molestés par personne. De leur côté, les gens du mayor avaient le même privilège, sans préjudice cependant des droits épiscopaux.

Les personnes soumises à l'évêque qui tenaient un fief de Guillaume devaient à celui-ci les prestations d'usage. Les gens de Guillaume devaient en agir de même envers l'évêque ou renoncer à leur fief. Si Guillaume ou quelqu'un de la ville portait plainte contre les gens du prélat, l'affaire ressortait aux tribunaux, de la sentence desquels on pouvait appeler à l'évêque. Celui-ci devait jouir sans entrave du droit de pâturage. Parmi les sujets de contestation, il faut ranger les Champs-secs. Guillaume tenait ce territoire à titre de fief et ne voulait pas le reconnaître, aussi l'évêque le lui retira-t-il. Sur les instances de l'archevêque, Guillaume paya la redevance et le prélat lui rendit le fief, sans se réserver d'autre droit que celui d'en disposer. L'évêque céda aussi à Guillaume le fief d'Anselme de Châtillon. Les

différends de peu d'importance qui surgiraient entre le mayor et l'évêque devaient être vidés devant les tribunaux ordinaires, mais les plus considérables devaient à l'avenir être jugés par la majorité des habitants du pays. Si la question ne pouvait pas être tranchée par ceux-ci, les parties devaient attendre, sans se permettre des faits répréhensibles, le jugement et le conseil de l'archevêque, mais elles devaient avant tout, au lieu de se quereller, chercher à se soutenir mutuellement. L'archevêque dont il est question ici était Aymon I de Briançon, ancien chartreux, qui assista avec Conon au concile œcuménique de Latran.

L'évêque Conon eut également des démêlés avec le comte de Savoie, Humbert III, démêlés inévitables en raison de l'étrange amalgame des biens et des droits de l'évêque et du comte. Le prélat valaisan possédait dans le Bas-Valais Chillon, le Châtelard, les fiefs de Bex, la seigneurie de Massongex, la châtellenie de Martigny et la mayorie d'Ardon. Par contre, le comte possédait dans le Haut-Valais (épiscopal) Mörell, Anniviers, Ayent, Hérémece et Dronaz (Savièse). Les nobles de la Tour étaient vassaux de l'évêque et

du comte : ils étaient vidomnes de l'évêque et mayors de Sion. Ils tenaient du comte le château de Châtillon, les vidomnats d'Ollon, Vouvry, Magnin, etc. Leurs sujets avaient les mêmes doubles devoirs. L'évêque relevait en outre du comte en raison de plusieurs droits qu'il tenait en fief : l'investiture, les droits régaliens, la chancellerie, les droits de route et de souste depuis l'extrémité orientale du pays jusqu'à Autan, en dessous de Martigny, le tout sous les prestations d'habitude à chaque élection d'évêque ou à chaque avènement de comte. Le comte tenait de l'évêque les fiefs de Chillon et du Châtelard, le droit de frappe, sous la restriction cependant que les livres mauriçoises n'avaient cours dans l'évêché qu'autant qu'elles avaient été acceptées pour bonnes par l'évêque et en son absence par son chapitre. Ces démêlés paraissent avoir surgi pendant l'absence de l'évêque.

En 1177, le comte Humbert III hypothéqua pour la somme de 1000 sous, en faveur de l'abbaye de St-Maurice, tout ce qu'il possédait à Bagnes et à Martigny. Pour le cas où ces propriétés ne seraient pas purgées de cette hypothèque, on dressa une carte indiquant ce qui

devait rester au comte comme suzerain et ce qui demeurerait à l'église. Celle-ci devait devenir propriétaire de tout ce qu'elle possédait paisiblement du temps d'Amédée III. Ces arrangements furent conclus par l'archevêque de Tarentaise au nom de l'église et par Aymon de Faucigny pour le comte. Ce dernier donna à ce sujet comme ôtages quelques-uns de ses barons, parmi lesquels nous citerons Guillaume de la Tour.

Aussitôt après son retour de Rome, en 1179, l'évêque Conon fit avec le comte Humbert III un accord sous les conditions suivantes : Le comte ne devait prendre sous sa protection aucun des sujets de l'évêque. Il devait également aider le prélat à entretenir la route sur son territoire. Il s'engageait à restituer à l'église de Sion tout ce qu'elle possédait lors du départ de son père Amédée III (1146) pour la Terre-Sainte. A cette date, Humbert n'avait que dix ans. L'évêque, de son côté, souscrivit à des conditions pareilles. Dans le cas où les différends survenus ne seraient pas tranchés dans l'année, l'archevêque de Tarentaise devait en statuer. Mais si l'une ou l'autre des parties refusait de se soumettre à sa décision, nul ne pouvait commencer les hostilités

avant quarante jours. Etaient présents les détenteurs de fiefs de chacun des contractants; du côté du comte, c'étaient: les barons Guillaume de Festern, Bocard d'Aigle, Gérold de Bex, Aymon de Saillon, Falc de Concise, Reinhold d'Octiez (Martigny ou Volléges), Humbert de Conthey, Louis de Granges; du côté de l'évêque: Pierre et Guillaume de la Tour, mayor et vidomme de Sion, Guillaume de Mont-Jou et Guillaume, mayor de Sierre, Guillaume de Martigny, Guillaume de Chamoson, Bocard d'Ardon, Manfred d'Aigle. D'après ces noms, on peut se faire une idée du singulier mélange des seigneuries.

Peu de temps après cet accord, le comte Humbert fut disgracié par l'empereur, perdit tous ses fiefs impériaux et fut mis au ban, parcequ'il n'avait pu défendre la cause de Frédéric. En suite de cette disgrâce, Humbert perdit également l'avouerie de l'évêché de Sion, qui retourna à Berthold IV, afin, dit le diplôme de l'empereur Henri VI, « d'agir avec justice et de récompenser les serviteurs dévoués selon leur mérite et de punir d'une manière exemplaire les séditeux et les rebelles. »

Une autre cause de cette punition fut le

grand nombre de ses empiètements sur les biens de l'évêché de St-Jean de Turin, sa résistance opiniâtre à l'empereur malgré tous les avertissements de celui-ci et son mépris de toutes les citations et appels en due forme. Il demeura ennemi déclaré de l'empire; aussi les princes de son rang lui enlevèrent-ils tout ce qu'il possédait en fief de celui-ci. Mis au ban, il mourut en 1188. (Diplôme d'Henri VI, 1189).

Ce fut à Berthold IV, ami puissant, que Frédéric fit ces largesses, non plus seulement à raison de l'importance du pays, mais encore afin qu'il gardât les passages des Alpes qui conduisent en Italie, pays avec lequel il était constamment en guerre et dans lequel il fit cinq invasions successives.

Cette nouvelle conquête du pays est probablement la cause de l'invasion de Berthold IV en Valais, à la tête de forces considérables, en 1182 (trois ans après la fondation de Fribourg). Il fut battu près de Münster. Quelques années s'écoulèrent et Berthold assaillit le Valais pour la troisième fois. Vainqueur près de Sierre, au *Schwarz-Sand*, il força les Valaisans à lui prêter hommage. Les chroniques du pays en font foi.

Peu d'années après cette expédition (1185), Berthold IV mourut. — Son fils Berthold V lui succéda. D'un esprit aventureux comme ses prédécesseurs, il chercha à étendre sa puissance. Les seigneurs de la montagne s'élevèrent contre lui; la petite noblesse, par jalousie sans doute, lui resta fidèle. Les Valaisans durent lui faire serment au Leukerfeld, mais ils recoururent bientôt aux armes en 1187. Il obtint cependant sur eux quelques avantages, sans toutefois les vaincre complètement. Dès cette époque, le Valais eut de nouveau quelque repos.

Berthold V partit pour la Syrie avec l'empereur Frédéric, en 1189. L'amour des conquêtes les brouilla. C'est pourquoi Henri VI, qui gouvernait en l'absence de son père, retira au duc Berthold V la préfecture du Valais, déclara ce pays principauté immédiate et le donna à l'évêque régnant de Sion, Guillaume I, partisan des Hohenstaufen, avec la réserve que, « à l'avenir, les évêques de Sion recevront l'évêché comme un fief immédiat de l'empereur, de la même façon qu'ils l'ont reçu depuis quelque temps des mains des comtes de Savoie. » Le diplôme est daté de Bâle, 7 mai 1189.

Le comte Humbert III mourut en exil en 1188. Son fils et successeur Thomas (1188-1232) recouvra la faveur de l'empereur aussitôt après la mort de Frédéric. Les fiefs que son père avait tenus de l'empire lui furent restitués, à l'exception de ceux du Valais, ceci toutefois avec le consentement du comte. La suzeraineté sur le Bas-Valais, le vieux Chablais et la Chatellenie de St. Maurice demeura aux comtes de Savoie. Thomas remit le château de St-Maurice à sa sœur Marguerite, comtesse de Kibourg. L'empereur Frédéric mourut en Syrie. Berthold V, de retour en Europe, rétablit son pouvoir sur les seigneurs du pays et les barons des montagnes, qui se soulevaient isolément, d'abord (1190) entre Payerne et Wiflisburg, puis (1191) dans le Grindelwald, où les Valaisans, accourus au secours de leurs voisins par la vallée de Fiesch, furent battus et repoussés.

La même année, au mois d'avril, Berthold V voulut reprendre l'administration des biens de l'église de Sion qu'Henri VI lui avait retirée. Il chercha, par une fausse attaque, à attirer les Valaisans sur la Gemmi; puis, avec le gros de ses troupes, il passa par la Lenk pour descen-

dre sur Sion; mais les Valaisans, aidés des serviteurs du comte Thomas, l'assaillirent, au Rarwyl, de pierres et de flèches de bois, de telle façon qu'il fut forcé de battre en retraite. Il établit ensuite sur les cols des postes d'observation. Toutefois il fut lui-même attaqué d'un autre côté par Conrad de Souabe, frère de l'empereur Henri VI, pour avoir refusé de prendre part à la nouvelle croisade et n'avoir pas porté secours à l'empereur en Sicile. Sur ces entrefaites, Henri VI mourut et Conrad fut assassiné en 1197. On ne saurait fixer avec certitude les raisons de la non-exécution du diplôme impérial de 1189. Fut-ce par faiblesse des empereurs? ou Henri VI annula-t-il de nouveau cet acte au profit des comtes de Savoie? Il est difficile de le dire. Les ennemis de la maison de Hohenstaufen offrirent à l'opulent et puissant Berthold V la couronne impériale. Mais la prudence de ce prince lui fit préférer de gouverner énergiquement l'héritage de ses pères que d'être un empereur impuissant. Philippe, frère d'Henri VI, fut donc élu empereur: il dédommagea Berthold par le don d'une somme de 11,000 marcs d'argent. Laissons donc ce puis-

sant voisin du Nord, qui bâtit en 1191 la ville de Berne, sauf à nous en occuper de nouveau en 1211.

Le traité de paix conclu, en 1181, entre l'évêque Conon et ses feudataires de la Tour était toujours en vigueur. Guillaume, devenu vieux, en eut des remords et signa, en 1192, l'acte suivant: « De même que celui qui, dans sa vie, a semé le bon grain en trouvera la récompense dans la vie éternelle, avec Jésus, de même aussi celui qui n'a pas expié ses erreurs et ses fautes par la pénitence et la réparation, sera en proie aux peines éternelles. C'est pourquoi moi, Guillaume de la Tour, repentant de mes égarements, craignant la justice divine, sachant que rien n'échappe à la punition du ciel, je dédommage ainsi qu'il suit ma mère, l'église de Sion, des torts et vexations qui lui sont advenus par mon fait, pendant la guerre que j'ai soutenue contre l'évêque Conon. Donc, avec le consentement de ma femme Guillelma et de mes enfants Aymon et Guillaume, je donne à la dite église, pour le salut de mon âme, de celles de mon père et de ma mère, ainsi que pour celle de mon fils Pierre, qui s'est rendu bien coupable pendant la guerre, je donne, dis-je, 40

sous de revenu annuel, à prendre sur le territoire de Combiolaz, de telle manière que gens et territoire appartiendront à l'Eglise jusqu'à ce que ma dette soit éteinte. » Fait en présence de l'évêque Guillaume.

Les seigneurs du pays convinrent en ce temps que lorsque le baron, simultanément vassal de Savoie, serait en personne dans l'armée du comte, ses sujets en Valais n'en devraient pas moins servir l'évêque, et qu'ils ne pourraient prêter aucun serment sans l'assentiment de celui-ci. Pour tous ces droits acquis en due forme à l'évêché, il n'y a d'autre origine à indiquer que son comté et sa préfecture. (Muller).

Du traité de 1181, il appert que la ville de Sion avait déjà ses bourgeois et que ceux-ci possédaient certains droits, p. ex., celui de s'aggréger des étrangers, lors même que l'évêque ne le voulait point.

Les habitants attachés au sol formaient la petite noblesse, car les vallées, jusqu'aux sources du Rhône, comme le Gérenthal, furent d'abord mises en culture par les nobles établis en Valais durant ce siècle et venus des pays français par la Savoie. Ces seigneurs trouvèrent des

rivaux, en ce qui concerne le défrichement des lieux déserts, dans la personne de certains nobles originaires de Zurich. Conrad de Brienz était frère de Rodolphe, Seigneur de Rarogne (documents de Constance, 1219).

On peut se faire une idée de l'activité de ce temps par la permission qu'accordèrent aux moines les papes Lucien III et Innocent III, de travailler, même les jours de fête, à arracher le sol aux bêtes féroces. Les pâturages des montagnes, les taillis et les forêts furent répartis par les seigneurs. Ces travaux amenèrent des artisans divers, du métier desquels sont tirés beaucoup de noms de famille. De cette époque datent nombre de maisons fortes, de tours, de châteaux et manoirs. Le seigneur de la Tour-Châtillon tenait en fief de l'évêque le château d'Obergesteln, qui commandait les passages importants de Griess, du Grimsel et de la Furka (Jochberg). Aujourd'hui encore, il y a des baillis qui rendent la justice dans le Gèrenthal. Quoiqu'il ne soit venu jusqu'à nous aucun document au sujet des Ulrichen, nous trouvons à cette époque, outre un Ulrich de Octlandia, un Ulrich de Equestor (du comté équestre), tous

deux du Valais\*). Les documents mentionnent pour la première fois en 1123, le château des seigneurs d'Aragno; en 1169, la maison des nobles Blandrati, à Biel\*\*); en 1160, le châ-

---

\*) „Le comte Ulrich de Lenzbourg, partisan et confident de Frédéric Barberousse, exerçait une grande puissance du lac de Constance au val d'Urseren.“ (Damberger, Histoire synchronistique.)

\*\*\*) Des chasseurs et des bergers habitaient depuis longtemps ces hauteurs. „Cyrus ayant vaincu le monarque de Babylone, avec tous ses vassaux et tributaires, attaqua les villes grecques sur les côtes d'Ionie. Pour éviter l'asservissement, ils quittèrent Phocée, leur plus ancienne ville et l'Ionie, le jardin de la terre et arrivèrent, après bien des aventures, sur le point où le Rhône se jette dans la Méditerranée, après avoir coulé du haut des montagnes et traversé des champs déserts.“ (Hérodote, Liv. I.) Ces étrangers fondèrent Massilia (Marseille). De cette ville partirent de nouvelles colonies. Les peuples de l'Espagne, de la Gaule et de l'Italie établirent des routes propres au transport des marchandises. Le besoin de satisfaire les nécessités de la vie développa l'activité des peuples, qui du reste passaient leur vie dans une paresse bestiale. Les Gaulois durent aux Massiliens la connaissance de l'alphabet grec. Le Rhône, qui se jette dans la mer près de Marseille, les aura conduits

teau des seigneurs de Graniola; en 1130, le château Supersaxo, à Naters; en 1115, la tour de Guillaume de Venthône; en 1119, celle des seigneurs Vuarelli, sur l'emplacement du pres-

---

dans le pays où il prend sa source, dans les défilés du Jura, dont le nom est commun à beaucoup de montagnes boisées. Ce fleuve traverse les campagnes de Lyon. Des sommités du Jura, l'on découvre le Léman, autrefois le lac du désert. De ses bords, ils aperçurent des montagnes bien plus élevées. Dans le lac se jette le Rhône, aux eaux blanches comme le lait. Il descend d'une source élevée, le long d'une vallée étroite. Cette source est dans un glacier éternel, au pied d'une montagne que les alpiques voisins ou les Grecs ont appelée les *colonnes du soleil* (Festus), éclairées qu'elles sont les premières et les dernières par l'astre du jour, et dont le nom fut ensuite Furka, Fourche. Mais cette montagne effrayante demeura inexplorée. Les Grecs et les Romains n'allèrent pas jusqu'aux crevasses du grand glacier. Quoique Polybe se flatte de connaître les montagnes, il décrit cependant ces pays comme s'ils n'en faisaient qu'un seul aux regards. C'est ainsi qu'il place les sources du Danube et celles du Rhône sur le même point. Entre Turin et la Rhétie, on ne connaissait qu'un seul passage. C'est pourquoi le poète Apollonius dit: De l'endroit le plus reculé de la terre, des portes du palais de la nuit éternelle, le fleuve

bytère actuel; en 1170, le château de Challais; en 1132, les châteaux des seigneurs de la Tour, Boson et Tavelli, à Granges; en 1150, le château d'Ayent; en 1140, la mayorie, à Sion; en 1136, Montorge et Saxon ou Saxonnia.

---

du Rhône roule ses flots dans des lacs orageux, le long du triste pays des Celtes. Les Celtes étaient Helvètes, une tribu gauloise. Un fait inconnu les amena des Gaules dans le pays au-dessus du lac Léman (*Itinera, quae ad Penninum ferunt, obsepta gentibus semigermanis*). (Livius, L. 21, c. 38). Ils étaient riches de l'or roulé par les torrents des Alpes, riches d'un air pur, endurcis par une vie frugale et une nature puissante, attachés à leur pays et à la liberté et héroïques dans leur défense. Les Alpes d'Uri, d'Unterwald, et des frontières de Berne, du Valais et de la Rhétie forment la chaîne du Gothard, où les Taurusques adoraient leur dieu. Les montagnes du Nord étaient, au temps des Romains, désertes et sans nom. Les vallées du sud, moins sauvages (Valais, Tessin et Grisons) furent habitées par de nombreuses petites peuplades pauvres, qui voulaient rester sauvages et libres. On ne connaît ni leur origine, ni leurs alliances, ni leurs trésors, mais elles nous disent qu'un pays où règne la liberté est toujours cher à ses habitants. Les Vibériens habitaient les montagnes de la Furka. De la Furka jusqu'aux sources du Rhin vivaient les Lépointiens, qu'on retrouve dans la Lévantine. Au dire de Pline, les

Le successeur de Guillaume I sur le siège épiscopal fut Anthelme, auquel le cardinal Bérnard transmit, le 30 août 1196, des ordres datés du couvent de Saint-Pierre. Anthelme

Vibériens, les Lépointiens (ceux-ci d'origine taurisque) peuplaient la Rhétie. Au commencement, les empereurs romains et leurs fils honorèrent le Valais de leur patronage. Ce pays jouit d'une longue paix. Un préfet administrait la Rhétie et probablement aussi le Valais. Il est à supposer que la vallée Pœnnine et les montagnes d'Urseren ne faisaient qu'un tout avec la Rhétie. De là, à travers tout le moyen-âge, ces relations entre le Valais et les Rhétiens. A la question comment les émigrants du nord, lors de la guerre avec les Lombards, découvrirent au VI<sup>m</sup>e siècle le passage du Gothard, quelques-uns répondent avec Muller que les bergers furent amenés par leurs chèvres sur des points toujours plus élevés. C'est ainsi que l'on serait venu de Thoune dans l'Oberhasli et au Grimsel, ensuite en Valais, dans le val d'Urseren et enfin au Gothard, où le langage, tout-à-fait étranger aux peuplades de l'Est, a au contraire la plus grande ressemblance avec le dialecte du Haut-Valais. L'affinité de ces indigènes est incontestable et nous en trouverons mainte trace. Mais ces émigrations ne sauraient être attribuées à telle circonstance ou à tel peuple. Dans ces pays, les plus élevés de l'Europe, il est venu des gens de toutes parts, jusqu'à ce que les Schwytzois ayant eu la haute main, ils ont donné leur nom à toute

avait été auparavant prieur à Lausanne. Guillaume II, de la noble maison de Saillon, lui succéda (1203). Ce prélat se nommait probablement aussi Vérin. Les chroniqueurs en ont fait deux évêques. Contre cette assertion nous dirons : il n'est pas probable que la même maison ait fourni deux évêques en deux ans. Ces chroniqueurs se trompent aussi en nommant Vérin le vainqueur de Berthold à Ulrichen.

Guillaume donna à Ste-Marie-de-Sion la moitié de la dîme de Riddes et d'autres lieux et défendit courageusement les droits de cette église contre les attaques des puissants. Le comte Thomas, qui avait trois fils et qui visait à étendre ses états, élevait des prétentions sur l'évêché et l'abbaye. Il se croyait des droits sur l'évêché du chef de sa mère, qui était une Zähringen, famille qui avait bâti l'église de Valère et donné à l'évêché Loèche et Naters; enfin à raison de la fondation du prieuré de Salquenen, dépendant de la commanderie de

---

l'Helvétie. Beaucoup de noms de localités dans l'Oberland, l'ancienneté et jusqu'aux physionomies indiquent une origine des pays voisins jusqu'à Zurich.

Conflans, et du couvent de femmes du Ringacker. L'évêque de Sion, prieur de Lausanne, Landri de Dornach, semble avoir favorisé ces prétentions, car il doit avoir vendu au comte les droits régaliens. Thomas reçut également de l'empereur l'investiture du château de Moudon, qui appartenait au duc de Zähringen. Celui-ci empêcha par les armes cette usurpation. Possesseur d'une immense fortune, victorieux par les armes, contenant avec fermeté les grands, père des villes et des bourgades, il força le comte à renoncer à son projet de conquête sur Genève. Puis il voulut punir et soumettre le Valais, à raison des sympathies de celui-ci pour Thomas. Il franchit avec 13,000 hommes, et par des chemins presque impraticables, le Grimsel et descendit en Valais. Déjà les villages supérieurs étaient en flammes; mais les Valaisans, rangés sous la bannière de l'évêque de Sion, Landri, attendirent l'ennemi près du village d'Ulrichen, le battirent et conservèrent ainsi leur liberté.

L'année suivante, au fort de l'été, de nouveaux assaillants arrivèrent par des chemins où on ne les attendait point, traversèrent l'extrémité du val de Lôtschen (Rothe Kümme ou

Jäginen) et tombèrent dans la vallée de Balthieder où un berger donna le signal d'alarme avec sa cornemuse, signal qui fut entendu sur la montagne et dans la vallée jusqu'à Viège. Aussitôt les indigènes se réunissent à Rarogne et reçoivent l'ennemi de telle manière que les Zähringen n'osèrent plus, dès ce jour, attaquer les Valaisans. On conserve encore dans l'église de Mund une bannière portant la date de 1212. Le berger qui avait signalé l'invasion fut la victime d'une vengeance inouïe. Arrêté par les ennemis avant l'arrivée des secours, il fut jeté par eux dans une chaudière de petit-lait bouillant (Chronique de Viège). Un chant populaire appelle les assaillants *Unterwaldois*.

La même année, de nouvelles incursions nocturnes eurent lieu par les Jäginen, dans le val de Lötschen: elles furent repoussées. Le nom de Bätzlerfriedhof (cimetière des Bätzler) en rappelle le souvenir.

Le dernier duc de Zähringen vit la fin de sa vie empoisonnée par des malheurs domestiques. Ses deux fils moururent jeunes encore à Soleure, sa résidence habituelle. Lui-même finit sa carrière dans son château patrimonial en

1218; il fut le dernier de cinq dynastes qui avaient régné avec éclat pendant le cours de deux siècles.

---

## CHAPITRE IX.

### LES EVEQUES EN LUTTE AVEC LES SEIGNEURS DANS LE PAYS ET AU DEHORS.

(1218—1243.)

Le premier évêque valaisan. — L'évêque Landri. — L'évêque Boson. — Démêlés au sujet du droit de suzeraineté: 1° avec la Savoie. — Aymon de Savoie, apanagiste du Bas-Valais, bâtit Montorge et dévaste Sion. — Destruction de Montorge. — Aymon meurt à Choëx. — Landri vend à la Savoie la haute suzeraineté. — On le loue et le protège à cause de ses fondations. — Le couvent de St. Maurice et les seigneurs d'Allinges et de Blonay. — 2° Démêlés de l'évêque avec les seigneurs du pays, surtout avec les de la Tour. — Droits épiscopaux dans la ville de Sion. — Ses lois. — Nouvelle guerre et nouveaux accommodements. — Origine des droits de la ville et de la campagne. — Les seigneurs mêmes déclarent les campagnards hommes libres. — Des communes se forment et s'achètent des droits. — Fondations de maisons fortifiées au XIII<sup>e</sup> siècle. — Les domaines

de l'évêque, du chapitre et des couvents augmentent en nombre. — Etablissement de cures.

Après la mémorable victoire d'Ulrichen, le Valais respira, plus libre et plus heureux. Le campagnard échangea ses armes contre des instruments aratoires et l'aisance se joignit à la liberté. Les seigneurs, du haut de leurs châteaux-forts placés dans des lieux déserts et d'un accès difficile, voyaient leurs exigences accueillies sans résistance tant qu'ils gouvernaient paternellement. L'autorité et l'influence de l'évêque étaient grandes sur un tel peuple. Comme le prélat, plus d'une maison puissante du Valais avait, au-delà de la chaîne septentrionale des Alpes, des possessions et des droits seigneuriaux acquis par héritage, donation, inféodation ou par suite de l'extinction de la famille vaincue de Zähringen. C'est ainsi qu'un Grisco tenait en fief de l'évêque la vallée d'Engstligen. Un document de 1254 nous apprend que Werner de Kien fut placé, avec une juridiction particulière, sur toutes les seigneuries ne relevant pas immédiatement de l'empire, de Strätelingen jusqu'en Valais. En 1260, il reperdit tout cela. « En 1260, le 17 septembre, à Petern, le seig-

neur Henri de Kien, retomba dans la dépendance avec sa vallée de Strätelingen, seigneurie qu'il avait soustraite à la domination de l'évêque de Sion » (*Kopp. Hist. de la Confédération suisse*). Les de la Tour eux-mêmes étaient feudataires de l'évêque. La vallée de Frutigen fut successivement gouvernée par les seigneurs de ce nom, par les de Wädeschwyl, et pendant quelque temps par les de la Tour-Châtillon, au nom de l'évêque de Sion. Dans la vallée d'Aoste, ce prélat avait également des terres et des vassaux qui lui devaient l'hommage. (*Reconnaissance des fiefs de 1218.*)

Le premier document qui fait mention de l'évêque Landri est daté de 1206. Ce prélat est présent à l'installation d'Aymon de la Tour, fils du mayor épiscopal, au vidomnat de Bagnes; il figure également dans le testament du dit Aymon, comme légataire de celui-ci, de son épouse de Bex et de ses deux fils, Pierre et Schalbert, en 1211. Quatre ans après, il reçoit pour son église le fief des seigneurs de Corbières en Valais. En 1216, il est élu par le clergé prévôt de la cathédrale de Lausanne, mais le pape Innocent III ne ratifie pas cette élection, parce que les lois

de l'Eglise interdisent le cumul. En 1218, il installe son représentant Boson d'Aoste comme feudataire en son domaine de St-Pierre-des-Clages. Il y avait aussi en ce dernier lieu un prieuré dépendant de l'abbaye d'Aginay près Lyon, qui y envoya des moines au XV<sup>e</sup> siècle.

Le successeur de Guillaume de la Tour à la mayorie fut son fils Pierre. Celui-ci aussi se permit des usurpations arbitraires et insolites. Il était du devoir de l'évêque de les repousser. Une guerre en résulta. Les trois frères luttèrent contre l'évêque. Enfin, en 1219, le prélat fit un accord avec Pierre, Guillaume et Rodolphe de la Tour. Furent présents au traité les nobles et fonctionnaires suivants: Rodolphe, mayor et préfet d'Ernen, proprement Agerntal, où se trouve le château de cette famille; Mangold et Walter frères, de Mulibach; Lombard et Walter, mayors de Naters; Walter et Jean de Viège; Amédée de Rarogne; Anselme de Chastellan (Tourtemagne); Guillaume Riferius; W. de Chaudannaz, à Salgesch; Uldric de Sierre; Guillaume de Venthône; Rodolphe de Majonet, tous juges; Jocelin alors vidomme. Les deux doyens, Aymon de Loèche et Guillaume de Venthône, ainsi que Henri

de Rarogne, y figurent comme juges de première instance. Des difficultés y furent tranchées en s'étayant sur la tradition, d'autres après discussion, d'autres enfin par sentence. On rappela à cette occasion que Pierre, seigneur de la Tour, tenait en fief la seigneurie de Bex, mais qu'en sa qualité d'avoué, il ne devait molester ni les gens, ni l'Eglise, ni ses biens. En cas de guerre entre l'évêque et le comte, Pierre devait avec tous ses gens venir au secours du prélat, et, si celui-ci en faisait la demande, porter la bannière. Routes et escortes sont affaires de l'évêque. Pierre ayant commis un meurtre, sa charge lui fut retirée. La sentence rappelle que trois villages d'Anniviers appartiennent à Pierre, mais l'évêque mentionne les corvées que l'un de ses prédécesseurs a obtenues du propriétaire. Le fief de Vouvy appartient également au prélat. Guillaume de la Tour à Challais est tenu à la fidélité féodale envers l'évêque aussi longtemps que son père vit; ensuite on pourra faire un nouvel accord. Il reste à statuer sur des voies de fait dont un Espagnol a eu à souffrir et sur l'assassinat d'un domestique de l'évêque à Venthône, crime dont Pierre est prévenu.

Il s'éleva également des difficultés entre le comte de Savoie et l'évêque, lesquelles furent tranchées par un tribunal arbitral en 1221. Le prélat nomma dans ce but cinq chanoines et de nombreux gentilshommes du pays. Les de la Tour figurent des deux côtés.

Peu de temps après cet accord, Landri commença à fortifier ou à reconstruire le château de la Soie (Seta), plutôt contre le comte de Gruyères que contre le comte de Savoie; mais Thomas y vit un indice de dispositions hostiles à son égard et il fit des préparatifs de guerre. En 1224, on conclut un traité de paix qui fixait au torrent de la Morge la limite entre le Valais épiscopal et le Valais savoisien. Le comte céda à l'évêque le comté de Mœrel contre une redevance annuelle de 15 livres, outre 75 livres pour l'investiture du droit de souveraineté. Le comte s'engageait en outre à soutenir l'évêque en cas de guerre, dans les limites du diocèse. Ce traité dut être déclaré saint et certifié sous la foi du serment par l'évêque, le chapitre et la bourgeoisie.

L'historien Muller fait à ce sujet la remarque suivante: « Depuis le temps où un seigneur de Pontverre vendit au comte Thomas Saillon et

d'autres biens dans le Bas-Valais, les comtes essayèrent quelle serait la patience de l'évêque à leur égard et combien les nobles du pays (alors fidèles à l'évêque) feraient de tentatives contre sa puissance. La noblesse des montagnes de ce pays fut plus avisée et plus prudente qu'on ne pourrait le supposer.»

Ce fut Aymon, fils de Thomas qui, étant devenu apanagiste du Bas-Valais, rompit la paix. De même qu'à Choëx, il bâtit une forteresse à l'autre extrémité de son territoire, sur le sol épiscopal, savoir à Montorge, comme un défi au Haut-Valais.

Landri donna en fief le château et le territoire de Granges à Schalbert et Aymon de la Tour, en 1226. Était comprise dans la donation toute la montagne de Granges. Il céda encore Ayent à Boson, en 1229. L'évêque de son côté reçut aussi des fiefs, notamment du seigneur Belton de Bex, en 1227: ils étaient situés à Loèche et à Montorge.

Une réclamation qu'adressa en 1301 Amédée V à l'évêque Boniface, nous apprend que l'évêque Landri avait vendu au comte Amédée IV la régale de tout le Valais: cette vente prouve que

l'évêque possédait la haute souveraineté du pays. Mais l'évêque Boniface invalida plus tard la vente par le motif que la régale avait été donnée à l'Eglise, parceque, du fait de l'empereur, des tiers y avaient également part, parceque le comte n'avait jamais eu ce droit, ni en partie, ni complètement, parceque les gens de l'évêché s'y opposaient et que le comte avait renoncé à ses réclamations, parceque les ressortissants du Valais rendaient hommage à l'empereur par l'envoi de trois verres avec un âne blanc ferré d'argent, enfin parcequ'une telle vente constituerait un acte de simonie.

La rupture de la paix par Aymon, dont il est parlé plus haut, occasionna une guerre dévastatrice. Les Haut-Valaisans descendirent jusqu'au Bouveret et dans le val d'Aoste, en semant sur leurs pas la dévastation et le pillage. Aymon, de son côté, traita cruellement Sion et Chamossion. En 1233, la paix fut enfin conclue à la Morge. Aymon dut raser de nouveau le castel de Montorge et le pont de Rasinaz, l'évêque ayant prouvé que des deux côtés le pont tenait à ses terres. Aymon ayant enlevé des marchandises à des négociants lombards et retenu

ceux-ci prisonniers, il dut les mettre en liberté. Les dommages réciproquement causés furent compensés. Aymon mourut en 1242, dans le château bâti par lui à Choëx. Il prenait le titre de seigneur du Chablais et de la province d'Agaune, qui s'étendait jusqu'au-delà de Martigny.

Landri tint en 1233 un synode, où furent promulguées des ordonnances en rapport avec les besoins de l'époque.

A la mort de Landri, Boson de Granges monta sur le siège épiscopal. Ce prélat donna en 1241 à l'église de Sion tout ce qu'il possédait par héritage au-dessus de la Massa, dans les paroisses de Mōrel, Ernen et Conches (Münster) et en dessous du château de Granges; ses héritiers tinrent ces biens en fief. Il prit part à la VI<sup>e</sup> croisade. Parmi les personnes qui l'accompagnèrent à Jérusalem, nous citerons frère Jacob, recteur à Salquenen, Walter, mayor de Viège, Pierre, gentilhomme de Viège, Aymon, mayor de Loèche, Guillaume de Mōrel, Godefroi, comte de Blandrati, de Conches, le chevalier Mangold de Mūlibach, Armand de Sierre, Louis, seigneur d'Anniviers, le chevalier Aymon de la Tour et nombre d'autres seigneurs du Valais. La plupart emmenèrent avec eux femme

et enfants. Aymon de la Tour emprunta de l'argent de l'abbé de St-Maurice et en paiement il lui céda certains droits. L'évêque institua le comte Amédée IV administrateur des biens épiscopaux. A peine de retour, Boson mourut. Son successeur fut Henri de Rarogne. Müller dit de Boson qu'il ne brisa pas l'orgueil des Mangepani, qui opprimaient le peuple, jusqu'à ce qu'enfin celui-ci réclama secours et délivrance.

De cette époque datent des lois municipales qui plus tard furent reconnues par l'évêque Philippe de Gastons. Voici quelques-unes de leurs dispositions: « Si quelqu'un de la ville offense un seigneur et qu'après une triple citation il ne se constitue pas, le délinquant peut être saisi. Si cela n'amène pas de résultats, l'offensé a le droit de confisquer le bétail et les meubles du coupable, de détruire sa maison et enfin de l'emprisonner. — A Pâques, chaque acheteur ou vendeur dans la ville doit donner à l'évêque 10 livres. — Personne ne peut mettre comme enjeu une somme supérieure à 5 gros, sous peine d'une amende de 20 sous. — Pour chaque pièce de bétail vendue hors du marché public, l'évêque a le droit de réclamer quelque chose du vendeur. —

Chaque fois que le prélat part pour Rome, qu'il donne audience comme suzerain ou qu'il reçoit pour l'Eglise un accroissement de biens, la ville est tenue de lui faire un cadeau. — Les suzerains ne doivent tailler personne sans une nécessité absolue. — L'évêque a crédit pour 40 jours, le doyen du chapitre pour 20 et le mayor pour 15. — L'entretien de la route depuis la croix au-dessus d'Autan est à la charge de l'évêque et il doit veiller à la sécurité des voyageurs; (seuls les passages de la vallée de Viège n'étaient pas sous la protection des lois, à cause des autres privilèges dont jouissait cette partie du pays). Un bourgeois de Sion peut profiter de la présence de son débiteur dans les murs de la ville pour exiger de lui un gage. — Les biens meubles d'un individu mort sans parents du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> degré vont à l'évêque. Si une personne de qualité frappe un homme du peuple qui l'insulte, elle n'est pas punie. Si elle le tue, l'évêque perçoit une amende (*frenariam*), qu'il partage avec ses employés, vidomne, sénéchal, mayor et huissier. — Un soufflet est puni d'une amende de soixante sous, un coup de bâton ou de couteau d'une amende de 60 livres. — Celui qui vend au bou-

cher son propre bétail, nourri du foin de ses prés, ne doit rien à l'évêque; le forain lui doit le tiers du prix, etc.

Le vidomme avait le pas sur le grand-bailli, même après l'introduction du régime démocratique. Les cérémonies funéraires étaient en rapport avec la dignité du défunt. En 1243, le 16 juin, jour des obsèques du vidomme Pierre, on présenta à l'offrande ses armes et son destrier. Plus le rang du défunt était élevé, plus ses richesses étaient grandes, plus nombreux aussi étaient les chevaux amenés à l'office mortuaire. Ce chiffre s'éleva à vingt à l'occasion de l'enterrement d'une comtesse de Savoie.

Comme Sion était la résidence de l'évêque, comme on y rendait la justice, comme les juges habitaient dans ses murs et étaient le plus souvent bourgeois de la cité, on s'explique que plus tard cette ville ait prétendu au droit de réviser tous les jugements que prononçaient les mayors et les châtelains dans les autres communes du pays. Ce privilège se prouve par des documents de 1344. En 1466, l'évêque Walter reconnut que cette utile coutume était ancienne dans le pays et qu'elle remontait plus haut que

le souvenir d'un homme. Sion et Granges furent déclarés villes libres impériales par Louis le Bavarois, en 1339. Ces sortes de villes étaient au nombre de 51 dans l'empire allemand et ne relevaient que de l'empereur.

Les campagnards commencèrent à prendre part aux affaires publiques. La victoire d'Ulrichen fut l'aurore de leur indépendance.

« Le Valais, dit le chanoine Boccard, ne fut pas des derniers pays où les bourgeoisies s'introduisirent: celles de Sion et de St.-Maurice existaient déjà au XII<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque on voit ces corporations, fières de leurs franchises, prospérer et grandir à l'ombre de leurs privilèges. On en comptait cinq dans le Valais épiscopal: Brigue, Viège, Loèche, Sion et Martigny, et six dans le Valais savoisien: Conthey, Saillon, Sembrancher, St.-Maurice, Monthey et Aigle. » Dans le traité conclu en 1224 entre l'évêque Landry et le comte Thomas, figurent déjà des bourgeois de Sion et du Bas-Valais. Henri de Rarogne, évêque de Sion, conclut avec le comte Pierre, en 1260, un traité de paix dans lequel est mentionné l'acquiescement des notables et des fidèles du pays. En 1271, l'évêque

signa, avec les patriotes, au-dessous du village de St.-Germain, une convention relative au commerce. Lorsqu'en 1291 l'évêque Boniface conclut avec les syndics de la ville de Milan un traité de commerce, les communes du pays y figurèrent par leurs représentants. Cependant l'évêque seul apposait son sceau aux traités.

Dès cette époque, serfs et vassaux se transformèrent en citoyens qui se procurèrent des droits soit par la conquête soit par des achats. Quinze hommes formaient une commune ayant des droits, des libertés et des coutumes. En 1277, le lieutenant épiscopal, Nicolas de Rupe, demande quels droits ont les chevaliers de Moerel sur les gens de Biel, paroisse de Conches. Le chevalier Marquard lui répond que depuis 40 ans déjà ils sont indépendants. A Saas, les habitants derrière le mont St. Martin formaient déjà une commune. Peu de temps après, on en compte cinq dans la vallée: on les nommait les cinq doigts de la main. Tœrbel traite comme commune, en 1224, avec le curé de Viège. Ces communes avaient leur organisation, leurs réunions où l'on discutait de toutes choses. Ces assemblées se tenaient dans les lieux où l'on se

rendait d'habitude pour délibérer de questions de travaux publics, comme par exemple d'aqueducs, lieux que l'on désigne encore sous le nom de « Suonen », c'est-à-dire tribunal. Les anciens prenaient la parole et rendaient la décision : les jeunes gens prêtaient l'oreille et exécutaient ce qui avait été décidé. Déjà à cette époque on mettait les forêts en défends sous les plus fortes pénalités. Ainsi, en 1300, la commune de Birchen, et quelques années plus tard celle d'Unterbösch prirent des mesures de ce genre. Les prêtres appartenant au bas-clergé achetaient aussi des droits. En 1318, noble Marguerite, fille de Jennin du Mont (Mund), vend au prieur de Châtillon la juridiction du bénéfice auquel était attaché le bénéfice de Guës.

Ceci est l'origine des libertés, privilèges et coutumes confirmés par l'empereur aux cures (districts) de Loèche, Rarogne, Viège, Naters, Mœrel et Conches, comme on le verra plus loin. C'est ainsi que les communes prirent naissance avant les dixains, et ceux-ci avant la république.

De ce temps datent également de nouveaux manoirs fortifiés. Nous trouvons dans les actes

et documents, en 1200, la maison et la tour du Seigneur, « super Christam » (auf der Egg), à Grimisuat; le château du mayor de Brignon, Clèbe et Branson à Nendaz et le château de Jocelin Perroz, à Daillon; en 1203, le château épiscopal de Géronde, près de Sierre; en 1211, le château de Weingarten et la tour d'Embd; en 1219, le château-fort des seigneurs de Chastonay à Venthône; en 1250, celui du seigneur Guillaume Tavel à Vex; en 1259, le château Brumon, près de Riddes; en 1260, la maison et la tour des seigneurs de Chevron, à Sierre; en 1290, les maisons fortifiées des seigneurs Tavelli et Austan à Liddes; en 1295, le château des nobles Morestelli à Grône; en 1300, le château des barons de Rarogne à Zermatt et celui des Fabri à Volléges; en 1302, le château des Asperling à Turtig; en 1303, celui des de Stella (de l'étoile) à Stalden.

Les petites seigneuries de l'évêque, du chapitre et de l'abbaye ont augmenté en nombre. L'évêque possède, — outre Martigny, Ardon et Massongex, — Isérables, Hérémente, Nax, Mage, les Agettes, Grimisuat, Savièse, Ayent, St.-Léonard, Anniviers, Simplon et la vallée de Fiesch.

Dans toutes ces localités, il plaçait des mayors, des châtelains, des vidomnes (*vicedominos*). Le chapitre avait les vidomnats de Vex, de Mage, de Vercorin, de Pensec et de Cordonnaz.

Ce siècle vit établir des cures, comme les précédents avaient vu fonder des couvents. Avant le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pas de cures dans les villes et il n'y en avait qu'un petit nombre dans les campagnes. L'évêque avait seul charge d'âmes et envoyait des prêtres de son choix et pour aussi longtemps qu'il le voulait, dans les endroits reculés et peuplés: de là vint à ces prêtres le nom de Leutpriester (*prêtres des gens*). Mais alors déjà il y avait des curés à St.-Pierre (1009), à Loèche (1010), à Naters (1077); (sur ce dernier point nous trouvons une église avec un autel, existant déjà sous le dernier roi Burgunde, ainsi au commencement du XI<sup>e</sup> siècle); à Vionnaz (1140); à St.-Maurice (longtemps avant 1150), à Nendaz (1150); à Riddes et Martigny (1168). A Sion, nous trouvons en 1203 Pierre, chapelain et curé. Viège a un curé depuis 1215, Rarogne depuis 1224, Ernen, Münster et Loetschen depuis 1233. Une succursale est fondée à Visperterbinen en 1256.

Nous trouvons un curé à Leytron en 1264 et à Mœrel en 1277. Vex, Mage, Nax, Granges, Chalais, Vercorin, Anniviers et Villa étaient déjà paroisses au XIII<sup>e</sup> siècle. Un doyen du chapitre avait la surveillance sur les cures allemandes et un autre sur les cures romanes; à partir de 1475, le doyen de Valère, depuis doyen de Sion, dirigeait les cures allemandes, jusqu'à ce que des «Vicarii foranei» fussent spécialement préposés à ces fonctions.

---

## CHAPITRE X.

### LE VALAIS SOUS L'ÈVEQUE HENRI ET LE COMTE PIERRE.

Prix et dangers de la liberté. — Le comte Thomas travaille à l'établissement de ses huit fils. — La lutte entre le trône et l'autel lui est favorable. — Le roi Guillaume fait des donations à Henri de Rarogne, — Il devient prince de l'empire romain. — L'évêque et le préfet impérial Eberhard agissent de telle manière qu'ils sont attaqués par Amédée IV et son général et frère Pierre. — Ils sont cruellement punis et humiliés. — Sion, Loèche, Tourtemagne, Viège et Mœrel sont pris et tout le pays conquis. — Henri conclut avec Berne une alliance de

10 ans. — La guerre continue. — Tentatives audacieuses du comte. — Paix inutile. — Les châteaux de Montorge et de Brignon. — Nouvelle guerre. — L'archevêque de Tarentaise en Valais. — Henri favorise le commerce. — Nouveaux seigneurs dans le Valais. — Hospice du Simplon. — Invasion de Domo-d'Ossola par les Valaisans. — Croisés.

Le Valais avait bien des ennemis de sa liberté nouvellement acquise, mais il était prêt à tout oser pour qu'elle lui restât. Celui qui a une fois goûté de la liberté s'y attache fortement. Elle seule fait des hommes. Elle ressemble à une terre fertile, bien travaillée, sous un ciel clément. Mais les périls ne lui font pas défaut. On en mésuse souvent par désobéissance ou par oppression. Les sujets sont exposés au premier de ces abus et les souverains au second. Ceux-ci voient de mauvais œil des hommes libres à côté d'eux. Dans le peuple, on rencontre souvent des gens qui, abandonnant les vertus simples de leurs pères, cherchent à se mettre en évidence et voudraient jouer aux grands seigneurs. Lorsque le cas se présente, il en résulte de la discorde, et ceux qui veulent trop courent risque de perdre toutes leurs liber-

tés. La religion et la moralité, soit le christianisme, peuvent seules, lorsqu'elles sont saine-ment comprises, nous défendre contre ces erreurs si fréquentes dans l'histoire des nations. Nos pères savaient tout cela. C'est pourquoi ils se plaçaient sous la protection de puissants empereurs, c'est pourquoi aussi ils obéissaient plus volontiers aux évêques qu'aux autres princes, à ces évêques surtout qui aimaient le peuple et le protégeaient. Ceux-là le peuple les aimait et les défendait de son côté contre les attaques injustes d'ennemis puissants. La liberté était menacée du dehors et du dedans, du dehors par la maison de Savoie pendant longtemps, et par l'Italie, ce qui amena souvent des incursions dévastatrices.

Il importait beaucoup au comte Thomas et à ses fils d'étendre les limites de leur territoire. D'un autre côté, le successeur de Boson sur le siège épiscopal de Sion, Henri de Rarogne, d'abord camérier, puis chancelier, ensuite doyen de Valère, (une chronique valaisanne dit qu'il fut demandé par le peuple), (1243 à 1271), désirait tenir à distance ce voisin, avec lequel ses prédécesseurs avaient eu des démêlés et même des

guerres sanglantes. Tous deux voulurent profiter du différend survenu entre le pape et l'empereur. Frédéric II (1215—1250) nourrissait le projet de rétablir en Italie le trône des Césars, ce qui indignait plus les *Guelfes*, partisans du pape, que le pape lui-même. L'empereur avait aussi un parti égal en force, qui se nommait les *Gibelins*. Aussitôt après l'excommunication de l'empereur, les princes allemands élurent à sa place Guillaume de Hollande. La Savoie tenait le parti de l'empereur Frédéric, l'évêque Henri celui du pape et de l'anti-roi. Les princes de Savoie avaient déjà, sur ces entrefaites, dirigé des expéditions contre le Valais. Mais le roi Guillaume en statua autrement. Il donna en 1249\*) à l'évêque Henri, à charge de fidélité, plein pouvoir de s'emparer des terres des princes partisans des Hohenstaufen et de

---

\*) Cet empereur écrivit deux fois à l'évêque de Sion : la première fois de Lyon, à la date du 5 mars 1248, pour le comte de Kybourg ; la seconde fois le 12 février 1249, d'Ingelheim, où il inféoda au prélat tout ce que celui-ci pouvait enlever dans le diocèse de Lausanne aux ennemis de l'empereur et de l'Eglise. Ce faible monarque fut tué par les Frisons en 1256.

tout ce que les chefs ennemis possédaient dans le diocèse de Lausanne en fait de terres, de bourgs et de châteaux. Il envoya en Valais Eberhard, de Nidau, en qualité de gouverneur impérial. Henri était également prince de l'empire romain. Peut-être son frère Amédée de Rarogne, très en vue à cette époque, était-il un des quatre barons de l'empire. Cet Amédée figure comme chevalier dans des documents de 1219 et 1221. En 1233, il était mayor d'Ernen et châtelain de Martigny. La *Gallia Christiana* l'appelle un homme d'un grand renom.

Le pape Innocent IV confirma, le 3 des Ides de juillet, la donation ci-dessus, ainsi que toutes les conquêtes faites et à faire dans le Bas-Valais et le pays de Vaud. Rien d'étonnant dès lors qu'Henri commençât les hostilités. Les premiers avantages enflèrent à tel point l'orgueil du préfet impérial Eberhard qu'il devint très-difficile de vivre en paix avec lui et qu'il ne se gêna aucunement d'agir contre le droit des gens, en faisant emprisonner les ambassadeurs du comte, dont l'un mourut en prison et les autres ne furent relâchés que contre le paiement d'une rançon.

Aussitôt qu'Amédée IV et son frère furent de retour d'Angleterre, ils jurèrent de tirer de ces faits une éclatante vengeance. Profitant de l'anarchie qui régna en Allemagne, ils rassemblèrent une armée, qu'ils divisèrent en deux corps. Amédée en conduisit un dans le Val d'Aoste, d'où il chassa les Valaisans qui s'en étaient emparés, puis il pénétra par la Tarentaise en Valais. Pierre accourut avec l'autre aux frontières du Châblais. Eberhard appella à son secours 3000 Haut-Valaisans et s'établit sur le mont *Brai*, rocher inaccessible au bord du Léman, pour fermer aux assaillants l'entrée du Valais. Viège et Mœrel n'ont pas pris part à cette affaire, car ces deux dixains doivent avoir appelé Pierre à leur secours contre leurs seigneurs.

Pierre passa avec ses troupes par le val d'Abondance et descendit sur Monthey, prenant ainsi les Valaisans à dos. Ceux-ci, sentant le danger, revinrent sur leurs pas, se débandèrent et vinrent ainsi s'offrir au glaive de l'ennemi dans la plaine de Port-Valais. Ce ne fut plus une bataille, mais une boucherie. Eberhard, Jean d'Aarberg, son petit-fils, deux fils du seigneur de Wiflisbourg y perdirent la vie, ainsi que

nombre d'autres gentilshommes. Radieux de sa victoire, Pierre descendit de cheval et mit le genou en terre en bénissant le Seigneur. L'épouvante et la terreur le précédèrent en Valais. Jusqu'à Sion, nulle résistance. Les murs de cette ville furent impuissants à arrêter l'ennemi; ils tombèrent et la cité fut à la merci du vainqueur. Loèche (la forte) que Muller nomme à cette occasion *le mont de Rodolphe*, est emportée d'assaut et sa garnison massacrée. Tourtemagne, Viège et son château subissent le même sort. Les manoirs des Mangepani et des Dirrenberg, dans le comté de Mœrel, tombent sous les coups de l'envahisseur, et l'armée épiscopale est refoulée jusque dans la vallée de Conches. En vain les gens d'Obergesteln, de Münster et d'autres lieux s'efforcent-ils de barrer l'accès de leur territoire; les sources du Rhône devaient voir flotter l'étendard de Pierre. Pendant la nuit, l'armée assaillante gagne les hauteurs, d'où elle se précipite irrésistible sur les Valaisans, qui sont massacrés ou mis en déroute. Rien ne les abat cependant et ils tentent une nouvelle résistance, mais écrasés par le nombre, ils doivent enfin se soumettre. Mœrel et Viège

seuls, disent les chroniques valaisannes, se réjouirent d'être délivrés de leurs oppresseurs. Les patriotes furent plutôt affectés de leur défaite que des conditions de paix excessivement dures qu'ils durent signer en 1251. A son retour, le vainqueur fit des présents à l'abbaye de St.-Maurice et en reçut d'elle. L'abbé lui donna un anneau, qui servit dès lors à la maison de Savoie comme signe d'investiture\*).

Henri pouvait craindre que Pierre ne s'en tînt pas à cette seule victoire. Il rechercha dès lors l'amitié de la jeune ville de Berne avec autant de zèle que cette cité recherchait la sienne. Une alliance fut donc signée, le 17 juillet 1252, à Loèche, pour le laps de dix ans, entre l'évêque et Berne. C'est la première alliance connue entre le Valais et les Suisses. Berne promit à l'évêque de le secourir contre tous ceux qui l'inquiéteraient, sauf contre l'empereur Conrad II (1250—1254). L'évêque excepta de son côté le pape, le métropolitain et le comte de Savoie (c'était encore Amédée IV, avec lequel il venait

---

\*) L'abbé Rodolphe III donna un anneau pareil à l'empereur Conrad.

de conclure la paix). Si des différends s'élevaient entre les alliés, ils devaient être tranchés par un tribunal arbitral nommé par les deux parties. Ce tribunal devait se réunir sur le Sannetsch\*).

Peu de temps après, de nouveaux dissenti-

---

\*) En 1254, Henri inféoda à Werner de Kien tout ce qu'il possédait depuis Strätelingen jusqu'en Valais, avec une juridiction particulière sur les seigneuries impériales non immédiates. Peut-être était-ce un don du roi Guillaume. En 1256, Pierre de Rarogne était bourgeois de Berne. D'après la chronique Perrig, le Valais était alors divisé en 7 dixains. Zschokke confirme le fait pour le XIII<sup>e</sup> siècle, en disant : „ Plus les campagnes étaient à l'aise, plus les seigneurs, comtes ou gentilshommes, s'enrichissaient. Mais ces derniers ne devinrent particulièrement libres et puissants qu'à l'extinction de la famille de Zehringen, car dès ce moment la préfecture impériale ne fut plus héréditaire, mais passait d'un comte à un autre. Ils étaient nombreux en Valais, et la ville de Sion soutenait à grand'peine ses droits de cité, avec un bourgmestre et un conseil. Dans le Bas-Valais, le comte de Savoie fut longtemps le maître; dans le Haut-Valais, c'était l'évêque. Mais les montagnards du Haut-Valais, parlant tous allemand, étaient courageux et conservèrent la liberté de leurs ancêtres. Ils avaient divisé le pays en 7 dixains.

ments naquirent entre l'évêque et le héros de cette époque, lequel, en raison de ses hauts faits, fut appelé le *petit Charlemagne*. Les sujets de Pierre s'étaient rendus coupables d'incursions sur le territoire épiscopal, d'arrestations arbitraires, de brigandages, d'incendies et de meurtres: l'évêque s'en plaignit à Pierre, qui ne les ignorait point. Tout resta impuni, même les offenses et les injustices dont les gens de Montorge s'étaient rendus coupables envers l'évêque. Ce prélat fut comblé d'avanies par le prince que son époque admire. La maison de Savoie disait, pour justifier cette manière d'agir, que l'évêque avait négligé de reconnaître le fief d'Hérémente, dont son frère, Amédée de Rarogne, était en possession: en conséquence, ce fief était retourné au comte. L'évêque s'était en outre approprié plusieurs seigneuries appartenant au comte. Pierre soutenait que les fiefs tenus par Henri le Blanc, Pierre de Bieys (Bitschi) chevalier, Boson Chaliers, Jacques Daneis, Humbert Dosières, et le noble Louis du château de Sierre, appartenaient au comte, comme les services des possesseurs, parceque feu Guillaume de la Tour les tenait du comte Thomas. Les exigences de Pierre étaient

les suivantes: il réclamait le comté de Mœrel ou au moins le droit d'en accorder l'investiture; la moitié du château de la Soie, bâti sur un pâturage commun; la destruction de celui de Montorge, rebâti durant cette guerre, mais occupé par le vainqueur. Pierre se plaint en outre de ce que ses vassaux et sujets ont été harcelés et incommodés de diverses manières. Au lieu de rechercher un arrangement, Pierre apparut avec son armée sous les murs du château épiscopal de Martigny, dont il commença le siège, après avoir dévasté le bourg. La résistance fut inutile. La garnison dut capituler: les nobles qui ne voulurent pas se reconnaître vassaux du comte durent lui payer de fortes amendes. Le château Cresta, près d'Ardon, eut le même sort.

En raison de ces guerres continuelles, Valère fut fortifié en 1260 et les chanoines se retirèrent à l'abri de ses murs.

L'évêque se vit donc forcé d'accepter la paix à tout prix; mais dans l'impossibilité où il se trouvait de payer les frais de guerre réclamés, il dut céder au comte les châteaux de Martigny, de la Créta et de Chamoson. Tous ces faits n'ayant amené ni paix ni repos, l'évêque métropolitain et

les abbés de St-Maurice et de Haut-Crêt s'interposèrent. Ceux-ci conclurent à une séparation complète des juridictions et amenèrent l'évêque à renoncer à toutes ses possessions en-dessous de la Morge et Pierre à tout ce qu'il possédait en-dessus. Dès cette époque, la Morge constitua la ligne de démarcation entre le Haut et le Bas-Valais, entre le territoire épiscopal et le territoire savoisien. (septembre 1260). Les négociateurs du comte furent le jeune Hartmann, comte de Kybourg (fils de Rodolphe de Habsbourg); Rodolphe, comte de Genève; Simon, seigneur de Locarno; Henri et Rodolphe, seigneurs de Strâtelingen, et d'autres seigneurs. On comprend que dans une situation pareille, l'évêque ait dû faire nombre de concessions. La plus grande inégalité régna dans les échanges. De la vente de ce que l'évêque possédait autour de Fully, Pierre retira 82 marcs d'argent (17 mai 1246). Quel prix n'aurait pas donné la vente des autres droits bien plus étendus!

Les nobles de la Tour ayant, pendant toute cette guerre, pris parti pour le comte de Savoie, l'évêque leur enleva le vidomnat de Sion et le donna à sa maison.

Pierre bâtit, en face du château de Montorge, qu'Henri devait détruire, le fort de Brignon, à l'entrée de la vallée de Nendaz et ne s'en tint point aux stipulations de ce traité si avantageux pour lui, dès le moment surtout où il devint lui-même comte de Savoie.

L'évêque, accablé de tant de malheurs, porta, en 1264, l'expression de sa douleur aux pieds du pape Urbain IV. Le Souverain-Pontife fit en vain des remontrances au comte. L'évêque Henri résolut alors de tenter de reconquérir par les armes les biens de l'Eglise. L'occasion lui parut favorable lorsque Pierre partit pour la Flandre. Après avoir détruit le château de Brignon, il emporta celui de Martigny, qu'il ne conserva que jusqu'au 27 février 1265. La guerre recommença plus furieuse. Après plusieurs escarmouches, une bataille décisive fut livrée en 1266 et les Valaisans, vaincus, durent subir la loi du vainqueur. Les prisonniers furent emmenés au château de Chillon, résidence favorite du comte quand il n'était pas à St-Maurice. Pierre détruisit complètement en sept jours le château de Chamoson, que les Valaisans avaient repris. Sa mort (1268) rétablit seule la paix. Les reli-

gieuses du Ringacker furent par lui transférées à Aoste.

Son frère et successeur Philippe, animé de sentiments pacifiques, signa, le 14 décembre de la même année, un traité qui rétablissait, à peu de choses près, la situation telle qu'elle était en 1260, avec la déclaration expresse que cet accord, signé à Martigny, ne changeait rien à l'usage établi de confirmer plus tard les traités à la Morge.

En 1269, Adolphe, archevêque de Tarentaise, visita l'évêché du Valais.

Henri de Rarogne, tantôt en guerre, tantôt en paix avec ses voisins, avait toujours en vue le bien-être et le bonheur du pays. Il se mit en relations, en 1250, avec la grande association commerciale de Milan, pour rendre plus facile le passage du Simplon. \*)

---

\*) Cette route, établie par les Romains, négligée par les Barbares, remise en état pour le passage des armées impériales allemandes, était mal entretenue par les populations alpestres, à cause de leur ignorance et de leur pauvreté. Ses ponts brillaient plutôt par leur hardiesse que par l'art qui avait présidé à leur construction: *Discriminosi Montis Brigiæ pontes.* (Muratori.) L'histoire

La guerre avec Pierre de Savoie mit bien des entraves au développement du commerce.

Henri, animé des meilleures dispositions envers le peuple, en était plus aimé que de la maison de Savoie. En 1256, par ses soins, Visperterbinnen eut un curé particulier et, en 1264, il sépara Isérables de la cure de Leytron, où les fidèles avaient peine à se rendre à l'église, à cause des inondations, et fit dépendre ce village de St-Laurent de Riddes \*).

Comme les barons de Rarogne, les comtes de Blandrati et probablement aussi leurs prédécesseurs les de Viège-Hubschbourg, de même que les Mangepani de Mœrel et Dirrenberg, étaient originaires d'Italie: ils avaient plutôt leurs relations et leurs alliances avec ceux du midi et entr'eux: c'est pourquoi la Savoie ne leur était

---

de Domo-d'Ossola mentionne la traversée du Simplon par le roi burgunde Gondebald se rendant en Italie en 489, ainsi que les incursions fréquentes et les rapines des Valaisans, qui amenaient des hostilités et des morts d'hommes.

\*) D'après la chronique épiscopale, Louis IX, roi de France, agrandit l'église de St-Maurice, afin qu'elle répondit à la piété du peuple.

point favorable. Ils firent place à des Italiens, par exemple, les Blandrati de Biel qui remplacèrent les de Viège et les de Campesio. Les Urnafas\*), et plus tard les de Rarogne succédèrent aux de Mœrel. Les nobles de Viège eurent, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la grande majorité de ce lieu. Les Blandrati les remplacèrent après leur expulsion ou leur anéantissement par Pierre de Savoie.

Dans cet état de choses, il eût été facile d'entrer en relations de commerce avec l'Italie, si la guerre n'y avait pas obstacle. (La qualifica-

---

\*) Une légende raconte que Naters gémissait sous le joug d'un tyran cruel dont la population cherchait à se débarrasser. Douze jeunes gens jurèrent de célébrer leurs noces sur le cadavre de leur oppresseur, et ils tinrent leur serment. Ayant pénétré dans le château pour payer le tribut réclamé des époux, ils frappèrent le seigneur d'un tel coup de poing qu'il tomba baigné dans son sang et rendit l'âme. Là-dessus, grand émoi dans le manoir; ses habitants accoururent sur le théâtre de cette mort violente, dont les auteurs, par une fuite précipitée à travers la montagne, gagnent les plaines d'Urnafas et de Migliandone. On parle encore la langue allemande et l'on conserve les coutumes allemandes en ces derniers lieux. L'évêque de Sion y avait certains droits, auxquels il ne renonça qu'en 1495.

tion de riche que l'on accolait au nom de Brigue provient sans doute du commerce qu'il exerçait). Le Simplon, ainsi appelé du nom de Sempronius, d'après d'autres auteurs, du nom de Cepio, collègue de Manilius, était célèbre par sa position, son antiquité, son commerce de transit et ses avantages. La charité chrétienne y éleva, par l'entremise des seigneurs de Naters, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, une maison de refuge, l'hôpital St-Jacques. On conclut des négociations qui eurent lieu entre l'évêque Landry et Aymon de Savoie et plus tard avec Guillaume de la Tour, que la circulation était très-active sur cette route. Les causes de la diminution qu'elle subit furent la réduction de la distance par les passages du Mont-Mort et des autres cols, (bien que ces chemins alpestres de la vallée de Viège ne fussent pas sous la sauvegarde de la loi) et surtout les dangers que l'on courait au Simplon, malgré la protection promise.

Vers ce même temps (1267), les Hauts-Valaisans dirigèrent une attaque nouvelle sur Domod'Ossola, attaque motivée par des offenses réitérées. La paix fut conclue le 2 août, à Isella, sur la frontière actuelle, ou, au dire de Scaciga

della Silva, à Latinosco. Furent présents aux tractations, du côté du Valais, les comtes de Loèche, Rarogne, Viège et Ayent, les seigneurs d'Aoste, les Amers de Saxon, les Arinlibarchio, etc. Du côté de la Novarre, il y eut 23 commissaires. Le traité commence par les belles paroles suivantes: « Gloire à Dieu dans les cieux et paix aux hommes sur la terre! » L'évêque et les nobles du Valais s'engagent à vivre en paix avec les sujets de l'évêque de Novarre, Sigebald, à protéger les voyageurs, à punir ou à livrer les incendiaires, les brigands et les assassins. Les Novarrais, de leur côté, promettent liberté de commerce et fixation du droit de péage à Domo, Riviera et Gozzano. Trois ans après, un nouveau traité fut signé entre Valaisans et Italiens. En voici la cause: Hiblett de Chaland était seigneur de Grassonett et recherchait l'appui du Valais contre les habitants du Val d'Anzasca. Les Valaisans intervinrent comme négociateurs de la paix. Après avoir signé un accord relatif au commerce avec des bourgeois de Sion et des commerçants du pays, le 13 mai 1271, à St-Germain, Henri mourut et son successeur, Rodolphe de la Valteline, aidé du comte Philippe de Savoie,

acheva son œuvre. Celui-ci renouvela les traités conclus avec les marchands de Milan. De même, il fit avec le comte Philippe de Savoie, à la date du 7 octobre, un traité par lequel les deux princes se promettent réciproquement appui dans les diocèses de Genève, Lausanne, Aoste et Sion, comme aussi dans les vallées de Levantine et d'Ossola, pour la sûreté de la route. Le 13 juin 1274, Philippe conclut à Naters, avec l'évêque et son vidomme Rodolphe de Rarogne, un traité plus précis encore. Il envoya le châtelain de Chillon et le juge du Chablais à Milan et à Novarre pour promettre toutes sûretés aux commerçants de ces villes. Aussi, peu de temps après, vit-on des gens de négoce s'établir à Sion, à St-Maurice et sur d'autres points.

Sous l'épiscopat d'Henri, eut lieu la dernière croisade, organisée par St-Louis, roi de France (1226-1270). Comme aux précédentes (à la 2<sup>e</sup> croisade, 1147-1149), nombre de nobles valaisans figuraient dans l'armée savoisienne. A la 5<sup>e</sup> (1217-1229), prirent part Seguin et Guillaume de Grions, les seigneurs d'Arbignon, etc. Les guerriers du Valais se rangèrent aussi sous les drapeaux de St-Louis, et jamais ils ne furent

plus empressés qu'en 1270. Les croisés valaisans les plus considérables furent Aymon de la Tour et Boson, mayor de Monthey.

---

## CHAPITRE XI.

### LES ÉVÊQUES ET LA NOBLESSE EN VALAIS.

(1274—1342).

L'interrègne. — Nombreux seigneurs suzerains. — Le peuple du parti de l'évêque. — Pierre d'Orons. — Rodolphe de Rupe, grand-baillif. — Rodolphe de Habsbourg. Il veut fonder un troisième royaume bourguignon. — L'évêque de Sion fait alliance avec celui de Coire contre l'empereur. — Emigrations. — L'évêque Boniface. — Sa fermeté. — Il bat 11,000 hommes et s'allie avec Berne et Soleure. — Il bâtit Tourbillon. — Forme de son gouvernement. — Conjuratation contre lui. — Punition. — Guerre avec la Savoie. — Bataille de Loèche en 1318. — Un légat du pape. — Jean XXII traverse le Valais. — Aymon de Châtillon. — Il introduit les chartreux. — Ses propres parents en guerre contre lui. — Exigences des communes à son égard. — Constitution du Valais, semblable à celle de l'ancienne Bétie. — Puissance salutaire de l'évêque. — Viège presque égal à Sion en importance et en ancienneté. — Louis le Bavarois donne à la ville de Sion des franchises en 1339.

— Frontières de Viège. — Puissance des Blandrats. — Influence de la Savoie sur l'élection des évêques. — Diète. — Usage de faire un cadeau au prélat nouvellement élu. — Philippe de Gastons prend part à la bataille de Laupen. — Le Valais éprouve le ressentiment des Bernois.

De tout temps, le Valais a éprouvé combien un petit pays dépend de ses voisins, combien les petites choses découlent des grandes et combien enfin les circonstances de temps et de voisinage influent sur un état.

La race illustre des Hohenstaufen s'était éteinte dans la personne de Conrad IV (1254). Ses biens patrimoniaux de Souabe se divisèrent en une quantité de petites seigneuries. L'anti-roi Guillaume, si généreux envers l'évêque Henri en 1249, n'avait ni la force ni le crédit d'exercer le droit de patronage. Il mourut en 1256. En ce moment, aucun prince allemand ne voulut ceindre la couronne impériale: aussi a-t-on appelé le laps de temps qui s'écoula de 1254 à 1273 *l'Interrègne*. Durant tout ce temps, en l'absence de tout pouvoir central, le désordre et les actes de violence augmentèrent de jour en jour. Cette période est surtout celle du droit du plus fort, parce que la force, tenant lieu de justice, décidait de tout.

Comme chaque prince avait sa résidence fortifiée, chaque chevalier avait aussi un castel sur des rochers inaccessibles. Toute ville s'entourait d'un mur protecteur et, sûr d'un lieu de refuge, chacun bravait les tentatives de ses ennemis. Le sol était le théâtre de grandes et de petites luttes. L'insécurité était complète, surtout pour le campagnard, qui devait craindre, chaque jour, de voir les gentilshommes voisins vider leur querelle sur son champ, foulant les moissons aux pieds de leurs chevaux et souvent incendiant sa chaumière sur sa tête. Tout homme pacifique et aimant le repos soupirait de toute son âme après un roi qui pût garantir les droits de chacun. Il n'en était pas autrement en Valais. La féodalité y était très-répan due et très-compliquée. Pas de petite localité qui n'eût son seigneur particulier et souvent même plusieurs. Les montagnes élevées, les vallées sauvages des Alpes ne faisaient pas exception. Le Grimsel, la sombre vallée de Geren, Obergesteln, Ulrichen, Biel, Mühlbach, Ernen, Grengiols, Mœrel, Dirrenberg, Weingarten, Naters, Birgisch, Mund, Finnon, Ganther, Eggen, Gondo, Viège, Stalden, Embd, Zermatt, Rarogne, Châtillon, Steg, Lœtschen, Unterbäch,

Eischol, Ems, Tourtemagne, Agarn, Loèche, Albinen, Loèche-les-Bains, Varone, Salquenon, Chaudannaz, Sierre (plusieurs), Venthône (3), Anniviers, Vercorin, Chalais, Reschy, Granges (3), Grône, Bramois, Vex, Hérémente, Ayent, Grimsuat, Savièse, Sion, Nendaz, Conthey, Daillon, Ardon, Chamoson, Riddes, Isérables, Saxon, Leytron, Saillon, etc., jusqu'à l'extrémité du pays, tous ces endroits avaient leur vidomme ou leur mayor et souvent les deux ensemble. Parmi la noblesse du pays, il se trouvait des hommes qui aimaient ce peuple libre et courageux, qui vivaient en paix avec lui, qui adoptaient volontiers ses usages et qui se faisaient aimer en répandant autour d'eux des bienfaits, surtout aux églises et aux pauvres. D'autres seigneurs au contraire, fiers, indomptés, violents, se plaçaient au-dessus de la loi et s'accroissaient en richesses et en puissance comme en orgueil et en arrogance. Leur seule vertu était le courage ; leur seule gloire les faits d'armes, les brigandages et les victoires ; leur seul droit celui du plus fort. Ces seigneurs ne voulaient pas reconnaître l'évêque comme leur supérieur. De même aussi, ils déniaient au peuple ses libertés et ses droits.

Cette position cimentait l'union du peuple avec ses chefs spirituels en lui conciliant ceux-ci et tous ensemble désiraient une protection puissante.

Le successeur de Rodolphe sur le siège épiscopal fut Pierre d'Orons, originaire du Pays de Vaud, neveu de St-Pierre, archevêque de Tarentaise. On voit, par le document si remarquable de 1277, dont il a déjà été question, combien l'évêque respectait les libertés légalement acquises par le peuple. Cette pièce dit expressément : « Notoire soit à tous ceux qui les présentes verront que moi Marquard, chevalier de Mœrel, en présence de Thomas de Vios et du gentilhomme Nicolas de Gluringen, d'Etienne Supersaxo, de Naters, qui m'a été délégué par le baillif épiscopal, Rodolphe de Rupe, j'ai été questionné sur les droits que moi et mon père défunt aurions sur les gens et leurs héritiers dans le village de Biel, paroisse de Conches. Là dessus, dans l'intérêt de la vérité et pour le salut de mon âme, sommé de dire sur les Saintes-Ecritures la vérité, j'ai répondu que les dits gens de Biel sont libres et que nous n'avons sur eux ni droits ni juridiction, que nous n'avons à réclamer d'eux ni service, ni complaisance, ni autre chose, et que

nous ne prenons que ce que, sur notre simple demande, on nous donne. Sont exceptés 11 deniers qu'ils nous paient annuellement. Et chaque fois que surgissent entre eux des différends, nous sommes leur arbitre. Ces gens n'ont, depuis 40 ans, ni mayor, ni huissier, sauf un administrateur choisi parmi eux et que mon père Conrad et moi leur avons proposé. Furent témoins: Henri, prêtre à Mœrel, Jean, vicaire à Ernen, Rodolphe de Mœrel. Fait à Mœrel, le 12 Mars 1277. »

Les évêques furent en bons rapports avec la Savoie sous Philippe, Amédée V ou *le grand*, Edouard et Aymon. Le comte Philippe fit battre monnaie à St.-Maurice, le 7 mai 1274 et, en l'absence de l'évêque, fit prononcer sur l'admission du résultat de cette frappe par le Chapitre. L'inimitié qui, à cette époque, éclata entre Philippe, comte de Savoie, et le nouveau souverain allemand choisi en 1273 par les électeurs de l'empire dans la personne du comte Rodolphe de Habsbourg (Suisse), né en 1218 et souche de la maison d'Autriche, aurait pu avoir des résultats fâcheux. Rodolphe n'était pas riche en terres et en vassaux, mais par son courage, sa prudence, sa loyauté, il s'était acquis l'estime

des grands et des petits. Souvent il avait défendu des villes contre l'avidité des seigneurs. Outre Strasbourg et Zurich, il protégea longtemps les Waldstættten. Ses mœurs brillaient par la simplicité et la cordialité. L'archevêque de Cologne écrivait au pape que Rodolphe était un homme de bon conseil et d'une grande piété, aimé de Dieu et des hommes et heureux dans ses guerres contre les félons. Le pape Grégoire X confirma son élection au concile de Lyon (1274). Comme il ne trouvait point de sceptre à Aix où il se fit couronner, il prit à la main un crucifix et s'en servit dans la cérémonie d'inféodation des princes, en disant : « Ce signe, par lequel le monde a été sauvé, peut bien tenir lieu d'un sceptre ! » Ces paroles enchantèrent tous les assistants. Les débuts de son règne brillèrent par une gravité toute paternelle. Le dernier de ses sujets trouvait auprès de lui accueil et bienveillance. Il ne recherchait point l'éclat du pouvoir et ne voulait briller que par son mérite. Il tenait si peu au faste et aux vêtements d'apparat qu'en campagne, au milieu de ses compagnons d'armes, il portait un méchant manteau. A l'occasion de sa première

entrevue avec le pape Grégoire X, à Lausanne, en 1275, il dut dépenser une somme considérable pour se vêtir lui, sa femme Gertrude de Hohenberg, nommée aussi Anna, et ses neuf enfants : il y employa plus de 900 marcs d'argent. Il écrivit à tous les vassaux de l'empire qu'il espérait, avec l'aide de Dieu, rétablir les affaires publiques et venir en aide aux opprimés.

Dans l'espoir d'empêcher les hostilités entre Rodolphe et Philippe de Savoie, Grégoire X le souverain pontife, ministre du Dieu de la paix, désirait s'entretenir avec Rodolphe. Lausanne fut choisi pour le lieu de l'entrevue. Grégoire s'y rendit après la clôture du concile de Lyon, qui dura du 7 mai au 17 juillet. Il passa par Beaucaire, Valence et Vienne, et arriva au lieu convenu, le 6 octobre 1275. Peu de jours après, Rodolphe se présenta à son tour et, le 16, il promit au pape obéissance et appui. Le pontife prit la croix, le même jour, avec le roi, les ducs de Lorraine et de Bavière et 500 chevaliers qui reçurent de sa main le signe des croisés. Après avoir empêché une lutte entre l'empereur des Romains et le roi de France, et après avoir préparé un accomodement (dont le

succès, du reste, était problématique), entre Rodolphe et le comte de Savoie, le pape et le roi se séparèrent. Le Pontife prit le chemin de Sion, où l'évêque Philippe de Gastons le reçut et où il s'arrêta quelques jours (dès le 18 octobre), pendant lesquels il confia des missions importantes à Jacques, archevêque d'Embrun et à l'évêque de Bâle. Il arriva à Milan, le 11 décembre et mourut avant d'atteindre Rome.

Le différend entre Rodolphe et Philippe de Savoie continuait. Edouard, roi d'Angleterre, s'entremît pour amener un accommodement (18 février 1281), mais il parut difficile d'arriver à une entente en présence de la prise de possession par le comte des différents biens de l'empire et en face des réclamations du roi, réclamations qui, le 9 août, furent solennellement reconnues à la diète de Nuremberg. Guillaume, évêque de Lausanne, se plaignit auprès de Rodolphe, à Constance, des empiètements de Philippe. Le roi se disposa à soutenir ses droits par les armes et, en automne déjà, il marcha contre la Savoie. La résistance du comte Philippe fut bientôt brisée par le courage du comte

Hartmann, second fils de Rodolphe et auquel son père, en raison de ses heureuses dispositions destinait, outre l'empire romain, le pays d'Arles. Mais un triste évènement vint déjouer ses projets. L'hiver ayant amené une trêve, le comte Hartmann se trouvait à Brisach avant les fêtes de Noël et monta dans un canot avec plusieurs chevaliers: ils descendirent ainsi le Rhin jusque près de Rheinau. La nuit étant venue, le canot côtoya de trop près la rive, heurta celle-ci et, s'étant brisé, fut englouti avec tout son équipage. (21 déc. 1281). Le père fut au désespoir de la perte d'un fils plein d'espérances et tendrement aimé, d'autant plus que la mort lui avait déjà ravi son fils cadet Rodolphe et que son autre fils Albert promettait peu. L'empereur n'eut plus ainsi à compter que sur lui-même. Avec un calme inébranlable, il maintint la paix en Souabe, en Bavière, en Franconie et sur les frontières de la France et les garantit de tout nouveau trouble. Il ne les perdait pas de vue. Du fond de la Hollande, à travers les duchés de la Lorraine, la main du roi se faisait sentir jusque dans la Haute-Bourgogne et ses ennemis le respectaient.

Le Valais eût volontiers accepté ce roi comme protecteur, mais le monarque visait plus haut. Il voulait être le fondateur d'un troisième royaume de Bourgogne, qu'il aurait laissé à Hartmann, son fils préféré. Il avait déjà écarté les obstacles que les comtes de Bourgogne, de Savoie et de Genève lui opposaient. Ses troupes avaient dévasté les environs de Lausanne. En face de la réussite de ses plans, qui tendaient à conserver l'ordre et l'unité dans le royaume, quelle perspective pouvait avoir le Valais, sinon celle d'être à son tour soumis à ce joug? L'évêque Pierre d'Orons avait en outre des raisons particulières pour redouter le héros, car il avait signé, en 1282, une alliance défensive et offensive avec Frédéric, comte de Montfort et évêque de Coire, avec l'abbé de St.-Gall et nombre d'autres nobles et il leur avait envoyé des secours. Dans cette crainte, il fortifia ses châteaux, fit occuper par de fortes garnisons Sion et Monthey et établit des ouvrages défensifs à Ardon et à Martigny. Ces dépenses l'épuisèrent à tel point qu'il dut recourir à des emprunts, sans pouvoir toutefois faire face à ses engagements, malgré qu'il lui eût été permis, à la date du 7 mars

1281, d'établir un impôt pendant six ans sur tous les bénéfices vacants, à l'exception de celui de Sion. L'évêque de Coire et l'abbé de St.-Gall furent vaincus par Rodolphe. Il épargna le Valais. La seule raison connue de cette façon d'agir est que l'évêque dut payer au roi 1500 marcs d'argent. Ceci explique pourquoi le prélat, quoiqu'à la tête d'un diocèse voisin, ne parut pas à Lausanne.

Les troupes de secours envoyées dans les Grisons doivent s'être établies près de Brégenz. L'évêque, à ce que l'on raconte, y envoya à deux reprises des renforts. Les barons de Rarogne, ceux de Naters et de Viège, le noble Guillaume de Mœrel firent de même. Les de la Tour avaient épousé la cause de Rodolphe de Habsbourg et lui envoyèrent pour la seconde fois des soldats. On sait que beaucoup d'entre eux y restèrent, mais on ignore quel en fut le nombre. Les anciennes chroniques le disent, ainsi que la tradition en Valais, dans le Tyrol et le Voralberg\*).

---

\*) *La Gazette universelle d'Augsbourg* écrivait, en 1844, « que les *Valsaner* du Tyrol sont d'origine valai-

Il est à présumer que les seigneurs de Rarogne envoyèrent au seigneur Jean Donat de Vatz et à sa prière, des chasseurs qui, en raison de la confiance bien méritée qu'ils inspi-

---

sanne et qu'ils n'ont pas encore perdu leur nationalité. Ils comptent environ 6000 âmes et habitent deux vallées de la forêt de Brégenz. Au val de Vals, on rend un culte à St-Théodule, comme en Valais. D'après ce journal, cette émigration doit avoir eu lieu au temps de la persécution des chrétiens en Valais. Le pays doit avoir été habité plus tard par les Rhétiens. Les ducs de Montfort eurent d'eux de nombreuses preuves d'attachement. Quoiqu'après la mort du comte Rodolphe de Montfort-Feldkirch, les Valaisans fussent tombés sous la puissance de l'Autriche, ils ont conservé presque partout la bannière des Montfort. Les Valaisans sont maigres, ont des yeux bleus et des cheveux blonds. Plus frappante encore est la lettre d'un homme qui est de cette peuplade et qui écrivait, le 16 octobre 1844, à la cure de Rarogne, dans l'intérêt de la science et de l'histoire. Nous voulons parler de M. Joseph Bergmann, conservateur du cabinet des antiques et des monnaies du Belvédère de Vienne. Ce savant écrivait: «On demande des renseignements sur le dialecte des Haut-Valaisans du pays de Rarogne et de Mœrel, pour aider à une recherche historique au sujet de colonies Haut-Valaisannes qui doivent être venues, vers 1290, dans le Vorarlberg, et

raient (fiduciario jure) reçurent ce pays à titre de propriété, en 1289, du dit seigneur de Vatz et du comte Hugo de Werdenberg (qui avait aussi des droits dans cette contrée), sous la

---

plus tard aussi. Ce petit pays, auquel j'appartiens par ma naissance, compte dans ses montagnes 6000 Valsaner divisés en quatre groupes, qui remontent au XII<sup>e</sup> siècle. A l'aide des documents des archives impériales et des communications écrites des curés de ce pays, j'ai pu arriver à des résultats intéressants, que je condenserai dans un travail assez considérable, travail que je prépare à l'instigation de l'archiduc Jean. Une belle carte sera ajoutée à mon ouvrage. Deux parties en ont déjà paru dans les Wienerjahrbüchern et la troisième paraîtra en novembre. Les principales localités de nos Valsaner sont *Raggal, Maruol*, qui rappelle involontairement *Mœrel, Sonntag et Buchboden, Lateres et Damüls, Tannberg et Mittelberg, Silberthal* et en Tyrol même *Galtar*. Comme mes recherches m'ont amené à la conclusion que les Valsaner viennent du district de Rarogne, je vous demanderai comment s'appellent les familles les plus nombreuses de ce district? Chez nous, les noms les plus répandus sont: *Wüstener, Kessler, Müller, Geiger, Schuoster, Heinen, Thoman, Valser, Bischof, Elsaser, Jochum, Zech, Zimmermann, Rieder, Schäfer, Hartmann*. Dans nombre de communes on célèbre une fête patronale, celle de l'évêque St-Théodule ou Théodol et appelé communé-

réserve de payer au seigneur foncier 24 poids d'argent (28 florins du Rhin). Les gens de Davos, localité la plus importante de la troisième ligue des Grisons, sont donc Valaisans: c'est pourquoi ils ont seuls conservé l'usage de la langue allemande, dont se servent également les gens de Prettigau, leurs voisins, et ils parlent cette langue d'une façon plus dure: aussi les gens de Coire l'appellent-ils la langue valaisanne, la leur étant plus douce.

L'émigration est donc incontestable et, à en juger par les noms de famille, Conches et Viège ont fourni leur contingent à cette expédition. On

---

ment par le peuple « Joder ». N'y a-t-il pas dans votre pays des traditions au sujet d'émigrations au Davos dans les Grisons et au Vorarlberg voisin? Des Valaisans ont été envoyés par les barons de Rarogne au baron de Vatz en 1250 et chez nous un peu plus tard par le comte Hugo de Werdenberg, cousin de Rodolphe de Habsbourg. Car Hugo possédait alors le territoire de Pladenz et il plaça ces gens laborieux sur ses montagnes. Ces Valaisans alpicoles ont bien des particularités dans leur langage et leurs vêtements, particularités qui, dans ce temps d'uniformité, s'effacent lentement, pour disparaître complètement après quelques générations etc. »

peut se demander quelle a été la cause de cette expatriation de gens qui, de tout temps, ont montré un si grand attachement à leur sol natal. Il n'est pas probable qu'ils aient été vendus, comme en 1346 les seigneurs de Châtillon vendirent à l'abbé d'Interlaken quelques centaines de leurs sujets de Lœtschen pour en faire des colons de la montagne de Steig. Des guerres incessantes, des inondations et d'autres désastres peuvent les y avoir poussés, notre pays ayant été en tout temps fortement éprouvé par les catastrophes. Combien d'éboulements sont antérieurs au commencement de notre histoire ! La nature paraît avoir voulu se venger de l'audace de ceux qui ont osé venir habiter le Valais. C'est pourquoi aussi il y eut si souvent de nouveaux habitants dans la partie inférieure. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, on vit une émigration de la moitié de la population de Saas, émigration motivée par des éboulements qui avaient recouvert son territoire si restreint déjà. On raconte dans la vallée de Viège et à Saas qu'un village fut englouti sous les débris d'une montagne entre Tæsch et Randa. Le même fait doit s'être

produit près d'Eysten, ce qui détermina les survivants au désastre à émigrer.

De 1287 jusqu'au milieu de 1290, il n'y eut pas d'évêque en Valais. Enfin le siège épiscopal de Sion fut occupé par Boniface de Chaland, frère du vicomte d'Aoste, Cobal et d'Aymon, évêque de Verceil, avec lequel il consacra, le 8 octobre, l'église nouvelle construite à St.-Maurice sous le vocable des Sts.-Martyrs. Pour payer les dettes considérables laissées par son prédécesseur, il emprunta d'Amédée V 24,000 livres. Comme d'usage, les deux souverains reconnurent à la Morge, le 2 août 1293, leurs devoirs respectifs. L'évêque reconnut qu'il recevait du comte les droits de souveraineté, les routes, la chancellerie, le comté de Mœrel, et qu'il devait 90 florins. De son côté, le comte reconnut à l'évêque le château de Chillon et la châtellenie de Montreux-Châtelard.

En 1291 déjà, l'évêque était entré en négociations avec Milan, afin de rétablir le commerce. Le traité fut conclu à Sion et il contient, en 14 articles, tout ce qui regarde la sûreté du négoce et la manière de l'assurer. On érigea des sous-tes et l'on fixa les droits pour les produits

français, pour les broderies d'or et d'argent sur soie, pour les draps de laine, pour le fer et l'acier, pour les pierreries, les métaux précieux et les épices. L'évêque acheta, la même année, du seigneur de Castello, dans l'évêché de Novarre, la seigneurie du Simplon, qu'il donna en fief au comte Blandrati. Il bâtit à Brigue un hôpital pour les voyageurs. Les évêques de Grenoble, Belley, Genève et Aoste contribuèrent aux frais de cette construction. Ils accordèrent des indulgences à tous ceux qui feraient des dons et fournirent eux-mêmes la plus grande somme. La circulation devint si active par la vallée du Rhône entre Lyon et Milan, que nombre de familles y trouvèrent un gain considérable, comme les Ingressori, de Souste (Sostionis), Theiler (Partitoris), Curtini, Cuncini, etc.; les Vineis à Weingarten, les de Stella prirent plus tard la place des nobles et parvinrent aux affaires dans le pays.

Pendant le temps où le siège épiscopal de Sion fut vacant, de 1287 à 1296, les nobles de Châtillon, de Rarogne, de Viège, de Naters et de Mœrel s'étaient emparés de nombre de biens appartenant à l'évêché et avaient été en guerre avec Berne, en 1288. Ils se refusèrent ensuite à

remplir leur service de vasselage et ils voulurent soutenir leur refus les armes à la main. Déjà forts par eux-mêmes, ils attirèrent à leur cause la plus grande partie de la noblesse du canton. L'armée des rebelles, sous la conduite de Pierre de la Tour, qui était châtelain du comte à Genève, se rassembla, au nombre de 11,000 hommes, sur le Leukerfeld pour combattre l'évêque (1294). L'incendie de Loèche devait être le signal de l'attaque. Ils durent cependant battre en retraite devant les campagnards, gens dévoués à l'évêque et conduits par de Jono, capitaine épiscopal. Ils se retirèrent jusqu'à Naters. Mais le château de Fluo n'était pas assez fort pour offrir une longue résistance et ils durent se rendre. Quelques-uns payèrent de la vie leur sédition, les autres perdirent leurs biens. Les terres de la maison Fontana, seigneurs d'Ayent, servirent à récompenser les fidèles. Les gouverneurs de Sion, Viège, Naters et les seigneurs du Simplon furent destitués; d'autres obtinrent leur grâce et revinrent à leur devoir. La paix fut conclue par l'entremise des seigneurs de Weissenburg, Strätelingen et Gruyères. Là-dessus, l'évêque fit construire le château de Tourbillon sur une col-

line dominant Sion et où une construction romaine doit avoir existé antérieurement.

Boniface craignait la vengeance de la noblesse humiliée et de ses nombreux partisans, à qui l'empereur était plus favorable qu'à lui-même. (D'après un document, le seigneur de la Tour doit avoir, vers ce temps, envoyé 3000 hommes de renfort à l'empereur Albert). C'est pourquoi Boniface chercha appui (1295) auprès des villes de Berne et de Soleure et des habitants de la vallée de Hasli. Ceux-ci devaient surveiller les passages donnant accès en Valais. Il leur promit 100 florins en récompense. L'année suivante, l'évêque renouvela avec Berne une alliance de dix ans contre leurs ennemis communs, les seigneurs de Weissenburg, de Wädswil, d'Eschenbach, les de Rarogne, de Mannenberg et de Châtillon qui, fiers de leur puissance, troublaient sans cesse la paix. Une partie du peuple valaisan fit cause commune avec eux. Au contraire, le comte Josselin de Viège et les populations de Loèche, de Sierre et de Sion épousèrent la cause de l'évêque. Les gens de Loèche promirent aux Bernois de faire la guerre aux seigneurs conjurés jusqu'au *gué* de Strätelingen (et ceux-

ci, dans leur fierté, ne le leur auront pas facilement pardonné). Les seigneuries reconquises et confisquées furent remises par l'évêque à d'autres feudataires, nobles originaires de l'Italie: Viège et Naters aux comtes Blandrati (Josselin), Mœrel aux Bozo, le Simplon aux Castellario. Il sépara du vidomnat l'administration de la justice et institua des mayors au lieu de châtelains. Au-dessus de ceux-ci, il plaça un baillif, qui devait se rendre de dixain en dixain. La procédure avait aussi trois instances: le châtelain, le baillif et l'évêque, à l'instar de l'organisation judiciaire qui existait dans les provinces de Savoie. Après Rodolphe de Rupe, qui paraît en 1277 comme baillif épiscopal, le premier fut Martin de Jono, seigneur de St-Pierre, que Boniface nomma à ces fonctions et qui eut la direction de ses guerres.

Ce que craignait l'évêque arriva. Pierre de la Tour avait des partisans dans le château de Tourbillon. Ceux-ci attirèrent l'ennemi dans l'enceinte, pour lui livrer le château. Cet acte de haute-trahison fut découvert à temps et vingt conjurés le payèrent de leur tête. Parmi ces derniers se trouvait le chevalier Anselme de Saxon,

qui fut décapité à Sion, sur le Grand-Pont. Ses biens furent adjugés, le 30 avril 1300, à l'évêché et à la ville. Thomas de Rarogne, seigneur de Mannenberg et vidomne de Sion, fils de Pierre, était au nombre des conjurés. Lui et sa famille furent dépouillés, non seulement du vidomnat, accordé à sa maison par l'évêque Henri, mais de tout ce qu'il avait en Valais. Peu de temps avant sa mort, en 1304, Pierre de Rarogne reconnut ses injustices et ordonna, par son testament, à ses héritiers, de rendre les biens des de Cambis. Les conjurés qui prirent la fuite furent poursuivis par l'évêque et les Sédunois jusqu'à Domo-d'Ossola. Cette ville, du parti des Guelfes, fut pillée par les Valaisans Gibelins pour avoir donné asile aux fugitifs. Afin d'empêcher le retour d'une agression pareille, l'évêque de Novarre, son seigneur, lui permit de s'entourer d'un rempart (1303). On peut penser que le souvenir de ce pillage ne s'effaça pas de la mémoire de ceux qui en furent les victimes et plus d'une scène de carnage en fut la conséquence. La paix fut conclue pour la troisième fois: elle liait les contractants jusqu'en 1306, mais elle n'eut pas la durée convenue. Des sujets du comte de Savoie

paraissent avoir été parmi les conjurés : en tout cas, il en résulta une guerre. Boniface fit détruire un château bâti près du pont de Riddes, château appartenant à la famille Ruffini, qui abandonna le Valais en 1475. La paix fut signée le 20 décembre 1301. Amédée éleva d'abord des prétentions exorbitantes, entr'autres sur les droits de souveraineté, à raison du soi-disant achat, effectué du temps de l'évêque Landry. Mais Boniface et son procureur Pierre de la Tour résistèrent à ses exigences et Amédée renonça à ses prétentions. Ils se promirent mutuellement appui contre leurs ennemis, l'évêque, pour sa part, jusqu'aux limites de son évêché, le St-Bernard, etc.; ils s'engagèrent de même à se soutenir contre leurs sujets rebelles et contre leurs débiteurs. Ils stipulèrent également qu'aucun des contractants ne s'emparerait de droits appartenant à l'autre. En cas de différend, des arbitres prononceraient. L'accord paraît avoir duré, car l'année suivante, le comte ayant accordé des franchises aux Contheysans, l'évêque assista à la cérémonie et les promesses antérieures furent confirmées.

Le Valais, déjà rudement éprouvé par ces guerres, le fut encore davantage par le passage fré-

quent de troupes. En 1311, le nouvel empereur Henri VII traversa le St-Bernard à la tête d'une petite armée pour aller se faire couronner par le pape en Italie.

Boniface mourut en mai 1308. Il est possible que, pendant la vacance du siège épiscopal, le comte Amédée V de Savoie ait fait décapiter à Sion vingt hommes, comme le disent les chroniques. Peut-être y a-t-il confusion avec l'exécution déjà citée.

Un gentilhomme du Val d'Aoste, Aymon de Châtillon, succéda à Boniface sur le siège épiscopal déjà au mois de juillet. Ce prélat défendit pareillement les gens des campagnes contre leurs oppresseurs. Il trouva l'évêché endetté. Les deux églises de Sion et les châteaux épiscopaux demandaient à être reconstruits. Pour faire face à ces dépenses, il céda complètement le vidomnat d'Anniviers que Boniface avait déjà dû engager à Dame Guigona \*) veuve du chevalier Jacques

---

\*) Cette Guigona est sans doute la même dont Muller dit: « Jacques de la Tour s'entendit avec sa femme, Guigona de Roussillon, pour assigner ses 2000 livres viennoises de dot sur Conthey, Saxon et Ollon, afin qu'au

de la Tour et à son fils Jean, en récompense des services passés et en particulier pour en obtenir de nouveaux secours et de nouveaux prêts d'argent. Il ne se réserva que les droits de suzeraineté. Mais ce ne fut pas suffisant, à beaucoup près. Au 1<sup>er</sup> mai 1315, l'évêque décréta une imposition payable pendant cinq ans par toutes les prébendes, même ecclésiastiques, à l'exception de quelques-unes. La noblesse demanda bientôt à en être exemptée.

En 1318, les orgueilleux et hautains seigneurs de l'Oberland crurent pouvoir satisfaire leurs désirs de vengeance, surtout contre les gens de Loèche, pour le motif énoncé ci-dessus. Les chroniqueurs valaisans indiquent comme suit la raison de cette guerre. Le baillif épiscopal, Jacques de Falkenberg, était l'objet de l'aversion de la population, qui était, par contre, attachée à l'évêque. Falkenberg était du parti de la noblesse et la défiance du peuple s'en accrut. Bergmann Mans éleva, en 1310, une tour dans la vallée de Bœz ou Bœz-noir, près des sources

---

milieu de ces luttes continuelles, elle eût l'argent nécessaire à son ménage.

chaudes (aujourd'hui les Bains-de-Loèche). Cette construction a subsisté jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle donna lieu à un conflit entre Frutigen et le Valais, en 1318. Les de la Tour, en qualité de seigneurs de la vallée, y furent mêlés. Il n'en fallait pas beaucoup, en ce temps où florissait le droit du plus fort, pour en venir là. «Le Valais vivait sauvage et libre, dit Muller; une indépendance tranquille lui suffisait.» Cet historien appelle les seigneurs de Weissenberg, Jean de la Tour et le comte Pierre de Gruyère une noblesse pleine d'amour des combats et dont la coalition ne put être brisée que par leur propre imprudence, comme ce fut le cas dans leur expédition contre le Valais, où la fleur des guerriers de l'Oberland vint tomber en un seul jour près de Loèche. Les de la Tour ne voyaient pas avec plaisir des hommes libres à côté de leurs serfs. En conséquence, à cette occasion, ils appelèrent à leur aide, en 1318, leurs amis de l'Oberland, le comte de Gruyère, les barons de Weissenbourg, de Wimmis, de Bonnwyl, de Wädenschwyl, de Strassberg, de Rinckenberg et de Kybourg, qui, après avoir franchi la Gemmi, débouchèrent sur Loèche. Les Valaisans, avertis

de leur approche, résolurent de prendre leur ennemi à dos. Ils se postent dans une épaisse forêt au-dessus du bourg et laissent défilér l'armée des assaillants. Puis ils se précipitent sur ceux-ci avec tant de furie, qu'entourés de toutes parts, il ne leur reste d'autre perspective que d'être massacrés ou précipités dans les flots du Rhône. Le chiffre de ceux qui échappèrent à la mort et purent aller raconter le désastre fut restreint. Le théâtre du combat, primitivement désigné sous le nom de *prairie des marais* ou de *la souste*, fut dès lors appelé *la prairie des soupirs*. Cette rencontre, à jamais mémorable dans les fastes de la liberté des Valaisans, eut lieu au mois d'août. A midi, les vainqueurs rentrèrent chez eux en bénissant le ciel de leur succès et, en souvenir de cette journée, les cloches de Loèche envoient encore tous les jours, à la même heure, leur sonnerie frapper les échos de la vallée. (L'usage de l'Angelus date de 1239). Parmi les victimes de la lutte, on compte Pierre de la Tour et les seigneurs de Weissenbourg et de Wimmis; quelques historiens portent à 40,000 le nombre des assaillants, chiffre évidemment exagéré. D'autres les font venir de la vallée de

Lœtschen sur Albinen. Stættler dit à ce sujet : « Lorsque l'ennemi se vit vaincu, il mit bas les armes et demanda la vie. Mais les Valaisans, à la vue de leurs maisons en flammes et de leurs champs dévastés, ne firent point de quartier et tous les prisonniers, à l'exception d'un petit nombre, furent massacrés. Une modeste chapelle s'élève sur le lieu où furent ensevelis les morts (Kampinen ? ou la chapelle près le pont ?) ».

Le pays jouit ensuite d'une courte paix. La même année, Jean de la Tour, échappé à grand'peine au massacre, aida de ses troupes Léopold, duc d'Autriche, assiégeant Soleure. On a encore un autographe de de la Tour sur cette expédition. Les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* l'ont publié. Il porte : « Moi, Jean de la Tour, seigneur de Châtillon en Valais, j'ai amené à Soleure, au duc Léopold d'Autriche, le dimanche avant la St.-Michel (24 septembre) 1318, 3000 hommes pour combattre les Waldstaetten. » Il envoya également 10 casques, avec toute la milice qu'il commandait, contre Berne, qui avait pris parti pour les Soleurois.

L'évêque Aymon avait sa résidence à Tour-

billon. Il y fit son testament le 10 juillet 1323 et mourut le lendemain.

Peu de jours après le décès du prélat, un légat du pape Jean XXII (1316—1334) traversa le Valais. On lui refusa le passage au Simplon avec sa suite avant qu'il eût acquitté le droit de péage. Il dut payer, pour 40 chevaux, 120 deniers. Arrivé à Sion, il se plaignit au chapitre de cette façon d'agir et on lui remboursa le péage.

Les papes résidèrent à Avignon de 1305 à 1376. Les Italiens appelèrent cette période la captivité de Babylone. On dit que les Valaisans ne virent pas ce transfert de meilleur œil que les Italiens. Ils dirent au légat : « Nous ne reconnaissons le pape que lorsqu'il réside à Rome. »

L'évêque élu ensuite fut Aymon IV de la Tour, fils de Pierre, capitaine épiscopal. Aymon fit don de la cure et de la seigneurie du Vald'Illiez au prieuré de Géronde où, de concert avec son frère Berodus et Jean, fils de celui-ci, il fonda un couvent de chartreux. Les motifs de sa résolution sont par lui indiqués comme suit : « La prière si efficace de ceux qui se réunissent au nom de Jésus, les projets de quel-

ques-uns de ses ancêtres et de ses prédécesseurs, projets qui furent entravés par la mort ; l'extension donnée au service divin ; le salut de ses parents par le sang et l'esprit, défunts, vivants ou futurs ; en outre la paix, le repos et le bonheur que l'on espère obtenir du Très-Haut par les prières de ces hommes pieux et la cessation des scandales.» Les chartreux abandonnèrent ce couvent en 1350, à cause des guerres continues et ils le remirent à l'évêque en 1426 : celui-ci y appela des carmes. Ces religieux l'ayant quitté en 1644, il devint la résidence de cinq pères de la Société de Jésus, de 1656 à 1663. Depuis 1744, il appartient au séminaire. De 1804 à 1806 et plus tard, de 1831 à 1835, des trappistes y ont séjourné.

Le jeune Edouard, comte de Savoie, voulut contester des droits à l'évêque Aymou. Le prélat lui fit lire la lettre de donation d'Henri VI et fit alliance contre lui avec Guigo du Dauphiné. La paix ne tarda pas à se conclure. La guerre qui éclata aux frontières valaisannes, entre Milan et Como, fut plus longue. «La mère et le jeune Blandrati, avec la fière population de Viège, vinrent en aide à leur alliée, la ville

de Milan, contre Como», nous dit Muller. D'après Füssli, un combat eut lieu au Bouveret entre Valaisans et Savoisiens en 1335. Les de la Tour-Châtillon avaient une telle haine\*) contre les évêques et un tel orgueil qu'ils n'hésitaient pas à verser leur propre sang pour les assouvir.

---

\*) On les trouve mêlés à tous les différends et à toutes les guerres: en 1268, ils aident à guerroyer contre Berne dans le Siebenthal; en 1290 à Loèche contre l'évêque et de nouveau en 1292; en 1303 encore contre Berne; en 1312, ils ont un différend avec l'abbé; en 1318, ils ont affaire contre Loèche, Berne, Soleure, Uri, Schwytz et Unterwald. Pierre de la Tour reçut d'Othon de Strassberg, son beau-père, la ville de Laupen, comme fief de l'empereur Albert. Celui-ci autorisa en 1324 la ville de Berne à dégager Laupen. Pierre en conçut une grande irritation et déclara la guerre à Berne. Celle-ci et Fribourg lui enlevèrent les châteaux d'Arc-en-ciel et d'Illigen.

Sachant par expérience qu'ils ne pouvaient rien contre la mitre, sans avoir attiré dans leur parti les sujets de l'évêque, ils cherchèrent à les ameuter. On leur parla de droits foulés aux pieds, de joug à secouer, de conquête, de nouvelles libertés et même d'une liberté complète. Le mouvement commença à Martigny, à l'occasion d'un édit relatif à cette localité. De là l'émeute se répandit. Le

« Par la vallée d'Urseren, le Valais touchait à la Rhétie, son ancienne alliée. Par sa configuration, il tenait à Milan et à la Savoie, deux états qui se faisaient très-souvent la guerre. Le Valais avait une constitution analogue à celle de l'ancienne Béotie. De même que les onze Béotarques ne pouvaient rien entreprendre d'important sans le consentement du conseil de chaque cité, dans le Haut-Valais, il y avait de temps

---

22 juin 1335, l'évêque se vit entouré à Tourbillon des communes de son obédience, de quelques seigneurs à la tête de leurs vassaux, sous les ordres de son neveu Pierre de la Tour. Il y avait des députés de Martigny, Ardon, Chamoson, Sion, Sierre, Loèche, Rarogne, Brigue et Mœrel (Dans la vallée d'Ernen — Geren —, il y avait Henri de Rarogne, co-seigneur du Simmenthal et seigneur de Blumenstein, qui avait épousé une Burgistein). Ils demandaient la révocation de quelques édits écrits par les notaires à leur insu. La prudence et la fermeté de l'évêque calmèrent le peuple. La ville de Sion, entr'autres, se refusait à payer au prélat 10 livres, à raison de la garde de Montorge, mais ce différend fut tranché, comme aussi de petits démêlés avec la Savoie. Ainsi se justifie le nécrologue de ce prélat, qui donne à son règne la qualification de pacifique. Il mourut en 1338.

immémorial une diète qui ne décidait rien d'essentiel sans les sept dixains (centum-centenas).

Sion, l'unique ville de la république, ressemblait à Thèbes avant que Philolaus eût adouci la rudesse des esprits par ses lois douces. La réunion des Valaisans en communes sous le pouvoir salutaire de l'évêque, pouvoir conféré à l'évêque de Sion, comme à celui de Coire, par les premiers empereurs, offrait cet avantage qu'elle rendait la tyrannie impossible aux baillifs, et que, à l'encontre de Thèbes et de Platée, jamais l'inimitié n'éclata entre Sion et Viège, bien que les habitants de cette dernière localité se nommassent « les anciens, nobles, excellents et prévoyants bourgeois de la vieille cité de Viège ». Ce pouvoir, on remarqua surtout sa bienfaisante influence lorsqu'on s'en servit, comme Aymon IV le fit, dont il est dit dans les documents des syndics pour les choses temporelles de l'évêché, à la date du 16 mai 1338, quelques jours après son décès, qu'il avait agi en tout d'après l'ordre, le droit et de mûres réflexions ». (*Extrait de Muller.*)

En 1339, la ville de Sion obtint de Louis le Bavaurois ses lettres de franchise, en vertu des-

quelles elle fut administrée de plein droit par son bourguemaître et son conseil, élus par l'ensemble des bourgeois. D'après ses lois, personne ne pouvait être jugé ou condamné sur des questions d'héritage ou de propriété, par le tribunal épiscopal, sur de simples soupçons et bruits, sans avocat et encore moins sans la présence de quelques bourgeois ou avec l'emploi arbitraire de la torture. Des syndics veillaient sur la ville et au maintien de l'ordre. Si un serviteur de l'évêché employait à tort la force contre un bourgeois ou contre des étrangers, dans les limites de la ville, chacun pouvait faire opposition. A dater de cette époque, on trouve que la ville de Sion exerçait le droit de réviser les jugements, lors même qu'ils émanaient de l'Evêque. En 1344 et en 1354, l'évêque Guichard prononça un jugement arbitral entre Pierre de la Tour et le baillif du val d'Aoste, jugement que la ville de Sion, capitale du Valais (*Sedunum caput*) révisa. Ce droit lui fut expressément reconnu par l'évêque, entr'autres le 8 déc. 1466. L'évêque Walter déclare même que les bourgeois de Sion, en leur qualité de juges et de barons, avaient, après la clôture du procès et le

prononcé du jugement, le droit de révision et de confirmation, d'après une louable et ancienne coutume (*Voir le chapitre IX.*).

Deux syndics, avec un revenu de 4 livres chacun, administraient la grande commune de Viège, qui s'étendait depuis la limite de Rarogne jusqu'à l'allmend de Terbinen, le torrent de Stalden et jusqu'à la route de Haldensteg. Mais l'égalité était loin d'y être parfaite, à raison de la force orgueilleuse de la noblesse et parce que les comtes Blandrati habitaient toujours le château de Hubschbourg, rebâti en 1313. Les guerres (*cavalcatae*) étaient décidées par la diète, d'après la volonté des dixains.

La Savoie exerçait toujours la plus forte influence sur l'élection des évêques; aussi furent-ils tous, à dater du XIII<sup>e</sup> siècle, choisis parmi ses sujets ou ses vassaux. La diète ne se réunissait que pour recevoir les souverains spirituels et temporels nouvellement élus et pour obtenir d'eux la reconnaissance de ses libertés. La réception avait lieu sur la Planta. L'évêque prêtait serment, sur les Evangiles et les reliques de Valère, de respecter les libertés du pays et en particulier celles de la ville; puis il confirmait

les immunités du chapitre qui de son côté, ainsi que le peuple, soit ses représentants, juraient fidélité à l'évêque et l'introduisaient ensuite dans la cathédrale. C'est ainsi que la puissance temporelle du prélat était limitée par la Savoie, par la noblesse du pays, par les patriotes, par la ville et par le chapitre.

Le successeur d'Aymon sur le siège épiscopal de Sion fut Philippe de Gastons, d'une famille distinguée (1338—1342). A son élection, il renonça à l'usage, devenu pour le clergé du Valais une obligation, de faire au nouvel évêque un cadeau de bienvenue.

Philippe, sur les instances de la noblesse, qui prétendait que Berne voulait lui enlever l'Oberland et le laisser au peuple, se dirigea sur Laupen à la tête des Valaisans pour combattre ce jeune état libre, dont ces seigneurs avaient juré l'anéantissement. L'armée entière comptait 700 casques couronnés, 1200 chevaliers bien armés, 3000 hommes à cheval et plus de 15,000 fantassins. Chaque jour augmentait le nombre des guerriers. Des cris de joie acclamaient les renforts arrivant sous le commandement de leurs comtes respectifs. Des tournois eurent lieu.

Parmi les champions, on remarquait les comtes de Valangin, d'Aarberg, de Neuchâtel, de Nidau, de Gruyère, de Montenach, de Fürstenberg, les évêques de Bâle, de Lausanne et de Sion. La bataille se livra le 22 juillet. La victoire resta aux Bernois et leur désir d'étendre leurs conquêtes s'en accrut. L'évêque de Sion perdit en cette circonstance tout son crédit auprès des Valaisans, qui revinrent en petit nombre. Tisatus prétend que Philippe fut expulsé du pays. Après plusieurs tentatives de conciliation et même le recours aux armes, il fut placé en 1342 à l'archevêché de Nice, où il mourut en 1345. Sous son épiscopat fut fondé à Fiesch un couvent de femmes pour six religieuses augustines, par Pierre Murmann, curé d'Ernen, pour la plus forte part et par Agnès, fille de Nicolas, surnommée Brædylo, également d'Ernen, pour l'autre part.

A la suite de la bataille de Laupen, les Bernois firent souvent sentir aux patriotes leur ressentiment: ils firent même des incursions dévastatrices en Valais, jusqu'à ce qu'enfin ils furent battus en 1346. Ils se retirèrent avec de grandes pertes. Voici comment allèrent les choses :

les gens de Châtillon, qui avaient beaucoup de propriétés dans l'Oberland, étaient animés contre Berne d'une vieille haine. La bataille de Laupen ne fit qu'augmenter ces sentiments. Le mauvais vouloir des de Rarogne et des de Châtillon s'accrut par le fait d'une hypothèque consentie par leurs parents de Weissenbourg, en 1344, en faveur de Berne, sur quelques châteaux, pour le terme de treize ans. Ils se décidèrent à se précipiter sur Berne avec toutes leurs forces unies à celles du comte de Gruyère, qui à cette époque était en bonne intelligence avec les deux maisons ci-dessus nommées. Il avait dans son comté un curé, Anselme d'Ernen, de la famille de Rarogne, auquel il donna en fief le château de Mannenberg \*). Sa femme Catherine était de la maison de Châtillon.

Une rencontre eut lieu à Laubeckstalden en 1346. Les Bernois ne purent se résigner à la défaite qu'ils y essayèrent. En 1350, le jour de St-Etienne, 1000 hommes d'armes se dirigèrent

---

\*) Peut-être est-il question ici de Berchtold, des sires de Rarogne, qui, d'après un document de 1347, épousa Véréne Münzer, fille du maire Werner.

sur Laubeck et Mannenberg, détruisirent ces deux châteaux et dévastèrent Zweisimmen ainsi que l'Obersimmenthal. La paix ne fut pas conclue, mais bien une suspension d'armes. En 1365, Antoine de la Tour voulut décider la querelle par un combat singulier, mais l'empereur s'y opposa.

---

## CHAPITRE XII.

### LE VALAIS SOUS L'EPISCOPAT DE GUICHARD TAVELLI.

(1342—1387)

Les Tavelli reçoivent de la Savoie de nombreuses marques de faveur. — L'évêque en conflit avec les de la Tour, avec la ville et le chapitre, qui comptait des personnages distingués. — Le territoire épiscopal est ravagé, l'excommunication méprisée. (Aproz.) — Etablissement du transit des marchandises. — Malheurs. — La secte des Flagellants. — Le pape et six évêques embrassent le parti de Guichard contre ses adversaires et les excommunient. Cela n'ayant servi à rien, l'évêque a recours à la Savoie et comble ainsi les désirs d'Amédée III. — Les Haut-Valaisans, mécontents de cette démarche, descendent en armes jusqu'au-delà de

Sion et sont battus par les troupes de Savoie. — Brandson décapité, Sion assiégé, pris d'assaut et incendié. Les victimes de la lutte sont nombreuses (1351): 300 hommes doivent annuellement être mis à la disposition du vainqueur, à leurs propres frais; il exige de plus 28,000 florins et de chaque maison un demi-denier. Les communes doivent fournir 60 otages. Loèche et Sierre y consentent, mais Rarogne, Viège et Naters, auxquels cette fois se joint Loèche, réclament auprès de l'empereur en ce moment à Regensberg, canton de Zurich. Celui-ci envoie un baillif et agit comme le maître du pays. Il accuse l'évêque d'infidélité et le comte d'usurpations injustes, à cause de l'omission de l'investiture, de l'hommage de fidélité et de la reconnaissance de fiefs d'empire, etc. — Les libertés du peuple sont confirmées, ainsi que le droit du chapitre de créer des notaires. — Enrôlements pour la France. — L'appui de l'empereur est faible, le joug de la Savoie est écrasant. — Le Haut-Valais cherche à le secouer. — Nouvelle occupation et imposition du pays. Mœrel et Conches ne veulent rien accepter. — Captivité de l'évêque (1362). — Accord avec la Savoie à Weingarten. — L'empereur ami de la Savoie: il donne au comte le vicariat de l'empire (1365). — Il fait et reçoit des cadeaux à St-Maurice. — Calamités grandes et petites. — Le peuple en craint de plus grandes. — Meurtre de la comtesse Blandrati. — Usage des armes à feu. — Meurtres et incendies dans le pays. — Guerre contre l'Oberland. — Expédition sur Payerne. — La mayorie est vendue à l'évêché. — Crime à la Soie. — Les meurtriers punis. — Bataille et victoire de St-Léonard. — Assauts de forteresses. — Les

cinq dixains supérieurs font le siège du castel de Châtillon.  
 — Victoire sur Thuring, près d'Arbaz. — Sort des de  
 la Tour.

Guichard Tavelli, fils du premier syndic de Genève, succéda, en septembre 1342, à Gastons sur le trône épiscopal de Sion. Plus tard seulement cette famille dit être de Granges. Elle était parente des de la Tour-Châtillon : le fait ressort du testament de Pierre de la Tour (1350); mais il existait une inimitié entre les deux familles parce que les Tavelli étaient en Savoie très-bien en cour et qu'ils avaient bien mérité des princes de cette maison. Guichard eut, du moment où il fut évêque, moins de liaisons avec elle et dès 1308 le comte crut avoir perdu des droits en Valais. Une chose certaine, c'est que plus les Tavelli obtenaient de marques de faveur, plus aussi le nombre de leurs ennemis augmentaient. En 1352, ils furent installés par le comte comme seigneurs de Granges, coseigneurs de Bex, du château Varnier, de Vouvry, Ayent et Vercorin, et vidomnes d'Aigle. Par une faveur toute particulière, il leur fut permis d'élever une *potence* dans l'une de leurs seigneuries répandues de Genève à Sion, potence qu'ils

firent dresser à Vouvry, dont ils possédaient le vidomnat. Peu de temps après son intronisation (14 déc.), l'évêque fut présent à Chambéry à la stipulation du testament de la comtesse Yolande, et l'année suivante il paraît comme exécuteur testamentaire du comte Aymon. Il fut aussi conseiller de tutelle du comte Aymon VI, alors âgé de dix ans, que l'on appelle le *Comte-Vert* et qui le nomma son chancelier en 1360.

Guichard fut le premier évêque qui, dans les actes officiels, prit le titre de Comte et Préfet du Valais et cela de plein droit. Comme le titre était nouveau et que la ville de Sion jouissait déjà de nombreuses libertés et probablement à l'instigation de la puissante famille de la Tour, un différend s'éleva entre l'évêque et la ville, différend qui entraîna des pillages, des incendies, des blessures et des morts. Le 22 mai 1344, un traité fut signé, dans lequel les parties conviennent d'oublier les offenses et les dommages réciproques, de mettre en liberté les prisonniers et d'accorder une amnistie complète.

L'évêque eut pareillement des démêlés avec le chapitre de la cathédrale, à cause des prétentions élevées par celui-ci sur un bénéfice et

sur Valère, ancienne résidence des évêques avant la construction de Tourbillon. En ce temps vivaient Gérard d'Orons, doyen de Valère; Jacques de Billiens, doyen de Sion; Bernard de la Tour, sacristain, depuis cardinal en 1341, qui fonda le rectorat de Mund; Jacques Malabeilan d'Asti, chanoine de Sion, lequel fut sacré évêque de Clusium en Toscane, l'année 1350; Thomas de Viège, Blandrati, fils du mayor Jocelyn, grand-chantre (1314—1336), qui bâtit la chapelle de la *Toussaint*, laquelle servit quelque temps d'église paroissiale, car la ville existait alors sur les collines attenantes et dans le petit vallon qui les sépare. Tous ces personnages étaient de puissants seigneurs.

Les adversaires les plus acharnés de l'évêque étaient les nobles et, à leur tête, les de la Tour. Plusieurs des vassaux et des sujets du prélat poussèrent l'audace jusqu'à assaillir sa suite en sa présence, maltraitant ceux qui la composaient, en blessant même grièvement quelques-uns. Ce fut là le signal de maux plus grands encore. Les terres épiscopales furent envahies, dévastées, les châteaux et les villages pillés et incendiés. Les gens qui voulurent s'y opposer furent mas-

sacrés dans leurs propres habitations. On ne tint nul compte de l'excommunication prononcée. Les marchandises furent saisies, et cette mesure entraîna la cessation complète du transit par le Valais, au grand dommage du pays. Il s'ensuivit une telle exaspération que les partisans de l'évêque assaillirent la maison de Palmerion Turqui, employé du comte. Le prélat s'offrit à payer le dommage causé à cette occasion, mais le caractère impétueux du jeune comte Amédée VI, violemment excité, ne s'accommoda point de ces propositions: il menaça de porter la guerre sur le territoire épiscopal. Le châtelain de Conthey réclamait aussi des patriotes une somme fort exagérée pour la reconstruction du pont d'Aproz, détruit pendant la guerre. En 1348, huit arbitres furent appelés à prononcer sur le différend, au nom du comte, de l'évêque, du chapitre, de la noblesse et des communes. Le transit des marchandises fut de nouveau rétabli en 1349 et les Valaisans furent autorisés à détruire tout chemin, menant hors du pays, par lequel les marchandises ne pourraient à l'avenir passer en transit.

A cette époque les calamités se succédaient

sans relâche. Il y eut une invasion de saute-relles, une température défavorable et des récoltes manquées dans toute l'Europe. A peine s'était-on remis de ces épreuves qu'une éclipse de soleil vint, au commencement de l'année 1348, terrifier les masses. Peu de temps après, un tremblement de terre d'une violence inouïe se fit sentir dans la plus grande partie de l'Europe, détruisant villes et villages et ensevelissant leurs habitants sous les ruines des églises où ils avaient cherché un refuge. L'année suivante, un fléau encore plus terrible fit son apparition. La peste, connue sous le nom de *mort noire*, vint décimer les populations. Ses victimes, couvertes de boutons noirs, souvent de la grosseur d'un œuf, mouraient au bout de quelques jours, souvent même de quelques heures. Elle enleva la population entière de quelques localités. A Monthey, 85 ménages furent détruits; à Trois-torrents 141, à Choëx et Outre-Vièze 95. Il ne resta plus à St-Maurice que 23 familles. On peut juger par ces chiffres des ravages de la maladie qui sévit dans les régions élevées avec plus de fureur encore que dans la plaine. Les mœurs de l'époque s'en ressentirent, mais

ne s'améliorèrent pas pour autant, comme cela n'arrive que trop souvent parmi les gens peu éclairés. Des centaines de pénitents couraient d'un lieu à l'autre, le haut du corps nu et se frappant avec violence : le sang ruisselait sur leur dos. Ils se réunissaient en cercle sur la place du marché et y continuaient leurs flagellations avec tant de furie que des ordres sévères durent être donnés pour y mettre un terme, et comme la chose prenait la tournure d'une véritable épidémie et même d'une hérésie, l'excommunication papale fut prononcée contre les Flagellants. On lit dans Bandel : « On partait pour Jérusalem et l'on assassinait, on volait et l'on jeûnait, on s'enivrait et l'on se flagellait ». On persécutait les Juifs de la manière la plus cruelle, surtout en Suisse.

Deux ans après l'accord ci-dessus mentionné, le pays fut de nouveau le théâtre de brigandages, d'incendies et de dévastations, et l'on pouvait redouter des scènes plus désolantes encore. Dans cette situation, l'évêque eut recours au pape Clément VI. Le cardinal de Ste-Rufine, Gey, évêque de Porto, ordonna d'Avignon, le 7 janvier 1352, aux archevêques et évêques de Ta-

rentaise, d'Aoste, de Lausanne, de Genève, de Maurienne et de Belley d'excommunier nominativement les coupables connus et tous leurs adhérents et d'empêcher le mal par les moyens les plus propices. Le 12 mars, l'excommunication fut proclamée à Valère et dans toutes les églises du diocèse. La bulle nommait expressément Pierre de la Tour, qui avait fait son testament un an auparavant, Henri de Blonay, Jean et Pierre de Rarogne, Pierre, comte de Gruyère, les seigneurs de Bellegarde (Joux) et de Weissenbourg, le châtelain de Strasbourg et bien d'autres.

Les foudres papales ayant été méprisées, l'évêque réclama l'appui de son ami Amédée VI. Le comte ne désirait rien tant qu'une occasion d'agrandir son territoire et de faire valoir ses prétendus droits sur le Valais. Il vint à Sion à la tête d'une armée. La ville lui ouvrit ses portes, lui remit les points fortifiés, se rendit corps et biens et s'engagea à lui venir en aide contre tous, sauf contre l'évêque. En garantie, elle lui donna des ôtages et les syndics lui prêtèrent serment comme à l'évêque. Le comte lui donna un baillif dans la personne du comte

Hubert Congerone, auquel elle s'engagea à payer 2000 florins d'or. Ensuite de cette humiliante capitulation, qu'approuvèrent, le 25 avril 1352, 14 bourgeois et, le jour suivant, plus de 240 autres, la ville fut complètement à la merci du comte, qui put y élever à son gré de nouvelles fortifications ou détruire les ouvrages de défense existants. Chaque jeune homme atteignant sa quatorzième année et chaque nouvel habitant, huit jours après son admission, devait jurer l'observation de ce traité.

A peine les troupes du dictateur se furent-elles retirées, que l'on vit éclater le mécontentement causé par cette capitulation si légèrement souscrite. Bientôt la révolte prit un tel caractère qu'Amédée dut, vers l'automne, marcher sur Sion à la tête de ses troupes. Les patriotes s'étaient postés sur une hauteur en-dessous de Sion, dans le but de repousser l'ennemi; mais celui-ci les attaqua avec tant d'impétuosité que la résistance fut impossible. Brandson, le chef des Valaisans, fut saisi dans sa fuite et décapité avec quelques autres. La ville fut ensuite assiégée. Grâce à des passages secrets, elle se ravitaillait sans peine. Mais le comte les

ayant découverts, il ordonna un assaut général de trois côtés. Sur un point, les gens d'Aoste et les Chablaisiens, sur un autre les Bourguignons, les Allemands et les communes de Vaud devaient assaillir les remparts de la cité. Les comtes de Savoie et de Genève se réservèrent l'assaut de la partie la plus redoutable. Avant l'attaque, le comte créa Guillaume, seigneur de Balm, chevalier de St-Georges et la même faveur fut accordée ensuite à 200 gentilshommes. L'assaut commença avant le jour et ne cessa pas même à la nuit. Les assiégés durent céder au nombre. La ville et les églises furent pillées et brûlées. On massacra les malheureux réfugiés dans la cathédrale, puis on mit le feu au vieux monument. La capitulation des châteaux de Mayorie et de Valère, où s'étaient réfugiés les chanoines et 200 personnes, suivit de près. Puis le châtelain de Tourbillon et les garnisons de Montorge et d'Ayent se rendirent. Le vainqueur exigea des Valaisans annuellement trois cents hommes, qui devaient s'armer et le suivre pendant six semaines sur son territoire et au dehors, le tout à leurs frais. (La Savoie était alors alliée de Berne et Berne de l'Autriche, qui était

en guerre avec Zurich. Elle conclut, le 6 juillet, une alliance immédiate avec l'Autriche, en vertu de laquelle le comte devait fournir chaque année, pendant 4 mois, au duc d'Autriche, 200 cavaliers qui percevraient la solde d'usage en Souabe, et, en cas de nécessité, toute la cavalerie du Chablais, de la Savoie, de Vaud et du Valais. Si le duc retenait des troupes à son service pendant un temps plus long que celui indiqué ci-dessus, il était tenu de leur payer la solde d'usage.) Il exigea de plus 28,000 florins à titre d'indemnité et de rançon des prisonniers; chaque maison dut en outre lui payer un demi-denier. Les communes eurent à livrer 60 hommes comme ôtages de ces engagements. Loèche et Sierre jurèrent, au nom de l'évêque, d'observer ce traité. Le drapeau du vainqueur flottait sur les tours épiscopales. Mais Rarogne, Viège et Naters, et plus tard aussi Loèche, craignant pour leurs libertés, envoyèrent une délégation auprès de l'empereur Charles IV (1347—1378), à Regensburg, près de Zurich, pour réclamer son appui. Ces envoyés jurèrent fidélité au monarque. Celui-ci n'était pas l'ami des villes et des pays libres. C'est pourquoi il envoya, le 9 mai 1354,

Burkard Monachi, noble Bâlois, comme baillif dans le Haut-Valais. Dans le diplôme que l'empereur signa à ce sujet, le 31 août, il accuse l'évêque de déloyauté et le comte d'usurpations injustes, parce qu'ils ne recevaient plus l'investiture de l'empereur. De plus, il reproche en particulier à l'évêque de n'avoir plus, depuis quelques années, reconnu les régales et autres biens séculiers de l'église de Sion, comme fiefs de l'empire. Il l'accuse également de la dilapidation des biens de l'église. Tavelli paraît en effet avoir été un prélat au cœur excellent, mais enclin à la dépense. L'empereur se plaint de ce qu'Amédée se soit arrogé l'administration de l'évêché. Il se montre au contraire bienveillant à l'égard du peuple, qui s'était offert à exécuter les ordres impériaux et qui avait prêté serment de fidélité entre les mains du baillif envoyé par lui en Valais. Il lui confirma les anciens privilèges, droits, libertés et louables coutumes, dont il peut se servir soit pour réclamer un droit, soit pour en jouir; à ce sujet, il nomme expressément les paroisses (communes, districts) de Loèche, Rarogne, Viège, Naters et autres lieux, qui s'étaient rendus dignes, par

leur fidélité, de la bienveillance impériale. Il leur promet qu'elles ne seront jamais séparées de l'empire romain et de l'église de Sion : preuve évidente qu'elles avaient demandé cette assurance, et qu'elles préféreraient à tout autre l'empereur et l'évêque comme protecteurs et souverains. Il donna au baillif, qui siégeait à Valère, dans la tour impériale (appelée plus tard la maison des Calendes), le droit de pouvoir à perpétuité diminuer la capitation et les autres impôts. L'année suivante, le comte Pierre d'Aarberg vint remplacer Monachi. (D'après quelques catalogues et chroniques, ce dernier paraît de nouveau à ce poste en 1365 : peut-être y vint-il une seconde fois). Le 6 juillet 1365, le dit comte, étant à Granges, confirma au chapitre de la cathédrale le droit dont il jouissait de créer des notaires publics dans tout l'évêché. Dix ans plus tard, le 20 juillet, à Lausanne, l'empereur lui-même prit une décision analogue, et, le lendemain, il plaça le chapitre et tous ses tenanciers sous la protection de l'empire, puis, traversant le Valais, il alla en Italie. La même année (1365), la fleur de la noblesse savoisienne alla se ranger sous les drapeaux du roi de France, Jean-le-

Bon, en guerre avec l'Angleterre. Des Bas-Valaisans en firent autant, entr'autres Etienne de Bagnes, écuyer, Aymon de Pontverre, chevalier, et 25 fantassins de Daillon, paroisse de Conthey.

Les préfets impériaux ne mirent guère d'entraves aux projets des Savoisiens. (Le comte lui-même avait des lieutenants dans le pays, parmi lesquels sont connus Humbert de Congerone, qui fut remplacé, en 1353, par Jean de Thurn, lequel, quoique parent et employé de l'évêque, était cependant plus dévoué au comte qu'il ne l'était au prélat et à son peuple.) L'empereur ne fit guère autre chose, pendant son règne de 30 années, que de recouvrer la couronne de Bohême et d'introduire les lettres de noblesse.

Les Haut-Valaisans s'étant convaincus qu'ils n'avaient aucun appui à attendre de l'empereur, ne comptèrent plus que sur eux-mêmes pour secouer le joug savoisien. En 1360, ils mirent le siège devant Granges et Tourbillon. Le comte, en sa qualité de capitaine épiscopal, accourut avec ses troupes au secours des places investies. Le 9 octobre, on en vint à un traité, dans lequel François, seigneur de la Sarraz et baillif

du Chablais, figure comme plénipotentiaire du comte. Ce document accuse les Valaisans d'avoir arrêté un sujet de ce prince, d'avoir refusé le paiement de la capitation annuelle et des 2000 florins, de lui avoir causé de grands dommages, entr'autres d'avoir mis le siège devant Tourbillon, qu'occupait le baillif représentant de la Savoie et d'avoir assailli ce château pendant plusieurs jours consécutifs. Tout cela et le serment prêté par lui à l'évêque en commençant à fonctionner comme baillif, enfin son propre honneur l'avait forcé à rassembler une armée pour venir en aide à la garnison de Tourbillon, ce qui lui avait coûté 50,000 florins, dépense dont les Haut-Valaisans étaient cause. Ceux-ci se défendirent de ces accusations et se montrèrent prêts à faire la paix. Le comte s'engagea à rendre les châteaux de l'évêque, à renoncer à la dignité de baillif, ainsi qu'au Valais épiscopal. En gage de fidélité mutuelle, l'évêque remit ses châteaux de Tourbillon et de Montorge, le comte ceux de Conthey, Saillon et Sembrancher à des gens impartiaux (châtelains), pour le terme de neuf ans, avec la charge de veiller à ce qu'il n'y eût point de nouveaux démêlés. Comme ga-

rantie de ce que le comte laissait intacts les biens de l'évêque, les Valaisans devaient donner au comte 13,000 florins d'or, indemniser le marchand molesté et rendre aux seigneurs d'Anniviers la maison de Granges. Les arbitres furent François de Weingarten, Nicolas d'Urnafas, Simon Curto, Guillaume du Mont, etc. Le comte souscrivit à ce traité le 11 mars 1361, à Evian. Les envoyés des communes supérieures firent rapport à ce sujet à leurs commettants et la majorité se prononça pour l'acceptation de ces clauses. La ville fournit caution. (En 1752, à l'occasion d'un conflit relativement à la prééminence entre Sion et Conches, la capitale s'en rapporta à ce traité et dit à ce sujet : « Par le droit du vice-baillivat accordé à la ville, il a été pourvu au salut de la patrie et à sa liberté, puisque la Savoie a dû renoncer à son baillivat en dessous du Rawyl et qu'elle n'a plus pu faire la guerre au pays sous ce prétexte, évoqué par elle dans le traité de 1361, confirmé en 1392, où il est dit que son honneur d'avoué l'avait obligé de faire ce qu'il avait fait ). Cette fois encore, Mœrel et Conches se refusèrent à payer leur quote part. L'évêque se

rendit à Naters pour les y amener; mais il fut arrêté par leurs gens et conduit captif à Ernen (15 janvier 1362). Quelques personnes furent tuées à Weingarten à cette occasion. On assaillit même les gens de Brigue, soi-disant pour les punir de la facilité avec laquelle ils avaient accepté le traité avec la Savoie; mais l'attaque fut repoussée et ceux d'entre les assaillants qui furent pris eurent les oreilles coupées avant d'être honteusement renvoyés en Conches.

Alors le baillif Albona se mit à la tête des garnisons de Martigny et d'Ardon et contraignit les dixains à un accord avec la Savoie, signé à Weingarten le 12 mars. Boccard dit que la teneur de ce traité est inconnue, mais les chroniques rapportent que les Haut-Valaisans y furent déclarés libres, tout au moins ceux en dessus de la Massa, si ce n'est tous ceux au-dessus du Rawyl.

Il s'ensuivit une courte trêve. Les Valaisans devaient cependant veiller à conserver leurs libertés, à l'occasion du traité entre la Savoie et Berne. Ce dernier état gardait rancune au pays depuis la bataille de Laupen. En 1365, l'empereur passa par le Valais. Il venait d'A-

vignon et s'arrêta à Chambéry, chez le comte Amédée VI qui sut s'acquérir de nouveau la faveur impériale. Elle lui valut une lettre du 12 mai 1365, lui conférant le vicariat de l'empire dans les diocèses de Sion, Genève, Lausanne, Aoste et autres lieux, c'est-à-dire le droit de distribuer les fiefs impériaux et d'agir en ces lieux avec la plénitude du pouvoir impérial. L'empereur doit avoir eu le projet de doter le pays d'un chef particulier, mais il n'y donna pas suite\*).

Le duc, par contre, fit ce que l'empereur avait laissé de côté. Il plaça à Tourbillon, comme préfet, en remplacement de Montisono, Jacques de Majora, parent des de la Tour.

Mécontents du décret impérial, les évêques de Lausanne et de Genève en obtinrent la révocation. Celui de Sion, au contraire, se tint tranquille, tout en désirant de conserver les bonnes

---

\*) L'empereur reçut, à St-Maurice, des reliques de St-Sigismond, dont il donna le nom à son fils — qui monta plus tard sur le trône impérial. Il fit bâtir une église en Bohême sous le vocable de ce saint. Il fit présent d'une châsse d'argent à l'église de St-Sigismond, à St-Maurice.

grâces de la population. On était du reste peu favorable à la liberté suisse, déjà redoutable depuis 1308 et se fortifiant chaque jour, mais le peuple était mécontent de cette politique. De tous côtés, des dangers le menaçaient. Il voyait d'un œil irrité la conduite des de la Tour : la vente effectuée par eux des gens de Lôtschen, dont une partie avait ainsi été trafiquée comme bêtes à cornes et dont le reste était traité avec une dureté sans égale ; leurs guerres continuelles dans le pays et au-dehors ; le meurtre commis par eux au milieu de la nuit, près du pont de Naters, sur la personne de la comtesse Blandrati et de son fils Antoine, en décembre 1365, pendant la guerre entre l'évêque et les de la Tour\*); leur avidité (un document de Valère en

---

\*) La chronique valaisanne de Brantschen s'exprime ainsi :

„ 1365 necata est Isabella comitissa Vespiae et nobilis  
 „ ejus filius, prope pontem Rhodani subtus Narres, horâ  
 „ noctis secundâ, durante guerra inter episcopum Tha-  
 „ vellium et prædonem de Turre.“ Cum Vespiae non  
 „ amplius securi erant, appropinquantibus copiis Thavel-  
 „ lianis, 4<sup>ta</sup> vel 5<sup>ta</sup> Decembris, in hiemis rigore, nocte  
 „ fugam arripiebant, ut se recipiant in castrum Natriæ,

parle expressément); le renouvellement de la lutte entre l'évêque et les de la Tour, à l'occa-

---

sed ab inimicis persequentibus arrepti, occisi et in Rhodanum projecti.

Facinus istud novum accendebat ignem in Thurrianis.

Ad finem faciendum bello, Urbanus V, papa, jussit legatum suum, ut inquirat et puniat occisores, ac finem faciat bello (duranti jam 25 annos).

Amedæus VI secundavit legatum.

1366, 30 Maii, sententia lata est a legato Nicolao le Bron.

1370, 20 Junii (tantum) confirmata est Agauni ab Amedæo VI.

Episcopus debebat punire homicidas; secundâ (ambo) cadavera debent portari Sedunum et in cathedrali 15 Aug. honorifice juxta dignitatem sepeliri; quinquaginta capellani debebant officium dicere et centum cerei accensi esse. Ex bonis culpabilium debebant erigi duo altaria et fundari singulis diebus duæ missæ pro matre et filio.

Tertio Joannes Compesius, et Antonii infantes, hujusque detenti, debebant extradi.

Quibus infra quindecim dies restitui debebant omnia bona jam ablata à Thavellianis.

Executionis promotores debebant esse Joannes Blonay, Ballivus Chablasii, Vilelme de Grandson, D. de Ste-Croix, et Joannes de Montfaucon, eques, d'Orbe et Chalens. Sic ordinavit comes Sabaudia.

sion de laquelle on se servit, pour la première fois en Valais, le 20 avril 1366, des armes à feu de Valère contre le château de Granges; la longue durée de cette guerre sanglante, qui n'avait pas sévi moins de deux ans\*); l'incendie du château de Niedergesteln, appartenant au fier Antoine de la Tour, ainsi que de 30 maisons; l'incendie de 1012 bâtiments, dans le val de Lœtschen; celui de 30 habitations à Conthey. Le peuple voyait ses vignes ravagées, les citoyens emprisonnés, d'autres tués, de telle manière que la soif de la vengeance, loin de s'éteindre, ne faisait qu'augmenter, non seulement dans l'intérieur du pays, mais aussi contre l'étranger, contre Berne, par exemple. Dans cette guerre, des hostilités furent même commises contre la Confédération, alors à son berceau.

En conséquence, il se réunit à Lucerne, le 31 avril 1368, une diète qui décida: « Le landammann et les patriotes d'Uri, Schwytz et Unterwalden soumettent leurs différends, animosités, préventions et réclamations qu'ils ont vis-à-vis des juges, bourgeois et patriotes du Valais en-

---

\*) La querelle dura en tout 25 ans.

dessus et en-dessous de Deisch, à leurs confédérés, le conseil de la ville de Lucerne, lesquels prononcent d'après l'équité ou selon le droit; seulement il est dit et recommandé qu'à l'égard de ceux qui ont commis des meurtres de leurs propres mains, personne autre qu'eux n'en doit être puni, et cela pour la paix de l'âme de leurs victimes » (3<sup>m</sup> document aux archives de Lucerne). Sous les mêmes conditions se rendent chez leurs amis de Lucerne les bourgeois de la commune de Sion et les juges, communes et patriotes du Valais.

A la fin de cette longue guerre, les patriotes virent l'évêque nommer comme arbitre le comte Amédée VI, leur ennemi juré, qui, par jugement du 27 octobre 1368, les condamna à payer la somme énorme de 300,000 florins, réclamée par les de la Tour comme indemnité; l'évêque n'eut à supporter que la quinzième partie de cette charge, mais reçut injonction d'élever un monument à la mémoire de la comtesse Isabelle et de son fils Antoine \*).

---

\*) Les Blandrati n'ont donc pas vécu plus d'un siècle en Valais. Les Compésio leur succédèrent, comme les Blandrati avaient remplacé les seigneurs de Viège. (Di-

Les Valaisans remarquèrent qu'Antoine de la Tour fut très mécontent de ce jugement et fort irrité contre Amédée et ses alliés; ils le virent conduire ses vassaux à la boucherie au siège de Payerne en 1372 et, à son retour, attaquer de nouveau l'évêque et ses partisans. Quelle autre alternative leur restait-il si ce n'est de s'aider eux-mêmes? Ils en eurent bientôt l'occasion. L'énorme contribution n'était pas encore payée: la ville fournit de nouveau caution au comte de Savoie, le 13 mai 1370, pour le rassurer. L'évêque s'attendait à tout de la part de son petit-neveu, Antoine de la Tour, riche, puissant et fier, qui avait reçu par testament, à titre de *primogéniture*, Châtillon, Lœtschen, Eischoll (appelé Ysel, du nom d'une plaine au pied du mont Ysel) et St-Nicolas; l'héritage était si considérable que ces avantages, en faveur d'Antoine, étaient à peine appréciables. Le 11 décembre 1366, le prélat fit son testament dans la prévision d'une

---

sons à l'honneur de cette famille que, en reconnaissance de la bonne réception qui lui avait été faite à Zermatt, la comtesse y fonda, en 1360, un bénéfice pour l'entretien du prêtre qui, jusque-là, avait desservi ce hameau écarté sans jouir d'aucune prébende.)

vengeance inopinée et des mauvais desseins de ses ennemis jurés.

Le 15 janvier 1373, l'évêque acheta pour l'évêché, de Berthold, comte de Gruyère et coseigneur de Bex\*), la mayorie de Sion, c'est-à-dire le château, avec tous ses droits dans la ville et au dehors jusqu'au pont de Riddes, pour 500 florins (sa mère était de la maison de Châtillon). Le 8 août 1374, Antoine de la Tour pénétra, à la tête de quelques soudards, dans le château de la Soie, s'empara de l'évêque et de son chapelain, qui récitaient l'office divin et les précipita par la fenêtre dans le fond du précipice attendant \*\*).

---

\*) La mayorie a été achetée de Bertholet de Greysier, coseigneur de Bex. (*Note du trad.*)

\*\* ) Il est admis maintenant qu'Antoine de la Tour n'a pas pris part à ce crime; aussi, quoiqu'il en ait porté la peine, ne lui fit-il aucunement perdre la considération publique. La justice exige que l'on en décharge sa mémoire: quelques-uns de ses adhérents ou de ses vassaux seulement en sont coupables. Il n'existait, au reste, entre la victime et lui, qu'une parenté factice ou de pure courtoisie. Il ne descendait pas d'Eléonore Tavelli, cousine-germaine de l'évêque, que son père avait épousée en secondes noces; mais d'Elisabeth de Wædiswyl, première femme de celui-ci. (*Note du trad.*)

Avec la rapidité de l'éclair, la nouvelle de ce forfait se répandit dans le pays. Les districts de Conches, Brigue, Loèche, Sierre et Sion jurèrent de punir le meurtrier. Pierre, mayor de Rarogne, Henri son frère et plusieurs seigneurs ne partagèrent point ce bel élan.

Le corps du prélat fut enseveli avec beaucoup de pompe, au milieu de l'irritation générale. De ce sentiment et de la vengeance qu'il amena, on peut se faire une idée de la considération dont jouissait Tavelli, regardé comme un saint par ses ouailles. A en juger par les lettres de l'empereur, il n'était ni avare ni belliqueux, mais bien généreux et pacifique : « Il administra l'évêché et la république dans des temps très-difficiles, pendant trente-trois ans ; ses sujets l'aimaient et ses voisins avaient en lui tant de confiance qu'il remplit dans le Bas-Valais les fonctions de représentant du comte de Savoie (*Muller*)\*.

---

\*) Cette opinion est aujourd'hui fort contestée. (*Voyez les Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, XXIV, 310.) L'inimitié constante dans laquelle l'évêque vécut avec son chapitre diocésain ne prouve pas précisément chez lui une grande aménité de caractère. (*Note du trad.*)

Les patriotes se précipitèrent sur les châteaux d'Antoine, en commençant par celui de Granges. De son côté, celui-ci avait rassemblé ses vassaux et ses amis. Les armées se rencontrèrent à St-Léonard. L'attaque fut terrible, comme elle devait l'être de la part de gens exaspérés. La victoire, qui coûta beaucoup de sang et fit de nombreuses victimes, resta aux patriotes. Les pertes de l'ennemi sont évaluées à 5000 hommes, chiffre qui est probablement exagéré. Un de la Tour doit avoir péri dans le combat, mais ce ne fut pas Antoine, qui alla chercher un refuge en Savoie, où il vécut fort considéré jusqu'à un âge avancé. Ce dernier, né en 1316, mourut en 1402 au château d'Abergement, dans le pays de Vaud, auprès de sa fille, à l'âge de 86 ans. Il était le premier-né de Pierre de la Tour, qui fit son testament en 1350, dans le château de Châtillon, testament dans lequel figurent ses trois fils, Antoine, Jean et Pierre et sa fille Blanche. Leur père était fils de Jean, l'ennemi juré de Berne et des Suisses, qui, en 1316, deux ans après la bataille de Morgarten, fit avec le duc Léopold d'Autriche un traité, par lequel il s'engageait à lui fournir 3000 hommes contre Berne, et qui

fut constamment en guerre avec cette république. Il doit avoir été tué à Loèche en 1318. (V. le chapitre précédent.)

En haine des maisons fortes, du haut desquelles on les tyrannisait, les vainqueurs profitèrent de leurs succès pour détruire les châteaux des de la Tour à Conthey, à Granges et à Ayent. Ils mirent le siège devant celui de Châtillon et s'apprêtèrent à conquérir Anniviers et Loetschen. Après quelque temps, Sion et Sierre renoncèrent au siège: c'est pourquoi ils n'eurent pas droit à la châtelainie.

L'année suivante, Thuring, baron de Brandis et beau-frère d'Antoine, voulut venger celui-ci. Il descendit en Valais par le Rawyl, mais les Sédunois le reçurent de telle façon, à Arbaz, qu'il succomba sous leurs coups et ses vassaux se hâtèrent de battre en retraite.

Les enfants connus d'Antoine sont: Jeanne, à laquelle il légua Arconciel, dans le canton de Fribourg, Illens, Attalens et Planfayon; Balthazard, Antoine, Isabelle et Conrad, qui fut chevalier de l'ordre des Lazaristes à Seedorf. Balthazard s'établit également dans cette localité où il vécut caché sous le nom de Laubast.

Jean, fils d'Antoine et petit-fils d'Antoine, épousa, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, Agnès de Rarogne, fille d'Hildebrand, dans l'espoir de recouvrer par cette alliance ses biens et ses droits perdus. S'étant aperçu que la haine contre sa famille n'était pas encore éteinte dans le cœur des Valaisans, il vendit ses droits sur Rarogne à son parent, le noble Asperling. Ce Jean avait un fils qui portait le nom d'Antoine comme son grand-père et son aïeul. Ce fils s'établit à Zurich, où il devint bourgeois en 1477, puis à Zoug, où il acheta également la bourgeoisie en 1488. Il mourut en 1516, à l'âge de 76 ans, laissant quatre fils: Jean, Christophe, Oswald et Conrad. Les deux premiers succombèrent en 1522 à la bataille de la Bicocca, dans les rangs de l'armée française. Oswald et Conrad furent la souche de deux familles qui produisirent beaucoup d'hommes distingués. Oswald mourut en 1549, avec la réputation d'un homme d'Etat et d'un guerrier. Il laissa trois fils (dont l'un portait le nom d'Antoine) qui périrent tous trois, avec deux fils d'Antoine, à la bataille de Dreux. Antoine rétablit le château de Cham, bâtit la maison proche de la ville, le château dans celle-ci et la maison de

Lebern. Il mourut plein du renom paternel en 1586, à l'âge de 81 ans. Conrad eut quatre fils, qui furent tous de vaillants hommes de guerre : Antoine, Samuel, Michel et Béat. Un fils de Michel, du nom de Gérold, fut abbé de Reichenau. Son autre fils, Conrad, eut pour fils Guérold, qui fut le père de Guérold, de Sigismond et de Jean. Le premier mourut en héros, le second se fit capucin (le père Bonaventure) et la race s'éteignit dans la personne du troisième.

L'un d'eux fut la souche des nobles de Castillon à Ems. Leur dernier descendant mâle se noya dans la Seine, sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup>. Une femme de cette famille vivait encore en 1846 \*).

---

\*) Nous devons faire observer ici que l'auteur de cette histoire, trompé par la ressemblance des noms, attribue à Antoine de la Tour une descendance masculine que la critique historique n'admet point : il est constant que l'impérieux baron n'a laissé qu'une fille, ainsi que l'établit M. de Charrière dans son *Mémoire sur les sires de ce nom* (XXIV. 328 des *Mémoires de la Suisse romande*). Le P. Furrer confond les de la Tour-Châtillon avec les de Châtillon, deux familles valaisannes tout-à-fait distinctes. La seconde n'était que vassale de la première et fut, paraît-il, la tige des Zurlauben de Zoug. (*Note du traduct.*)

## CHAPITRE XIII.

PREMIÈRES SUITES DE LA GUERRE AVEC LES DE  
LA TOUR.

Le comte déplore le meurtre de l'évêque et favorise l'élection d'Edouard, membre de sa famille. — Les de la Tour vendent leurs seigneuries en Valais au comte, et celui-ci à l'évêque. — Amédée traite durement les Bas-Valaisans. — Malgré la vente faite, les Haut-Valaisans conservent, par droit de conquête, les biens des de la Tour et continuent le siège de Châtillon jusqu'à la reddition. — La garnison peut sortir librement. — Themmar, chapelain à Châtillon. — La forteresse détruite, les vainqueurs se rabattent sur Sion, et expulsent l'évêque Edouard. — Amédée le rétablit. — A la mort de ce puissant personnage, les Haut-Valaisans (1583) prennent de nouveau les armes, chassent l'évêque pour la seconde fois, arborent les couleurs milanaises sur les tours et pénètrent jusque dans le Chablais. — Ils poursuivent les Savoisiens jusqu'à Domo-d'Ossola. — Vengeance du jeune comte Amédée, aidé d'Antoine de la Tour. — Les Valaisans doivent céder au nombre à Riddes, à Chamoson et à Ardon et se maintiennent à Sion et sur leurs frontières. — La ville est emportée après un combat acharné. — Sion et Sierre capitulent. — Les dixains supérieurs font de même par l'entremise du chapitre. — Pierre Galati prisonnier. — L'évêque quitte le Valais. — Les trois partis élisent chacun un successeur. — Les Haut-Valaisans nomment Guillaume de Rarogne *le bon*. — Cette élection, confirmée par le pape,

n'est pas reconnue par la Savoie, qui continue la guerre contre les Valaisans. — Le comte de Gruyère commande les troupes de Savoie. — A la tête d'une forte armée, il remonte le pays jusqu'à Viège. — Soulèvement général. — Le jour de St-Thomas. — Pierre de Rarogne. — Victoire. — Salgesch, Beauregard. — Meurtre des deux fils de Rarogne. — Les dixains supérieurs rachètent leurs prisonniers. — Accord conclu en 1392. — Les dommages causés de la Morge à la Viège sont évalués à 700,000 ducats d'or. — Confirmation des traités avec Amédée VIII. — Sion rebâti. — Paix conclue avec Berne et Gruyère. — Antoine de la Tour. — Bénéfices dans le XIV<sup>e</sup> siècle.

Le comte de Savoie vint en aide aux Valaisans, dans leurs guerres contre les de la Tour, pour venger la mort de son ami et il favorisa l'élection à l'évêché de Sion d'Edouard, son cousin, précédemment évêque de Belley. Cette nomination eut lieu le 12 octobre 1376. Les Valaisans, reconnaissants envers la maison de Savoie, virent d'abord de bon œil le nouveau prélat.

Les barons de la Tour n'eurent pas de peine à se convaincre qu'ils n'avaient plus aucune chance de se maintenir en Valais. C'est pourquoi ils vendirent, à la date du 8 août 1375, au comte Amédée VI, tous leurs biens et tous leurs droits dans le diocèse de Sion, pour la somme de 50,000

bons florins d'or. Le 25 du même mois, le comte passa une revue de ses troupes à St-Maurice. Ses clients étaient destinés à former la garnison de Conthey. Il exigea un denier de chacun de ses sujets du Bas-Valais. Ceux-ci, épuisés par cette longue guerre, se plaignirent de cette nouvelle contribution. La ville de St-Maurice envoya à ce sujet une députation au comte, alors à Evian, et il lui fut fait remise de cette prestation contre le paiement de 120 florins. La taxe devait servir à solder les frais de guerre contre les de la Tour. Le 14 août, l'évêque prit sous sa protection les défenseurs de la forteresse de Châtillon. « Le château étant assiégé depuis longtemps, dit-il, par les communes de notre pays, et les nobles de la localité l'ayant, avec l'aide de leurs vassaux, défendu avec tant de courage, que les assaillants n'ont rien pu contre lui; craignant d'un autre côté que si les communes venaient à conquérir et à détruire le château, l'évêché puisse partager le même sort, pour parer à ce danger, nous nous l'annexons avec toute domination (ce fut la cause probable de la défaveur populaire). Nous désirons que sa noble garnison et les sujets du lieu se conduisent aussi fidèle-

ment, aussi légalement et aussi loyalement envers nous et l'église de Sion, qu'ils l'ont fait envers les précédents seigneurs. Nous les recevons tous et chacun en notre grâce et nous leur pardonnons leurs fautes en actions et en paroles contre l'église et la patrie, leur laissant tous les droits dont ils jouissaient sous leurs ci-devant seigneurs et nous exigeons d'eux en retour obéissance et fidélité à nous et à nos successeurs à l'évêché ».

L'évêque autorisa chacun à quitter l'endroit pour s'établir ailleurs, sans être molesté. Il s'engagea à travailler à ce que les communes et l'évêque fussent, dans l'espace d'un mois, en bonnes relations d'amitié. Il confirma le chapelain (*vicarium perpetuum*) dans tous ses droits et le nomma curé, avec le titre de prieur. Le droit féodal de seigneur suzerain sur la maison du bénéfice et celles de Guës fut reconnu au prieur de Châtillon en 1347. (Le prieuré fut incendié par un certain Kop qui, en 1384, donna sa fortune en garantie de la reconstruction de la maison.)

L'année précédente, le comte avait souscrit des conditions analogues avec les de la Tour lors de

l'achat. Il prit sur lui l'autorisation accordée à la garnison de sortir librement avec armes et bagages. Il leur promit de prendre sous sa protection les clients des familles exilées qui ne se croiraient plus en sûreté dans le pays, à l'exception toutefois des personnes qui avaient pris part à l'assaut de la forteresse de la Soie et au meurtre de l'évêque. Antoine n'a donc pas commis le crime de ses mains. Il promit de plus au chapelain Thénemar de Jembig 600 florins, en récompense de sa fidélité et de ses services. En garantie du paiement des biens des de la Tour, tous les contrats antérieurs sont déclarés nuls. Le nonce papal fournit caution pour l'évêque et l'official fait, à la date du 10 février 1377, une nouvelle enquête à ce sujet, d'où il ressort que tout est dans l'ordre. Comme hypothèque du paiement complet de la dette, l'évêque livre au comte les châteaux épiscopaux de la Soie, de Montorge et de Martigny. Le prélat, en agissant ainsi, fit les affaires du prince plutôt que celles des patriotes, que la remise des places fortes du pays entre les mains de l'étranger devait mécontenter au plus haut point. En conséquence, il renforça, le 31 mai 1378, la

garnison des châteaux de Montorge et de Tourbillon, fit des enrôlements à Sion, exigea du doyen le serment de fidélité, remit le vidomnat de Sion et la sénéchalie à des gens peu en faveur auprès des patriotes. Le 22 octobre, il exigea un acte de reconnaissance. L'année suivante, au mois de juillet, il remit la seigneurie de Martisberg à Antoine Urnafas, mayor de Mœrel et céda la tour sous la porte de fer de Valère et les revenus de la ville à Humbert Blanchy. De cette façon, tous les lieux fortifiés étant entre les mains de la Savoie, Edouard perdit complètement la faveur populaire. Les cinq dixains supérieurs continuèrent le siège du château de Châtillon jusqu'à sa reddition. (D'après la tradition, le nombre des chevaliers et des vassaux de Châtillon était si grand que leur troupe remplissait tout le chemin du village jusqu'au pont, ou d'une montagne à l'autre). Ils descendirent sur Sion, expulsèrent l'évêque et chargèrent le chapitre de leur élire un prélat qui leur fût agréable. Le 21 septembre 1380, dans une assemblée tenue à Gampel, ils disposèrent des sujets et des biens des de la Tour, mesure dont nous parlerons de nouveau plus tard. « Les liens de la servitude

des gens de Loetschen furent remplacés par des impôts modérés, et châtelains, tribunaux et police furent institués avec une apparence de justice », dit Muller.

Le comte Amédée VI rétablit Edouard. « Ce prince, un des grands hommes de sa maison, dit Muller, soutint par sa seule considération et sans recourir aux armes, l'évêque Edouard, dont l'administration déplaisait cependant au Valais. La guerre dans ce pays était couteuse et difficile; la victoire incertaine et en tout cas, moins utile que dangereuse pour la maison de Savoie, parce que la conquête de passages si importants devait nécessairement porter ombrage au seigneur de Milan. L'idée de profiter pour le pays de la jalousie de ces deux puissances n'échappa pas aux chefs du peuple du Valais; malheureusement ils n'étaient pas assez au courant des évènements du dehors pour saisir les moments les plus favorables ».

Le comte ayant été enlevé par la peste en 1383, les Haut-Valaisans prirent les armes, chassèrent une seconde fois l'évêque, arborèrent les couleurs de Milan sur Tourbillon, Valère et Majorie, assiégèrent de nouveau le château de Châ-

tillon, le détruisirent de fond en comble, envahirent et pillèrent les seigneuries de Savoie : Hérémente, Nendaz, Conthey et Saillon, puis ils en incendièrent les châteaux. Leur soif de vengeance les amena jusque dans le Chablais, qu'ils ravagèrent et à Domo-d'Ossola, où ils maltraitèrent les employés du comte.

L'évêque Edouard alla chercher un refuge à Chambéry. Le comte Amédée VII, surnommé le *Rouge*, alors âgé de 29 ans, se trouvait en ce moment en France. Ayant appris l'affront fait à l'évêque, il revint en toute hâte pour en tirer vengeance. Il dépêcha le maréchal de Savoie Jean Duvernay et les seigneurs Antoine de la Tour et Pontverre, à la tête de ses fantassins, pour s'opposer aux Valaisans. Cet ordre fut particulièrement agréable à de la Tour, qui arriva avec un corps considérable de cavalerie. Les Valaisans s'étaient postés à Riddes, Chamoson, Ardon et Conthey. Ardon fut pris par les troupes descendues des Diablerets. Chamoson se rendit. Amédée VII, rompu au métier des armes, habile dans les tournois et désireux d'accroître sa réputation naissante, convoqua tous les jeunes seigneurs de la Haute-Bourgogne, de Vaud, du

Dauphiné et du Piémont qu'il estimait les plus courageux, les plus prudents ou les plus empressés à rechercher sa faveur. Dans une entrevue qu'il eut à Morat avec Humbert de Colombier, baillif de Vaud (4 avril 1384), il obtint de lui que l'alliance éternelle signée entre Berne et son père en 1364 et avec les conseils et la commune en 1373, sous l'avoyer Otto de Bubenbergh, non-seulement serait renouvelée, mais que dans les diocèses de Genève, Lausanne et Sion il lui serait prêté appui pendant un temps plus long (six semaines au lieu de quatre). Là-dessus, 1000 Bernois descendirent de l'Oberland en Valais. Amédée et Louis de Savoie, prince de Morée et neveux de l'évêque Edouard, amenèrent des troupes nombreuses par le St-Bernard. Coligny d'Andelot conduisit les contingents de Bourgogne; Henri de Montfaucon, comte de Mumpelgard, vint à la tête de tous les hommes valides d'Echallens et d'Orbe; le comte de Gruyère se rendit de même à l'appel: son mariage et des fiefs l'attachaient à la maison de Savoie; Guillaume de Grandson et d'Aubonne, en reconnaissance de la confiance que le Comte-vert lui témoigna toute sa vie; Nicod de la vieille mai-

son de Blonay en Brabant; Lasarraz, des Monts, Estavayer et le bailli de Colombier arrivèrent également. Fribourg envoya 500 hommes. Tous ces guerriers et bien d'autres encore entrèrent donc en Valais. Ils passèrent sans encombre à Martigny, où Galba, le lieutenant de César, n'avait qu'à grand'peine résisté aux Véragriens. La plus forte partie de la population des dixains supérieurs s'était portée, à la suite d'un avis venu de l'Oberland, à Gandeck, aux frontières du val de Lœtschen, pour résister à une invasion bernoise. L'ennemi s'avança en conséquence sans rencontrer de résistance et en ravageant tout sur ses pas, jusque sous les murs de Sion. Avant de donner l'assaut, le baron de Grandson créa chevalier le comte de Savoie qui, à son tour, fit la même faveur à son jeune cousin, Louis de Morée, et à 150 gentilshommes. Cette cérémonie contribua puissamment à enflammer le courage des assaillants. Les capitaines conseillèrent au comte d'attendre, pour attaquer, l'arrivée du maréchal d'Auxerre, qui amenait, sur l'ordre du roi de France, 1600 hommes de secours, avec les ducs de Berry et de Bourbon. Mais le comte, se réservant le quartier du côté du Rhône, donna,

après avoir assisté à une messe célébrée dans le camp, le signal de l'assaut sur trois points à la fois. La garnison opposa une résistance désespérée. Les échelles furent renversées. Bon nombre d'assaillants périrent dans les fossés sous une grêle de pierres, de blocs de bois et de barres de fer. Mais les survivants revenaient toujours à la charge avec un nouvel acharnement. Chaque brèche pratiquée se hérissait immédiatement de canons et de serpentines. Des femmes héroïques versaient sur l'ennemi de l'huile bouillante, de la chaux en fusion, des tisons enflammés, des cendres par-dessus les remparts. La lutte dura du matin jusqu'au soir, et les pertes des Bourguignons furent considérables. On commençait à douter de la réussite de l'assaut, on voulait se retirer, lorsque le baillif de Vaud, monté sur un cheval, se jeta dans les rangs des Vandois, des Bernois et des Fribourgeois, en leur criant de toute sa voix que les Bourguignons étaient déjà dans la ville et qu'il n'y avait qu'à se hâter, s'ils voulaient avoir leur part du pillage. Cette ruse réussit. Chacun ajouta foi à ces paroles. La garnison en fut découragée et les assiégants, excités par la soif du butin, n'eurent plus beau-

coup de peine à pénétrer dans la ville. Sion fut pris, mis au pillage et complètement incendié. Les châteaux voisins furent détruits; celui d'Ayent eut le même sort. Un Guichard de Rarogne fut tué cette année-là, sans que l'on sache si c'est à Sion ou ailleurs. Chacun des vainqueurs avait cherché à se distinguer. Le 21 août 1384, les vaincus signèrent une capitulation. Guillaume Guido, grand-chantre, fut le négociateur valaisan. Le traité exigea 1<sup>o</sup> la remise à l'évêque, qui se trouvait dans le camp, des châteaux de Tourbillon, Majorie et de la Soie; 2<sup>o</sup> comme indemnité pour la destruction de Châtillon, qu'il réclamait de nouveau, le comte demanda tout ce que l'évêque possédait sous Conthey; 3<sup>o</sup> comme frais de guerre, il demanda, y compris les dommages à Hérémenche, Nendaz, Conthey et Saillon, 10,000 florins d'Allemagne. Trop pauvres pour payer une telle somme en peu de temps, les Valaisans hypothéquèrent la Soie (Seta), Gerstenberg, Majorie et Châtillon (que les dixains supérieurs réclamaient comme bien conquis); 4<sup>o</sup> si les dixains en dessus du Rawyl, se refusaient à payer leur part, Sion et Sierre devaient en solder le tiers, et unis à l'é-

vêque, contraindre par les armes les dixains à s'exécuter. Le chapitre de la cathédrale souscrivit, le 30 août, à cette humiliante capitulation. Il se porta fort de payer pour les dixains allemands et ordonna aux sujets de l'évêque, dans le Bas-Valais, de prêter serment de fidélité au comte, comme ils avaient coutume de le faire à l'évêque. On réussit à obtenir des dixains supérieurs cinq otages, un par dixain. Ce furent : pour Rarogne, Antoine Asperling ; pour Viège, Antoine de Platéa ; pour Naters, Brigue et Simplon, Pierre Mocerculani, de Naters, et Antoine Partitor le jeune, du Simplon ; pour Mœrel, Maurice, fils d'Antoine Ausinay. L'anti-pape Clément VII confirma le tout à Avignon, malgré les désavantages qui en résultaient pour l'évêché. Muller dit de ceux qui souscrivirent à cette capitulation : « Un peuple pareil, quand son impétuosité, flattée d'abord par la victoire, vient à être écrasée, ne connaît plus de dignité ni de mesure dans l'effroi. Il oublia que le comte était dans l'impossibilité de faire une longue guerre, et surtout de se maintenir dans le pays. Il aurait conservé sa dignité et son honneur, auxquels un peuple libre doit tant tenir, en abandonnant

toutes choses dans la vallée (la ville et ses environs étaient du reste pillés et détruits), et en se retirant sur les montagnes ». Les dixains inférieurs signèrent cette paix contre le gré des dixains supérieurs et promirent à genoux, devant le comte, de lui venir en aide contre les dixains supérieurs.

La tension devint ainsi plus forte que jamais des deux côtés. A chaque occasion, les offenses mutuelles ne manquaient pas. Par exemple, les Valaisans se saisirent à Domo-d'Ossola de Pierre Garati, trésorier du comte et ne le relâchèrent que contre une rançon de 400 couronnes d'or. Ils doivent, en outre, avoir détruit Conthey la même année.

Voyant que ses ouailles ne s'accordaient ni avec lui, ni entr'elles, l'évêque renonça à l'évêché de Sion et alla, le 19 mars 1386, occuper le siège archiépiscopal de Tarentaise; mais, là comme à Sion, il se trouva succéder à un prélat assassiné.

Dans l'évêché de Sion, il y eut alors de grands troubles. Le Haut-Valais élut Girard de Tavelli, qui ne fut pas reconnu par le pape Urbain VI, par le motif qu'il avait des sympathies pour

l'anti-pape. Le pape nomma Henri de Blanches de Villette, mais les Haut-Valaisans n'en voulurent pas, à cause de son grand âge, qui l'aurait empêché de gouverner au temporel. De son côté, le comte choisit pour le Bas-Valais Humbert de Billens. Le Haut-Valais élut, au lieu d'Henri de Villette, Guillaume de Rarogne *le bon*. Le 19 juillet 1391, Henri fit cession de ses droits, ce qui fut confirmé, le 20 septembre, par le pape Boniface IX. Guillaume régna avec sagesse jusqu'en 1402. « Ces désordres, dit Muller, sont très-explicables par la confusion qui régnait dans le pays et par le grand schisme. Nous avons Guillaume (de noblesse romande) comme administrateur; après son départ et celui d'Edouard, le parti savoisien impose Girard que chasse, de son autorité, le pape Urbain, l'adversaire de Clément; sur quoi le chapitre de la cathédrale élut Robert Camerari, chanoine de Genève et de Sion, lequel juge prudent de céder la place à Humbert, après la paix de 1392. Le successeur de ce dernier fut le vieillard des Blanches, qui se démit de ses fonctions en 1402 ». Guillaume *le bon* n'est pas mentionné par Muller. Il paraît que les Haut-Valaisans, après le dé-

placement d'Edouard, persistèrent à le réclamer comme prélat et qu'au contraire le parti savoisien ne voulut jamais le reconnaître. Dans le traité de paix avec Berne (1392), il se réserva expressément l'alliance avec les Waldstæten.

Après la capitulation de 1384, qui n'était favorable qu'au comte, les évènements attirèrent autre part ce souverain. En conséquence, il confia la continuation de la guerre en Valais au comte Rodolphe IV de Gruyère, proche parent de l'évêque Humbert, qui le nomma baillif. Rodolphe occupa les châteaux de la Soie, de Montorge, de Tourbillon et de Majorie. Le comte de Gruyère, qui réunit avec un bonheur particulier les seigneuries d'Oron, de Montsalvan et plus tard celle d'Aubonne à ses biens patrimoniaux, voulut mettre fin aux incursions répétées des Haut-Valaisans et les força à accepter le traité de 1384 (ils doivent avoir tué le baillif du comte). Il vint à travers les vallées de son pays, défila près de la grande chute de la Sarine, franchit les cols neigeux du Sanetsch, descendit en Valais, y recueillit les soldats fatigués laissés par Amédée, entraîna avec lui ceux de Sierre, Loèche et autres lieux et alla camper près de Viège

dans le but de pénétrer dans les vallées supérieures. Que restait-il à faire, en cette occurrence, aux malheureux patriotes qui n'avaient plus rien à espérer et tout à craindre ?

L'ennemi trouva de la résistance à Viège. Le 20 décembre 1388, ses forces campèrent dans ce lieu. « Il était question d'une paix prochaine et sur cette assurance, les soldats s'étaient livrés au repos. Les Valaisans, favorisés par les ombres de la nuit, surprirent les sentinelles, incendièrent les granges où dormaient les Gruyériens et en massacrèrent 4000. Les gens de Gessenay avaient mieux su se garder d'une surprise. Ils défendirent courageusement le pont, sauvèrent le comte avec beaucoup de peines et d'efforts et rentrèrent glorieusement dans leurs alpes ». \*)

D'un élan furieux, les vainqueurs assaillirent le comte Blandrati dans son château de Hubschbourg, qui tomba sous leurs coups, après les avoir bravés pendant 75 ans.

« Tel fut le grand fait d'armes de Viège, du 23 décembre 1388, dit Muller, où ne fut pas présent le comte Amédée, quoi qu'en disent les

---

\*) La Suisse dans ses châteaux-forts.

chroniques valaisannes, mais bien une armée forte de 8000 hommes, du pays de Vaud et des contrées voisines, sous la conduite du comte de Gruyère. Leur défaite fut telle que 1500 hommes périrent dans le Rhône et que la perte totale fut de 4000 hommes ». Parmi les victimes, on cite le père des pages de Gruningen.

La chronique valaisanne, les chants populaires et la tradition racontent que la noblesse comptait 400 guerriers qui excitèrent de toutes façons les Valaisans, en leur donnant jusqu'au 23 pour faire leur soumission. Ceux-ci, dans la nuit qui précéda le jour fixé, inondèrent les rues qui se couvrirent de glace. Personne ne put au matin, y marcher avec assurance, sans être muni de crampons. On incendia la grange où la noblesse s'était réfugiée pour la nuit. Des bœufs rendus furieux et attelés à des chars hérissés de faux, portèrent la mort dans les rues du bourg. On déposa les drapeaux, trophées conquis dans cette journée, dans la chapelle de Glis et l'on fêta longtemps, le mercredi après la St-Thomas, le souvenir de cette victoire.

Le comte de Gruyère, à la tête des débris de son armée, s'enfuit à Sierre, en faisant dé-

truire à son passage le pont de la Dala. Il voulut alors faire face aux poursuivants et venger sa défaite. Pour s'assurer la victoire, il demanda secours au comte Amédée. Celui-ci vint en personne pour forcer les Valaisans à accepter la capitulation de 1384. Il campa à Salquenen et y reçut la promesse de Sion et de Sierre de le suivre contre les récalcitrants. Sur son ordre, on procéda au rétablissement du pont de la Dala pour faciliter l'attaque de l'armée des cinq dixains, campée autour de Loèche et à Finges. Loèche, craignant pour son château, se rendit. Le comte était surtout irrité contre Pierre de Rarogne, dont le château de Beauregard s'étalait comme une provocation visible : il franchit le Rhône, laissa la moitié de ses soldats devant la forteresse et avec le reste pénétra dans le val d'Anniviers pour le réduire. La résistance fut opiniâtre, mais malheureuse. On comprend que les vainqueurs aient pillé et incendié, mais qu'ils aient décapité les deux fils de Pierre de Rarogne, Heinzmann et Pierre, c'est là une chose aussi odieuse qu'incroyable.

Après la chute du baron de Rarogne, les quatre dixains supérieurs se rendirent. Les vainqueurs

quittèrent le pays, emmenant avec eux, comme prisonniers de guerre, Simon ab Wiler, mayor de Conches, capitaine général des patriotes, et Jean an der Lowinen, son lieutenant. Berodus Magi ne put leur être d'aucun secours. Déjà le 19 et 20 avril 1389, eut lieu à Brigue une réunion des dixains de Conches, de Viège et de Rarogne pour discuter les moyens de délivrer les captifs. A tout prix, on voulait les rendre à la liberté: on vendit en conséquence la *dime* d'Antoine de la Tour et on les racheta en payant 90 livres mauriçaises. Les autres fuyards n'obtinrent leur grâce qu'en 1392, par le traité de paix avec la Savoie. Ces fuyards furent Antoine de Platéa (ou am Henngart), de Viège; Jean Matricularii (Mutter), de Naters; Barthélemy Vicychin; Théodule Poveti, de Loèche; Pérode Suavis (Sues, Savio); G. J. Widschard, prêtre; Etienne de Gootet; Roletus de Morānchi et son fils du même nom; Théodule Martin Oggier; Huldrich, dit fils de Pierre Etienne; Rumechy, de Lœtschen; Antoine Brandi, de Sierre; Pierre Blagnier et son fils; Roletus Alemberti, de Loèche; Jean Bastard; Jean Berronetti; Etienne Ballet, Perodus Sollier, de Rarogne. Tous ceux-

ci et d'autres avec eux devaient pouvoir rentrer sans être punis; mais tous n'usèrent pas de cette faculté.

Les Haut-Valaisans et les bergers de l'Oberland étaient toujours en querelle. Il y eut même des combats à Oberwispeln et sur d'autres points. Les gens de Frutigen eurent à souffrir des dommages de la part des Valaisans, particulièrement des gens de Loèche. Pour mettre fin aux hostilités, on eut recours à une conférence tenue à Lucerne le 18 mai 1391. Y furent présents pour Berne: Adolphe et Guichard de Rarogne, bourgeois de cette ville, deux délégués du Hasli et deux de Frutigen; pour le Valais, Guichard de Rarogne, capitaine en Valais, Rodolphe de Rarogne et huit autres délégués. Après l'audition des deux parties, Uri, Schwytz et Unterwald condamnèrent les Valaisans à payer aux Oberlandais une indemnité de 3000 florins. Il y fut décidé, par mesure de précaution, que dans le cas où de nouveaux démêlés s'élèveraient entre le Hasli, Frutigen, Simmenthal et le Valais, la déclaration de guerre devait porter le sceau de l'Etat et non des magistrats, et qu'elle n'aurait son effet que deux mois après la trêve.

L'année suivante, après la mort prématurée d'Amédée VII, la paix fut signée entre le Valais et la Savoie, le 24 décembre. On la dut, ainsi que le dit expressément ce document, à l'intervention énergique du noble Pierre de Rarogne et de ses deux fils, Guillaume et Guichard. Humbert, évêque savoisien, s'y employa auprès de la mère du jeune Amédée VIII, Bonne de Bourbon, régente. Le personnel de la conférence fut nombreux. Conches, Mœrel, Brigue et Viège y furent représentés par sept députés, Loèche, Sierre et Sion par cent trente-deux. Ces derniers s'engagèrent à payer à la régente 25,000 florins pour les frais de la guerre. Ils donnèrent en hypothèque, jusqu'au paiement complet de la somme, les châteaux de Tourbillon, de Montorge et de Majorie que Hiblel de Chaland devait occuper au nom du comte. Une fois le paiement effectué, les châteaux devaient être remis à l'évêque et, à son défaut, aux communes. Le même Hiblel fut nommé gouverneur de Sion et de Sierre. Une chronique valaisanne dit qu'il ne vint que jusqu'à Martigny, parce qu'on ne voulut remettre les châteaux qu'au pacifique Chevron. Le 10 décembre, la somme était payée.

Ainsi, le Valais dut succomber, après des victoires éclatantes et souscrire à des conditions de paix écrasantes, parce qu'il n'était plus en état de continuer la guerre.

De ce traité ressort la preuve de l'étendue des dommages causés par la dernière prise d'armes. Les frais de la guerre, qui dura près de cinq mois, atteignirent un chiffre énorme, sans parler des dévastations et des incendies. Le traité débute ainsi: « Par suite de cette longue inimitié, des dommages considérables ont été éprouvés des deux côtés. Nombre de personnes ont reçu la mort. L'incendie a dévoré une quantité de villages et de maisons isolées, sans parler de tant d'autres dévastations ». On spécifia ces dommages le 1<sup>er</sup> avril 1410, lorsque le Haut-Valais fit de son côté des réclamations au comte. Celui-ci dit lui-même que les réclamations des Valaisans sont les suivantes: 1<sup>o</sup> Ils demandent satisfaction pour les dommages, les torts et les pertes qu'ils ont éprouvés par suite de la dévastation, de l'incendie et du dépeuplement de la ville de Sion et des autres contrées de l'Eglise et de la patrie. La ville estime ses dommages à 100,000 ducats d'or de Venise. 2<sup>o</sup> Ils réclament 200,000 ducats

d'indemnité pour dommages soufferts, pour frais occasionnés et pour les torts et offenses causés par les ancêtres et par les généraux du duc, qui ont dévasté les environs de Sierre et de Salquenon où ils ont campé et le pays depuis la Morge jusqu'au pont de la Dala. 3° Ils exigent une indemnité de 300,000 ducats pour les offenses et les dommages qu'ils ont soufferts du fait du père du comte qui, à l'occasion de sa campagne de Viège, a, sur son passage, détruit, dévasté, incendié, tué, emprisonné et pillé. 4° Ils réclament une indemnité pour les dommages résultant du fait de la reddition des châteaux de Gerstenberg, Tourbillon et Majorie, cédés au comte par Guichard de Rarogne bien qu'on fût en pleine paix, indemnité qu'ils évaluent à 50,000 ducats. 5° Ils demandent pareillement une indemnité de 50,000 ducats pour les incendies et les dévastations commises par les garnisons des châteaux ci-dessus, à Hérens, Vernamiège, Mage, Bramois, Grône, Loye, Sierre, Vercorin et Riaz. Somme totale : 700,000 ducats d'or. L'année suivante, en 1393, les deux grandes communes de la Gruyère, Gessenay et Oesch, firent la paix avec les Haut-Valaisans.

Une famille Andenmatten alla , en 1395 , de la vallée de Viège à Zoug, où elle s'acquit une considération croissante jusqu'à nos jours.

Amédée VIII, devenu majeur, confirma, le 11 décembre 1392 et plus tard, le 5 janvier 1400, à Naters, sur le Fluh, le traité signé entre sa mère et les Valaisans. Furent présents, au nom du comte, Hibley; au nom de l'évêque, Guillaume de Rarogne, comte et préfet; au nom de la noblesse et des communes, Guichard de Rarogne. Les districts allemands y envoyèrent 50 députés, désignés nominativement. Le 5 février, le traité fut également accepté par Sion et la banlieue : Antoine Asperling et Rodolphe de Rarogne, pages, figurent en tête de la liste , avec plusieurs Lombards, entr'autres Boniface Aleti, pharmacien. Dans le courant du même mois, les gens de Loèche et des environs le signèrent également. Les nobles de Pontemalleo, Loretan, de Vico, Allieti et de Raronia y apposèrent leur signature. Le 24 mars, la même formalité fut remplie par les gens d'Anniviers, de Vercorin, de Loye, de Nax, de Mage, d'Hérens, de Vex, de Bramois, de Lens et de Sierre et, le 11 septembre, le chapitre de la cathédrale y souscrivit également.

Vers le même temps (1400), Frutigen échet à Berne. Antoine de la Tour, qui, en 1398, était en grande considération dans les conseils de Savoie, très-belliqueux de nature et très-dépensier par spéculation, fut, par suite de ses pertes, obligé de vendre ses biens. Déjà précédemment (1365), il se révoltait à l'idée de renforcer cette république de ses vassaux et de ses seigneuries. Il céda en 1395, au couvent d'Interlaken, ce qu'il possédait à Grindelwald dans la vallée de Lauterbrunn et à Amerten. Cette dernière localité était importante et présentait avant l'extension des glaciers un passage pour pénétrer en Valais. Il dut enfin vendre aux Bernois pour 6,200 florins la grande vallée de Frutigen, qu'il opprimait du haut de son château de Tellen. Les habitants furent enchantés de cette aliénation. Le baron, tant qu'il régna dans la montagne, fut souvent la cause de différends entre Berne et le Valais.

Parmi les bénéfices connus, fondés dans ce siècle, nous citerons: 1° St-Théodule à Sierre; 2° la Chartreuse de Géronde (1331); 3° l'église de la Toussaint, à Sion, fondée en 1336 par le chanoine Thomas Blandrati; 4° le bénéfice de la

Vierge à Niedergesteln, fondé en 1350; 5<sup>o</sup> Zermatt, en 1360; 6<sup>o</sup> St-Germain, le 1<sup>er</sup> août 1361; 7<sup>o</sup> St-Maurice-de-Lac, où Gottfried était curé en 1363; 8<sup>o</sup> le couvent de nonnes, fondé à Fiesch en 1339. \*)

---

\*) En 1382, Ayent et St-Martin constituaient déjà des cures. En 1315, le 1<sup>er</sup> novembre, le chapitre de la cathédrale décida la célébration des fêtes suivantes: 1<sup>o</sup> la révélation de St-Théodule; 2<sup>o</sup> la fête de St-Amé, sans chômage; 3<sup>o</sup> la fête de St-Michel, avec chômage (*cum tripudio*). L'évêque Aymon confirma la décision (*Archives de Valère*).

## CHAPITRE XIV.

### LE VALAIS ET LA MAISON DE RAROGNE.

(1400—1437)

A la guerre avec l'étranger succède la guerre civile. — Prétextes d'un différend. — L'empereur Sigismond traverse le Valais. — Guichard offense les cantons primitifs. — Ceux-ci demandent sa punition. — Berne s'y refuse. — Ils s'en plaignent au Valais, qui leur répond. — La Mazze. — Bonnes qualités des Rarogne. — Soulèvement général contre eux. — Destruction des forteresses de Sierre et de Loèche et en

autre siège de Beauregard, pendant l'hiver 1415. — Le château de la Soie menacé. — Nouvel accord. — Conditions. Agents. — Prise de Beauregard. — Guichard a recours à la Savoie. — Arrivée en Valais d'un nouveau préfet. — Nouvelle irritation: elle devient si forte que la Savoie s'en effraie et demande une trêve. — Conférence de Blatten. Les députés sont maltraités. — Leur serment. — Le duc restitue les châteaux, mais au chapitre et contre une somme d'argent. — Aussi sont-ils détruits (Tourbillon, Majorie et Montorge). — Guichard est forcé de se retirer avec les siens au château de la Soie. — Il va pour la troisième fois à Berne et y est écouté. — Les dixains supérieurs s'unissent aux Waldstetten et aident à la conquête du val d'Aoste. — Les dixains inférieurs empêchent le passage des Savoisiens. — Sion et plusieurs villages incendiés par représailles. — Nouvel accord plusieurs fois renvoyé. — Commencement des hostilités entre Berne et le Valais. — Frutigen, Brigue et Viège entrent dans l'alliance. — Les Valaisans assiègent le château de la Soie (1417). — Diètes tenues à Lucerne, etc. — Reddition et démolition de la forteresse. — La famille s'expatrie en septembre. — L'évêque établit des gouverneurs. — Le Valais ne les reconnaît pas. — Il est mis au ban. — André Gualdo. — Le Valais fait des lois. Il se refuse à paraître en justice hors du pays. — Deuxième offense de la part de Berne. — Berne demande la guerre. — Troisième offense. — Première réponse aux offenses. — Quatrième offense de la part des Bernois; 4000 hommes passent le Lœtschberg. — Nouvelles tentatives. — Avertissements des Waldstetten à Berne. — Le Valais attaqué simultanément de tous

côtés. — Thomas Inderbinen. — Jacques Minichow. — Le combat. Secours de Mœrel. — Attaque sur un autre point. Chandolin et Grimisuat. — Retraite de l'ennemi. — Incendies au mont de Lens. — Nouvelle médiation, fin des hostilités, — avec la Savoie également. — L'évêque Guillaume et l'évêque André. — Les communes se fortifient. — Les cinq dixains supérieurs retiennent les biens des de la Tour. — Lœtschen. — André donne beaucoup à la vallée d'Aoste. — La châtelainie de Châtillon. — Diète à Gampel. — Mort d'André. — Carmes. — Cures. — Sort des Rarogne.

Après les attaques longues et infructueuses de la Savoie contre l'indépendance du Valais, si vaillamment défendue, après que 4000 soldats d'élite furent tombés à Viège et que les différends sans cesse renaissants se furent terminés sans succès bien caractérisés, le pays fit la paix avec cet ennemi si redoutable et avec ses alliés. Ce fut pour le Valais une victoire considérable, qu'il ne dut qu'à la valeur de ses enfants. « Dans cette vallée vivait depuis le temps de Jules-César, dit Muller, un peuple fier de sa liberté, hardi, redoutable dans ses haines, indomptable, trop peu riche pour dédommager un conquérant des frais de son asservissement et de sa dépendance ».

Tant qu'il s'agit de combattre l'étranger, l'é-

vêque et son chapitre, la noblesse en général et les patriotes (communes) étaient souvent d'accord. Les évêques favorisaient le peuple et ils y étaient d'autant plus enclins que celui-ci se faisait de plus en plus fort et réclamait chaque faveur comme un droit. La noblesse ne vit pas seulement de mauvais œil que bergers et paysans fussent libres, mais le pouvoir légitime de l'évêque lui inspirait la même aversion. Dans ces conditions, la guerre civile était inévitable et elle éclata.

Après la chute des seigneurs de la Tour-Châtillon, les barons de Rarogne devinrent incontestablement la maison la plus puissante du Valais. Pierre de Rarogne avait, outre ses deux fils tués en 1389 par les Savoisiens, deux autres enfants, Guillaume et Guichard. Muller dit de ce dernier: « Il voua au pouvoir du peuple une haine amère, par un orgueil héréditaire dans la famille ».

L'évêque Guillaume, surnommé *le bon*, fit Guichard, déjà si puissant, plus puissant encore, et l'institua administrateur des biens de l'évêché. Ce Guichard sut recommander son neveu Guillaume, âgé de 21 ans (fils de son frère Guil-

laume, seigneur d'Anniviers), d'une manière beaucoup plus efficace au pape Boniface IX qu'aux patriotes (1402). Il succéda à son cousin Guillaume *le bon*. On le peint comme un homme inexpérimenté et arrogant: il confirma son oncle comme baillif. Il en résulta de grands malheurs pour le Valais et la guerre civile fut près d'éclater en Suisse à cette occasion.

Les barons de Rarogne étaient d'antique noblesse grisonne; on les appelait aussi de Thusis (de Toscane?), région où les Normands s'étaient établis au XI<sup>e</sup> siècle et d'où quelques membres de cette famille vinrent se fixer dans la Rhétie. Ils ont toujours aimé à porter les noms des princes de ce peuple: Guillaume et Guichard. Guichard prétendait avoir été l'un des quatre grands barons de l'empire (*Munster, Cosm.*). C'était un homme riche et valeureux, aimé de l'empereur et des ducs de Savoie et de Milan, mais ennemi des Valaisans, des Uraniens et autres peuples. Tant que les Rarogne eurent des adversaires dans la noblesse valaisanne, ou dès qu'il en ressortait pour eux un avantage, ces seigneurs tinrent avec le peuple comme avec l'évêque; en tout autre temps, avec la noblesse.

En 1402, des gens d'Uri et d'Obwald, s'étant rendus avec leur bétail, en passant le Gothard, à la foire de Varnèse, dans le Milanais, eurent, avec les employés du duc, une difficulté à l'occasion du péage et ceux-ci leur prirent vaches et chevaux. Nos Suisses rentrèrent fort irrités dans leurs montagnes. On écrivit, dans le cours de six mois, beaucoup de lettres à ce sujet au duc Visconti, mais sans succès. Alors Uraniens et Unterwaldois déployèrent leur bannière et franchirent le Gothard. Le val de Léventine, cruellement opprimé par les seigneurs, se soumit volontiers à eux. Après s'être ainsi dédommagés de la perte de leurs troupeaux, nos valeureux bergers se tinrent tranquilles pendant quatre ans, jusqu'au moment où ils apprirent que les seigneurs de Bellinzona menaçaient leurs protégés.

Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue à leur connaissance, les Suisses se levèrent (24 décembre 1406). On fit la paix en 1407, à Faido. Les gens d'Aoste, voisins des Valaisans, commirent des vols dans les alpes de Faido, et sur les réclamations qui leur furent adressées, ils répondirent insolemment que les gens d'Uri n'avaient qu'à venir et qu'on leur couperait leurs

goîtres. En automne, ces goîtreux descendirent dans la vallée d'Aoste. Ils s'avancèrent dans le pays terrifié, jusqu'à Domo, qui leur ouvrit ses portes. De cette façon, le pays fut épargné. Ils rétablirent Borgno comme juge, lui laissèrent une garnison, puis revinrent sur leurs pas. Les mœurs suisses plurent au peuple; grâce au serment que l'on exigea de lui, le juge demeura fidèle, mais la noblesse supportait impatiemment la domination d'une peuplade de bergers et la garnison fut massacrée. Domo se rendit au gouverneur de Milan. Irrités, les Suisses passèrent les Alpes et mirent le siège devant Pomat, d'où ils descendirent jusqu'à Domo. Plus rusés que braves, les Milanais se retirèrent. Au-delà des Alpes, on s'effrayait à l'idée que, Domo-d'Ossola restant aux mains des allemands des Alpes, ceux-ci se répandissent dans la Lombardie. Pour y mettre obstacle, les Milanais, estimant que d'eux-mêmes ils ne sauraient y réussir, imaginèrent de vendre le val d'Aoste au comte Amédée de Savoie (1411). Cette proposition agréa au comte, ce territoire étant important à cause du passage dans les Alpes valaisannes et parce qu'il pouvait, dans de nouvelles éventualités, devenir dangereux pour l'Etat de Milan.

Le comte avait également une alliance avec Guillaume, évêque de Sion. Le traité en fut conclu le 2 juillet 1410\*), près de la Morge, sur le sentier qui conduit au château de la Soie. Furent présents: François de Bettens, curé de Conthey, Nicolas de Molendino (Mülinen), chapelain de l'évêque, J. Tratto, G. Perisodi, recteur à Sion, J. de Avico, J. Fabri, bourgeois de Conthey et d'autres. Les plénipotentiaires du comte furent les nobles Hugonodus Thabodi, son conseiller intime, le châtelain de Conthey, le noble Pierre de Villette, fils du vidame de Sion (Chevron); Guichard, baillif et J. Monach, official. Il y eut 18 représentants de la ville, 2 de Sierre, 4 de Loèche, 2 de Rarogne, 6 de Viège, 4 de Brigue, 1 de Mœrel et 2 de Conches. Le traité fut confirmé le 30 du même mois par l'évêque à la Majorie et le 1<sup>er</sup> août par le comte à Thonon, puis le 3 juillet 1411 par un grand nombre de patriotes.

---

\*) Il y est dit: Le but des alliances est d'affermir la fidélité naturelle, afin que nul homme ne tende des embûches à un autre, de rétablir la fidélité violée, d'enflammer l'amour, d'exercer la justice, de faire preuve de prudence, d'augmenter la force et ainsi de supprimer les vices.

Nous avons déjà vu plus haut ce que les patriotes réclamaient et ce dont le comte se plaignait. Celui-ci protestait contre des voies de fait commises envers lui, envers certaines communes et divers ressortissants de la châtelainie de Conthey par les sujets de l'évêque habitant Savièse. Sur quoi, cinq ans après, on tenta un accommodement. Comme le baron Guichard de Rarogne était ennemi du peuple, le seigneur de Chevron, capitaine des forces savoisiennes, obtint de pouvoir remonter la vallée du Rhône. Guichard, habile homme de guerre et connaissant les passages, traversa avec lui le Simplon. Chevron se joignit aux forces milanaïses. Ils expulsèrent les Suisses, restés en petit nombre dans Ossola. La Confédération en aurait certainement tiré vengeance sans retard si, le concile de Constance s'étant réuni à cette époque (28 octobre 1414), l'empereur Sigismond n'eût réussi à l'en détourner pour le moment. Dans l'espoir, paraît-il, d'étendre sa domination en Italie, il tint à enrôler des Suisses pour prendre part à une expédition. Guichard, à la tête de 100 cavaliers et de 600 fantassins, se rendit par le Simplon auprès de l'empereur, qu'il trouva découragé et

sans argent. Les recrues, en petit nombre, voyant celui-ci entrer avec Visconti en voie d'acomodement, estimèrent prudent de ne pas rester spectateurs passifs de ce traité et reprirent le chemin de leurs pays, après que Rarogne eut dépensé 7000 ducats. L'empereur Sigismond revint d'Italie par Aoste et s'en fut, par le St-Bernard, en Allemagne. Il passa une nuit, avec une suite nombreuse de gentilshommes, dans le château d'Etiez, à Sembrancher. L'empereur était suivi de 800 cavaliers et le comte de Savoie de 600. A St-Maurice, où l'on conserve les reliques de son patron, il reçut en don, comme son père soixante ans auparavant, des ossements de St-Sigismond. Le 16 juillet, il alla de Romont à Berne par Fribourg. Les comtes de Savoie et Montferrat, Théodore, descendant des empereurs de Constantinople, l'accompagnèrent encore. A Bümplitz, à une petite lieue de Berne, il fut accueilli d'abord par 500 enfants de belle venue et âgés de moins de 16 ans. Le plus beau d'entr'eux faisait flotter l'étendard du saint Empire. Tous les autres avaient des couronnes portant l'écusson avec l'aigle. L'empereur les salua amicalement. Puis, tout le clergé, suivant le saint

sacrement, s'avança en chantant des hymnes. A la porte de la ville, l'avoyer offrit à Sigismond les clefs de la cité que celui-ci lui rendit. Trois jours après, il partit pour Soleure et Bâle. Le couronnement eut lieu à Aix, puis Sigismond vint à Constance, où il arriva la veille de Noël et où il trouva 346 cardinaux, archevêques et évêques, 504 prélats, magisters et maîtres ès-arts et sciences, enfin 1600 princes, comtes, seigneurs et chevaliers.

Pendant ce concile solennel, le Valais fut agité de troubles continuels, qui occupèrent fréquemment le concile et l'empereur. A l'occasion de la surprise et de la conquête rapide des vallées de l'Ossola par les Confédérés, le bruit courut parmi les troupes que le baron Guichard de Rarogne, seigneur d'Anniviers et baillif du Valais, avait dit que s'il avait combattu contre les Suisses, aucun d'eux n'en serait revenu. Ces paroles les irritèrent. Aussitôt que les bannières furent revenues dans les Waldstættten, Henri Zelger, landammann d'Unterwald, fut envoyé à Berne pour y relever l'inconvenance de ces propos et en demander satisfaction. Berne répondit que « depuis l'époque où elle avait en vain (1410)

requis le seigneur de Rarogne pour l'expédition d'Ollingen, elle l'avait abandonné à lui-même ». Mais les Uraniens et les Unterwaldois, aussi jaloux de leur honneur que de leur liberté, exprimèrent aux Valaisans leur ressentiment. Rarogne passait pour avoir facilité la prompte annexion du val d'Aoste à la maison de Savoie, annexion opérée par le seigneur de Chevron; on lui reprochait aussi d'être la cause qu'un certain nombre d'hommes de la levée fournie au roi Sigismond avaient dû rentrer sans solde au pays. Le mécontentement se glissa dans les populations et la maison de Rarogne devint l'objet de la méfiance; sa puissance parut dangereuse et ses façons d'agir si oppressives que chacun accusait sa propre patience et disait à son voisin : « Pourquoi supporter que nos soldats soient ainsi conduits hors du pays? Pourquoi cette alliance non autorisée avec la Savoie? Les usages sont foulés aux pieds et oubliés, les grands veulent établir le servage. La maison de Rarogne est toute-puissante en Valais: elle se rit des riches et des pauvres, cause des torts de toute espèce, s'annexe injustement les biens d'autrui. Le baillif, en particulier, mésuse de son pouvoir, méprise

les coutumes et usages et agit avec les patriotes à son gré et uniquement dans son propre intérêt. A deux reprises, il les a conduits, sans autorisation, faire la guerre hors du pays, et de tous ceux qui, il y a un an, ont rejoint le roi avec lui, un grand nombre n'ont pas encore perçu leur solde jusqu'à ce jour et cependant Guichard est riche et les patriotes sont pauvres. Antoine de la Tour-Châtillon est mort depuis longtemps (1401 ou 1402), et personne ne rend compte de ses fiefs masculins. Les Rarogne les auront bientôt et le Valais tout entier sera à eux. C'est aux bons citoyens à y porter remède. » En vain l'évêque, voyant l'irritation du peuple, évoqua-t-il son pouvoir de comte et le droit féodal, disant que ses prédécesseurs avaient, de temps immémorial, été considérés comme les comtes du pays et souverains, auxquels étaient toujours échus les biens que quelqu'un tenait en fief de l'évêché, lorsqu'ils venaient à être vacants. Par ce motif, il estimait aussi que les biens des barons de la Tour, chassés en raison de leurs méfaits, devaient justement échoir à son siège. C'est ainsi que l'évêque et le baillif se défendirent et, à certains égards, sur beaucoup de points avec

raison, contre les griefs énoncés. Mais ce fut en vain : les patriotes estimèrent le procédé contraire aux coutumes. Les gens de Brigue étaient justement réunis et occupés de cette affaire, lorsqu'arrivèrent dans la ville quelques soldats savoisiens, venus du val d'Aoste par le Simplon. On les assaillit, on leur arracha armes et cuirasses et on les chassa de l'endroit, en leur déclarant qu'on ne souffrirait plus en Valais des gens de leur espèce. Les gens de Brigue qualifièrent ces violences de procédé tout naturel, parce que, disaient-ils, l'alliance de 1410 n'avait pas été acceptée par le pays. Les auteurs de cet acte audacieux, pour se soustraire à ses conséquences, mirent tout le Valais en agitation de la façon suivante :

L'un d'eux prit une massue et alla, le soir, avec plusieurs compagnons, sur un point où s'élevait un jeune bouleau. Ils en entrelacèrent les branches inférieures, y placèrent la massue et déracinèrent l'arbre, comme s'ils voulaient avec toutes leurs forces extirper également le mal qui dévorait le pays. Là-dessus, ils taillèrent grossièrement la massue en forme de tête humaine et lui donnèrent une expression de souf-

france, puis ils l'entourèrent de broussailles, de façon que la figure en devint à peine visible. Tous ceux qui voulaient lui porter secours enfoncèrent un clou au bas du tronc, en signe d'adhésion. La *Mazze* fut alors, pendant une nuit obscure, attachée à un arbre au bord d'un chemin. De grand matin, les conjurés furent debout et silencieux, écoutèrent les discours des passants, jusqu'à ce qu'un homme hardi de l'Assemblée s'offrit comme *maître de la Mazze*, la délia et se mit à côté d'elle sur la place publique. Puis des cris s'élevèrent « Mazze, pourquoi souffres-tu? pourquoi es-tu ici? » Personne ne répondant, on continua: « S'il est ici un homme de cœur, qui sache parler et qui aime son pays, qu'il sorte de la foule et qu'il prenne la parole au nom de la masse. Le héraut parla alors ainsi: « Ils veulent te venir en aide, ô Mazze! Parle, nomme-nous l'homme que tu crains! Est-ce Silinen? est-ce Asperling? est-ce Henngarten? » A chacun de ces noms, il ajoutait de quels attentats il pouvait être soupçonné. Enfin il demanda: « Sont-ce les Rarogne? » A ce nom la mazze s'inclina. L'interprète témoignait, par son attitude suppliante, qu'il avait besoin de secours. Il s'écria

alors : « C'est à vous qu'elle se plaint, valeureux citoyens ! Que celui qui la veut sauver lève la main ! » Comme les mains élevées étaient nombreuses, on fixa le jour le plus rapproché pour l'exécution. Le fait eut lieu à Brigue.

Il n'est pas besoin de faire observer que la force primait ici le droit. Le bruit se répandit de village en village, par tous les dixains : la mazze visitera le baillif, l'évêque et tous les partisans des Rarogne. Rien n'y fit : ni l'éclat d'une antique noblesse, ni les faveurs de l'étranger, ni la réunion des plus hautes dignités n'empêchèrent que, le jour fixé de la même année (1414), dans toutes les parties du pays, la mazze ne fût portée devant les maisons non fortifiées des partisans des suspects, précédée de la bannière. La foule y pénétra et y consumma toutes les provisions. Rarogne, aussitôt qu'il eut appris qu'on lui porterait la mazze\*), fut pris de terreur. Il alla

---

\*) Cette expression est d'origine italienne et signifie une pièce de bois ou massue que le peuple plaçait devant la maison de gens qu'il haïssait et qui servait de signal de soulèvement contre les personnages puissants et considérés.

d'abord à Berne, pour y renouveler son droit de bourgeoisie. Mais Berne, occupée à la conquête de l'Argovie, se retrancha derrière la réquisition qu'elle lui avait inutilement adressée. Il espérait amener les Bernois à obtenir des Valaisans de le ménager, lui et ses châteaux. Berne l'ayant abandonné, il chercha secours à Fribourg, qui envoya des négociateurs en Valais. Ceux-ci obtinrent la promesse que si Guichard renonçait à ses fonctions de baillif, on lui laisserait ses biens. Guichard y acquiesça d'autant plus volontiers qu'en cette qualité il ne pouvait être d'aucun appui à l'évêque.

« Il n'y a pas trace dans les chartes ou les chroniques que Guichard de Rarogne ait été un méchant homme, dit Muller, mais ce qui le rendit odieux, c'est qu'il méprisa les Valaisans à cause de leurs mœurs grossières, qu'il se permit à ce sujet des sorties offensantes et qu'il manifesta d'une manière impolitique sa préférence pour la cour de Savoie. »

Là-dessus, les cantons primitifs se déclarèrent, à la date du 2 mai 1419. Berne dit que Guichard s'était comporté envers elle d'une façon déloyale, qu'il était envieux et qu'elle ne le re-

connaissait plus comme son combourgeois. « Il a, ajouta-t-elle, agi à diverses reprises contrairement à l'honneur et à son serment. Berne, en conséquence, le déclare un homme méchant et malfaisant. Toutefois le peu que l'on connaît de Guichard, en dehors de cette triste histoire, consiste en quelques ordonnances municipales que firent en commun, au commencement de cette année (27 janvier 1414), et avant qu'il allât au secours de l'empereur, lui Guichard, le conseil de la ville, composé de 10 membres, la commune, les syndics avec l'official de l'évêque et quelques autres hommes marquants et citoyens estimables : « Des personnes seront chargés de veiller à ce que les étrangers, les habitants et au besoin les bourgeois nettoient le lit du canal de la ville, de manière que les eaux ne débordent pas. Défense est faite de laver de vieux vêtements ou des débris de boucherie dans l'eau qui sert à abreuver le bétail et les hommes. Pour l'honneur de la ville et de la bourgeoisie, il est interdit d'avoir des fumassières devant les maisons, et la rue principale (*Platea Glareti causâ tenendi forum nitidum*) doit être balayée au moins une fois la semaine. Tout poisson gâté

qui sera mis en vente au marché devra être brûlé. Les syndics et le conseil feront tenir le protocole par un secrétaire. Lorsque la commune a été convoquée au son de la cloche, chacun doit obéir à cet appel. Pour faire face aux dépenses publiques, le sel et les harengs seront imposés. » Ces ordonnances furent bonnes et elles étaient, paraît-il, nécessaires.

Mais les Valaisans n'observèrent pas longtemps la trêve. Ils furent excités par leurs chefs à recommencer la guerre avec de nouveaux alliés. En vain le sire de Rarogne crut-il que sa renonciation aux affaires publiques apaiserait ses ennemis, en vain espéra-t-il par le fait rétablir sa considération: c'est justement ce que craignaient les fauteurs du mouvement. Ceux-ci se sentaient en danger aussi longtemps que les Rarogne n'auraient pas été complètement chassés du pays par la mazze. C'est pourquoi ils soulevèrent les populations, en leur disant « que cet homme avait l'audace de résister au pays à l'aide de secours étrangers, ce qui constituait un attentat à leur liberté. Faute de pouvoir devenir le maître en Valais, le traître le vendrait volontiers. Son orgueil, ce sont ses châteaux-forts,

et il s'inquiète fort peu de l'opinion des campagnards ». Ces discours enflammèrent les masses. Un jour de la même année, elles se levèrent en bandes formidables, surtout des dixains supérieurs. Elles firent d'abord main basse sur quarante bœufs appartenant à Rarogne. Un château considérable s'élevait sur la hauteur près de Sierre, dans le voisinage de Géronde. Les conjurés l'envahissent et le détruisent. De là, ils se dirigent sur Loèche en franchissant la Dala et assaillent une tour, habitation somptueuse du baron dans des temps plus heureux et un château de l'évêque. Ils s'en emparent, n'y épargnent rien, détruisent et brisent tout. De Loèche, l'expédition repasse le Rhône et va mettre le siège devant Beauregard, forteresse dominant Chippis au levant, du haut d'un rocher escarpé et imposant soumission et obéissance à toute la belle vallée d'Anniviers, longue de sept lieues, qui va se perdre dans les alpes d'Aoste. Rarogne pouvait se résigner à la destruction de Loèche, qui appartenait aux de la Tour et à celle de Sierre, propriété de l'évêque, mais quand il vit que la rage n'était pas encore apaisée et que la suprématie de sa famille, suprématie qui re-

montait si loin, était aussi menacée, il en conçut un vif chagrin. Elle fut, en effet, attaquée en 1415. Chaque démarche des Rarogne était considérée par les patriotes comme une trahison. Une bande armée le poursuivit jusque devant les murs de la forteresse de la Soie où l'évêque et la famille de Guichard se réfugiaient de temps à autre. Là fut tenté, le 15 juin 1415, un accommodement entre les Rarogne et les communes, qui étaient représentées en grand nombre. On s'occupa de l'administration de l'évêque, de la garde des châteaux et de la conservation du renom de l'évêque et du pays. Les patriotes dirent : « Nous reconnaissons l'évêque comme notre seigneur, mais seulement lorsqu'il nous donne des baillifs non-suspects et que les députés des dixains sont appelés aux diètes. Puisque l'évêque, d'après le bruit public, semble vouloir abdiquer, qu'il remette son pouvoir entre les mains d'un homme loyal, modéré et capable, qui soit agréable au pays et en soit le ressortissant. L'évêque doit reprendre immédiatement les châteaux et tout ce qui est fortifié, ainsi que les biens appartenant à l'évêché et à la mense, et les entretenir comme le demande l'honneur du siège

épiscopal et celui du pays. Les gens d'au-dessus de la Morge réclament les biens des seigneurs de la Tour situés dans cette partie du pays, pour en jouir de la même manière que ceux-ci, en déduisant toutefois les frais qu'ils ont eus depuis leur expulsion, aussi longtemps que régnera l'évêque actuel, en réservant également la fidélité et l'hommage, comme les dits seigneurs les rendaient. Mais le seigneur Guichard ne doit rien avoir de tous ces biens. Chaque fois qu'il opprimerait quelqu'un, la cause sera, comme toute autre, portée devant le juge. Il doit défendre les communes et venir en aide à l'évêque par des gens dont le choix appartiendra à ces dernières. Le passé est oublié et pour l'avenir on promet toute sécurité aux propriétés et aux personnes, en sorte que la personne et les propriétés des Rarogne sont assurées. Ce traité fut juré par les deux parties. Furent présents, outre la milice armée, au nom des communes : Joseph Antoine Lagger, de Conches ; Meyer, commandant de la troupe ; Hilaire Hochschuess, de Belwald ; Jacob Episcopi, de Mœrel ; Nicolas Werra, de Brigue ; Nicolas Walker, de Betten, demeurant à Naters ; Arnold Gottfried et Henzen de Silinen, de Viège ;

noble Jacques Perini, de Rarogne; Rolet Lambien, de Loèche; Jean d'Inden; Perotus Roten, des Bains; Ulrich Torneri, de Varone; Perodus Guibet, de Salgesch; Guillaume de la Forchez, de Cordona; J. Mermodi, de Sierre. L'autre partie était représentée par l'évêque et son oncle. Témoins: Pierre de Thuringen, prieur de Lens, H. Arnold, servant à Loèche et quelques autres de Fribourg et de Gessenay.

Ce traité ne fut agréable ni à l'évêque ni à Guichard. Sur ces entrefaites, le château de Beauregard fut pris. Le siège en avait été suspendu quelque temps, plutôt à raison des chaleurs qu'à cause du traité qu'on négociait. La faim obligea les assiégés à capituler et le château fut livré aux flammes. Guichard qui, cette fois encore, ne trouva point d'appui à Berne, eut recours au duc de Savoie, dont il implora la protection pour lui et pour l'évêque, à St-Maurice, où ce prince se rencontra le 18 septembre 1415. Les châteaux furent remis, le 10 juillet, au comte, à qui l'empereur venait de décerner le titre de duc. Les anciens traités entre le duc et l'évêque, comme celui de 1410, furent confirmés dans cette entrevue, et une alliance plus étroite y fut

conclue (*Guichenon, Muller*). Malgré ces traités, le duc fit venir l'évêque à St-Maurice et au grand dommage de l'église et du pape, comme aussi contre tout droit, il se fit prêter foi et hommage pour les biens de l'évêché encore libres et francs. En outre le duc, sous prétexte d'accorder aux suppliants la protection réclamée, ordonna au baillif Amédée de Challand de pénétrer en Valais, de recevoir de l'évêque la Majorie, Tourbillon et Montorge et de les occuper convenablement. Il était suivi de l'abbé de Filly, Berthot de Cheverus, qu'il avait demandé pour être le lieutenant de l'évêque au temporel et au spirituel.

Alors l'irritation du pays ne connut plus de bornes: elle gagna beaucoup de cœurs impartiaux, auxquels la démarche de Guichard parut un attentat à la liberté et une trahison envers le pays. Cette unanimité fut si marquée et si parfaite qu'Amédée de Challand, craignant même pour le Chablais, conclut une trêve, que suivit bientôt un traité de paix.

Pendant cette courte trêve (5 mai 1416, d'après Brantschen le 4 dit) on arrêta qu'une assemblée populaire serait tenue à Platta, près

de Sion, dans le but de faire un accord amiable avec Guichard, baillif et avoué épiscopal au sujet de sa mauvaise administration (*pro malo suo regimine*). Les communes y furent toutes représentées par un grand nombre de délégués, accourus sur la foi d'un sauf-conduit délivré par l'évêque. Malgré cette assurance, le prélat les amusa par un échange inutile de dépêches, jusqu'à ce que Guichard apparut avec ses serviteurs, Jean Cervent, son petit-fils, châtelain à Conthey, et les autres hommes d'armes qu'il avait appelés à son aide, lesquels assaillirent traîtreusement les délégués, les pillèrent, enlevèrent les chevaux avec leurs harnais et les ustensiles de voyage, conduisirent le tout sur le territoire du duc, en-dessous de la Morge et causèrent des dommages et des pertes évalués, pour ce qui pouvait être taxé, à 3000 florins. Les survivants au désastre jurèrent, pendant leur retraite, de ne plus souffrir à l'avenir qu'un membre de la famille de Rarogne occupât quelque emploi ou possédât quelque seigneurie dans le pays. Ils résolurent aussi de tirer vengeance de l'affront reçu et l'occasion s'en présenta bientôt.

Le duc, en qui Rarogne avait une confiance

exagérée, confiance qui fut la cause de son malheur, renouvela les anciens traités, en particulier celui de 1399. Il restitua Tourbillon, la Majorie et Montorge, non pas à l'évêque, mais au chapitre et pour une somme d'argent. Aussitôt après, ces châteaux furent assaillis, pillés et détruits par les patriotes. Celui de la Soie fut seul épargné. La puissance des Rarogne était anéantie, leurs richesses héréditaires dispersées. Il ne resta à Guichard que son courage et la libre disposition de sa personne. Il réunit des provisions, ainsi que des hommes courageux, sur la fidélité desquels il pouvait compter, rassembla dans le château de la Soie sa femme, Marguerite de Toggenbourg, fille du dernier comte et veuve d'Ulrich Brun, baron de Razüns, l'évêque Guillaume, tous les vieillards et mineurs de sa famille et leur ordonna d'y demeurer, veillant sur tout ce qu'il avait de précieux. Lui-même partit pour Berne dans l'espoir d'attendrir ses bourgeois en leur laissant voir sa détresse. Il n'avait plus l'éclat dont il était précédemment entouré, mais il lui restait la dignité touchante d'un homme qui trouve dans l'élévation de son esprit la force de résister aux coups du destin.

Il rappela aux nobles comment, du faste de son ancienne maison, il était tombé dans la misère, leur faisant entrevoir pour eux aussi un sort analogue. Il dit aux conseillers et aux bourgeois : Dans des temps plus heureux, Rarogne n'a jamais sollicité en vain le renouvellement de sa combourgeoisie ; si, dans une seule occasion, il a été assez aveugle pour rechercher de préférence la faveur des princes, il s'en est suivi pour lui une leçon payée bien chèrement. Berne n'a pas l'habitude d'abandonner les gens sans secours. Dieu lui-même pardonne les fautes. Donc, qu'au nom de Dieu (puisque'il n'y a plus pour lui d'autre appui!), Berne accepte sa contribution comme bourgeois, contribution qu'il a négligé de payer les dernières années, afin qu'après avoir tant perdu, il lui reste au moins sa qualité de bourgeois. La République ne se montra point inexorable.

A peine les Valaisans eurent-ils été avisés de ces faits, que les Conchards, avant tous les autres, décidèrent de couper court aux espérances de Rarogne. Ils firent savoir par des amis aux Waldstættten : « les hommes des communes de Münster, d'Ernen et autres au-dessus du Deischberg, ont chassé Guichard de Rarogne, parce

qu'il aspirait à la domination et surtout parce qu'il a appelé les Savoisiens à la conquête du val d'Aoste, et cet homme, Berne veut le secourir! Il convient que, à l'exemple des Waldstætten, des citoyens libres fassent cause commune. Le val d'Aoste nous est limitrophe: nous nous engageons et obligeons à aider les Waldstætten, à en rester perpétuellement les maîtres. D'un autre côté, nous touchons au Grimsel et savons de nos ancêtres que de l'Oberland les ennemis ont souvent fait irruption en Valais. Nous demandons si les Waldstætten ne veulent pas nous défendre contre Berne? » Unterwald et Uri, pour lesquels l'Ossola, à cause de la Lévantine, était si important et auxquels l'abaissement des Rarogne paraissait justement mérité et salutaire, et, à leur instigation, Lucerne, n'hésitèrent pas à former avec Conches une alliance de perpétuelle combourgeoisie.

Le 21 août 1416, à la diète fédérale de Lucerne, Unterwald proposa aux députés de Zurich, Uri, Glaris et Zoug, de faire participer le Valais à la conquête de l'Ossola. Le 20 octobre, Zurich et Uri acquiescèrent à la demande et décidèrent d'écrire aux Valaisans de

« faire partie de l'expédition et d'envoyer le lendemain des commissaires à Uri, qui leur fixerait le jour ». Le 14 décembre, les troupes étaient prêtes à partir. Le message est daté du 21 décembre 1416. « Ils agirent avec intelligence et justice, dit Muller; avec intelligence, parce que personne n'était mieux en état de leur aider à reconquérir et conserver la vallée de l'Ossola que des voisins qu'ils appelèrent à en être co-seigneurs. De plus, ils pouvaient l'envahir de plusieurs points, car ils s'étaient à cet effet assurés des passages. L'alliance était juste aussi, parce qu'elle était conclue entre des hommes libres dans le but de faire trancher toute difficulté entre Berne et le Valais par le droit fédéral et sans effusion de sang. Conches fut par le fait rattaché avec la Suisse dans la mesure que réclamait le bien public, ni plus ni moins, sans pouvoir prendre aucun engagement valable contraire aux traités sans la volonté des Confédérés. Sur tous les points où le pays présente des passages vers l'Ossola, ils devaient venir en aide aux Waldstættten, mais non ailleurs. Conches est, comme les cantons primitifs, un pays très-élevé, riche en pâturages et en troupeaux et peuplé

d'une forte race. Les Confédérés lui permirent d'acheter sans désavantage chez eux les provisions qui lui manquaient. Par contre, le sel de la Haute-Bourgogne entre abondamment en Valais; les Conchards s'engagèrent à en permettre l'achat, d'abord aux Confédérés \*). Tous les Conchards âgés de plus de dix-neuf ans, jurèrent d'observer éternellement cette alliance. Conches est, pour ainsi dire, le dixain le plus important du pays ». Le traité porte en outre que, tous les dix ans, on renouvellera l'alliance. Après le serment prêté en septembre, avant même que la charte en eût été rédigée, les bannières d'Unterwald et d'Uri, les milices de Lucerne et plus tard (le 6 février 1417) celles de Zurich et de Schwytz, passèrent le Gothard et Conches traversa l'Albrun.

Le 25 janvier 1417, une diète s'ouvrit à Lucerne. L'ammann d'Uri y exposa aux députés de Zurich, Berne, Unterwald, Zoug et Glaris que l'ammann de Luggaris ferait volontiers amitié avec les Confédérés et viendrait à la Diète. Il

---

\*) Encore au 17<sup>e</sup> siècle, une diète défendit d'exporter plus de 100 sétiers de vin par la Furka.

ajouta: Un Valaisan entendit quelqu'un, à Bogogno, dire que le seigneur de Milan avait cédé Portferra au duc de Savoie, afin qu'il pût assujettir l'Ossola. Il y a 200 hommes à Dovedro, et autant à Antrona pour dévaster le pays. L'envoyé du Valais a emporté la lettre d'alliance à Uri. Le 24 janvier, on annonce à Lucerne que Brigue se refuse à répondre, et que Viège veut donner corps et biens et se déclare prêt à marcher. Le 23 juillet, les gens de Brigue ont accepté l'alliance.

De leur côté, la Savoie et Milan, avec une confiance jusqu'alors justifiée, avaient confié la surveillance des vallées de l'Ossola au comte Carmagnola. Mais déjà le parti suisse prenait la haute main à Vogogna: Domo fut conquis, Matarello détruit, Carmagnola chassé, la bannière ducale de Savoie apportée triomphalement par un Unterwaldois dans son église paroissiale et le val d'Aoste retomba pour la troisième fois au pouvoir des Suisses. Dans cette expédition, la dernière résistance du val d'Aoste, dont les forces étaient réunies à Dovedro, à la sortie du passage du Simplon, fut brisée par les bannières réunies de Schwytz et de Zurich. Le Valais, de

son côté, ne fut pas inactif : ses bannières firent la campagne et les dixains inférieurs empêchèrent le passage des Savoisiens. Ce passage fut tenté dans le courant de juin, par Pierre Garreti, secrétaire intime du duc. Arrivés à Granges, au pied du château de noble Edouard Cavelli, les capitaines se dirigèrent sur Loèche et firent connaître leur destination au mayor. Celui-ci tint conseil et répondit qu'ils pouvaient en toute sécurité venir au château. Et en effet, ils arrivèrent le même jour à Loèche. Les autres districts, instruits secrètement de la circonstance, envoyèrent des troupes qui se saisirent des Savoisiens, les enfermèrent, après les avoir désarmés, dans la tour épiscopale, puis, après cinq jours de captivité, les emmenèrent, liés deux à deux, au château de Naters, d'où ils ne furent relâchés, après sept mois d'emprisonnement, que contre le paiement d'une rançon de 1443 couronnes d'or. A peine cette exaction fut-elle parvenue à la connaissance du duc qu'il jura d'en tirer vengeance. Les gens de Loèche cherchèrent à s'en disculper, en soutenant qu'ils avaient cru que les Savoisiens venaient pour s'emparer du bourg. Il vint des troupes de Chambéry et de

la Roche, parmi lesquelles se trouvaient les prisonniers dont nous venon de parler. Ceux-ci brûlaient du désir de venger l'affront qui leur avait été infligé. Ils pillèrent et incendièrent en partie Sion, à peine relevé de ses ruines et dévastèrent le pays. Mais leur rage n'était pas encore assouvie. Hugovin de Mayron, vice-châtelain de Conthey, envahit la vallée d'Hérens, s'empara de Vernamiège, de Mase, de Bramois, de Grône, de Loye, de Vercorin etc., incendia plusieurs hameaux, massacra nombre de leurs habitants, tua le bétail et commit des atrocités inouïes.

Le 15 avril déjà, un nouvel essai d'accommodement fut tenté entre le Valais et la Savoie, mais il n'aboutit pas à cause des conditions, excessivement dures pour les Valaisans, proposées par le concile de Constance et l'empereur. Les gens de Savièse se plaignirent au duc des offenses qu'ils éprouvaient et soutinrent qu'ils avaient le droit de pâturage à Conthey, Vétroz et Magnot et que les sujets savoisiens les expulsaient et saisissaient leur bétail. De même, ils ont un droit de pâturage et de chasse commun et cependant ils ne peuvent en jouir; au contraire,

on leur nuit de toutes les manières. Leur orateur fut Antoine de Platéa, qui exposa dix-huit griefs à la charge des gens du comte. Il se plaignit, entr'autres, de l'abbé Filiaci, lieutenant de l'évêque, qui ne les avait pas pris sous sa protection, bien que Sion l'eût reconnu, lui eût juré obéissance et eût tenu parole : « Pendant son gouvernement, est-il dit, les Valaisans ont été opprimés. A Sion, des bourgeois et des ecclésiastiques ont été maltraités, dépouillés, emprisonnés, puis ensuite délivrés contre une rançon ; de jeunes filles ont été violées et soumises aux outrages les plus horribles. Après le pillage de la ville, Hugonin de Mayron, vice-châtelain à Conthey et administrateur du duc, pénétra, avec les gens du prince et les siens, dans la vallée d'Hérens, y tua des prêtres et des femmes et incendia les villages de Suen, de Borne et de Loye, appartenant aux vassaux de l'église, Pierre de Chevron et Edouard Cavelli ». Aussi le dit lieutenant fut-il congédié. Les Valaisans s'engagèrent à observer la paix avec la Savoie, mais non avec les Rarogne. Quant aux frais, qui pour le duc s'élevèrent à 14000 couronnes d'or, à cause de la garde des châteaux épisco-

poux pendant plus d'une année, les patriotes firent observer que la garnison, loin de défendre le pays, l'avait attaqué et que le duc pouvait réclamer une indemnité de Guichard, qui avait cédé ces châteaux.

Le 5 novembre, on tenta un nouvel essai et l'on se réunit le 15 décembre. Furent présents, au nom du prince, trois négociateurs; au nom du Valais: Heeselin de Lapide, châtelain de Sion; Perrod de Mayenzetto, mayor de Loèche; Jannin d'Embd, châtelain de Viège, Ballio Machon (Maxen), mayor de Rarogne. Du côté du duc, on demanda sûreté des délibérations, sûreté qu'Etienne et Rodolphe de Rarogne et Ayodus Lombardi devaient recommander aux patriotes. Les dits mayors et châtelains approuvèrent tout au nom des communes. A la fin, une diète fut annoncée et fixée, au 3 janvier 1418. Le duc s'engagea, en donnant en gage ses biens, à respecter tout ce qui appartenait à l'évêché. On confirma alors le traité de 1361. Les communes donnèrent leur acquiescement à la Morge, le 1<sup>er</sup> février et l'on fixa le 12 avril pour jour d'une nouvelle entrevue. La réunion eut lieu, mais on ne parvint pas à s'entendre au sujet des biens des de la Tour,

sur lesquels les communes élevaient des prétentions et on remit la conférence au 7 janv. 1419.

De ces rapports avec la Savoie, portons nos regards sur ceux avec la Suisse. A peine les gens de Conches eurent-ils, par leur valeur, si bien mérité de leur nouvelle alliance, que les dixains apprirent que le roi Sigismond, après leur avoir recommandé en vain le rétablissement de la famille de Rarogne, en avait chargé la ville de Berne. Les Bernois, après une correspondance également infructueuse, s'étaient décidés à recourir à d'autres moyens, et déjà ils avaient arrêté à Frutigen des marchandises qui devaient passer en Valais par la Gemmi. « Celui qui est allé une fois trop loin pour revenir sur ses pas sans dommage, dit Muller, fait bien de poursuivre son chemin ». C'est ce que firent les Valaisans. Chaque dixain, l'un après l'autre, contracta une alliance avec les Waldstættin : Brigue et Naters en août 1417, Viège quelques jours après. Ils jurèrent avec eux le même traité que Conches. Les dixains, quoiqu'ils ne se fussent pas prononcés à l'unanimité, étaient cependant tous décidés à chasser les Rarogne. Leurs forces réunies vinrent camper devant la Soie. En

même temps, ils firent preuve d'un courage prêt à tout oser, en franchissant le passage à peine praticable de la Gemmi et en descendant les armes à la main sur le territoire bernois pour y récupérer les marchandises séquestrées à Frutigen. Les Bernois considérèrent cet acte comme une violation de leur territoire.

Ces actes et ces menaces, comme aussi les alliances rapportées ci-dessus, jetèrent de l'inquiétude dans la diète de Lucerne. Les Bernois y demandèrent qui voudrait les empêcher de recourir à la force contre des gens qui méconnaissent tout droit? Les Waldstættten répondirent avec aigreur: « Le droit de bourgeoisie des Rarogne doit-il valoir maintenant contre des alliés? On n'en a rien voulu savoir lorsqu'ils ont demandé satisfaction. Berne et les trois cantons sont unis au Valais et pleins de courage ». Les autres cantons, espérant voir l'animosité se calmer, tinrent pour prudent d'entraver le commencement des hostilités: ils engagèrent Uri, Unterwald et Fribourg, agissant au nom de Berne, à intervenir comme médiateurs dans le camp devant le château de la Soie. Là-dessus, on convoqua diète sur diète. Le 20 juillet 1417, les

députés de Lucerne annoncèrent l'arrivée du bailif du Valais. Les patriotes promirent également de venir. Le 23 du même mois, on fixa le jugement au 22 août, et on y procéda en effet ce jour-là. Les députés de Berne dirent que « Guichard de Rarogne fut pendant vingt-quatre ans leur combourgeois et que les Valaisans sont, malgré la paix, devant la Soie. En conséquence, ils prient ceux-ci de se retirer et de laisser Rarogne en paix ». Ceci fut communiqué aux communes. Les députés devaient répondre le 20 septembre. Schwytz offrit son entremise. Les députés écrivirent au Valais et aux députés Hératingen, Arnold de Silinen et à l'ammann Hansli, de faire rapport sur les faits. Les Valaisans persistèrent à exiger la remise du château, en promettant de laisser la garnison sortir librement. La dame de Rarogne et ses enfants, l'évêque Guillaume et sa suite quittèrent donc la place, emportant les débris de leur fortune et en proie à de vives angoisses. Au même instant les assiégants, le feu à la main, pénétrèrent dans le château, le pillèrent et l'incendièrent. La dame de Rarogne, grande par sa naissance et par son alliance avec le plus puissant des barons du pays

supérieur, s'en fut, par le Bas-Valais et le pays de Vaud, à Berne, avec tous ses gens qui lui faisaient un morne cortège (septembre 1417). A peine cette malheureuse famille s'était-elle éloignée du pays que la ville de Sion sembla déposer toute contrainte à son égard. Sierre de même se crut obligé de tenir plus de compte de l'indépendance publique que des intérêts de ces proscrits. Tous deux s'unirent, le 12 octobre, par un traité de combourgeoisie avec les Waldstetten. La crainte, plutôt que le respect, contint Rarogne et Loèche. Arrivé à Berne, le 29 septembre, l'évêque Guillaume écrivit un message, sous date du 16 octobre, par lequel il nommait un préfet pour l'évêché et un baillif pour le pays. Les Valaisans ne reconnurent ni l'un ni l'autre. Sur quoi, Guichard et l'ambassadeur du roi obtinrent du concile de Constance qu'il fulminât l'excommunication contre le Valais. La bulle en fut solennellement proclamée à St-Maurice, sur la place publique, et défense fut faite aux Valaisans d'avoir avec les gens du Haut-Valais aucunes relations et de leur fournir des vivres ou autres choses. Ces mesures n'amenèrent pas les Valaisans à céder. Pendant ces démêlés,

Guichard parcourait l'Oberland bernois, Frutigen, le Simmenthal, le pays de Gessenay, dépeignait son malheur aux habitants, racontait les voies de fait, les destructions, le parjure de ses ennemis, leur dureté envers sa femme et ses enfants. Ses paroles produisirent une telle impression que chacun s'apitoya sur son sort et que des centaines d'auditeurs lui promirent par serment de l'aider à tirer vengeance des Valaisans.

Le concile essaya alors d'un remède plus efficace et donna à ces brebis égarées, à la date du 6 janvier 1418, un pasteur qui leur fût plus cher que Guillaume, lequel était arrivé à sa quinzième année d'administration épiscopale sans se faire consacrer. Le Valais eut donc, comme administrateur de l'évêché, André Gualdo de Petra, noble florentin, archevêque de Colocza, vieillard sage qui s'était distingué comme représentant de rois et de synodes. Au mois d'août, il fut confirmé par le pape Martin V, à Genève et reconnu par les Valaisans le 7 septembre. Il était temps qu'on avisât, car à Brigue les revenus de la mense épiscopale étaient perçus par la commune, mais le châtelain avait été assigné pour son traitement sur ces revenus par arrêté

des communes du district de Brigue, du 3 janvier 1418.

Les Valaisans ne s'en remirent pas seulement à l'appui des Waldstættten leurs alliés : ils s'efforcèrent en outre d'augmenter leur force intérieure par tous les moyens possibles. Ils gardèrent les passages donnant accès dans le pays et améliorèrent les lois, de manière à encourager par leur impartialité toutes les classes à servir avec zèle la patrie. Il fut stipulé que tout citoyen qui se refuserait à accepter l'emploi de châtelain serait exilé comme parjure.

L'aspect de la noble dame de Rarogne excita la compassion des Bernois. Cette ville transmit aux Waldstættten plusieurs messages pour qu'ils amenassent les Valaisans à rétablir Guichard dans ses droits. Ceux-ci s'en rapportèrent aux tribunaux. Comme par cette voie on n'obtint aucun résultat, on réunit une diète. Pendant plusieurs jours, on discuta en vain si les Valaisans auraient dû exposer à Berne les fautes pour lesquelles ils avaient chassé Rarogne, ou si c'eût été à celui-ci d'énumérer aux Waldstættten les griefs en raison desquels Berne menaçait le Valais. Il paraissait juste, aux yeux des adhérents de Gui-

chard, que lorsque la force populaire l'emporte sur les lois, un homme distingué cherche de l'appui à l'étranger. D'autres pensaient que les Valaisans n'étaient pas tenus de répondre au sujet de ce qui s'était passé chez eux à une époque où les Bernois ne reconnaissaient pas Guichard comme leur combourgeois. La scission entre Berne et les Waldstættten s'accrut tous les jours plus fortement. Ces derniers sommèrent Berne de laisser les Valaisans en paix. De son côté, Berne invita les Waldstættten à engager les Valaisans à rendre au baron ce qu'il avait possédé. Les Waldstættten demandèrent que la plainte fût déposée chez eux, les Valaisans n'étant en alliance qu'avec eux.

Dans l'intervalle, Rarogne s'était décidé à rétablir par la force des armes ses droits en Valais. Il réunit dans l'Oberland les bergers du Gessenay, du Siebenthal et de Frutigen dans le mois de juillet, après que le pape Martin V eut quitté Berne. La colonne se dirigea sur la Lenk, dans l'intention de pénétrer en Valais par le Rawyl ou, comme on disait alors, par la Furka rouge. Toutefois Berne, craignant pour cette troupe courageuse mais trop faible en nombre, lui or-

donna de revenir et fut obéie. Deux bergers furent tués à la frontière. Peu de temps après, le baron de Rarogne réussit à envahir avec quelques troupes, par le pays de Gessenay, qui appartenait au comte de Gruyère, les pâturages élevés du Sanetsch, où il enleva aux Valaisans une grande quantité de bétail.

Berne ayant réussi à se mettre en sécurité vis-à-vis de l'Autriche, prit la chose plus sérieusement. Les quatre cantons impartiaux de Zurich, Schwytz, Zoug et Glaris, prévoyant l'éclosion de la guerre entre Berne et le Valais, et craignant qu'il n'en résultât de la part de celui-là des annexions plus étendues que ne le comporterait l'intérêt de la Confédération, provoquèrent une trêve de trois semaines et la tenue d'une diète à Oberhasli. Une pareille réunion avait eu lieu à Lucerne le 27 juillet. Au mois d'août, les députés de Berne, accompagnés de leur bourgeois Rarogne et pour rehausser la solennité et l'importance des délibérations, des députés de toutes les villes et districts, puis les députés du Valais, de Lucerne, d'Uri et d'Unterwald se réunirent au lieu fixé. Les quatre cantons neutres intervinrent également comme médiateurs; Berne

s'engagea à se soumettre aux décisions des pays alliés.

Mais les Bernois, appuyés par les quatre cantons ci-dessus mentionnés, ayant réclamé des Valaisans, avant tout énoncé de droits, qu'ils restituassent au baron de Rarogne ses propriétés, ceux-ci s'y refusèrent et cette diète, qui avait occasionné de grandes dépenses, n'eut ainsi aucun résultat. Là-dessus, Berne convoqua ses anciens confédérés de Schwytz, Uri et Unterwald à Kienholz, suivant qu'il était ordonné dans les prescriptions fédérales au sujet des différends. Ils se rendirent à l'invitation et avec eux les députés des cantons confédérés, qui ne demandaient qu'à amener un accord. Il fut beaucoup question de l'alliance, qui devait primer toute autre chose. Berne somma Uri et Unterwald de s'en tenir à l'alliance perpétuelle bien plus ancienne que le traité de combourgeoisie conclu avec les Valaisans. Uri et Unterwald répondirent que les Valaisans étaient leurs confédérés aussi bien que le baron de Rarogne était bourgeois de Berne et qu'il n'y avait rien dans le pacte qui les obligeât à prendre les armes contre leurs compatriotes, c'est-à-dire contre eux-mêmes. Berne

s'en remit aux quatre cantons impartiaux, mais Uri et Unterwald demandèrent à consulter leurs commettants avant de répondre. On se sépara ensuite. La réponse de Lucerne, Uri et Unterwald arriva bientôt. Le Valais, annonçait-elle, répondra à Rarogne devant le tribunal, mais exiger de lui qu'il rétablisse avant tout son ressortissant dans ses biens, c'est une prétention inadmissible, car le Valais est parfaitement autorisé à le punir comme patriote, sans que personne au monde ait rien à y voir.

Sur ces entrefaites, les cantons médiateurs ne restèrent pas inactifs. Le 5 octobre, à Lucerne, ils communiquaient aux trois amis du Valais, la réponse de Berne : 1<sup>o</sup> les Bernois veulent s'en remettre à la loi sans conditions pour tout ce que ceux de Berne et Guichard pourront réclamer de ceux de Rarogne et réciproquement, et ils estiment qu'on avait conclu à Hasli dans ce sens (15 septembre); 2<sup>o</sup> ils veulent faire examiner aux quatre cantons si la lettre d'alliance devait être discutée avec eux ou avec les Valaisans? Chacun en référera aux siens. La députation de Zurich exposa que les Valaisans veulent se réserver trois choses : 1<sup>o</sup> le serment prêté aux

trois cantons, 2<sup>o</sup> la démission de Guichard comme baillif, et 3<sup>o</sup> les biens de l'église et de l'évêché. Là-dessus, on se sépara, pour se réunir de nouveau le 9 à Beggenried.

Guichard, brûlant d'impatience, résolut de se faire lui-même justice. Il se rendit de nouveau à Gessenay et fit appel aux jeunes gens belliqueux de Frutigen et du Simmenthal. Le jour de St-Gall, la troupe, animée du désir de faire preuve de courage, se mit en marche, à la tombée de la nuit, de Gessenay, par la vallée de Gsteig, vers le Sanetsch et Sion. Il était midi quand le premier détachement se trouva sous les murs de la ville. Personne ne prévoyant une attaque, il n'avait été fait aucun préparatif de défense. Guichard, suivi de sa troupe, pénétra dans l'intérieur de la cité. Aux cris poussés par les assaillants, les citoyens accourent par les différentes rues, mais ils sont massacrés avant d'avoir pu se rassembler. Les maisons sont pillées, puis incendiées: la cathédrale, l'église de St-Théodule, la chapelle et le clocher de Ste-Croix, cinq granges appartenant à l'évêché et trente-trois maisons du chapitre deviennent la proie des flammes. Quelques-unes seulement, séparées des au-

tres par la Sionne, sont épargnées. Trente-six Sédunois périrent dans l'incendie ou sous les coups des assaillants. Les compagnons de Rarogne passèrent la nuit à la Planta, puis le lendemain ils pillèrent et incendièrent les villages voisins : six Valaisans furent tués dans cette excursion. Le troisième jour, sur l'avis que les patriotes, postés à la Grimsel pour y repousser une attaque éventuelle, se portaient sur Sion, l'ennemi se retira, après avoir perdu cinq hommes qui, dans l'ardeur du pillage, avaient négligé de rejoindre le gros de l'armée. Le butin emporté, argent, meubles, vaisselle précieuse, était énorme. Le soir, les Bernois, ivres de joie, étaient rentrés à Gessenay.

Berne n'avait point ordonné cette expédition, mais elle n'y avait pas mis d'entraves, car elle méditait, de son côté, un plan d'attaque. Les députés des cantons impartiaux rapportèrent de Berne l'avis qu'elle ne ferait la paix que si le Valais se soumettait à l'arrêt prononcé. A l'occasion des armements, Berne demanda également si elle n'avait rien à craindre d'Uri et d'Unterwald. Schwytz se plaignit de mauvais propos tenus parce qu'il n'a pas fait cause commune avec les

cantons primitifs. Le 19 octobre, pendant l'expédition de Rarogne en Valais, une séance de la diète eut lieu à Einsiedeln et le 24 à Lucerne, car Berne voulait envahir le Valais par le canton de Vaud, non seulement avec toutes ses forces, mais avec ses Confédérés et en outre avec l'aide de la Savoie. Les magistrats d'Uri et d'Unterwald, craignant que le peuple, en entendant parler de l'alliance perpétuelle, ne tint à ce que celle-ci fut observée et ne se séparât ainsi du Valais, invitèrent Lucerne à sommer Uri et Unterwald, dans le plus bref délai, d'aider avec lui les Valaisans. Les magistrats lancèrent à la Landsgemeinde deux invitations, en faisant observer qu'ils avaient été, vingt-deux ans auparavant, les alliés de Lucerne et qu'en conséquence il fallait les suivre. Le lundi avant Simon et Jude, les Bernois firent une déclaration analogue à la précédente.

Voyant ces derniers prêts à se mettre en campagne, les cantons impartiaux envoyèrent de nouveau des commissaires aux deux parties, en demandant quelque répit. Berne souscrivit à une trêve expirant le 6 janvier 1419. Infatigables dans leur activité, les négociateurs franchirent

à cheval la Grimsel, malgré une neige très-forte, pour venir s'aboucher avec les Valaisans, et cependant le jour fixé arriva sans qu'ils eussent atteint leur but. Le terme fut donc prorogé jusqu'à la St-Georges.

A la date du 3 février, l'évêque et le chapitre écrivirent aux quatre cantons impartiaux. On en resta à la déclaration précédente. Berne mandait à Uri et à Unterwald : « Les bannières de Berne sont prêtes à se déployer pour une guerre loyale. Les Bernois reprochent aux Valaisans d'avoir dépouillé le sire de Rarogne, leur combourgeois, de ses biens patrimoniaux, biens appartenant à sa famille depuis l'origine de la constitution du pays du Valais, et cela sans l'avoir entendu, procédé qui ne saurait être juste en aucun pays du monde. Muller dit à ce sujet : « Rarogne eût mieux agi pour sa réputation et pour son succès, en pardonnant à ses concitoyens. Celui-là n'est pas un bon citoyen à qui un moment fait oublier ce qu'un pays fut, pendant des siècles, pour ses aïeux. La surexcitation populaire finit par s'apaiser, lorsqu'on ne l'excite pas à force de résistance ».

Enfin l'on s'entendit ainsi qu'il suit :

Chaque canton impartial eut à choisir deux hommes honorables, qui devaient se réunir à Zurich le jour de la St-Georges (12 mars). Les deux parties avaient à se présenter devant ce tribunal, composé ainsi de huit membres, à exposer leurs moyens de droit, puis les juges, après avoir prêté serment, porteraient leur sentence, à laquelle chacun devait se soumettre.

Au jour désigné, le tribunal s'assembla.

Parurent devant lui le seigneur de Rarogne avec les députés de Berne, accompagnés de ceux de Fribourg, Soleure et Bâle; la partie adverse était représentée par l'administrateur de l'évêché de Sion, assisté des délégués du chapitre de la cathédrale, de treize députés des dixains, et accompagné des députés d'Uri, Unterwald et Lucerne. Les Valaisans parlèrent durement et outrageusement contre Rarogne, l'accusant de méfaits dont il lui fut facile de se disculper. A toutes ces inculpations, il répondit avec force et clarté et convainquit la majorité de son innocence. L'audition des parties dura cinq semaines et, les témoins entendus, les juges prononcèrent la sentence suivante: « Avant toute chose, les Valaisans rétabliront le seigneur de Rarogne

dans ses biens et seigneuries et lui payeront 6000 écus de France pour les intérêts retenus, somme déterminée d'après les renseignements et sous serment. Lui, de son côté, répondra en justice à tous les griefs du pays ». L'administrateur de l'évêché ne voulut pas accepter cette sentence, parce que, à son avis, elle touchait à des questions dont la décision n'appartenait pas au pouvoir séculier. Deux personnages distingués, le prieur de Zurich et l'abbé de Ruti, furent aussitôt priés d'examiner l'affaire et ils déclarèrent qu'elle pouvait parfaitement être soumise au gouvernement séculier. Cette solution indisposa si fort l'archevêque qu'il ne voulut pas retirer la sentence des mains du secrétaire de la ville de Zurich, chargé d'en remettre une expédition à chaque partie contre le paiement des frais de copie. Il s'écria : « Me forcera-t-on encore à payer l'épée qui me tue ? » Les Valaisans quittèrent Zurich en proie à un grand mécontentement. Tout avait été sans résultat.

Le 22 juillet, Guichard de Rarogne aurait dû se présenter devant le tribunal pour se disculper, si le Valais s'était soumis à la sentence prononcée.

Ce que les députés de Lucerne, Uri et Unterwald disent, le 2 mai, pour le Valais est de nouveau plus favorable. « Nous avons admis les Valaisans à la combourgeoisie, et cela pour le mieux et sur le conseil des confédérés, afin d'augmenter notre force et notre puissance 1<sup>o</sup> pour résister au duc de Savoie, qui, sans avertissement préalable, nous enlève, à nous et aux confédérés, le val d'Ossola; 2<sup>o</sup> pour résister également au duc de Milan, qui couve de mauvais desseins contre nous; 3<sup>o</sup> pour conserver plus aisément le val d'Ossola, si bien placé à proximité du Valais; 4<sup>o</sup> enfin, pour que nos routes, nos personnes et nos biens soient en sûreté. Depuis que les Valaisans sont venus à nous, les Bernois leur en veulent. Car avant qu'ils fussent nos combourgeois, ils eurent avec Guichard force démêlés et force guerres; ils ont démoli ses maisons et celles de l'évêque, en ont incendié d'autres et lui ont fait tout le mal possible. Les Bernois ne s'occupent plus de lui et ne le tiennent plus pour leur combourgeois. Lorsque, le 1<sup>er</sup> septembre 1417, étant en armes devant le château de la Soie, les conseils et patriotes du Valais écrivirent à la ville de Berne, il y avait

après d'eux l'avoyer de Fribourg et des députés de Lucerne, d'Uri et d'Unterwald ». C'est là que furent signées les conditions de la capitulation. Elle se trouve aux archives de Berne. « Lorsque le comte de Savoie, disent-ils plus loin, nous enleva l'Ossola, Guichard de Rarogne lui prêta aide et secours: c'est pourquoi nous le combattons. Il vint amicalement à Urseren pour accepter les conditions. Les Valaisans cependant n'ont rien fait dans l'ombre. Plus tard, on le reprocha aux Bernois, à la diète de Meyringen. Ceux-ci déclarèrent hautement qu'il avait agi avec déloyauté envers eux, qu'il était parjure et avait cessé d'être leur combourgeois. Maintenant, il l'est redevenu depuis que les Valaisans sont nos alliés. Il faut à ce sujet remarquer avec quelle méchanceté les Bernois agissent. Les Valaisans ne veulent plus de Guichard, et cela avec raison; ils refusent de le reconnaître comme homme d'honneur, ayant souvent été parjure et déshonnéte. Ce seul homme, avec toute sa méchanceté et son astuce, est plus cher à Berne que nous et d'autres, ce qui nous peine, après la vieille amitié du passé, lorsque nous et les Bernois nous sommes entendus pour en faire un sei-

gneur. Avec raison les Valaisans invoquent contre Guichard la loi du pays, car il est leur compatriote et n'a jamais renoncé à cette qualité. Il existe chez eux comme chez tous les confédérés des lois et coutumes. Que l'on établisse en ville et en campagne aussi longtemps que l'on voudra un avoyer ou un préposé, s'il agit mal ou contre la commune (qui l'a nommé) c'est à celle-ci qu'il appartient de le juger et de le punir. C'est en vertu de ce droit que les Valaisans ont demandé que Guichard parût devant eux ». Les choses en restèrent là quelque temps. En devenant alliés, les Valaisans déclarèrent qu'ils ne pouvaient rien conclure sans un évêque. Celui-ci nommé, ils agirent en gens pacifiques et se déclarèrent prêts à paraître en justice. Berne réclama avant tout « la réintégration de Rarogne dans tous ses biens et ses droits ». Le 17 mai, la diète s'ouvrit à Zurich. Les quatre cantons impartiaux sommèrent de nouveau les Valaisans de répondre avant le 25 juillet aux plaintes de Rarogne, qui réclamait 12,000 florins. Le lendemain, les Bernois affirmèrent par serment les pertes éprouvées par eux dans la campagne contre le Valais et réclamèrent indemnité. Le 19,

les députés envoyèrent le secrétaire de la ville de Zurich, J. Nell, à l'évêque pour lui demander s'il réclamait justice. Il répondit qu'il maintenait ses prétentions. Berne et Rarogne attendirent donc l'évêque, mais celui-ci quitta Zurich le même jour, accompagné du fondé de pouvoirs du chapitre. Le 29 juin, eut lieu à Lucerne une séance pour discuter, référer ou convenir de se réunir de nouveau à Lucerne le 22 juillet, avant d'aller à Zurich. Au jour fixé, Rarogne se rendit à Zurich avec les Bernois, mais personne ne vint du Valais. Dans ce dernier pays, les chefs du parti, ne sachant comment défendre leur cause, mirent toute la contrée en alarme afin que, dans le danger universel, on eût recours à eux comme à des hommes indispensables.

Au lieu de se présenter à Zurich, ils envahirent l'Oberhasli, d'où ils emmenèrent d'abord 600 moutons, puis, deux semaines après, 700 autres. A l'ouïe de cette nouvelle, le gouvernement de Berne prit des informations auprès des autorités de l'Oberland, s'enquit auprès d'elles des passages alpestres, déploya la bannière de la ville et prit 100 hommes de Fribourg, 100 de Soleure et des auxiliaires de Neuchâtel et de

Valangin. Pendant ces armements, les députés de Lucerne, Uri et Unterwald se présentèrent, le 8 avril, devant le conseil, priant d'écouter aussi les réclamations des Valaisans, qui se plaignaient que l'on n'eût pas accordé plus d'attention à leurs plaintes par écrit; ils ajoutaient qu'eux-mêmes ne se trouvaient pas en sûreté en face de Berne. Tout fut inutile. Lorsque les troupes arrivèrent, le 10 avril, dans l'Oberland, 130 individus de Drachelwald et de Burgdorf, avec tous les hommes d'Oberhasli, furent envoyés par Guttanen pour chasser l'ennemi des hauteurs de la Grimsel. Les gens de Gessenay, bourgeois de Berne, reçurent avec joie l'ordre de passer le Sanetsch. Ils se saisirent de 3000 moutons. Le gros de l'armée, fort de 5000 hommes, vint par Frutigen jusque derrière Kandersteg dans le val de Gastern, puis de ce point par les gorges sauvages d'Elsiken vers les belles montagnes de Bühl, contre le Lœtschberg. Arrivés sur le col de Gandeck, les Bernois aperçurent la petite troupe des Valaisans avec deux bannières, s'efforçant de défendre tous les passages. Le combat s'engagea entre les avant-postes : des pierres, des flèches furent échangées et tuèrent un homme

de chaque côté. Les Bernois s'étant avancés, les Valaisans leur cédèrent le terrain, où ils laissèrent quelques hommes tués, mais leurs adversaires n'osèrent pas les poursuivre plus loin, vu l'heure avancée, et ils passèrent la nuit sur la hauteur, près du glacier. Le froid était intense; des tourbillons de neige obscurcissaient les airs. Au lever du jour, ils descendirent dans le val de Lœtschen, qui se déclara prêt à payer une contribution. Si toutefois elle lui paraissait exagérée, il promettait de se soumettre à la décision des gens de Simmenthal, Frutigen, Aeschi et Interlaken, leurs amis et alliés. Cela parut aux Bernois suffisant pour terroriser les Valaisans, et la troupe revint sur ses pas le 19 août 1419.

Les patriotes avaient également éprouvé un échec à la Grimsel, et les hommes de Gessenay leur enlevèrent sur ce point 3000 moutons. A leur retour à Berne, le message suivant fut présenté par les députés zurichois: « Les députés de Lucerne, Uri et Unterwald accusant presque Zurich de partialité en faveur de Berne, ont demandé à son Grand-Conseil une promesse de secours en cas d'une guerre civile. Les Zurichois

leur ont reproché la désobéissance des Valaisans et l'appui donné à ceux-ci. Les Waldstættten ont alors tenu un langage plus calme. Zurich désire l'apaisement de ces troubles et prie les Bernois d'en suggérer les moyens ». Berne répondit: « que les moyens pour y parvenir étaient connus. Que le Valais se soumette au jugement du tribunal arbitral et indemnise l'Oberhasli des dommages résultant de la rupture de la trêve ! » Ce n'est pas sans raison que Berne chercha à faire sentir au Valais, par la force des armes, où les chefs de parti l'entraînaient. Elle convoqua une seconde fois des députés d'Uri, Schwytz et Unterwald au Kienholz, pour décider si l'alliance perpétuelle ne les obligeait pas à obtempérer aux demandes de secours. Schwytz se déclara de l'avis de Berne et proposa avec Zurich une trêve et une diète. Berne s'y opposa, croyant ce procédé sans résultats possibles. Les députés se séparèrent; ceux de Berne les suivirent pour engager verbalement les autorités de chaque canton à leur venir en aide. Les députés de Berne reçurent des autres cantons des réponses conformes à leurs désirs; mais Lucerne, Uri et Unterwald vinrent avec des réquisitions contraires, promet-

tant cependant d'engager le Valais à céder et de nouveau les médiateurs se rendirent à Berne, afin de prévenir de nouvelles hostilités. Mais la guerre ne put être évitée (15 septembre). Toutes les forces de Berne, celles des contrées soumises à ses bannières souvent victorieuses, ses combourgeois de Fribourg et Soleure, de Bienne, de Neuveville, de Neuchâtel et Valangin, le sire Frédéric de Falkenstein, formant une armée de 13,000 hommes, plus 300 hommes de Schwytz, se dirigèrent, vers la fin de septembre, le jour de St-Michel, vers le dixain de Conches, en franchissant les Alpes. Les gens du Gessenay, de Château-d'Oex et de Gruyère, auxquels se joignirent ceux d'Aeschi et de Frutigen et des deux Simmenthal, passèrent le Sanetsch et se portèrent sur Sion, afin que le Valais, attaqué simultanément dans sa partie supérieure et dans sa partie centrale, ne pût nulle part résister. Uri, Unterwald et Lucerne firent l'impossible pour empêcher la lutte, mais inutilement. Ils se tinrent tranquilles, par loyauté sans doute. Plus honorés par cette force de caractère que par une victoire, ils apprirent bientôt avec joie que les Conchards ne s'étaient point oubliés eux-mêmes.

A la première alarme, lorsque les Conchards virent l'armée bernoise apparaître menaçante sur les hauteurs de la Grimsel, la crainte saisit tous les cœurs, d'autant plus que dans le même moment le tocsin retentissait dans la plaine, du côté de Sierre. Le pillage commença à Obergesteln et s'étendit le second jour sur Oberwald et Unterwasser. Tout céda au nombre. Les femmes et les enfants purent à peine sauver quelque chose. Ces trois villages furent dévorés par les flammes. Alors Thomas Riedi, natif d'in der Binnen, en-dessus du hameau de Loch, arrêta la multitude sans armes qui se sauvait du côté d'Ulrichen et calma l'épouvante. Il exhorta les fuyards à combattre en ce jour pour la liberté et leurs familles. Il raconta comment leurs pères avaient autrefois combattu glorieusement le duc de Zähringen dans les mêmes lieux, et il enflamma tous les cœurs par ses paroles: « Frères, nos ancêtres se sont immortalisés par des actions héroïques. Aurions-nous dégénéré? Sommes-nous des lâches? Voyez nos villages en feu, nos femmes et nos enfants en pleurs, nous appelant à leur secours. Un malheur pareil ne réveille-t-il pas notre courage? N'avons-nous plus

la force de nous concerter et de nous unir contre les envahisseurs? Lequel d'entre nous, père, époux, frère, veut abandonner ce qu'il aime à la fureur de l'ennemi? Nos pères n'auraient pas eu cette faiblesse. Que celui qui veut imiter ses ancêtres abandonne ce qu'il a, pour se joindre à moi et me suivre! » Il s'en trouva deux cents, qui se placèrent sous son commandement dans une excellente position au-dessus du village. Aussitôt que les sons du tocsin se firent entendre et que la nouvelle de l'héroïque décision des gens du Haut-Conches fut connue à Munster, la même initiative fut prise par le chapelain Jacques Minichow qui encouragea chacun à voler à leur secours. Quatre cents hommes se dirigèrent sur Ulrichen et Minichow se joignit à eux pour les encourager.

Ce renfort affermit Thomas et les siens dans leur résolution de vaincre ou de mourir. Les habitants des villages incendiés, n'ayant plus rien à sauver, allèrent se poster, en échappant aux regards des ennemis, sur une hauteur dominant l'hospice du Grimsel, pour tirer vengeance des Bernois quand ils reviendraient sur leurs pas. Déjà plusieurs détachements atteignaient Ulrichen; le

plus grand désordre régnait parmi ces hommes. Les 600 braves se précipitent sur eux et la lutte s'engage. Les Bernois, habitués à vaincre et bien plus nombreux, soutiennent le choc. Thomas in der Binnen, enflammé d'héroïsme, combattit avec une valeur si indomptable qu'il succomba glorieusement et que son souvenir est resté grand parmi les générations suivantes : « Puissions-nous faire reverdir les lauriers de cet homme courageux ! » s'écrie notre compatriote Brantschen, en relatant cette victoire dans sa chronique. Quarante Bernois avaient succombé et le reste de leur troupe aurait pu être repoussée, si le gros de leurs forces et les Schwytzois n'avaient pas obligé les Valaisans à reprendre leur position précédente sur la hauteur. Sur ces entrefaites, un renfort de cent hommes de Mœrel leur arriva. Cinquante Valaisans avaient succombé. Après avoir donné une preuve si éclatante de leur bravoure, ils remontèrent donc sur les coteaux voisins. Que pouvaient-ils faire de plus prudent ? S'ils avaient continué la lutte, ils en eussent été les victimes. Sans doute des milliers d'ennemis eussent été retardés dans leur marche, mais ensuite ils eussent pillé et incendié le pays d'en bas

sans rencontrer de résistance, tandis que les envahisseurs ne parvinrent point à expulser les braves Conchards de leur poste et qu'ils n'osèrent le dépasser.

Dans le dixain de Sion, on réussit à arrêter l'ennemi sur les hauteurs de Chandolin ou, d'après Tschudi, à Grimisuat.

Les forces ennemies campées à Obergesteln se retirèrent à la faveur des ombres de la nuit vers le Grimsel, dans l'intention de quitter le pays. Ce qui les y décida, c'est la résistance inattendue des Valaisans et peut-être aussi une neige abondante tombée dans le Hasli, qui empêchait le passage des chevaux apportant des provisions. Lauffer motive la retraite sur ces deux raisons. Un fait prouve que les agresseurs étaient saisis d'épouvante et qu'ils craignaient d'être inquiétés dans leur mouvement rétrograde par les Valaisans. En s'éloignant, ils attachèrent aux haies leurs chiens et les aboiements de ces animaux firent croire aux patriotes que l'ennemi était toujours là. Malgré cette ruse, leur retraite fut pénible et sanglante. Près de l'hospice, 500 Valaisans assaillirent à l'improviste l'arrière-garde, dont la perte eût été certaine, si le reste de

l'armée ne fût accourue à son aide. Le carnage fut grand. Au dire du notaire Zuren qui doit avoir été du nombre des combattants 300 hommes (d'autres disent 700) tombèrent du côté des Bernois, tandis que les Valaisans n'en perdirent que 37.

Dans les premiers instants qui suivirent ce désastre, les ennemis des Valaisans pensèrent à une revanche. Et en effet, au mois de décembre, les Oberlandais, franchissant le Rawyl, vinrent incendier les quatre villages de Lens, à ce que raconte la chronique de Gessenay. Dans le même but, des députés de Berne et de Schwytz se rendirent à Zurich pour y réclamer l'appui fédéral en faveur de Berne. Zurich, qui avait eu des conférences le 5 octobre à Lucerne et le 9 à Beggenried, avec Schwytz, Glaris et Zug, répondit le lendemain qu'il en référerait au conseil et aux communes, ce qui eut lieu le 11 et le 12. Tous deux décidèrent qu'il fallait fournir l'aide exigée, mais qu'auparavant tous les moyens de faire la paix devaient être épuisés. Dans ce but une diète fut convoquée pour le 15 du même mois à Einsiedeln, mais elle n'amena pas de résultat. Le 31 octobre, des envoyés de Berne et

de Schwytz parurent devant le Conseil et les Deux-Cents de Zurich. Les Bernois exposèrent qu'ils avaient décidé une seconde expédition contre les Valaisans, comptant dans ce but sur l'appui promis par Zurich et Schwytz: ils prièrent de faire des démarches analogues auprès de Zoug et de Glaris. Tout en refusant ce dernier point, Zurich promit de tenir la parole donnée, demandant toutefois à s'entendre avec Schwytz pour une affaire aussi sérieuse. Le message adressé à Schwytz porte: « Comme le duc de Savoie est leur ennemi acharné, puisqu'il leur a enlevé le val d'Ossola, qu'ils ont dû reprendre par la force des armes, s'il devait épouser la cause de Berne, Zurich restera neutre, afin de ne pas donner aux cantons primitifs un prétexte de venir en aide aux Valaisans ». Ceci aurait certainement eu lieu, car les alliés du Valais déclarèrent à Zurich et à Schwytz: « Si l'on veut écraser par la force nos alliés, nous nous mettrons en campagne ». Ils engagèrent, ils sommèrent même les Valaisans de montrer des dispositions pacifiques. Ceux-ci répondirent: « Tant que notre peuple doit garder les passages, la landsgemeinde ne peut pas s'assembler ». Berne déclara ne pas pouvoir faire

la paix sans son allié, le duc de Savoie. La réponse d'Amédée fut que, renonçant à tout avantage, il ne désirait que la paix, convaincu que Berne la ferait honorable et heureux lui-même d'y contribuer. Il fit comme il s'y était engagé. Le 20 décembre, le duc de Savoie, l'archevêque J. Bertrand de Tarentaise, l'évêque de Lausanne et nombre de chevaliers et de seigneurs se réunirent à Evian, où parurent aussi des envoyés des parties. Les deux prélats, à ce autorisés, firent entendre des paroles de paix et fixèrent une nouvelle conférence pour le 25 janvier 1420.

De leur côté, les cantons travaillèrent sans relâche, pendant l'armistice, à amener la paix. Les trois cantons alliés du Valais étaient affligés. Ils seraient si volontiers venus à son aide! mais ils se résignaient à l'inaction de crainte d'amener des calamités sur la Confédération. Les quatre cantons impartiaux obtinrent enfin qu'une diète générale s'ouvrît à Zoug le 20 janvier 1420. Berne exigea qu'aucune des parties ne se rendît auprès des autres cantons (les messagers exceptés). Les Waldstættten remercièrent chaleureusement les quatre cantons, en leur recommandant leur cause. Ils envoyèrent donc en Valais des plé-

nipotentiaires. Le Valais accepta la paix et voulut en célébrer l'heureuse conclusion à Zoug. Pendant que ceci avait lieu à Lucerne, on annonça : « les Bernois enrôlent de deux côtés et ont réuni des diètes en deux endroits, au Lossnersée et ici (à Lucerne); que veut dire cela? »

Le 29 janvier venu, la diète s'ouvrit à Zoug. Les députés des quatre cantons déclarèrent avoir travaillé à la paix jusqu'au 13 janvier à Berne et à Lucerne et n'avoir trouvé qu'un moyen de l'amener, le paiement d'une somme, à effectuer par le Valais, à Berne et à Guichard. Les trois cantons ont envoyé des messagers en Valais; ces cantons estiment juste que Berne paie le dommage et les frais pour avoir commencé les hostilités sans motif. Autrefois ils ont bien soldé des indemnités à Berne à la suite de guerres, mais cette fois ils ne donneront rien. Alors les trois cantons leur proposèrent de faire réciproquement compensation des dommages et d'être ainsi quittes; réservant toutefois le paiement à Guichard d'une indemnité pour son patrimoine héréditaire. Celui-ci était présent. Les quatre cantons prirent la parole et sollicitèrent instamment Berne « de ne pas mettre la Confédération

tout entière en péril de dissolution à cause d'un seul homme; car dans l'état d'excitation des esprits et dans la confusion de toutes choses, le rétablissement complet et l'indemnisation du seigneur de Rarogne sont fort difficiles et Berne doit faire quelque sacrifice pour le maintien de la paix, base unique de l'antique lien fédéral ». Les Bernois se plainquirent de l'entêtement du Valais. Ils furent sans doute plus exigeants, parce qu'ils avaient appris, déjà le 13 janvier, du duc lui-même, que les dixains en-dessous du Deisberg accepteraient la sentence. Guichard, qui perdit à cette époque sa fille, mariée à Ant. de Seftingen, remit, ces assurances reçues, toutes ses prétentions et celles de sa femme contre le Valais entre les mains des Bernois. Et en effet, la décision rendue à Evian fut plus défavorable au Valais qu'on ne s'y attendait à Zoug. Elle portait le rétablissement préalable de Guichard dans ses seigneuries. Un homme tout-à-fait impartial pouvait être pris pour arbitre au sujet des biens meubles, des intérêts arriérés et des plaintes réciproques.

Le 25 janvier 1420, les députés de la ville de Berne, nantis des pleins pouvoirs de Rarogne,

l'administrateur de l'évêché, la députation du chapitre et des dixains inférieurs reçurent communication à Evian de la décision suivante : « Les seigneuries de Guichard de Rarogne lui seront restituées. Il touchera 10,000 florins pour les biens meubles, les intérêts saisis et tous autres dommages. Les Valaisans en paieront 4000 pour indemnité à l'évêché en raison de la destruction des châteaux, 1000 à Berne pour les frais de la guerre et 1000 aux juges pour leur arbitrage ». Pendant que les patriotes d'en-dessus du Deisberg écartaient à Zoug, avec l'aide des trois cantons, les décisions de Zurich, les dixains inférieurs acceptaient à Evian un autre jugement défavorable. Ce fut avec une peine infinie que l'administrateur de l'évêché réussit à faire accepter cet accommodement par les dixains supérieurs, et par Conches tout particulièrement, qui avaient été les premiers et les derniers à combattre, dixains forts par eux-mêmes et en sécurité de tous côtés. Il se porta garant pour eux qu'ils observeraient un armistice de trois semaines, armistice qui fut prolongé. Cachant leur désappointement et sacrifiant leurs intérêts à ceux de la Suisse, les cantons leur conseillèrent d'ac-

cepter ces décisions. Conches ne se soumit que plus tard.

Le 15 mars, Hildebrand Garbiler, de Gesteln et Vontener de Munster, commirent un meurtre sur la personne d'Enderlin de Lutschin, d'Allin d'Allmen, de Weltin Amarter et de Gottchuslitz d'Interlaken. Enfin le 6 avril, l'administrateur de l'évêché annonça que tous les dixains acceptaient la sentence.

Nous avons déjà fait mention plus haut de la mésintelligence qui régnait entre le Valais et la Savoie et des tentatives d'accommodement. Après maints projets de conférences qui n'aboutirent pas, on parvint à tenir, le 14 septembre, à la Morge, une conférence devant l'archevêque de Tarentaise. Il s'y trouva, du côté de la Savoie, beaucoup de ces volontaires arrêtés dans l'expédition de Domo, à Loèche et à Brigue. De part et d'autre, on exhiba des lettres contenant les plaintes et les réclamations ci-devant énoncées. La Savoie accusa Savièse et les dixains de l'emprisonnement de Savoisiens à Loèche, opérée par les capitaines J. Ulrich, P. de Platéa, A. Werra, A. Falco, de Brigue; Aug. zum Stein, A. Cuono, P. de Reissia, J. Cultoz, M. Aleti, Manchet (Ro-

bert Lorétan était mayor), de Loèche; V. Lombardi, de Platéa et Silinon de Viége; Thomas von der Brücke, de Glis; de Ponte de Nanz; V. Thuno, de Rarogne; de Pratis de Conches, etc., armés de lances, épées, gourdins, hallebardes, arbalètes, etc. Comme dédommagement de l'affront fait au duc par cette arrestation nullement motivée, les Savoisiens réclamèrent 500 couronnes d'or, pour tous autres sévices 1500 et pour la garde des châteaux 14,000.

A la même époque, la Confédération suisse tout entière, le Valais et Soleure furent mis au ban de l'empire à l'occasion d'un simple Valaisan. Cet individu se nommait Jean Gruber et il faisait un petit commerce sur le sol bernois. Cités par lui, à l'occasion d'un héritage, dans lequel il se disait lésé, les Valaisans refusèrent de paraître devant les tribunaux étrangers; sur quoi on les mit au ban, mais les confédérés laissèrent cependant aux Valaisans liberté de commerce et de transit et ne répondirent pas à Gruber devant les tribunaux de l'empire. Aussi le ban devint-il général. Il fut à la vérité promptement rapporté, mais l'excommunication ne fut entièrement levée que huit ans après.

Le commerce avec Milan, pendant cette guerre, avait été tantôt suspendu, tantôt repris. L'attitude hostile de la Suisse à l'égard de Milan fut la principale cause de ces interruptions. La conquête de Domo par le comte de Carmagnuola fut, pour le Valais, avantageuse en ce sens que ce général chercha à conserver le val d'Ossola avec l'aide des Haut-Valaisans. Du consentement du duc, il conclut à Brigue, le 26 août 1422, un traité, confirmé explicitement par le duc le 28 septembre. Il fut décidé également, sous la réserve de l'approbation du nouvel administrateur de l'évêché, André Gualdo, que les passages des Alpes resteraient fermés aux nationaux respectifs. Les trois dixains supérieurs réservèrent l'alliance avec les Waldstættten. Les relations de ce côté, comme aussi avec la Savoie et Berne, furent dès lors assez calmes, jusqu'à l'époque de la guerre de Bourgogne. En 1454, le 30 août, le duc de Milan, ayant conclu une nouvelle alliance avec les princes de la Haute-Italie, sous prétexte de défendre les chrétiens menacés par une incursion des Turcs, avait invité, à la date du 21 juillet, l'évêque de Sion, Henri Asperling, à y adhérer. Mais ce prélat ayant été envoyé par le duc de

Savoie auprès du roi de France, les tractations furent interrompues jusqu'au 9 janvier 1455. Le 7 avril 1424, le duc de Savoie donna à son châtelain de Conthey l'ordre pacifique de ne pas forcer les sujets de l'évêque, propriétaires rière son territoire, à payer des taxes extraordinaires, afin que les deux partis puissent vivre amicalement ensemble.

Cependant Guillaume de Rarogne, l'évêque expulsé, et ses partisans peu nombreux étaient toujours vivement irrités. Ce parti envoya la mazze à l'évêque André en février et en avril 1423 : soixante Conchards descendirent à Sion et assiégèrent la Majorie. Le prélat dut son salut à la cession qu'il fit d'une partie de son patrimoine et à l'acceptation volontaire d'un bannissement de quelques mois. Quelques Valaisans, en leur qualité de vainqueurs, ne voulaient pas encore se soumettre à la sentence rendue à Evian. Pendant l'absence de l'administrateur de l'évêché, son compétiteur pénétra dans le dixain de Conches, où le mécontentement se faisait jour. L'administrateur combattit la sédition au moyen des armes spirituelles et temporelles. Le 24 octobre 1424, il excommunia et dégrada Guillaume et

ses partisans, en les menaçant même du bras séculier. Cité à Rome, Guillaume y vécut jusqu'en 1431. A sa mort, l'administrateur fut élu évêque, comte et préfet du Valais par le pape Eugène IV à la date du 17 avril.

Grâce à ces rapports pacifiques avec l'extérieur, il devint possible d'établir l'ordre à l'intérieur. Les communes rachetaient les droits seigneuriaux de quelques familles qui allaient se fixer hors du pays. Voici l'indication de quelques-uns de ces rachats :

1° Le comté de Biel jusqu'au ruisseau de Munster et à Blitzigen, vers 1237. Rachat complet en 1299.

2° Le comté (vidomnat) de Mœrel en 1252.

3° Saas en 1300.

4° En 1318, la petite seigneurie de Niedergesteln, comprenant une maison de ce village et le hameau de Guës, que Marguerite de Mont vendit au prieur de Gesteln. Celui-ci porta jusqu'en 1798 l'épée de cette petite juridiction.

5° La baronnie auf der Eggen, sur la route du Simplon, vendue à la commune du Simplon en 1400, par noble Catherine d'Urnafas, de Muhlibach.

6° Les héritiers des nobles chevaliers de Mülibach, les de Platéa (am Henngarten) vendent à Viége et à Bûrchen, en 1405, le Gérenthal avec tous ses droits.

7° Le 3 novembre 1399 et 1400, vente de la baronnie Silva (Im Wald), formant le tiers supérieur de la vallée du Simplon (Walder Drittel), pour le prix de 110 livres, par la même Catherine (sœur utérine de Rodolphe de Rarogne) à Mænessa Nicolas Russ et P. Kuntschen, du Simplon, Jacob Géroldi et Antoine in der Hœll, de Brigue.

8° La même Catherine vend (1425) la baronnie Finnon à la commune.

9° En 1427, 5 septembre, vente de la baronnie de Ganther par Guillaume de Rarogne et Ulrich de Rarogne, puis, en 1436, par les quatre enfants de celui-ci, à la commune de Ganther, pour le prix de 300 livres.

10° En 1431, 1435, 1441, Hildebrand et Petermann de Rarogne vendent à la commune d'Unterbæch la chatellenie im Holz, sur Unterbæch. La commune s'engage par serment à ne jamais vendre d'immeubles aux Rarogne. Cette

chatellenie a été reconnue, en 1441, par le baillif Heinzmann de Silinon.

11<sup>o</sup> Loèche achète, en 1436, de Hildebrand et Petermann de Rarogne, leur droit de péage pour le prix de 5000 livres valaisannes, la dime de Salquenen et les vidomnats de Loèche et d'Anniviers, biens et droits fournis peu de temps auparavant en hypothèque à la ville de Berne pour une partie de la dette que Guichard avait assumée à la décharge des patriotes.

12<sup>o</sup> En 1403, les seigneurs d'Embd vendent leurs dîmes à la commune de Tœrbel.

13<sup>o</sup> Le 12 mars 1424, Guichard de Rarogne vend à Georges Donner, de Laudun, domicilié à Tourtemagne, le fief d'Ayer (Anniviers) pour le prix de 20 livres, plus une redevance annuelle de 8 florins. Le pré avait 8 journées.

14<sup>o</sup> En 1478, vente de la chatellenie de Bænken (Steg) avec tous ses droits et biens casuels, par Antilla, fille de Maurice Zen-Bænken, épouse Matzer, à Henselin Thennen.

Guichard de Rarogne récupéra ses droits et l'administrateur de l'évêché lui céda, le 8 janvier 1421, le vidomnat d'Anniviers.

Les dixains s'acquirent également des droits et se donnèrent des statuts et des lois.

Les cinq dixains supérieurs, se prévalant du droit que leur donnait la conquête, réclamaient toujours la possession des biens et des droits des barons de la Tour-Châtillon, expulsés par eux. De son côté, l'évêque prétendait aux biens, à la juridiction et aux vassaux de ces seigneurs, comme souverain spirituel et temporel, ainsi qu'il le déclare dans l'acte du 14 octobre 1376, par lequel il reçoit comme ses vassaux les défenseurs de Châtillon. La déclaration des cinq dixains supérieurs eut lieu à Gampel, le 22 septembre 1380. Les gens de Lœtschen y promirent d'être en toutes choses fidèles à la mense épiscopale et de se soumettre aux lois. Les cinq dixains supérieurs s'engagèrent à obéir en tout ce qui est permis et convenable. Les deux partis se pardonnent réciproquement les meurtres, incendies, incursions, blessures, brigandages et vols et se promettent appui contre tout venant. Les gens de Lœtschen prêtent serment 1<sup>o</sup> de ne plus obéir à leurs anciens seigneurs et pour le cas où ils se présenteraient à eux, de ne plus les aider de leurs conseils et de leurs armes; 2<sup>o</sup> d'agir de

même vis-à-vis du comte de Savoie, et 3<sup>o</sup> vis-à-vis de ceux auxquels l'évêque remettrait la forteresse et qui voudraient marcher contre les cinq dixains. Chaque parti doit surveiller et défendre ses cols et ses routes, Loèche jusqu'à la croix sur la montagne, si les gens de Lœtschen n'y peuvent suffire. En cas de guerre, la milice de Lœtschen marche sous la bannière de Loèche, comme d'usage. \*)

Ce serment doit être renouvelé tous les trois ans. Parmi les témoins figure Pierre de Rarogne, gentilhomme.

Après l'expulsion des seigneurs de la Tour, leurs vassaux tentèrent à plusieurs reprises de pénétrer dans le val par le col de Lœtschberg; mais les gens de Lœtschen leur barrèrent le chemin, tantôt par les hauteurs où l'on a retrouvé de nos jours des restes d'armes, tantôt par la vallée, quand la chose était possible. Les Lœtschois détruisirent une troupe en-dessus de Kastler, une autre à l'endroit nommé « in den

---

\*) A la date du 5 octobre 1438, le tiers de Rarogne soutient que la milice de Lœtschen appartient à la bannière de Rarogne.

Græbern », situé à une lieue environ de Gampel. Ils racontent comme suit ce dernier fait d'armes : « Les Bernois ayant pénétré dans la vallée, les gens de Lœtschen donnèrent avis de l'invasion à ceux de Gampel (à cette époque Grænchen, Granarium) et de Steg (Bænken). Ceux-ci arrivèrent dans la vallée et les ennemis, pris entre deux corps de troupes, furent massacrés dans le lieu nommé dès lors « die Græber » (tombeaux).

Pendant cinquante ans, les biens et les droits de la famille de la Tour furent l'objet de contestations, chaque parti s'emparant de ce qu'il pouvait saisir. Une tentative d'accommodement fut faite en 1415, sous les murs de la Soie : à cette occasion, les Valaisans déclarèrent à l'évêque Guillaume qu'ils prenaient possession de ces biens, en lui promettant la fidélité et le vasselage dus à des seigneurs. L'évêque y acquiesça par une grâce spéciale, mais la guerre ayant continué, l'accommodement n'eut pas de suites et l'annexion continua.

Nous avons mentionné la vente de la dime, vente qui eut lieu en 1389, à Châtillon. Le 19 juin 1420, peu de temps après que le différend avec les Rarogne eut été terminé, les dixains

imposèrent des ordonnances aux gens de Lœtschen, sans l'intervention de l'évêque. Ils réclamèrent les revenus, corvées, échutes et tailles, ainsi que les autres tributs annuels en argent, grains et beurre, que percevaient les seigneurs de Châtillon, ce qui leur revenait en compensation de ce qu'ils avaient souffert dans leurs personnes et leurs biens. « L'archevêque, dit Tschudi, était un homme de sens. Il administra l'évêché de Sion dans des moments très-difficiles. Sans lui, tout fût allé à la dérive; mais, grâce à sa sagesse qui lui permit de s'entendre avec les Valaisans, le diocèse fut sauvé. Les Valaisans furent fort mal avisés, car ils avaient des désordres dans le pays; l'un voulait ceci, l'autre cela: personne ne savait se dominer, sans respect pour les notables, et cela à leur préjudice, car ils perdirent bien du temps et de l'argent sans parvenir à s'entendre tant que dura la guerre et ne s'entendirent jamais ni en conseil ni en action ».

Ces circonstances expliquent la conduite de l'administrateur du diocèse et le défendent contre la grave accusation de s'être montré trop faible dans la résistance aux attaques dont les

droits sacrés de l'évêché étaient l'objet. Il guérit bien des plaies, en cédant à propos sur des questions où le désintéressement était possible. Le 7 juin 1422, il se nomma un baillif agréable au peuple dans la personne de Jean Heungart (de Platéa), de Biel, dont il fixa le traitement, de même que celui de ses familiers (*familiars*). Ces derniers, au nombre de quatre, devaient maintenir l'ordre sur le marché et punir les perturbateurs. Dès cette époque, le baillif fut toujours d'origine valaisanne, ce qui contribua beaucoup à l'apaisement des esprits et à la satisfaction publique. Ce dignitaire devait être accepté par les nationaux et s'ils l'exigeaient, on le remplaçait chaque année. A partir de Gualdo, aucun étranger n'occupa plus le siège épiscopal, seconde cause de pacification.

Le 26 mars 1425, l'administrateur — comte et préfet — s'entendit avec les patriotes sur la forme du gouvernement et la juridiction. Le pays avait la faculté de nommer deux conseillers, que le prélat devait accepter. L'évêque ne devait pas élire ses fonctionnaires sans le consentement des patriotes. Ils se réservèrent qu'on ne pût excommunier personne, ni prononcer des peines ecclé-

siastiques, sauf à propos de certains délits, par exemple, si les débiteurs font banqueroute frauduleuse ou se rendent coupables de stellionat.

Celui qui veut appeler d'une sentence doit le faire : 1° de son dixain au dixain voisin, comme d'usage, 2° au baillif, 3° à l'évêque. 4° à tous les dixains, qui prononcent une sentence sans appel. L'official avec le chapitre connaît des questions spirituelles. L'évêque s'engage par serment à ne plus solliciter d'excommunication contre les patriotes, ni par lui-même, ni par tout autre et à ne point leur causer de préjudice. Il ne doit nommer qu'un fiscal, afin que chacun sache à qui il a affaire. Chaque commune (dixains compris), qui jusque-là a eu juge, châtelain, mayor ou huissier, pourra les élire comme d'habitude, c'est-à-dire chaque année; elle fera choix d'hommes honnêtes, capables, non suspects à l'évêque, qui peut casser l'élection où ces conditions font défaut.

Dans la même année (1425), les dixains supérieurs furent de nouveau occupés du val d'Ossola. Münster et Ernen avaient, en 1416, aidé à le conquérir et l'année suivante, ils allèrent, avec les vainqueurs, faire la petite guerre jusqu'à Locarno.

Le vendredi-saint de l'an 1422, la garnison fédérale de Bellinzona, faible en nombre, fut assaillie et désarmée. L'Ossola et la Lévantine furent ainsi récupérés par Milan. On permit toutefois aux garnisons de se retirer librement. Les Confédérés cherchèrent aussitôt à venger cet affront. Après trois ou quatre tentatives infructueuses, parce qu'elles avaient été faites sans ensemble, on réussit à s'entendre. Berne leva 4000 hommes (1425), Soleure 1000 et le Valais toutes ses troupes, au mois de novembre. Le 6, les troupes de Berne et de Soleure s'ébranlèrent; le premier jour elles vinrent jusqu'à Thoune, le second jour jusqu'à Unterseen, le troisième à Hasli, le quatrième à Guttanen. Avant de franchir la frontière valaisanne, elles envoyèrent aux Conchards une délégation pour leur demander l'autorisation de passer et de se ravitailler. Le Valais la donna volontiers, sous la réserve que personne ne serait molesté. Le corps expéditionnaire arriva le 11 novembre à Obergesteln et à Münster; on le reçut cordialement et il observa en retour une discipline parfaite.

L'inimitié d'autrefois était donc complètement oubliée. Un millier de Haut-Valaisans se joigni-

rent à l'armée et franchirent avec elle le Simplon. L'Ossola fut reconquis et sa soumission acceptée. Les vainqueurs entrèrent, le 18, à Domod'ossola. Le 12 juillet 1426, on traita avec Milan, et le Valais obtint la franchise de douane pour un laps de dix ans.

Quelque temps auparavant (27 mai), le pays traita avec l'administrateur de l'évêché au sujet des biens des seigneurs de la Tour. Les cinq dixains s'emparèrent des deux tiers de tout ce qu'ils possédaient et avaient droit de percevoir en-dessus de la Morge et gardèrent tout ce qu'ils avaient réussi avec beaucoup de peine à s'annexer. Ils convinrent en outre que les patriotes éliraient le châtelain de Châtillon. L'évêque, de son côté, devait percevoir le tiers des revenus que les de la Tour tiraient des dixains de Sion et de Sierre (Ayent, Anniviers), confirmer le châtelain après que celui-ci a juré fidélité et l'élire même, si les communes n'ont pas pourvu à cet emploi dans le terme d'un mois. Après la mort de l'évêque, les droits de l'église et ceux de l'état resteront les mêmes. On mentionna expressément que les biens des de la Tour seraient biens de l'Eglise. Ces concessions,

une fois accordées, le furent irrévocablement. André Gualdo acheta la paix à un prix fort élevé et la vendit pour ses successeurs.

Le régime des cinq dixains n'était pas lourd : cependant les gens de Lœtschen s'en plaignaient. On fit un accord le 19 juin 1430. D'après cet acte, Lœtschen devait à Loèche, Viège, Brigue et Conches une redevance annuelle de 10 livres, à Rarogne et à Mœrel, une *idem* de 3 livres, 6 schillings et 8 deniers, en tout 46 livres, 13 schillings et 4 deniers. En outre, pour l'arriéré 500 florins. A ce prix, toutes leurs charges leur furent remises, à quelque titre qu'elles fussent réclamées. On confirma à plusieurs reprises cet arrangement. Dès ce moment, l'histoire est muette sur le compte de Lœtschen : elle ne mentionne plus qu'un accord, fait le 5 octobre 1438, avec Rarogne ; un procès pour batterie, en 1482 ; une sédition en 1550 ; les bons services rendus en 1656 en occupant la frontière et en donnant en outre des troupes de secours ; en 1696, la proposition faite par Berne d'établir une route muletière par le Lœtschberg et enfin le rachat trop hâtif dont nous parlerons plus tard. Cette vallée a toujours formé une des paroisses les plus riches du Valais.

Pour détruire toutes les complications résultant de la guerre de Rarogne et dans le but principal d'amener à se taire tous les gens avides de répandre de faux bruits, une réunion ou diète de plus de soixante députés des sept dixains se tint à Gampel, près de la Lonza, le 7 avril 1431. L'enquête contre les perturbateurs de l'ordre public fut, d'après la décision prise, confiée au baillif et à deux hommes de chaque dixain, qui, doublés d'un égal nombre de juges, devaient finalement statuer sur les prévenus.

Le 30 octobre de la même année, l'évêque, le chapitre et les dixains conclurent également la paix avec les nobles Tavelli, de Granges, qui étaient dévoués à la maison de Savoie. L'évêque et les patriotes leur pardonnèrent tous les délits, meurtres et crimes à leur charge, tous les dommages causés par eux et les reconnurent comme libres patriotes.

Après avoir administré pacifiquement l'évêché pendant dix-neuf ans, André Gualdo mourut le 17 mars 1437. Il fut enseveli à la cathédrale, devant l'autel de St-André, qu'il avait fondé. Ce pasteur zélé avait appelé en 1427 des chartreux à Géronde, pour la diffusion de l'enseignement

chrétien parmi le peuple et pour raviver sa religion. L'édifice était resté vide pendant quatre-vingts ans, à la suite de guerres continuelles. Ces religieux ayant renoncé à y séjourner, on les remplaça par des carmes, avec l'obligation de s'employer aux devoirs du ministère dans les dixains de Sierre et de Loèche. Mais les patriotes voulurent avoir leur mot à dire à l'occasion de l'introduction dans le pays de ces religieux étrangers. Dans ce but, une diète se réunit à Brigue, le 10 juillet 1428, sous la présidence de Thomas Venetz : elle consentit à la réception des carmes, sous les conditions suivantes : 1<sup>o</sup> Il n'y aura pas plus de treize religieux ; 2<sup>o</sup> l'un d'eux au moins devra pouvoir prêcher en langue allemande et un autre en langue française ; 3<sup>o</sup> il y aura parmi eux plusieurs confesseurs et d'autres capables de le devenir. En 1432, le vénérable vieillard Gualdo avait été nommé par le concile de Bâle légat en Grèce. Le pape Martin V préleva, en 1428, durant son épiscopat, une taxe sur tous les bénéfices non privilégiés. Il existait dans le décanat supérieur 29 cures : Conches, Binn, Ernen, Mœrel, Naters, Simplon, Viège, Gassen, Zermatt, Rarogne, Châtillon (prieuré), Lœtschen,

Loèche, Lac (St-Maurice), Villa, Sierre, Géronde, Granges (avec prieuré), Lens (prieuré), Ayent (avec prieuré), St-Léonard, Grimisuat, Anniviers, Vercorin, Chaley, Grône et Bramois. Ajoutons en Conches le vicariat de Ste-Catherine; le vicariat et rectorat de St-Sévérin à Ernen; à Mœrel et à Naters le vicariat; à Sion, 23 prébendes. Dans le décanat inférieur, il y en avait 39: Nax, Hérémente, Vex, Mase, Sion, St-Germain, Conthey, Vétroz, Ardon, Clages (prieuré), Leytron, Saillon, Fully, Nendaz, Riddes, Saxon, Martigny, Sembrancher, Volléges, Bagnes (avec chapelle), Orsières, Liddes, Bourg-St-Pierre, Mont-St-Bernard, St-Maurice (avec abbaye), Choëx, Trois-Torrents, Illiez, Collombey, Muraz, Vionnaz, Vouvy, Port-Valais, Chessel, Villeneuve (Rector Alii), Ollon (Olii); Ormont, Aigle (Rector aleni), Aboni, Bex, Belmont.

Guichard de Rarogne mourut à l'étranger, en 1437: (d'après l'acte ci-dessus, il n'était déjà plus, le jeudi avant le dimanche des Rameaux de l'an 1436). Le 30 avril de la même année, le comte Frédéric de Toggenbourg mourut à Feldkirch. Marguerite de Razüns, sa nièce, femme de Guichard et fille de Marguerite de Toggenbourg,

mourut en 1440. C'est ainsi que les nobles Hildebrand et Petermann de Rarogne héritèrent du Toggenbourg et d'Utznach. Hildebrand séjourna encore quelque temps en Valais. Certains que la confiance publique s'était retirée d'eux et prévoyant qu'on ne les appellerait plus à aucun emploi, ils vendirent leurs biens et leurs charges et cherchèrent à faire valoir et triompher leurs prétentions au comté de leur mère. Sur les instances de Schwytz et de Glaris, avec lesquels il avait conclu une combourgeoisie, Petermann renonça à celle de la ville de Zurich, incendia avec les gens de Wyl la tour de Lommis, occupa le château et le bourg d'Egy, et s'empara de Kybourg, Andelfingen, Pfeffikon, Altorf, Kloten et Bulach. Petermann de Rarogne, le dernier descendant mâle de cette ancienne et illustre famille, mourut en 1479, après avoir atteint un âge très-avancé. Sa fille unique épousa Humbert de Villette, seigneur de Chevron, vidomne de Sion. Le vieillard, voulant assurer à sa fille un héritage tranquille, vendit en 1468 tout le pays de Toggenbourg au prince-abbé de St-Gall, pour le prix de 14,500 florins. Hans Zurlauben, de la maison de la Tour-Châtillon, avait hérité

antérieurement, par le fait de son mariage avec Agnès de Rarogne \*), fille d'Hildebrand, des prétentions sur les biens tombés en commise dans le pays. Trop pauvre ou trop avisé pour revendiquer ses droits, il en fit cession à Ruf de Rarogne-Esper qui, par son alliance avec Françoise, fille de Guichard, était également héritier de Rarogne. La famille Esperlin devint ainsi la plus considérable dans le district de Rarogne. Le protecteur de Ruf fut son frère Henri, doyen de Sion et plus tard évêque. Il en obtint la seigneurie d'Anniviers. Cette famille, établie d'abord à Mœrel, puis connue à Tourtig depuis 1302, fut tolérée, bien qu'elle fût une branche des Rarogne, et même plus tard considérée.

En 1361, 1451, 1471 et 1489, elle fournit des mayors à Rarogne. Rodolphe fut plusieurs fois baillif. Les Perrini appartenaient aussi à la maison de Rarogne: ils étaient fort considérés à Rarogne, Loèche et Sierre.

On se fera une idée du culte rendu à Dieu et de la moralité, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle.

---

\*) Cette Françoise doit avoir été la mère de François Cervent, de Conthey, peut-être par son premier mari.

cle, par le fait que des centaines de pèlerins, sortant de la Savoie et des paroisses voisines, s'en allaient, vêtus d'habits de pénitents, vers des lieux de pèlerinage, en pillant et volant sur leur passage.

---

## CHAPITRE XV.

LE VALAIS AU TEMPS DE LA GUERRE DE BOURGOGNE ET CONQUÊTE DU BAS-VALAIS.

(1437—1482)

Les Valaisans ne veulent pas d'autre évêque que Guillaume de Rarogne; il est reconnu comme souverain temporel et spirituel. — Le Valais partisan de l'anti-pape. — Traités divers. — Les articles de Naters. — Henri de Rarogne traite avec les patriotes et avec Milan; son frère Rodolphe Asperling. — Prospérité du pays. — Les canaux d'irrigation. — A quel point peut-on nous accuser de paresse? — Phénomènes naturels. — Nouvelle guerre avec la Savoie. — Savièse et Conthey. — La Savoie, alliée de Berne et de Fribourg, remet à ces deux villes les places fortes du Valais. — Berne s'allie au pays contre la Bourgogne. — Le Valais envahi par les Savoisiens. — Le Haut-Valais se dispose à résister. — Berne et Soleure viennent à son secours: heu-

reux résultats. — Conquête du Bas-Valais. — Jean de Platéa et Anselme Aufderoggen. — Le Valais rend de bons services à la Confédération pendant la guerre de Bourgogne au St-Bernard et au Simplon. — Fin de la guerre de Bourgogne. — Walter se fait reconnaître comme souverain. — On dispose du Bas-Valais. — Rodolphe Asperling. — Sécurité du Valais vis-à-vis de la Savoie. — Modifications nombreuses, même dans la langue.

Aussitôt après la mort d'André Gualdo, les Valaisans élurent comme évêque Guillaume de Rarogne. Ce prélat, fils d'Egidius de Rarogne et d'Isabelle de Silinon, fille de Christophore, n'était pas de la famille de Pierre. Il n'avait que trente ans et n'était que diacre. Le pape Eugène IV annula d'abord l'élection comme attentatoire aux droits du chef de l'Eglise; cependant il la confirma bientôt après (2 juin), mais en exigeant la réintégration des évêques dans tous les droits que possédaient les prédécesseurs d'André.

Le 29 août 1438, se réunirent à Brigue, dans la belle prairie de feu Pierre Wilica, l'évêque nouvellement élu et les nobles et égrèges seigneurs Petermann de Chevron, vidomme de Sion, Antoine Kuenen, grand-baillif, les mayors, châtelains et autres patriotes des dixains. Le vi-

domne et toute l'assemblée reçurent la bulle avec respect et reconnurent le prélat comme leur seigneur spirituel et temporel. Ils reconnurent également ses droits, comme Charlemagne les avait octroyés à St-Théodule; ils lui promirent, au nom du pays tout entier, obéissance et secours, ainsi que tout ce que des sujets doivent à leur seigneur ayant comme lui une double qualité. L'acte est signé par Gaspard Curto, de Brigue et Heinzmann de Platéa, de Sierre. Là-dessus, l'évêque nomma grand-baillif un de ses proches, Heinzmann de Silinon, de Viège et lui ordonna de désigner les quatre familiers d'Etat (*familiars*), qui mangaient avec les siens. Le grand-baillif, qui ne peut se choisir un lieutenant qu'à Sion, pour ceux en-dessous du Rawyl, est entretenu par la mense épiscopale.

Sur ces entrefaites, le concile de Bâle prescrivit à l'évêque de solliciter de lui sa confirmation. Ce prélat la reçut en 1439, l'année où le concile, à la date du 5 novembre, élut comme pape Amédée VIII, duc de Savoie, vivant alors dans sa solitude de Ripaille. Celui-ci se fit rendre hommage en qualité de souverain pontife, après bien des hésitations, en 1445, à St-Maurice, où, cinq

ans auparavant, il avait créé des chevaliers\*). De même que l'Autriche, la Bavière, la Savoie et la Hongrie, l'évêque Guillaume, l'abbé de St-Maurice et le prieur du St-Bernard le reconnurent. Il octroya à ce dernier l'administration de l'évêché de Genève et il fit don, en 1449, à l'abbaye de St-Maurice, de sa chapelle papale, après qu'il eut abdiqué.

Il est superflu de remarquer en passant que l'histoire extérieure des évêques appartient seule à notre récit, mais les actes publics de leur administration peuvent servir à nous donner une idée de leur vie privée. Guillaume fut pacifique comme son prédécesseur. Il fit de grands sacrifices pour la conservation de la paix soit à l'intérieur soit avec les pays voisins.

Le Valais, dont les passages le long de l'Italie étaient ouverts à la Suisse et à la France, qu'il s'agît d'expéditions guerrières ou de relations amicales, le Valais s'allia de nouveau et s'entendit : 1<sup>o</sup> avec Louis de Savoie, fils d'Amé-

---

\*) Il y a ici une erreur. Félix V a été salué comme pape à Ripaille; il s'était placé, dans ce but, sur l'autel de la chapelle dédiée à St-Maurice. De là la méprise. (*Note du trad.*)

dée VIII (18 avril 1439), au sujet de l'extradition mutuelle des criminels en fuite. Un commerçant milanais avait été arrêté et pillé peu de temps auparavant sur le territoire du comte. Le traité y relatif fut confirmé le 24 avril par la Savoie et le 27 novembre par l'évêque Guillaume. 2° Avec Berne. Le 31 août 1446, l'évêque signa une alliance perpétuelle avec la Savoie et la ville de Berne. Guillaume espérait par cet acte effacer la trace de la guerre de Rarogne. 3° Avec les pays italiens limitrophes. Souvent les bergers de la Savoie ou de l'Italie, principalement ceux d'Ossola, Matarello, Dovadro et Bugnanca avaient des démêlés avec des Valaisans, surtout des dixains de Brigue et de Viège, démêlés qui d'ordinaire entraînaient des pillages et des morts d'hommes. Un accord fut signé à ce sujet le 1<sup>er</sup> avril 1440. 4° Entre les riverains de la Morge, qui guerroyaient souvent entre eux à l'occasion des alpages. Nombre de sentences furent prononcées; on travailla inutilement, pendant trois ans, à résoudre ces différends. Enfin, le 20 octobre 1440, les avoyers de Berne et de Fribourg jugèrent entre Savièse et Conthey: la sentence fut respectée aussi longtemps

que les juges furent présents. L'inimitié entre ces deux communes ne fut pas sans influence sur les hostilités qui, bientôt après, éclatèrent entre les deux états intéressés.

Le fait le plus remarquable du gouvernement de Guillaume fut l'adoption des articles dits de Naters. L'évêque se trouvait dans son château de ce nom. Tout-à-coup, le 28 janvier 1446, il se vit entouré par 2000 hommes. Ils le forcèrent à accepter ces articles, qui lui enlevaient ses principaux droits de souveraineté et qui défendaient de citer quelqu'un devant le tribunal épiscopal, sous peine de 40 livres d'amende. Il souscrivit à ces exigences pour sa vie durant et sans préjudice à son serment et aux droits de l'église. Mais ces concessions, une fois accordées, le furent pour toujours.

L'évêque fut appelé à Rome. Il y alla en personne, pour se justifier, en alléguant la force des circonstances. A son retour, il expira à Pallanza, sur les bords du lac Majeur. Son cousin Henri Asperling fit transporter ses restes à Sion; on les ensevelit dans l'église de Valère, où l'on voit encore son tombeau. Aussitôt après, les patriotes, au nombre d'un millier, demandèrent pour évê-

que ce même Henri Asperling, grand-doyen. Celui-ci ne voulut pas accepter l'épiscopat avant la révocation des articles de Naters. Toutefois il prit en main les affaires publiques, peut-être en qualité de chef du chapitre, *sede vacante*.

Le 30 août 1454, le duc de Savoie traita avec les princes de la Haute-Italie d'une nouvelle alliance, sous prétexte de protéger les chrétiens contre les Turcs, mais en fait ce traité était surtout dirigé contre les Confédérés. Sous date du 12 juillet, il invita aussi aux conférences l'évêque de Sion. Henri s'étant trouvé absent du pays, les tractations furent remises au 9 janvier 1455. Cette alliance était valable pour vingt-cinq ans et au-delà, si les parties le voulaient. A tenir cette convention, aucune des parties ne devait causer à l'autre des dommages, ni donner passage à ses ennemis, ni entraver la justice par sa jurisprudence, ni empêcher personne de s'enrôler. A la date du 13 janvier, Henri écrivit au duc de Milan: « Nous avons accueilli avec plaisir et de notre mieux votre envoyé, car il représente celui que nous aimons et vénérons particulièrement et que nous aimerons toujours et parce que sa personne nous est particulièrement

agréable. Il rapportera certainement à Votre Seigneurie nos tractations, mais nous voulons cependant vous en écrire aussi. Nous assurons en conséquence Votre Seigneurie que les documents que nous avons reçus d'elle dernièrement et qui contiennent les alliances, nous paraissent justes, bons et raisonnables, et que nous nous emploierons de toutes nos forces auprès des Confédérés, qui nous enverront prochainement leurs députés, pour qu'ils nous délient de l'ancienne alliance et du serment, car nous ne saurions nous en délier par nous-mêmes sans manquer à notre honneur, qui doit vous être particulièrement cher.

« Nous avisons également Votre Seigneurie que nous pardonnons aux gens du val Dovedro leurs mauvais procédés : ils sont nos débiteurs pour une forte somme et nous leur octroyons ce pardon non pour eux, car ils ne l'ont pas mérité, mais en considération de Votre Seigneurie. Nous leur faisons grâce des frais qu'ils nous ont occasionnés et des dommages qu'ils nous ont causés, ainsi que des intérêts qu'ils nous doivent et qui atteignent une somme considérable. Nous leur remettons de même l'indemnité dont ils nous sont redevables pour le non-paiement du

capital, soit 6000 ducats. Nous leur faisons grâce de la moitié de la somme à nous légalement appartenante, soit 1000 ducats d'or, mais à la condition expresse que l'autre moitié soit payée sous peu. »

L'évêque mentionne ensuite combien d'efforts il a dû faire pour amener le pays à souscrire à ces concessions.

Cinq ans plus tard, 300 délégués du peuple, réunis dans l'église de Valère, à Sion, reconnurent que les ecclésiastiques ne sont pas soumis au pouvoir civil et qu'Henri est comte, comme l'ont été, depuis sept siècles, tous les évêques du Valais. « Cette dignité, dit Jean de Muller, sert à un évêque bon et prudent à diriger un peuple d'un tempérament ombrageux, mais elle lui est inutile, si ce peuple est d'un autre caractère. »

Deux causes paraissent avoir amené les patriotes à faire ces concessions: le traité avantageux conclu avec Milan et dont il sera question plus loin devait être ratifié par l'évêque pour être valable; en outre, le pape voulait placer à la tête du diocèse Guillaume d'Eting, lorrain. Plutôt que d'accepter cet étranger, ils souscrivirent aux conditions dont s'agit.

Le frère de l'évêque, Rodolphe Asperling, redevint puissant dans le pays: les conséquences en furent fâcheuses, ainsi que nous le verrons bientôt.

Après la mort prématurée d'Asperling (1457), le chapitre proclama évêque et comte, dans les deux langues et dans les formes accoutumées, comme aussi en présence de plus de mille députés des communes, Walther Supersaxo, curé d'Ernen. \*)

« En paix et en alliance avec Berne, la Savoie et Milan, le Valais prospérait », dit Muller. Comme preuve de cette prospérité, il cite des villages aussi importants que des villes; il nomme parmi eux Naters et Brigue où, en 1465 et 1469, la peste enleva 2400 personnes sans que ces localités soient devenues désertes. A côté de cette population nombreuse, il mentionne des faits d'ordre administratif, p. ex., des ordonnances relatives aux bois. A Loèche, le 21 janvier 1458, on élabora un règlement forestier au sujet de

---

\*) D'après le chanoine de Rivaz, la mère de Supersaxo était de la famille des anciens nobles de Saxo, mayors de Naters et son père avait échangé son nom obscur contre celui de sa femme.

la forêt embannisée au-dessus du village, au sujet d'une forêt de mélèzes et au sujet de la caisse communale.

Sans parler de la paix intérieure et des alliances défensives avec ses voisins, qui augmentèrent ses forces, le Valais dut l'amélioration de sa position à l'activité et à l'économie de ses habitants, économie qui les mit à même de se racheter de toute servitude.

En fait d'entreprises audacieuses mais très-avantageuses des Haut-Valaisans, nous citerons l'établissement de *bisses* (aqueducs), à travers ou le long des parois de rochers verticales, bisses qui ont souvent plusieurs lieues d'étendue et qui sont destinés à fertiliser les pentes arides des montagnes. Ces canaux, dans le dialecte du pays, sont nommés *Suonen*, du mot de l'ancien dialecte allemand *Suon*, juges, parce que les magistrats de ce temps tenaient parfois tribunal au point de jonction de deux bisses. Aussi les hameaux au-dessus de ces cours d'eau se nomment-ils parfois *Obsuon*, *Obschen*. Notre pays offre plus de cinquante de ces bisses. Contre les parois perpendiculaires des rochers, on pratique des trous dans lesquels on enfonce des poutres pour sup-

porter le canal. Souvent ce travail ne peut être effectué qu'en faisant glisser de la hauteur un homme attaché à une longue corde : il descend ainsi jusqu'au point où le canal doit être fixé. Si le rocher présente une courbe, on pratique un tunnel pour y faire passer l'eau. Quand les pentes sont sujettes à éboulement, le canal est creusé sous terre et recouvert de planches, pour que les débris glissent par-dessus sans l'endommager. Chaque printemps, le *tuteur* du bisse convoque tous les intéressés pour les travaux d'entretien. Si l'aqueduc présente des trajets couverts, il faut que l'ouvrier s'y introduise en se traînant à plat ventre. A l'occasion d'une opération semblable et grâce à un défaut de prévoyance, un enfant a été noyé à Gampel en 1845; l'eau introduite prématurément l'a asphyxié. A Savièse, nombre d'ouvriers sont tombés des bisSES et ont été broyés. En été, aussi longtemps qu'il est nécessaire d'arroser les prairies, maint canal a, jour et nuit, un surveillant, afin que le cours de l'eau ne soit pas interrompu. Pour s'assurer que le bisse fonctionne, on a placé sur quelques points, notamment à Viège, un marteau mis en mouvement par une roue que le ruisseau

fait mouvoir, marteau qui frappe sur une planche des coups retentissants.

La répartition de l'eau a lieu par jour et par heure, de sorte que chacun sait quand il a le droit d'en disposer. Plusieurs de ces aqueducs ont des capitaux, dont les intérêts servent à payer les frais d'entretien souvent assez élevés ou à faire la dépense d'une distribution de vin aux ouvriers quand ils procèdent à des réparations. En Valais, l'habitant de la plaine ainsi que celui de la montagne doit lutter sans trêve contre des éléments dévastateurs, comme les éboulements, les chutes de montagne, les ruptures de glaciers, les inondations, avalanches et leurs effrayantes dévastations. Toutes ces causes, comme aussi la difficulté d'établir des bisses alpestres, donnent un haut prix à ce sol aux pentes rapides, pierreuses et d'une culture difficile, dont on ne peut rien tirer qu'avec des peines inouïes, inconnues partout ailleurs. Aussi la réputation de paresse des Valaisans n'est-elle pas méritée. S'ils sont arriérés au point de vue agricole, il faut l'attribuer à ce qui vient d'être dit. Si leur instruction laisse à désirer, c'est que les encouragements, les occasions et les moyens leur man-

quent plus encore que les dispositions. Le contentement et le bien-être sont les compagnons indispensables du progrès.

Ce bien-être fut souvent détruit par des catastrophes naturelles. Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Rarogne vit ensabler non seulement son territoire, mais encore le village et l'église, si bien que le clocher seul resta visible. De même, dans le Bas-Valais, le village de Briançon disparut de telle manière que l'on ne reconnaît plus même l'endroit où il s'élevait jadis. Le 9 juillet 1465, une neige abondante tomba dans tout le pays. Le 7 août 1469, le Valais fut ravagé par une inondation terrible, qui emporta tous les ponts. Nous avons parlé plus haut de la peste.

Une guerre nouvelle avec la Savoie, son ancienne et puissante ennemie, menaça de détruire non-seulement la prospérité, mais encore l'indépendance du pays. Les causes en furent diverses. Parmi celles-ci, il faut compter les prétentions de Rodolphe Asperling, de la famille de Rarogne, frère de l'évêque Henri, beau-fils de Guichard de Rarogne, parent des Cervent de Conthey, et défenseur des droits de son cousin Jean Zurlauben de la Tour-Châtillon, originaire du

même pays et probablement parent du riche Asper de Bex, enfin partisan de la maison de Savoie. Il voulut être seigneur absolu d'Anniviers, au lieu d'y être seulement seigneur suzerain. Tant que son frère occupa le siège épiscopal, il y réussit, mais l'évêque nouvellement élu, Walther Supersaxo, ne voulut et ne put y donner les mains et Asperling dut lui jurer obéissance comme tout patriote. Mais il conserva dans le cœur des sentiments d'orgueil, de vengeance, d'inimitié et de préférence pour la maison de Savoie. Celle-ci n'oubliait pas les déboires qu'elle avait essuyés en Valais, tandis que fort naturellement l'évêque se préoccupait avant tout de ses administrés.

Les hostilités duraient toujours entre les communes de Savièse et de Conthey. Le duc reçut une plainte de cette dernière et il demanda satisfaction à l'évêque. Celui-ci ne put croire que tous les torts fussent d'un seul côté et là-dessus le duc lui écrivit en le menaçant de prendre des mesures énergiques si les attaques continuaient.

Amédée IX, ne voulant pas s'en tenir aux menaces, fit des préparatifs de guerre. Walther

Supersaxo ne s'en émut point, espérant au contraire récupérer ainsi ce qui avait été enlevé à l'évêché par Amédée-*le-Rouge*. La dure administration de la Savoie hâta l'éclosion de la guerre. Le 16 février 1473, un ordre fut adressé aux employés du Chablais et aux châtelains de Conthey et de Saillon d'arrêter tous les étrangers habitant en-dessous de la Morge et de les forcer par tous les moyens de droit, comme séquestre de leurs biens, emprisonnement etc., à contribuer aux charges publiques. La plupart de ces étrangers étaient Haut-Valaisans. On ne s'en tint pas là. A la date du 19 septembre, défense fut faite à tous les sujets et particulièrement à ceux de Conthey d'aller exposer en vente des céréales sur le sol épiscopal. L'évêque comprit où l'on voulait en venir et prit de son côté des mesures. Il renouvela la même année l'alliance conclue en 1417 avec Lucerne, Uri et Unterwald et confirmée en 1458, 1463 et 1471. Loèche et Rarogne y adhèrent seulement à cette date.

Il s'allia également avec Berne et ses voisins, puis il attendit sans crainte l'heure de l'attaque.

La Savoie, alliée de Charles-*le-Téméraire*, duc de Bourgogne, avait été battue avec lui en 1474

et 1475. Charles arma de nouveau contre les Confédérés. Des enrôlements lui amenèrent de la Lombardie et de l'Italie des troupes nombreuses, qui passèrent le Mont-Cenis, le St-Bernard et le Simplon. Sur l'avis des Bernois, les Haut-Valaisans, aidés des gens du Gessenay et de Siebenthal, surveillèrent les environs de Conthey pour y enlever toute sécurité aux Lombards. C'est ce que Guichenon appelle à tort le siège de Conthey. Berne était occupée ailleurs : la Savoie crut le moment propice pour se venger de l'évêque de Sion, pour favoriser l'élévation d'Asperling au pouvoir et pour ouvrir le passage aux Lombards.

Jean-Louis, évêque de Genève, co-régent de la duchesse, leva autant de troupes qu'il le put dans les provinces savoisiennes, sous le commandement de Mioland, et dans le pays de Vaud sous le commandement de Pierre de Gingins ; il amena aussi les soldats du bâtard de Bourgogne et réunit ainsi sous sa direction plus de 10,000 hommes (d'autres disent 18,000).

L'année précédente (1474), Berne et Fribourg étaient ligués avec la Savoie contre la Bourgogne. La régente Yolande briguaît leurs faveurs

et leur concours et les servait, en remettant St-Maurice, Martigny, Conthey et autres lieux fortifiés entre les mains de ces deux villes contre les troupes lombardes. Mais le duc de Bourgogne réussit à gagner la régente en fiançant sa fille unique, la plus riche héritière de l'Europe, au fils de Yolande, âgé de dix ans. Aussitôt Berne se détacha de la Savoie et chercha à se liguier avec le Valais.

Cette puissante république délégua auprès des VII dixains l'avoyer Nicolas de Scharnachthal et Thuring, chancelier de la ville, assistés d'un membre du conseil; ils passèrent la Gemmi pour descendre à Loèche, où l'évêque, avec la population, le capitaine Anselme Auf-der-Eggen et nombre de députés des dixains et des communes tenaient une diète (7 septembre). Brigue seul n'était pas représenté à cause de sa population décimée.

Les circonstances critiques, le désir d'être délivré des Lombards, les dispositions de la Savoie, les alliances des ancêtres, la bonne entente régnant entre le Valais et l'Oberland bernois amenèrent facilement la majorité à signer une alliance éternelle. Berne appela ses alliés aux

armes (17 octobre) et conquît Romont, le pays de Vaud et Genève. Durant quatre jours, les Savoisiens et les gens du pays de Gex, du Faucigny et du val d'Aoste arrivèrent par les défilés des montagnes et l'Entremont et remontèrent le Bas-Valais. Pendant cette marche dirigée par Pierre de Gingins, seigneur de Châtelard, qui avait choisi, avec l'évêque Jean-Louis, le plus court chemin, la garnison de Conthey s'était raillée de Walther et de la ville de Sion par les lettres suivantes :

*Première lettre.* Au respectable père en Dieu, évêque de Sion.

Vénérable père en Dieu !

Pour ce que les gentilshommes estant en cette compagnie et moi savons que de votre naturel estes assez friolent, nous avons fait du feu pour vous réchauffer, mais puisque vous n'avez eu hardiesse de vous venir chauffer pour ce qu'il fust assez près de vous, sachez que, dans peu de jours, nous le ferons de si près, que vous serez bien fort si vous ne sentez chaud.

Conthey, 10 novembre 1475.

Le capitaine et autres du franc-guidon de notre très-révérendissime Seigneur monsieur l'évêque de Genève.

*Seconde lettre.* Aux bonnes gens de la ville de Sion.

Bonnes gens!

Fort nous déplaît ce qui se fait et plus encore ces qui se feront, sachant que le commencement n'est pas venu de vous, mais de votre évêque qui, sans nulle cause, a commencé cette grande injurie, laquelle il ne pourra jamais réparer. Or, fort faites qu'il vous répare vos maux ou, si ce non, lui et vous, dedans brief temps, en aurez tant que nature en pourra porter.

Escrit à Conthey, le 10 novembre 1475.

Le Capitaine etc.

Le dimanche avant la St-Martin (12 novembre), des éclaireurs, parmi lesquels se trouvaient 60 hommes de Siebenthal et du Gessenay, annoncèrent l'approche de l'armée ennemie. Jean-Louis, sûr de la victoire, passa la Morge à l'aube du jour, tira d'abord vengeance des Saviésans au sujet du pâturage commun et incendia leurs

villages. Tous les habitants échappés au massacre furent enlevés par ces hordes sauvages pour n'avoir pas à craindre une attaque à dos, puis elles se dirigèrent sur Sion, dont les défenseurs ne montaient qu'au chiffre de 300 hommes. Cette ville, à l'exception du château, succomba à la première attaque. Toutefois, le tocsin appelait aux armes le pays. Asperling et ses partisans s'étaient réunis à l'ennemi (Rodolphe même lui avait servi de guide dans les défilés des montagnes). Mais de tous les dixains les combattants arrivaient en foule. Quatre mille Haut-Valaisans, quelques Oberlandais et une poignée de Grisons, guerriers animés de la meilleure volonté mais peu exercés, attaquèrent dans un combat inégal l'armée double en nombre d'un prince valeureux. Repoussés, ils durent lui céder le champ de bataille. Des villages en feu annoncèrent l'étendue du désastre. Dans cette extrémité, lorsque les uns croyaient tout perdu et les autres n'espéraient plus qu'en tremblant, les têtes de colonnes des troupes de secours arrivant de l'Oberland, de Berne et de Soleure, apparurent sur la montagne; mais les Valaisans terrorisés et trahis ne reprirent guère confiance en voyant qu'ils

n'étaient que 3000 pour lutter contre une armée de 18,000 soldats.

Les Suisses, qui n'avaient pas coutume de compter leurs adversaires, attaquèrent l'ennemi, et leur héroïsme releva le moral des Valaisans, habitués du reste à tout oser pour le bien de la patrie. Plus redoutables par leur décision que par les renforts reçus, ceux-ci assaillent l'ennemi. Les envahisseurs, se fiant à la terreur qu'ils inspirent et aux divisions des patriotes, étaient dans un désordre complet. Tout-à-coup ils voient devant eux les Valaisans enflammés de colère et animés d'un seul désir; ils aperçoivent en même temps les bannières suisses. Saisis de frayeur, ils découvrent sur leurs derrières les gens des Ormonts et de Château-d'Oex arrivant par des sentiers à peine praticables. Le combat s'engage: 300 nobles de Savoie et plus de 1000 fantassins mordent la poussière. En proie à une terreur panique, Louis et Rodolphe Asperling prennent la fuite, ce dernier pour ne jamais remettre le pied dans sa patrie. Toutes les positions avantageuses, même le défilé fortifié de St-Maurice, leur parurent intenable. L'armée savoisienne ne put opérer sa retraite que

par les montagnes du Faucigny. Le même soir (13 novembre), 120 magnifiques chevaux, 5 drapeaux et des armures furent apportés à Sion, au milieu de la joie et de l'enthousiasme universels. Puis, les jours suivants, le Bas-Valais et ses 17 châteaux furent conquis par le fer et le feu. Rien n'échappa au vainqueur: ni Conthey, malgré l'importance de sa position près de Sion, ni Saxon, ni Saillon, malgré ses murs redoutables, ni Martigny, ni St-Maurice, ancien asile des rois. Les vainqueurs s'emparèrent de tout l'Entremont jusqu'au St-Bernard et des pâturages d'Anzeindaz, où une lutte folle mêla autrefois le sang des hommes à celui des animaux: ceux-ci, excités par la vue du sang, s'étant aussi entre-déchirés.

Le jour de cette victoire aux conséquences si heureuses inaugura pour les générations futures une fête patriotique. C'est la fête des *Sept-Joies de Marie*. On vit pendant longtemps une peinture, représentant les patrons du pays, appendue, en mémoire de ce fait d'armes, à la tour de la porte de Conthey, à Sion; elle est placée actuellement au-dessus de la porte principale de l'église de St-Théodule. Nos pères attribuaient à Dieu leur victoire et l'en remerciaient.

D'après l'historien Edlibach, quelques Valaisans succombèrent dans la bataille. De ce nombre fut le commandant Jean de Platéa (Henngart), bourgmestre de Sion. Le grand-baillif était Joder Venetz im Acher, de Saas ; son lieutenant, Henri Wagneri, de Sion. Les guerres fréquentes et une peste qui régna jusqu'à cette année avaient à un tel degré décimé la population que, peu de jours avant la bataille, les Conchards écrivaient à Sion : « Les soldats nous manquent », ce qui rendit la victoire difficile en décourageant les patriotes.

Là-dessus, le duc de Bourgogne et ses alliés proposèrent un armistice jusqu'au nouvel an, mais les Confédérés et leurs adhérents s'y refusèrent.

Charles de Bourgogne ayant, au commencement de l'année 1476, envahi le pays de Vaud, emporté du 12 au 15 février Yverdon, et mis le siège devant Grandson le 19, fit, le 29, dans un accès de rage incroyable, pendre 160 Suisses ! Les Valaisans occupaient les sommités le long de l'Italie. Trois mille Savoisiens franchirent les cols de l'Entremont, dévastèrent tout sur leur passage et arrivèrent à Martigny, où ils furent

écrasés par les campagnards des environs. Ce qui échappa à la mort s'enfuit par les hauteurs. A la fin de février, les Valaisans envoyèrent des renforts à Grandson, où quatre des leurs furent tués; les autres partagèrent les joies et les fruits de la victoire, qui eut lieu le 3 mars. Le lendemain, Berne nous transmit un narré des événements. Le 16, le Valais reçoit des mains de Scharnachthal, commissaire de Berne et de Fribourg, la ville de St-Maurice comme sujette. Le 23, les gens d'Abondance se mettent, eux et leurs biens, sous la protection des Haut-Valaisans à St-Maurice, en payant 840 florins. Frais de guerre connus: Vouvry 50 florins, Evian (17 juin) 300, Thonon (3 juillet) 800 florins d'or, Feterne, Larringses, Publier, Vinzier, 120.

Le Valais occupait toujours les cols et bien lui en prit, car, le 14 avril, 4000 Lombards arrivèrent par le val d'Aoste. Ces soldats s'étaient enrôlés dans les Etats vénitiens pour le service du duc de Bourgogne. Ils se heurtèrent aux Valaisans dans les passages du mont St-Bernard, détruisirent leurs postes avancés et poursuivirent les survivants jusqu'à l'hospice, où ceux-ci, faisant volte-face, leur tuèrent 1500 soldats, parmi

lesquels nombre de chefs et de gentilshommes et firent beaucoup de prisonniers. Ceux qui voulurent chercher leur salut dans la fuite succombèrent aux angoisses de la faim ou périrent dans les crevasses des glaciers. Il résulte d'un jugement de 1476 (19 avril) que quelques gens de Bagnes et de l'Entremont avaient été, par trahison, la cause de cette invasion et que bon nombre d'entre eux, qui sont désignés nominativement, s'étaient joints à l'armée ennemie. Aussi Bagnes dut-il payer d'un seul coup 1400 livres, et annuellement 70 livres aux VII dixains. Les 3000 Lombards qui voulurent franchir le Simplon trouvèrent les gens de Brigue sur les rochers, au bas du village du Simplon; 500 d'entr'eux restèrent là. Le lieu de ce combat est désigné sous le nom de « les tombeaux ». D'autres périrent dans leur fuite à travers des sentiers impraticables. Enfin ceux qui avaient pénétré dans le val de Nanz furent assaillis et massacrés par les gens de Brigue, qui les poursuivirent d'un côté, et par les gens de Viège, qui les attendaient de l'autre. En souvenir du fait, le point frontière, où s'élève une croix, porte le nom de *Todten-Boden* (terre des morts).

Ceux qui, par des chemins détournés, purent atteindre Morat, où les Valaisans avaient aussi envoyé des troupes de secours, n'osèrent pas, après leur défaite (22 juin), revenir par le Valais, mais ils passèrent par Genève, où ils furent massacrés par le peuple soulevé.

Charles-*le-Téméraire* trouva la mort à la bataille de Nancy. Après cette guerre, une trêve jusqu'à la St-Michel fut signée entre le Valais et la Savoie pour négocier la paix. La Savoie réclamait ses terres envahies et demandait une indemnité pour les châteaux détruits. Comme antérieurement, elle voulait adresser des réclamations à son vainqueur. Mais le Valais, devenu plus fort, était aussi plus ferme. Il lui en avait tant coûté pour devenir un peuple libre ! En attendant, on dispose du Bas-Valais conquis (31 décembre 1476 — 15 janvier 1477). L'évêque fait reconnaître la donation de Charlemagne. Du consentement des patriotes, de la ville de Sion et des VII dixains, il prend sous sa protection tous les habitants du pays et ce en qualité de vassaux, de sujets et de combourgeois et les traitera toujours comme tels. Il permet aux vainqueurs l'usage et la jouissance de

tous les biens conquis par eux durant la guerre, se réservant toutefois les droits et les seigneuries que possédaient le duc ou les autres nobles, de sorte que dans tout le Valais il n'y a qu'un seul maître au temporel et au spirituel, lequel nommera les fonctionnaires. On déclare libérer les Bas-Valaisans qui devaient la taille à leurs seigneurs. Les nobles rentrés en grâce dans le temps prescrit auprès de l'évêque et des patriotes pourront réclamer de leurs débiteurs leurs droits anciens, mais à titre d'intérêts et non plus comme servitude féodale: de plus, ils ne seront point admis à formuler de nouvelles prétentions. Pour frais de guerre et afin d'aider au paiement des fortes sommes pour lesquelles ces terres ont été données en hypothèque par le duc, ils payeront le huitième à l'évêque et aux patriotes. Par l'intermédiaire et la sentence des Bernois, on disposa de la conquête et des biens que la fuite des seigneurs avait fait adjuger au fisc, mais en convenant de se soumettre en dernier ressort à l'entremise et à la décision des Confédérés. En vertu de cette sentence, on restitua le Chablais, mais les Valaisans conservèrent la porte du pays (St-Maurice) et le Bas-Valais. Ils

en remirent l'administration à l'évêque Walther le 31 décembre 1477. De cette façon, la noblesse du Bas-Valais n'eut plus de droits de souveraineté. On la remplaça par des fonctionnaires. Ces nobles furent dédommagés par l'équité avec laquelle on les traita et la population par l'aisance. On doit regretter cependant que tous les gouverneurs n'aient pas agi de manière à rendre leur administration agréable. Toutes les propriétés furent restituées à leurs ayant-droit. On retint aux émigrés, tant qu'ils perçurent leurs revenus, le huitième de ceux-ci, pour les frais du gouvernement des juridictions. Leurs créanciers durent les laisser en repos pendant une année, délai dans lequel ils étaient tenus de rentrer au pays. Les pauvres furent libérés de tout service et imposition, sauf toutefois le service militaire, afin qu'ils trouvassent quelque allègement dans leur situation. On recommanda l'humanité aux fonctionnaires\*). Après la victoire

---

\*) La conquête eut pour le Bas-Valais des conséquences d'une nature bien plus grave. — Les vainqueurs venaient de récupérer, avec l'aide de leurs alliés, cette partie du patrimoine de St-Théodule que, selon leur expression, la maison de Savoie avait usurpée sur l'église

sur la Savoie, il y eut, comme du reste c'est inévitable en pareil cas, des gens que le partage du butin ne satisfît point. Toutefois les soldats de Loèche, Brigue, Simplon et Mœrel rendirent témoignage, devant le commissaire Pierre de Riedmatten, que la conduite de la ville de Sion avait été conforme au droit de la guerre.

En vertu de la légende de St-Théodule, l'évêque séquestra les possessions de l'abbaye dans le val de Bagnes, jusqu'à ce que l'abbé eut traité

---

de Sion " : ils n'avaient dès lors, pour remettre les choses sur l'ancien pied, qu'à s'annexer purement et simplement le territoire reconquis et à accorder à ses habitants les droits politiques inhérents à un peuple libre. Ils aimèrent mieux en faire un pays sujet. Le régime inauguré à cette époque ne laissa aux vaincus que leurs franchises municipales ou civiles. Egaux jusqu'alors, sous tous les rapports et par conséquent aussi sous le rapport politique, avec les autres régnicoles savoisiens, ils furent *gouvernés* et n'eurent plus le mot à dire dans leurs propres affaires.

D'autres cantons commirent aussi une faute analogue: ils voulurent avoir des sujets. En croyant se rendre forts, ils s'affaiblirent. Ces fautes furent chèrement expiées. Elles préparèrent l'invasion étrangère qui, trois siècles plus tard, couvrit la Suisse et le Valais de sang et de ruines. (*Note du trad.*)

avec lui. Il fit de même à Salvan, non sans opposition; aussi quelques ressortissants de ce dernier lieu durent-ils venir à Sion à ce sujet. L'abbaye s'adressa à plusieurs papes, sans que leur intervention ait eu beaucoup d'efficacité.

Au début de l'année 1477, un orage menaçait la Suisse et le Valais, par suite des démêlés entre la France et l'Allemagne au sujet de la riche héritière de Bourgogne. Chacune de ces deux puissances s'efforçait d'attirer les Confédérés dans son parti. Les cantons se divisèrent de nouveau. Le Valais, qui n'était pas sans appréhensions, en écrivit à Berne, le 28 février, pour lui recommander la concorde.

Rien d'étonnant que la Savoie ait protesté contre la conquête du Bas-Valais: elle renouvela plusieurs fois ses réclamations, qui ne furent point écoutées. En désespoir de cause, elle s'efforça d'obtenir l'intervention de la Confédération. Comme aucune des parties ne voulait céder et que le Valais se déclarait plutôt prêt à en appeler aux armes pour la seconde fois, la Confédération statua sur le conflit en novembre 1478. Le Valais obtint de rester pendant quinze ans en paisible possession de ses conquêtes, savoir

des seigneuries de St-Maurice, Martigny, Sembrancher, Orsières, Liddes, Bourg-St-Pierre, Conthey, Saillon, Chamoson, Ardon, soit du territoire de St-Maurice jusqu'au St-Bernard et à Conthey inclusivement. La Savoie réclama pour ses frais de guerre, suivant l'usage traditionnel, une indemnité du vainqueur, indemnité qu'elle fixait à la somme de 100,000 ducats, mais il ne lui fut rien alloué.

Les Villète-Chevron se firent remarquer parmi les nobles de Savoie restés fidèles au Valais. Pierre de Chevron, époux de Marguerite de Rarogne, était mayor de ce lieu et habitait Sierre. Il reconnut envers l'évêque Walther les vidomnats de Sion, Sierre, Viège et Naters, pour 60 livres. La sénéchalie, la maréchalie et le mayorat d'Ardon restèrent à cette famille. Plus tard, les de Monthéys, ensuite de mariages, prirent leur place. Mais noble Rodolphe Asperling et ses fils Hildebrand et Nicolas (il ne fut plus question de Jean), ne méritèrent et n'obtinrent pas grâce. Après les avoir cités à quatre reprises de 14 en 14 jours, à se présenter, en leur garantissant toute sécurité, on les condamna contumacieusement. La citation avait été publiée à Sion et à

Genève, avec désignation spéciale de toute et de chaque personne qu'elle intéressait et invitation à présenter tous leurs moyens de droit. Les deux fils ne se présentèrent pas et en furent punis, car, la contumace établie, tous leurs biens meubles et immeubles furent confisqués et adjugés à la mense épiscopale et aux communes. Leur refus de comparaître fut considéré comme une confirmation des crimes dont on les accusait. Le jugement fut prononcé le 1<sup>er</sup> juillet 1481, à Sion, sur le Grand-Pont, en présence de leurs parents et alliés. Le juge, au nom de l'évêque, fut le baillif Antoine Lehner; l'accusateur, au nom des dixains, Nicolas Imoberdorf, bourgeois de Sion, secrétaire et fondé de pouvoirs. On rappelle dans la sentence que Rodolphe était né patriote valaisan par son père et sa mère; qu'il était soumis à la juridiction spirituelle et temporelle de l'évêque, ce qu'il a reconnu lui-même en 1468; qu'il n'avait pas de rival en puissance, en richesse, en honneur et en considération, et cela dans le pays et par le pays; qu'il a hérité des valeurs considérables de son frère l'évêque Henri, appelé à l'épiscopat par le chapitre de la cathédrale, avec l'assentiment du peuple, honoré jus-

qu'à sa mort et obéi comme le souverain. On rappelle également que Rodolphe était tenu à des obligations particulières envers l'évêque, à cause de divers fiefs militaires, nobles et territoriaux, dont la valeur dépasse 10,000 ducats ; qu'il avait juré fidélité et promis de tenir ses engagements anciens et nouveaux à l'égard de Walther, de l'église et de la mense. Par ces considérations, il aurait dû se montrer plein d'égards pour l'évêque et la patrie. Au lieu de le faire, il a agi traîtreusement, comme Judas après la cène et assisté aux conciliabules des méchants. Sans motif sérieux et sans y avoir été poussé par des offenses reçues, il s'est transporté au delà des limites du Valais avec tous ses biens meubles et ses serviteurs, et il a comploté auprès du duc de Savoie la ruine de l'évêque et du pays. Lui, ses parents et ses connaissances ont si bien rempli les oreilles du duc et de ses conseillers de mensonges et de plaintes fausses, l'ont si bien excité et aigri, que les Savoisiens ont engagé avec l'église et la patrie un duel à mort, et qu'ils vinrent en grandes forces, à pied et à cheval, dévastant, incendiant et massacrant. Ils ont tué non-seulement des hommes, mais

encore des enfants et des mères et jusqu'à ceux que l'âge ou la faiblesse empêchait de se mouvoir. De nombreux villages ont été dévorés par les flammes, des églises ont été pillées et des dégâts inouïs causés. Bien plus, Rodolphe, ses fils et ses filles ont aidé de leurs conseils et de leurs bras l'ennemi héréditaire, lui désignant les points de la ville les plus favorables à l'attaque. Quelques-uns de ses fils étaient même parmi les soldats près de la ville et ils se sont ainsi rendus coupables de lèse-majesté envers leur prince et d'autres méfaits. Dieu, dans sa bonté, ayant aidé les patriotes à maintenir leur défensive, de telle manière qu'ils remportèrent une victoire glorieuse, qu'ils assiégèrent et emportèrent le château de Conthey, ils trouvèrent dans les rangs ennemis des valets de Rodolphe combattant contre leur propre patrie, toutes choses si bien connues à Sion, dans les environs et dans tout le pays, qu'il est superflu de les prouver. Ces méfaits et d'autres encore, que l'on s'engage à énoncer en temps et lieu, s'il est nécessaire, suffisent pour faire enjoindre à tous ceux qui s'en sont rendus coupables, qu'ils soient présents ou non, de quitter le pays, sans préjudice à la suite

à donner au démêlé d'après le droit et les coutumes du pays. Donné (publié) à Sion, le 7 juillet 1481. On rappelle encore que, le 5 mai 1416, les patriotes ont juré de ne jamais admettre à aucune seigneurie ou à aucun emploi dans la patrie, les membres de la famille de Pierre de Rarogne (père de Guichard). Le 11 septembre, Rodolphe vendit à l'évêque, par l'intermédiaire de ses chargés d'affaires, pour le prix de 100 livres, la moitié du mayorat de Rarogne. Le 8 février de l'année suivante, la diète condamna Rodolphe et ses trois fils comme coupables de forfaiture et déclara ses biens et ses gens tombés en partage au pays et à l'évêque.

Les Asperling qui n'avaient pris aucune part à cette haute trahison furent, la sentence rendue, tolérés, considérés et même admis aux emplois. Noble et puissant Petermann Asperling fut encore, de 1489 à 1505, mayor de Rarogne. Dans la diète sus-mentionnée figurent 10 députés de Conches, 3 de Brigue (Georges Supersaxo paraît ici pour la première fois), 8 de Viège, 14 de Mœrel et de Rarogne (pour la première fois nommés ensemble), 7 de Loèche, 4 de Sierre et 3 de Sion. Le grand-baillif était de la partie

du pays en-dessus du Raïl et son lieutenant de celle en-dessous. Dès cte époque, ces deux charges se répartirent ains en alternant.

L'évêque fit aussi renouler les titres et documents concernant et démant les prétentions des Savoisiens sur le Valais. La Savoie ayant réclamé toutes les régales u Valais, telles que l'évêque Landri doit les avr vendues en 1233 au comte Aymon, Walther Supersaxo répondit : « Les successeurs de Landri t le peuple se sont toujours opiniâtrément refusé à laisser diminuer le *fief de l'empire*. Ils donnent à l'empereur en reconnaissance trois vases l'argile et un mulet blanc ferré d'argent. Le cmte ayant renouvelé ses réclamations à l'évêque Boniface, celui-ci répondit que la vente n'ava pas été valable, (pour les raisons déjà citées das ce livre). Les régales appartiennent, à teneu la donation de Charlemagne, à l'Eglise et l'emereur a conservé le droit d'en faire l'investiture. L'évêque les reçoit de ses mains. Plusieurs signeurs dans le diocèse y ont une part. Le comte ne les a jamais possédées, même partiellement. Lorsqu'autrefois les patriotes les contestèrent au comte, il ne réitéra pas sa réclamation. Les tenanciers

de l'évêché et le châtre les ont en fief de l'empereur pour leur svice. La vente est simoniaque ». Sur quoi Pice de la Tour, procureur et partisan de l'évêqu-en cette circonstance, fit la reconnaissance en on nom et au nom de tous les tenanciers d l'évêché. Déjà en 1290, les limites épiscopale furent fixées aux Eaux-froides, près de Villeuve et sur la hauteur du St-Bernard.

L'un des derniers actes de l'évêque Walther fut la circulaire du 6 evrier, par laquelle il convoqua la diète. Il e appert que son sang n'était pas aussi froid qu les Savoisiens le lui écrivaient. Il y repousse avec une fermeté inébranlable toutes les prétentius injustes, même celles des patriotes, fussent-elles appuyées de la mazze. Il leur ouvre les vois judiciaires et déclare n'acquiescer à rien aurement.

On ne lui porta pas la mazze, par la raison qu'il mourut le 7 juillet 1482. « Walter fut un homme prudent et décidé, dans la paix et dans la guerre » (Müller). On lui doit la frappe des premières monnaies, des kreutzers portant le trèfle et ses armes.

La langue française disparut graduellement du Haut-Valais, avec les chanoines français, vers 1486.

FIN DU TOME 1<sup>er</sup>.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

| Chapitre.                                                                                      | page.   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| I. Le Valais avant la naissance du Christ                                                      | 1— 13   |
| II. Le Valais sous les Romains (de la naissance du Christ à l'an 450) . . . . .                | 13— 19  |
| III. Le Valais sous les Bourguendes (450—534) . . . . .                                        | 19— 25  |
| IV. Le Valais sous les Francs (535—770) .                                                      | 25— 33  |
| V. Le Valais sous les Carlovingiens (770—888) . . . . .                                        | 33— 58  |
| VI. Le Valais sous les Rodolphes (888—1032) . . . . .                                          | 58— 75  |
| VII. Le Valais sous les empereurs allemands et les comtes de Savoie (1034—1152)                | 75—107  |
| VIII. Le Valais sous la maison de Zæhringen (1152—1218) . . . . .                              | 107—133 |
| IX. Les évêques en lutte avec les Seigneurs dans le pays et au-dehors (1218-1242)              | 133—150 |
| X. Le Valais sous l'évêque Henri et Pierre le Grand (1243—1271) . . . . .                      | 150—169 |
| XI. Les évêques et la noblesse en Valais (1274—1342) . . . . .                                 | 169—207 |
| XII. Le Valais sous l'évêque Guichard de Tavelli (1342—1387) . . . . .                         | 207—237 |
| XIII. Premières suites de la guerre avec les de la Tour (1375—1400) . . . . .                  | 237—263 |
| XIV. Le Valais et la maison de Rarogne (1400—1437) . . . . .                                   | 263—353 |
| XV. Le Valais au temps de la guerre de Bourgogne. Conquête du Bas-Valais (1437—1482) . . . . . | 353—    |

---







## OUVRAGES DE FONDS

de la librairie Galerini à Sion.

- de **Bons Ch.-Ls.** *Saute en Barque*, ou confidences d'un mulet d'artillerie, 1 vol in-12 illustré par Roux . . . . . 2 50
- de **Mandrot (colonel).** *Carte topographique du canton du Valais*, en feuille . . . . . 7 —  
Cartonnée, collée sur toile avec adjonction du Tarif des guides, voitures, porteurs et mulets dans le Valais . . . . . 8 50
- Rion (Chanoine).** *Guide du Botaniste en Valais*, 1 vol in-12 broché . . . . . 5 —
- Sion et ses environs.* 1 broch. . . . . — 50
- Les Gorges du Trient et la Pissevache.* 1 broch. — 30
- De Sierre à Loèche.* 1 broch. . . . . — 30